

SCoT
Vallée de
la Drôme



SCoT

VALLEE DE LA DROME AVAL

RP - LIVRE 1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



Version arrêtée
14 décembre 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE ET FONCTIONNEMENT URBAIN.....	7
1.1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE.....	8
1.2. FONCTIONNEMENT ACTUEL DU TERRITOIRE.....	13
1.3. ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF	20
1.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX	33
2. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES	35
2.1. ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE	36
2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION	41
2.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX	48
3. L'HABITAT	50
3.1. LE PARC DE LOGEMENTS.....	51
3.2. TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE LEURS OCCUPANTS.....	57
3.3. MARCHÉ IMMOBILIER.....	63
3.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX	64
4. L'ÉCONOMIE TERRITORIALE	66
4.1. GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE	67
4.2. L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	79
4.3. L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE	88
4.4. L'OFFRE COMMERCIALE	99
4.5. TOURISME, PATRIMOINE ET CULTURE	108
4.6. SYNTHÈSE ET ENJEUX	124
5. LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS.....	126
5.1. LES BESOINS DE MOBILITÉ.....	127
5.2. L'OFFRE DE TRANSPORT	137
5.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX	169
6. ANNEXES	171
6.1. ANNEXES 1 : SIGLES.....	172
6.2. ANNEXES 2 : DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX	173

TABLE DES CARTES

Carte 1: Etat des documents d'urbanisme dans la Vallée de la Drôme aval–.....	10
Carte 2: Situation générale du territoire	12
Carte 3: Armature urbaine et découpage territorial du territoire	16
Carte 4: Principales aires d'interactions du territoire	19
Carte 5: Localisation et concentration des services et équipements (source : Insee 2016)	22
Carte 6 : Répartition des professionnels de santé de 1er recours en 2021 (source INSEE)	25
Carte 7 : Offre de santé en 2021 (source : INSEE)	26
Carte 8: Offre éducative en 2021 (INSEE)	29
Carte 9: Couverture haut débit en 2022 (source : arcep.fr)	32
Carte 10: Densité d'habitant par commune en 2019 (INSEE)	37
Carte 11: Population en 2019 et évolution depuis 2008 (source : Insee)	40
Carte 12: Indice de jeunesse en 2019 (Source : Insee)	43
Carte 13 : Médiane du niveau de vie en 2019 (Source : Insee)	46
Carte 14 : Parc de logements entre 2008 et 2019 (Insee)	53
Carte 15 : Parc de logements et part des résidences secondaires en 2019	56
Carte 16 - Evolution du nombre d'établissements entre 2015 et 2020 et stock des établissements en 2020	68
Carte 17: Indice de concentration des emplois 2019	70
Carte 18: Part des emplois non-salariés par commune en 2019 (RP INSEE 2019)	71
Carte 19: Part de la population ayant un niveau d'études supérieur au bac (Source : RP INSEE 2019).....	72
Carte 20: Identification des ZAE du territoire.	80
Carte 21: Structures d'appui aux entreprises et offre de formation	87
Carte 22 : Répartition des établissements agricoles (source : REE 2020, Insee)	92
Carte 23 : Établissements de la filière PPAM (source : Sirene 2021)	96
Carte 24 : Équipement commercial du territoire.....	101
Carte 25: Armature commerciale	105
Carte 26 : Lieux de vente directe des producteurs locaux	107
Carte 27: Label et valorisation touristiques	110
Carte 28 : Atouts naturels et touristiques du territoire (carte ADT).	112
Carte 29 : Taux de fonction touristique par commune	117
Carte 30 : Capacité des hébergements marchands en 2022 (source : Insee, ADT26)...	119

Carte 31 - L'offre en matière de baignade (Etat des lieux – diagnostic – SAGE Drôme, avril 2015)	120
Carte 32 : Communes classées en zone de montagne	121
Carte 33 : Répartition des compagnies implantées sur le territoire de la Vallée de la Drôme (Poids économique de la culture, une vallée culturelle non assumée ? 2015).....	123
Carte 34 : Taux de motorisation des ménages (INSEE – 2015)	128
Carte 35 : Flux d'échanges selon l'Enquête Régionale Déplacement (2012-2015)	129
Carte 36 : Répartition des flux d'actifs selon l'échelle de déplacement (INSEE – 2014)	130
Carte 37 : Cartographie des flux d'actifs internes au territoire du SCoT (INSEE – 2014).....	132
Carte 38 : Principaux flux sortants d'actifs (INSEE – 2014)	133
Carte 39 : Principaux flux entrants d'actifs (INSEE – 2014)	134
Carte 40 : Répartition des flux scolaires selon l'échelle de déplacement (INSEE – 2014)	135
Carte 41 : Localisation des praticiens de premier recours en 2015.....	136
Carte 42 : Hiérarchisation viaire.....	138
Carte 43 : Trafic moyen journalier	140
Carte 44 - Qualité de la desserte en transport collectif par commune.....	156
Carte 45 - Aménagements cyclables Vélodrôme.....	161

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Schématisation de la méthode de définition des polarités.....	13
Figure 2: Accessibilité au panier de la vie courante en 2016 (source : Insee)	20
Figure 3: Classes d'âges entre niveaux territoriaux en 2019 (source : Insee).....	41
Figure 4: Classes d'âges au cours du temps (source : Insee)	41
Figure 5: Typologie des ménages en 2019 (source : Insee)	44
Figure 6: Évolution du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 2019 (INSEE)	54
Figure 7: Dynamiques de construction de logements entre 2012 et 2021	59
Figure 8 - Prix d'acquisition au m ² en 2022 (source : Meilleurs Agents)	63
Figure 9 - Composantes de la population active et évolution pour le territoire du SCoT (DOSSIER COMPLET INSEE 2008, 2013, 2019)	69
Figure 10 - Poids de la sphère productive dans les établissements et les emplois (Dossier complet Insee 2019).....	74
Figure 11 - Evolution du poids de la sphère présentielle (en postes salariés) sur la période 1975 – 2019 (Emplois dans les deux sphères de 1975 à 2019, INSEE RP)	74
Figure 12 - Répartition des établissements par secteur d'activités (REE 2020, Insee).....	76

Figure 13 - Evolution des emplois par secteur (RP 2019, Insee, données complémentaires)	76
Figure 14 - Visualisation des spécificités du tissu économique du territoire (établissements) du SCoT Drôme Aval au regard du département de la Drôme (REE 2020, Insee)	77
Figure 15 - Surface de locaux économiques autorisés par année (Sitadel 2)	82
Figure 16 - Typologie des surfaces de locaux économiques autorisées entre 2007 et 2021 (Sitadel2)	82
Figure 17 – Nombre de nouveaux contrats dans les exploitations agricoles par mois en 2016 dans la Drôme	89
Figure 18 - Couverture forestière de la Vallée de la Drôme (Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence, 2011)	98
Figure 19 : Zone d'influence commerciale théorique de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme	103
Figure 20 : Zone d'influence commerciale théorique de Crest	103
Figure 21 – Répartition des lots marchands par type d'hébergement	116
Figure 22 - Répartition modale selon les déplacements dans l'Enquête Régionale Déplacement (réalisée entre 2012 et 2015 selon les secteurs)	127
Figure 23 - Répartition par modes de l'Accidentologie sur l'ensemble du territoire du SCoT « Vallée de la Drome – aval » (données CD26)	141
Figure 24 - Zonage du stationnement réglementé à Crest	143
Figure 25 - Localisation des stationnements sur Livron-sur-Drôme	144
Figure 26 - Fréquence d'utilisation de l'ancienne offre routière départementale selon l'Enquête Déplacements Régionale (2012-2015)	146
Figure 27 - Fréquence d'utilisation de l'ancienne offre TER selon l'Enquête Déplacements Régionale (2012-2015)	146
Figure 28 : graphique sur les raisons de la non-utilisation des TC (enquête Conseil Développement 2012)	158
Figure 29 - Fréquence d'utilisation d'un vélo sur le territoire selon l'Enquête Déplacements Régionale	158
Figure 30 - Extrait de Bougeons Autrement	167
Figure 31 - Localisation des stations de mobilités projetées	168
Figure 32 - Le mode idéal des répondants à l'enquête 2012 du Conseil de Développement	168

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Effectifs et densité (pour 1000 hab.) des professionnels de santé en 2021 (source INSEE)	23
Tableau 2: Population et densité (source : Insee)	36
Tableau 3: Diffusion de la croissance démographique (source : Insee)	38
Tableau 4: Croissance démographique entre 2013 et 2019 (INSEE)	38
Tableau 5: Solde naturel et solde migratoire (source : Insee)	39
Tableau 6: Indice de jeunesse de 2019 (source : Insee)	42
Tableau 7: Ratio emplois sur actifs en 2019 (source : Insee)	45
Tableau 8 : Niveau de vie en 2019 (source : Insee)	45
Tableau 9 : Evolution du parc de logements entre 2008 et 2019 par unité territoriale	51
Tableau 10 – Nombre de logements par type et évolution entre 2008 et 2019 (source INSEE)	54
Tableau 11 : Nombre et part des résidences secondaires en 2019 (source Insee)	55
Tableau 12: Type et taille des logements par bassins de vie en 2019	58
Tableau 13 – Type d'occupation des résidences principales en 2019 par bassins de vie (Insee)	59
Tableau 14 : Age des propriétaires occupants en 2019 (Insee)	60
Tableau 15 : Parc de logements HLM en 2019 (données Insee 2019)	61
Tableau 16 : Indicateurs de tension sur les logements HLM en 2017 (source ADIL)	61
Tableau 17: Indicateurs d'évolution du marché entre 2011 et 2015 (source : ADIL)	63
Tableau 18 - Principaux indicateurs économiques par unité territoriale	73
Tableau 19 – Zones d'activités économiques – État de l'existant en 2022 (Sources : CCVD et CCCPS)	81
Tableau 20 - Etablissements membres d'un cluster ou pôle de compétitivité	85
Tableau 21 : Contrats de travail recensés par la MSA en 2016 sur le territoire	89
Tableau 22 : Nombre et évolution des établissements agricoles entre 2015 et 2020 (source : INSEE / REE 2015 & 2020)	90
Tableau 23 : Dynamiques d'évolution de l'agriculture entre 2010 et 2020 (source : RGA)	91
Tableau 24 : Surfaces de vente de plus de 300 m ² et densité commerciale	100
Tableau 25 : Principaux flux d'actifs (INSEE – 2014)	131
Tableau 26 : Pôles d'attraction des flux vers l'extérieur (INSEE – 2014)	133
Tableau 27 : Pôles d'attraction des flux vers l'extérieur (INSEE – 2014)	134
Tableau 28 : Effectifs des professionnels de santé	136

Tableau 29 : Trafic routier sur les principaux axes (Données Drôme Transports - 2014)	139
Tableau 30 - Répartition des accidents entre 2013 et 2017 par lieux	142
Tableau 31 – Lignes du Transport express régional (données 2018)	147
Tableau 32 - Fréquentation des gares du territoire (données Région 2016)	147
Tableau 33 – Comparatif des avantages par modes de transport	148
Tableau 34 : détail des lignes de transport interurbaines	149
Tableau 35 - Fréquentation des lignes interurbaines de transport en 2017	151
Tableau 36 – Tarification sur les lignes interurbaines	152
Tableau 37 - Détail de la qualité de l'intermodalité aux gares	155
Tableau 38 - Comptages vélos sur la fréquentation de l'Eurovélo	159
Tableau 39 : Les aires de covoiturage du territoire	163
Tableau 40 - La demande de covoiturage sur les sites spécialisés	164
Tableau 41 - Les différents outils d'information sur la mobilité	166
Tableau 42 – Synthèse des atouts et faiblesses	170
Tableau 43 – Documents d'urbanisme communaux en 2018	173

1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE ET FONCTIONNEMENT URBAIN

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1.1. POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.1.1. Cadre administratif

Les collectivités territoriales de la Vallée de la Drôme aval

Le territoire se compose de **44 communes appartenant à deux communautés de communes** :

- La communauté de communes du Val de Drôme (CCVD) : 29 communes, à l'ouest, au nord (Gervane-Sye) et au sud (Haut-Roubion)
- La communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) : 15 communes, depuis Crest jusqu'à l'extrémité est du territoire

Les documents d'urbanisme communaux

La **couverture du territoire par des documents de planification approuvés est partielle** (cf. carte ci-dessous) :

- 20 communes possèdent un **Plan local d'urbanisme (PLU)**. Il s'agit en grande partie des communes de la vallée de la Drôme, les plus peuplées, mais également de communes plus rurales de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion
- 5 communes possèdent une **carte communale (CC)**
- 19 communes sont soumises au **règlement national d'urbanisme (RNU)**. Il est à noter que cinq communes classées comme polarités (cf. partie 1.2) en font partie : Beaufort-sur-Gervanne et Vercheny (pôles relais), Soyans et Piégros-la-Clastre (pôles de proximité).

Le détail est disponible en annexes.

Il est à noter que la CCVD est en cours d'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

Les zones de Montagne

27 communes du territoire sont soumises à la loi Montagne de 1985, modifiée par la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Il s'agit de toutes les communes situées à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-dessous.

Cette loi vise à intégrer la **spécificité des territoires montagnards en cherchant à traiter l'ensemble des difficultés que rencontre ce milieu**.

Cette loi comporte des **règles propres à ce milieu** en renvoyant à des formules assez générales permettant de prendre en compte la diversité des situations mais dont les contours peuvent parfois être sujets à interprétation (urbanisation, continuité, hameaux...)

Elle porte de nombreuses **dispositions relatives au tourisme, à l'environnement, à l'agriculture, aux transports, à l'éducation,...**

Il existe une convergence entre les objectifs assignés à un SCoT et les objectifs de la loi Montagne dès lors qu'ils visent à concilier développement et préservation des espaces.

Dans le cadre plus spécifique du SCoT, **certaines dispositions de la loi Montagne sont particulièrement à prendre en compte**.

Les premières portent sur les formes d'urbanisation générales. Ainsi, l'article L122-5 du code de l'urbanisme dispose que...

« L'urbanisation est réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes, ainsi que de la construction d'annexes, de taille limitée, à ces constructions, et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées. »

Il est ensuite précisé par les articles L122-5-1 et L122-6 que :

« Le principe de continuité s'apprécie au regard des caractéristiques locales de l'habitat traditionnel, des constructions implantées et de l'existence de voies et réseaux »

Et que ces critères sont pris en compte « a) Pour la délimitation des hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels le plan local d'urbanisme ou la carte communale prévoit une extension de l'urbanisation ;

b) Pour l'interprétation des notions de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale ».

La loi Montagne porte également des dispositions visant à protéger les terres agricoles et les forêts. En effet, l'article L122-10 du code de l'urbanisme prévoit que...

« Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition. »

Dispositions auxquelles l'article L122-11 apporte une nuance favorable à l'activité agricole :

« Peuvent être autorisés dans les espaces définis à l'article L. 122-10 : Les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières ».

Selon l'article L.141-3 du code de l'urbanisme, en zone de montagne, le diagnostic du rapport de présentation du SCoT est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes. Il prend en compte la localisation des structures et équipements touristiques existants, les besoins globaux en matière d'immobilier de loisir, la maîtrise des flux de personnes, les objectifs de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine architectural ainsi que les objectifs de protection contre les risques naturels.

Les SCoT (ou les PLU) peuvent en outre comporter une étude justifiant qu'il soit dérogé au principe de continuité sous réserve de respecter les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ainsi que les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée.

En effet, l'article L.122-7 du code de l'urbanisme dispose notamment que :

« Les dispositions de l'article L. 122-5 ne s'appliquent pas lorsque le schéma de cohérence territoriale ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L. 122-10 ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels. L'étude est soumise à l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude ».

Enfin, le document d'orientation et d'objectifs du SCoT définit la localisation, la nature et la capacité globale d'accueil et d'équipement, notamment en matière de logement des salariés, y compris les travailleurs saisonniers des aménagements constituant des unités touristiques nouvelles structurantes.

1.1.2. Un positionnement stratégique au cœur de la Drôme

Le territoire occupe une **place centrale au sein du département** de la Drôme. Il se structure autour de la rivière éponyme, qui le traverse d'est en ouest, en le rattachant grâce à la D93 au Diois mais également à la vallée du Rhône. Cet axe Valence-Crest-Die a joué un grand rôle dans l'essor du territoire du SCoT et le place dans une véritable **position de carrefour**, avec d'un côté les grandes agglomérations du couloir rhodanien et de l'autre la montagne des Alpes. Cette position se traduit par un **gradient de ruralité marqué au sein du territoire, selon cette ligne ouest/est**.

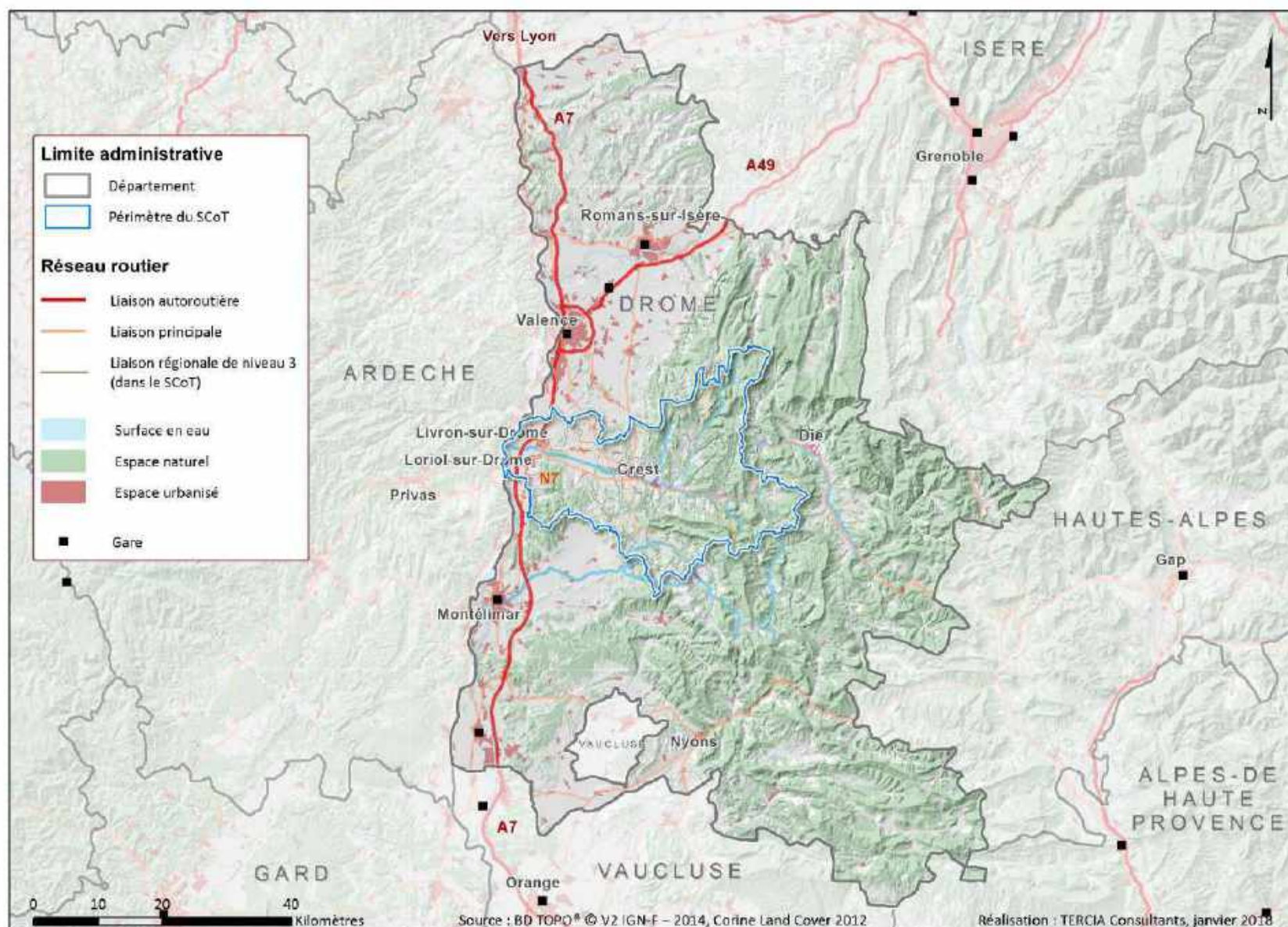
La **partie ouest s'inscrit dans un ensemble plutôt dense**, où Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme forment avec la Voulte-sur-Rhône et le Pouzin un bassin de population conséquent. Elle est desservie par l'autoroute A7, qui file au nord vers Valence et au sud vers Montélimar. Avec la N7, elle permet d'entretenir des liaisons fonctionnelles fortes avec ces agglomérations, lesquelles s'atténuent à mesure que l'on entre dans le massif alpin.

La **partie est présente ainsi un visage beaucoup plus marqué par le relief**, qui s'exprime par de fortes variations dans le climat et les paysages. Les vallées, souvent étroites et parfois escarpées, contraignent fortement les activités humaines, dont les déplacements. Cette situation géographique explique une autonomie plus forte dans les fonctionnements quotidiens, malgré des liaisons vers le Rhône ou le Diois pour les communes les plus orientales.

Quand tout le reste du territoire appartient au bassin versant de la Drôme, le Haut-Roubion fait figure d'**exception**. Son pied dans la **plaine montilienne** le rapproche nécessairement de Montélimar, qui supplée à l'offre locale en termes d'emplois ou de services.

Tous ces fonctionnements internes et externes sont précisés dans la sous partie suivante.

Carte 2: Situation générale du territoire



1.2. FONCTIONNEMENT ACTUEL DU TERRITOIRE

1.2.1. Méthode de définition de l'armature urbaine et des unités territoriales

Ce travail d'identification de l'armature urbaine et des bassins de vie est particulièrement important, et ce à plusieurs titres :

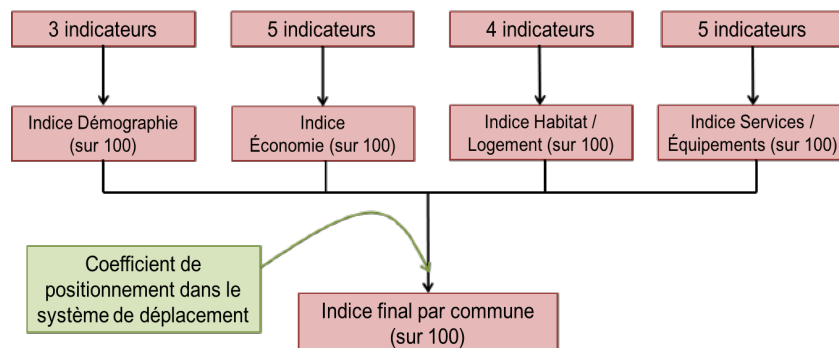
- Il servira dans le reste du diagnostic comme cadre d'analyse, avec notamment des éléments chiffrés par bassins de vie ;
- Le projet du SCoT sera pour partie décliné sur la base de l'armature et des bassins, avec pour certains, définition d'objectifs chiffrés.

Armature urbaine

La caractérisation de l'organisation et du fonctionnement du territoire de la Vallée de la Drôme Aval s'est faite par une analyse de l'armature urbaine. **L'armature urbaine correspond à une représentation hiérarchisée des villes du territoire en fonction de leurs niveaux de polarité et de leurs aires d'interaction.**

Une commune est qualifiée de polarisante lorsqu'elle est suffisamment attractive pour instaurer une relation centre-périphérie, c'est-à-dire qu'elle exerce une certaine influence autour d'elle, qu'elle rayonne. Cela est tout à la fois du à ses caractéristiques propres et au contexte géographique dans lequel elle s'inscrit.

Figure 1: Schématisation de la méthode de définition des polarités



Pour saisir cette aptitude, une méthode d'analyse de données basée sur la construction d'indicateurs a été mise en place. Un indice synthétique de concentration des fonctions urbaines a été élaboré à partir d'un indice de grandeurs démographiques, d'un indice de grandeurs économiques, d'un indice de grandeurs résidentielles, d'un indice d'équipements et de services et d'un coefficient transversal de positionnement (géographie et desserte par les réseaux). Cette méthode a abouti à la distinction de 5 grandes catégories pour le territoire de la Vallée de la Drôme Aval – présentées ci-dessous.

Unités territoriales

La **nécessité de partitionner le territoire en entités cohérentes est double** : permettre de rendre compte plus fidèlement de la diversité des composantes du territoire en phase diagnostic et autoriser un traitement différencié en termes de prescriptions en phase projet.

L'objectif est de rendre compte des pratiques spatiales à l'œuvre en distinguant des unités qui font sens collectivement pour les habitants. Ce sont des espaces qui font preuve d'un certain niveau d'autonomie de fonctionnement au quotidien et dont les communes partagent des caractéristiques et des problématiques voisines.

Un premier découpage « technique » a été effectué en croisant des données telles que les bassins de vie de l'INSEE, les flux de déplacements domicile / travail, ou encore l'offre en centres commerciaux. Ce pré-découpage a ensuite été discuté et affiné avec les techniciens et les élus afin de le faire correspondre aux réalités vécues.

Bien que les communes aient été réparties de manière stricte dans telle ou telle unité pour des raisons techniques (analyses statistiques), il faut garder en tête que les unités territoriales ne fonctionnent pas en vase clos mais en réseau, que leurs frontières ne sont pas fixes mais flexibles.

Cette méthode a abouti à la distinction de 5 unités territoriales pour le territoire de la Vallée de la Drôme Aval – présentées ci-dessous.

1.2.3. Un territoire multipolarisé

Un territoire structuré par 3 centralités majeures : Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme

Les pôles structurants, malgré des aires d'influence hétérogènes (cf. carte ci-après), présentent des équipements structurants pour le territoire, dont certains de la gamme supérieure¹, et offrent un nombre d'emplois conséquents. Elles évitent en cela de trop fortes migrations extérieures et limitent les distances réalisées pour répondre aux besoins de déplacements (professionnels, achats, santé, loisirs,...). Ainsi, plus de 60% de la population réside et travaille dans la Vallée de la Drôme Aval.

Le territoire fonctionne autour de 3 pôles structurants internes : Crest, pôle structurant de rang 1, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, pôles structurants de rang 2.

Crest, pôle structurant de rang 1 est la principale ville historique du territoire, organisée autour d'un bourg médiéval chapeauté par son donjon. Elle compte actuellement 8 270 habitants (Insee 2015). Elle se situe en son cœur, au bord de la Drôme, et rayonne sur un grand nombre de communes alentours. Elle **bénéficie d'une offre commerciale et d'équipements très large, contribuant pour une bonne mesure à la relative autonomie du territoire du SCoT** :

- des équipements scolaires permettant d'effectuer un parcours complet jusqu'à la fin du secondaire (trois collèges, deux lycées) ;
- une offre commerciale diversifiée (commerces de proximité, grandes surfaces alimentaires ou spécialisées) ;
- un tissu d'équipements culturels et de loisirs varié (cinéma, complexe sportif, médiathèque départementale, station de radio, etc.) ;
- une offre de soin mieux structurée qu'ailleurs bien qu'incomplète (hôpital, spécialistes, centres d'accueil pour personnes handicapées,...).

Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, pôles structurants de rang 2 comptent respectivement 8 910 et 6 487 habitants. Avec La Voulte-sur-Rhône et le Pouzin, elles forment un bassin de population et d'emplois important à l'extrémité ouest du territoire,

à quasi équidistance entre Valence et Montélimar sur la vallée du Rhône. Leur proximité les incite à partager des **complémentarités fonctionnelles fortes**.

Malgré un fléchissement récent, elles ont, sur les dernières décennies, bénéficié d'une **solide croissance démographique**, qui s'est traduite par un important développement de leurs offres commerciales et d'équipements. Outre de nombreux équipements de proximité et de gamme intermédiaire, elles comportent **quelques équipements structurants** pour un certain nombre de communes environnantes : hypermarché, centre de formation, cinéma,... Contrairement à Crest cependant, cette **offre d'équipements supérieurs reste limitée** (absence d'hôpital, de lycée,...), ce qui s'explique notamment par leur proximité à des pôles métropolitains dont l'offre est particulièrement fournie. Leur rôle polarisant est dès lors un peu moins marqué que celui de Crest, qui « bénéficie » de son relatif retrait dans la vallée de la Drôme.

Un bon maillage du territoire avec 8 pôles relais

Les pôles relais sont des communes dont la concentration et la diversité des services de proximité restent notables. Elles peuvent également posséder quelques équipements intermédiaires. En cela, elles offrent dans une certaine mesure une alternative de proximité, permettant aux habitants des communes périphériques de limiter leurs déplacements vers les trois grandes polarités.

Il s'agit des communes d'Aouste-sur-Sye, Saillans, Grâne, Beaufort-sur-Gervanne, Vercheny, Allex, Montoisin et Saoû. Ces pôles maillent assez finement le territoire, y compris les secteurs les plus ruraux.

Ces communes disposent, souvent au sein de leur centre villageois et quelques fois dans une zone de commerces excentrée d'une offre commerciale et de services dont le dimensionnement assure un accès aux services et équipements de la vie courante pour les communes voisines. Elles concentrent à minima les emplois liés à ces services et équipements, et présentent parfois une zone d'activité (Aouste-sur-Sye, Saillans, Allex) et/ou une entreprise importante.

Dans certains cas, elles peuvent développer des complémentarités fortes avec les communes proches. C'est le cas d'Aouste-sur-Sye avec Crest pour l'implantation de sa zone commerciale, laquelle se trouve dans la continuité directe de l'enveloppe urbaine

¹ Les équipements sont répartis en trois gammes, en fonction de leur « rareté » dans les territoires.

1. Gamme de proximité : école maternelle, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...

2. Gamme intermédiaire : collège, orthophoniste, supermarché, police, gendarmerie...

3. Gamme supérieure : lycée, maternité, hypermarché, agence Pôle Emploi...

crestoise. Cette proximité favorise également les déplacements domicile-travail, importants entre les deux communes (45% environ des actifs d'Aouste-sur-Sye travaillent à Crest). Dans une moindre mesure, Saoû et Soyans ont également développé une complémentarité fonctionnelle, au regard de l'utilisation des équipements et services en tous les cas.

Beaufort-sur-Gervanne présente un nombre et une diversité d'équipements et commerces plus faible, mais son implantation au cœur d'une vallée de montagne très peu peuplée lui confère un rôle polarisant important sur les communes voisines. Ce rôle a été reconnu historiquement et la commune continue de bénéficier d'une forte notoriété.

Saoû également possède une place particulière. Malgré un nombre et une diversité d'équipements / commerces un peu plus faible, son rayonnement touristique et identitaire sont parmi les plus marqués au sein du territoire. Elle bénéficie ainsi d'une activité économique dynamique et d'un potentiel encore latent.

Les services au quotidien au travers de 8 pôles de proximité

Les pôles de proximité complètent les pôles relais et finissent de mailler le territoire. Ces communes bénéficient de la présence de services de proximité : généralement écoles, postes et un ou deux commerces de type boulangerie, boucherie, épicerie, presse,... Ils permettent de satisfaire une partie des besoins quotidiens. Ces pôles de vie permettent de limiter les distances parcourues au quotidien.

Il s'agit des communes d'Eurre, Mirabel-et-Blacons, Divajeu, Clionsclat, Piégros-la-Clastre, Chabrilan, Mirmande, Soyans.

Dans le cas de Piégros-la-Clastre et de Mirabel-et-Blacons, ils tendent à plutôt fonctionner en dipôle, l'une et l'autre des communes étant interdépendantes.

Eurre présente un profil un peu particulier, avec une offre faible sur le village même, mais l'implantation récente de l'Ecosite au sud de la commune. Cette zone d'activité est un apport très significatif en termes d'emplois et aurait pu conduire à classer Eurre comme un pôle relais. L'implantation de la zone a toutefois été justifiée par la proximité directe de Crest et ne doit donc pas amener à surestimer le positionnement de la commune dans l'armature du territoire.

Mirabel et Blacons et Mirmande font pour finir partie des communes fortement touristiques du territoire (un pour l'accueil, l'autre pour les visites) et accueillent un

nombre important de personnes pendant la période estivale. Ces visites permettent de faire fonctionner plusieurs équipements et services (restaurants, campings,...).

Une diversité de villages

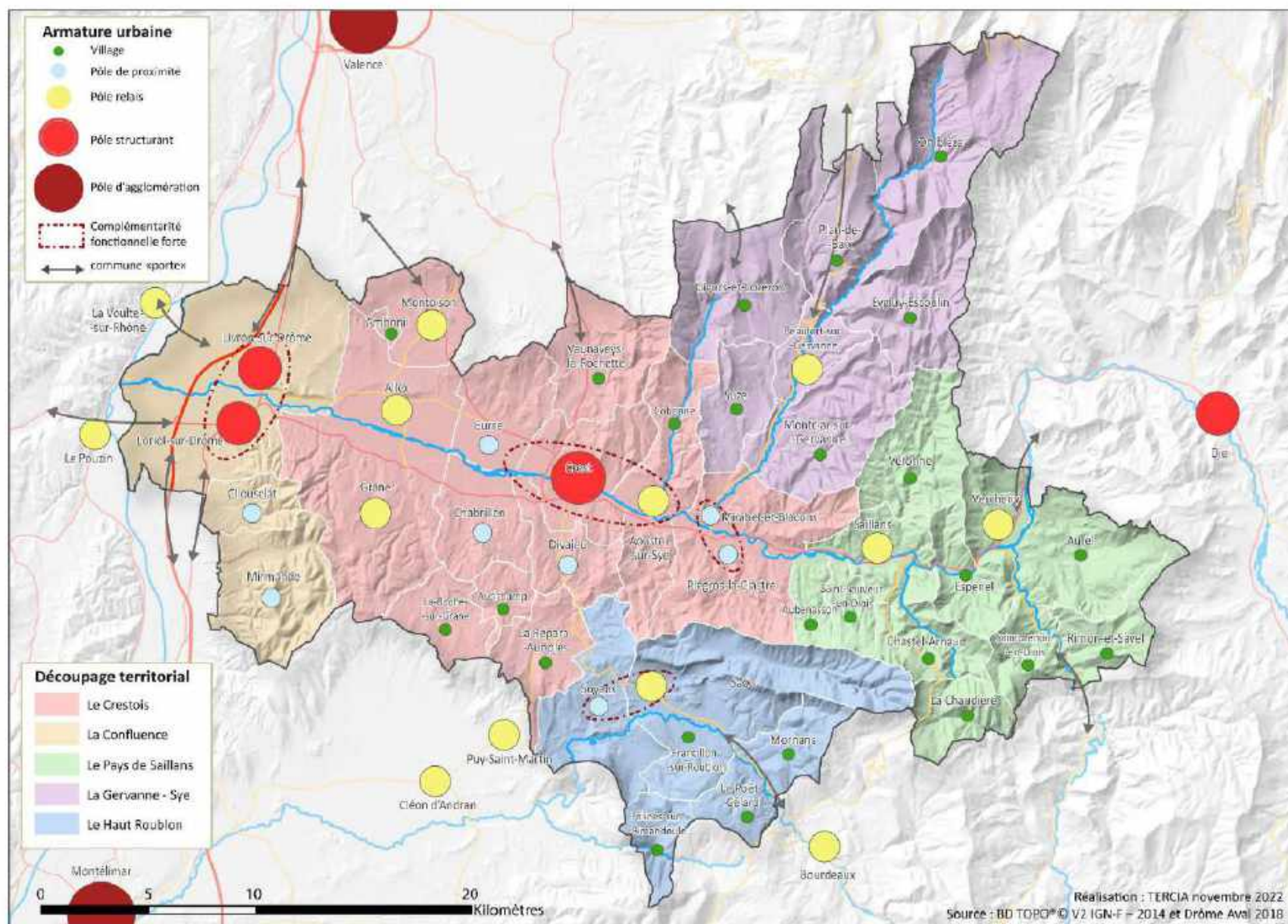
Les villages peuvent disposer de commerces et services mais restent très limités en nombre et en diversité. Il s'agit avant tout de lieux de résidence. Ils sont caractéristiques des zones rurales, éloignés des axes structurants et où le caractère agricole est encore structurant d'un point de vue démographique et économique. Leur éloignement et la faible densité de population ne permettent pas de développer d'importantes fonctions urbaines, mais ils n'en participent pas moins à l'identité du territoire. Dans certains cas, il s'agit de regroupement de hameaux, sans véritable cœur de village.

Ces villages sont au nombre de 24 sur le territoire du SCoT et sont principalement situés dans la moitié est du territoire.

Certaines de ces communes rencontrent des problèmes de déprise démographique, notamment aux extrémités est et nord du territoire.

Ambonil et Vaunaveys-la-Rochette font dans une certaine mesure figure d'exceptions en ce qu'ils se situent en proximité directe des pôles principaux et peuvent avoir un profil résidentiel un peu plus marqué.

Carte 3: Armature urbaine et découpage territorial du territoire



1.2.4. Un territoire composé de 5 unités territoriales

La géographie et le relief notamment, les axes de communication, les aires d'interaction des territoires voisins... tous ces éléments induisent une structuration du territoire en cinq unités territoriales.

> Unité territoriale de la Confluence

Cette unité rassemble **4 communes**, dont les deux pôles structurants de Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme qui forment un des plus importants bassins de vie du territoire. Il s'agit des **seules communes directement rattachées à la vallée du Rhône**, de par le relief, tournées vers l'ouest et le fleuve. Grâce à l'autoroute et la N7, elles bénéficient d'une **excellente desserte**, au nord vers Valence et au sud vers Montélimar. Leur population tend ainsi à facilement se déplacer vers ces pôles d'agglomération pour motifs de travail, achats ou services.

Elles se situent également dans la **proximité directe du Pouzin et de la Voulte-sur-Rhône, avec lesquels elles entretiennent des rapports fonctionnels importants**. Cela se traduit par des liens spécifiques sur les équipements les plus « rares » (ex. : pas de piscine au Pouzin mais une couverte à Loriol-sur-Drôme, présence d'équipements de santé conséquents à la Voulte-sur-Rhône,...). Les flux domicile-travail entre ces communes sont également forts puisque, cumulés, ils se chiffrent à environ 230 déplacements entrants et 290 déplacements sortants par jour.

Au-delà de ces échanges avec l'Ardèche, la Confluence entretient des **rapports étroits avec l'aire de Valence**. En tant que principale agglomération du département, cette dernière concentre en effet une large gamme de services supérieurs (lycées, hôpital, équipements culturels diversifiés, commerces spécialisés,...). Il s'agit également d'un bassin d'emplois conséquents qui attire de nombreux actifs du territoire (plus de 2 200) dont plus de 800 sont originaires de la Confluence.

Cette influence est particulièrement marquée sur Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme. Plus au sud, Clionsat et Mirmande sont également tournés vers Montélimar, globalement pour les mêmes motifs de déplacement.

> Unité territoriale du Crestois

Cette unité territoriale de **16 communes** s'organise autour du pôle structurant de Crest, de part et d'autre de la vallée de la Drôme qui coule en son cœur. Grâce à sa polarité, elle **concentre un grand nombre d'emplois, de commerces et de services, notamment de la**

gamme supérieure (lycées, hôpital, hypermarché, cinéma,...). Ils lui confèrent une **relative autonomie fonctionnelle**, limitant les besoins de déplacements vers l'extérieur. Malgré tout, l'unité territoriale est marquée par des liens assez importants avec le Valentinois, pour certains services supérieurs et pour l'emploi.

Central dans le territoire, le Crestois exerce en outre une **forte influence sur l'ensemble des autres unités territoriales**, tant pour l'emploi que pour les services. Cela est particulièrement vrai pour le Pays de Saillans, la Gervanne-Sye et le Haut Roubion, lesquels ne possèdent pas de polarité aussi marquée en leur sein.

Les **profils communaux du Crestois sont particulièrement divers**, avec un chapelet de pôles relais et de proximité venant compléter Crest. A l'exception de Montoisson, ils se situent tous dans la vallée de la Drôme. Les communes plus excentrées, dans les reliefs du sud et du nord, tendent à avoir des profils plus ruraux, avec des densités sensiblement plus faibles.

> Unité territoriale du Pays de Saillans

L'unité territoriale du Pays de Saillans compte **11 communes** et tient son nom de la commune éponyme. Cette dernière assure avec Vercheny le rôle de pôle relais et apporte un certain nombre de services et d'emplois aux communes environnantes. Cela est d'autant plus nécessaire que les 9 autres communes ont globalement des profils ruraux très forts, avec une offre de services et d'emplois faible. Traversée par la Drôme et la D93, cette unité territoriale connaît de **fortes interactions avec le Crestois à l'ouest, mais également avec le Diois à l'est**. Facilement accessible via la D93, Die offre en effet de nombreux services et commerces, dont certains assez spécialisés, ainsi que des équipements structurants comme le collège / lycée du Diois.

> Unité territoriale de la Gervanne-Sye

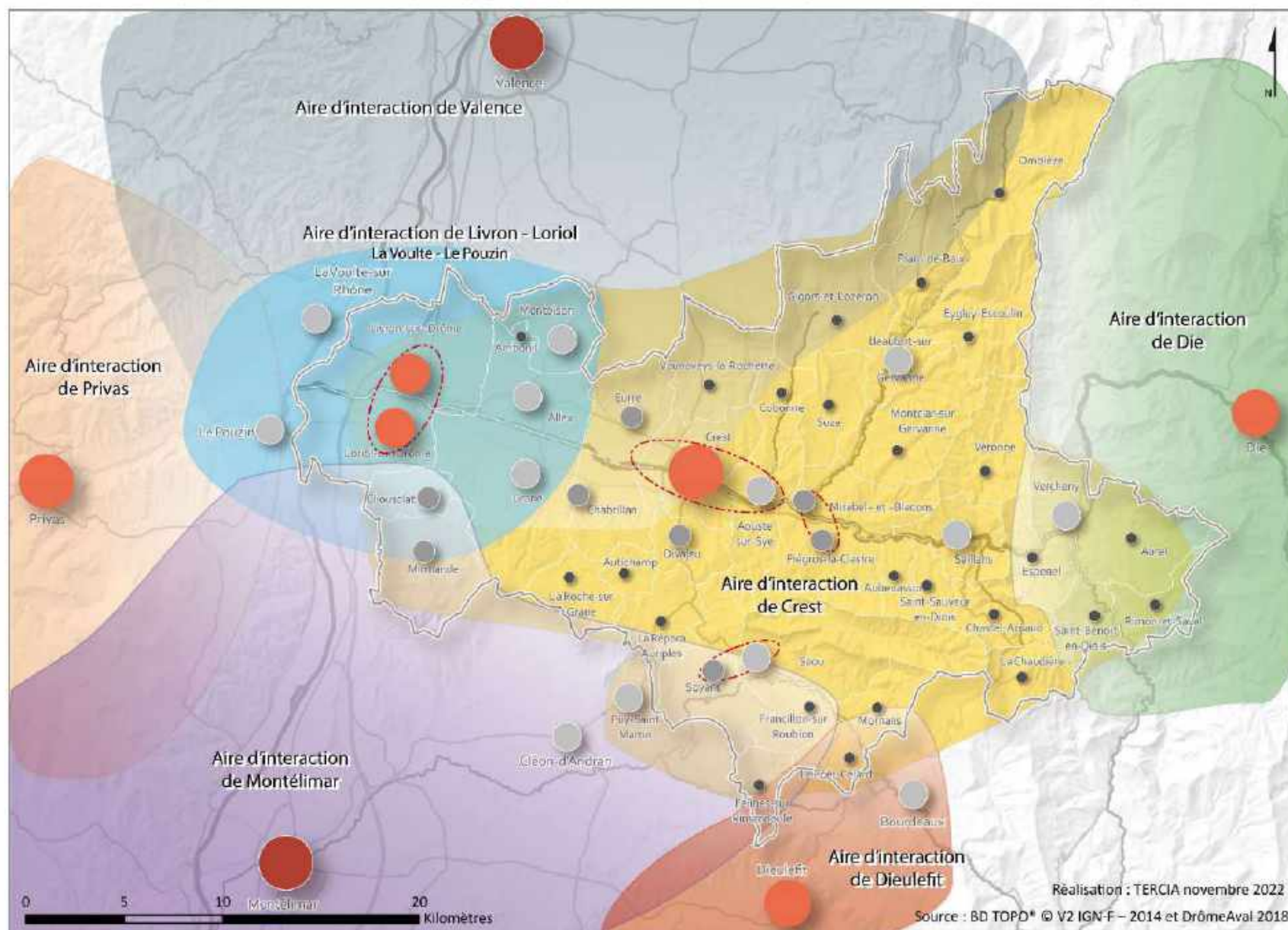
Cette unité territoriale de **7 communes** s'étend sur l'extrémité sud-ouest du Vercors, dans des paysages de montagne de plus en plus prononcé en remontant les vallées vers le nord. Ses **communes sont particulièrement rurales et seule Beaufort-sur-Gervanne y joue un rôle de polarité**. Son rôle est d'autant plus nécessaire pour limiter les besoins de déplacements des populations et maintenir la vie dans ces communes. Malgré l'existence de ce pôle relais, la Gervanne-Sye est **fortement tournée vers le Crestois** dans ses fonctionnements quotidiens (travail, commerces et services). Sa frange nord-ouest est dans une moindre mesure en interaction avec l'agglomération de Valence.

> **Unité territoriale du Haut-Roubion**

Contrairement au reste du territoire, le Haut-Roubion n'appartient pas au bassin hydrographique de la Drôme et le Roubion se jette directement dans le Rhône. Malgré une relativement bonne desserte vers le nord, assurée par les D538 et D70, ses **6 communes** sont **séparées du Crestois par les reliefs et, géographiquement, plutôt tournées vers la plaine de Montélimar** et son agglomération, 2^e du département.

Aussi, son **fonctionnement apparaît assez composite**. L'unité bénéficie en interne **du pôle relais de Saoû** qui développe des complémentarités fonctionnelles fortes avec Soyans. Les communes n'en restent pas moins fortement liées à Crest au nord, à Bourdeaux à l'est pour certains besoins du quotidien notamment, et à Montélimar au sud-ouest, pour l'emploi et l'accès à des équipements de gamme supérieure, notamment pour Soyans, Francillon-sur-Roubion,...

Carte 4: Principales aires d'interactions du territoire



1.3. ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF

1.3.1. Un maillage global des services et équipements qui reste à conforter

De manière générale, l'offre de services du territoire est dans une large mesure **structurée autour des vallées du Rhône et de la Drôme**, à savoir les espaces les plus peuplés et les mieux desservis par les infrastructures routières.

Il est à noter que les analyses suivantes ne s'intéressent pas aux services de type desserte routière, accès à l'eau potable,... qui desservent individuellement les logements pour les rendre habitables. Leur situation n'en reste pas moins contrastée au sein du territoire comme l'illustrent la partie mobilité et l'EIE.

> Une offre de services de proximité contrastée

Malgré une concentration sur les vallées du Rhône et de la Drôme, les **services de proximités² bénéficient de la plus grande accessibilité pour une grande partie de la population**. De fait, leur maillage s'appuie sur les **polarités relais et de proximité** qui, comme vu précédemment, couvrent de manière plutôt satisfaisante le territoire. Un regard plus poussé nous montre ainsi que 12 communes comportent au moins une épicerie, 15 une boulangerie, 16 a minima un relais de poste, 25 une école primaire (parfois de regroupement pédagogique intercommunal), etc. La carte ci-après illustre le maillage opéré dans les secteurs plus ruraux grâce aux petites polarités : Saillans, Beaufort-sur-Gervanne et Saoû...

Des **maisons de services** ont pu se développer sur le territoire du SCoT pour rassembler en un endroit bien identifié et accessible une gamme assez vaste de services du quotidien. Il en existe trois : un à Livron-sur-Drôme, un à Grâne et un à Saillans.

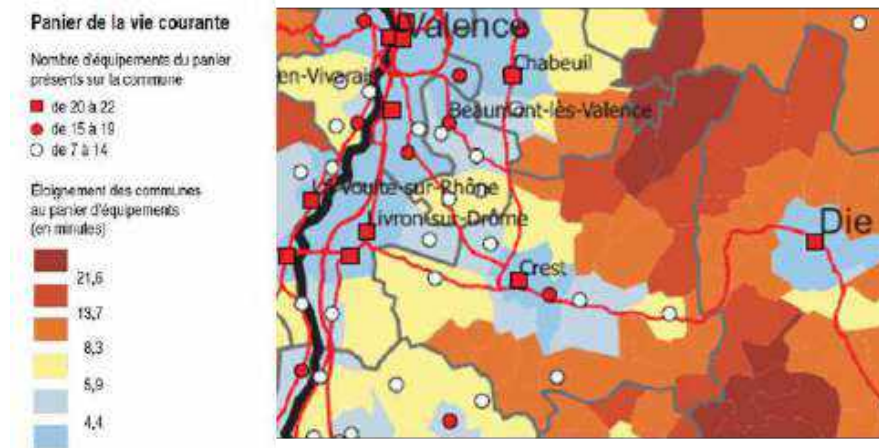
Malgré tout, **l'offre proposée dans ces communes reste limitée et ne parvient pas toujours à satisfaire à l'ensemble du panier moyen des ménages** (à savoir un panel de produits représentatifs de notre consommation "courante"). Ainsi, une étude menée par l'INSEE en septembre 2016, toujours d'actualité, montre très nettement l'éloignement des populations à l'ensemble de ce panier à mesure que l'on s'éloigne des vallées

² Cf. page 14 pour la définition des catégories de services

principales. La Gervanne et le sud-est du territoire, à savoir les secteurs les plus excentrés, sont ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés d'accès.

Il est toutefois à noter que cette étude ne tient pas compte d'évolutions récentes, comme par exemple l'implantation d'une épicerie participative dans la commune de Beaufort-sur-Gervanne, qui rencontre un succès réel auprès de la population.

Figure 2: Accessibilité au panier de la vie courante en 2016 (source : Insee)



De plus, **cette répartition des polarités de services ne reflète pas forcément l'accessibilité réelle pour l'ensemble de la population**. En effet, une part importante des actifs travaille en dehors de la commune de résidence et peut potentiellement avoir accès aux services de la commune d'emploi ou lors du trajet domicile-travail. Ainsi, les déplacements domicile-travail, très fortement orientés vers les pôles d'emploi (Crest, Valence,...) orientent une partie des usagers sur les services proposés par ces communes ou ceux présents sur le trajet. A noter que ces comportements peuvent être de nature à affaiblir la viabilité économique des équipements locaux.

> Une offre de services intermédiaires et supérieurs dépendant des principales polarités

Les équipements intermédiaires (ex. : collège, sage-femme, salle de sport spécialisée, banque,...) et supérieurs (ex. : hypermarché, lycée, cinéma, urgences,...) sont **dans une**

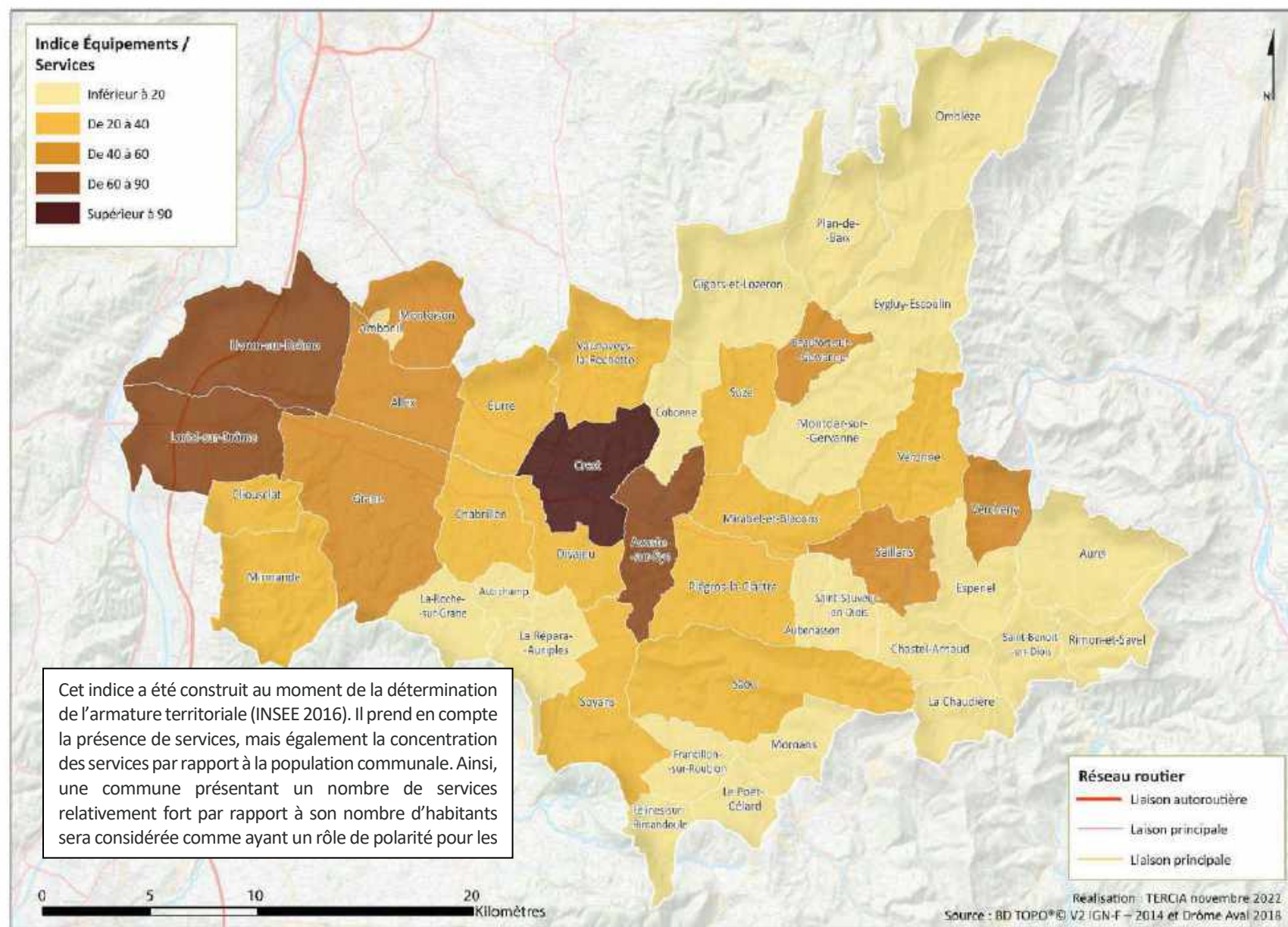
très large mesure concentrés sur les trois principales polarités : Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme. Les autres polarités peuvent dans de rares cas présenter des équipements de la gamme intermédiaire (ex. : psychologue à Montoisson ou Eurre), mais cette offre reste très ponctuelle et ne peut subvenir que de manière très incomplète aux besoins de la population.

Au sein des trois principales polarités, les situations sont en outre diverses :

- Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme possèdent avant tout une offre de services de la gamme intermédiaire, malgré la présence d'équipements fortement structurants comme l'hypermarché du Parc des Crozes ;
- Crest est la seule commune du territoire à disposer d'une véritable offre de services de la gamme supérieure : lycées, hôpital, cinéma, etc. De par sa position centrale, elle joue un rôle structurant absolument essentiel dans le fonctionnement de la vallée de la Drôme Aval.

Comme l'illustrent bien les analyses relatives à la mobilité de la population, elle **contribue dans une grande mesure à retenir les ménages au sein du territoire pour leur consommation de services**. Le recours aux polarités extérieures reste plus fréquent aux marges du territoire (ouest principalement, et dans une plus faible mesure est vers Die) et pour certains types de services spécifiques. Il s'agit notamment des équipements de la personne et de la maison ainsi que les produits de culture et de loisirs.

Carte 5: Localisation et concentration des services et équipements (source : Insee 2016)



1.3.2. Des évolutions de l'offre de services de santé à anticiper

De manière générale sur le territoire, les **densités médicales** pour les professions libérales de premier recours sont **similaires voire supérieures aux moyennes départementales** et régionales, ce qui est satisfaisant pour un territoire à dominante rurale. Ainsi, la densité de médecins généralistes est légèrement supérieure à celle de la Drôme (de l'ordre de 1 médecin pour 1000 hab.) ; celle des masseurs kinésithérapeutes est supérieure de +0,5 points par rapport à la moyenne départementale. La densité d'infirmiers est égale à la moyenne départementale.

Ces chiffres généraux cachent toutefois une réalité plus complexe.

Ainsi, les **densités sont variables au sein du territoire**, avec **globalement une très forte concentration dans le Crestois**. Ce « déséquilibre » s'explique :

- par le grand nombre de praticiens installés à Crest ;
- par le plus fort enclavement de ces communes vis-à-vis de l'extérieur (par rapport à la Confluence), avec dès lors moins de possibilités de recourir à une offre extérieure au territoire.

Tableau 1 – Effectifs et densité (pour 1000 hab.) des professionnels de santé en 2021 (source INSEE)

Unité territoriale	Médecins généralistes		Infirmiers		Masseurs-kinésithérapeutes		Chirurgiens-dentistes		Orthophonistes	
	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité	Effectifs	Densité
Le Crestois	29	1,2	59	2,5	58	2,4	14	0,6	13	0,5
La Confluence	12	0,7	40	2,4	15	0,9	6	0,4	6	0,4
Le Pays de Saillans	4	1,6	5	2,0	2	0,8	0	0	1	0,4
La Gervanne – Sye	1	0,7	3	2,1	1	0,7	0	0	0	0
Le Haut Roubion	0	0	1	0,7	1	0,7	0	0	0	0
Total SCoT	46	1	108	2,3	77	1,7	20	0,4	20	0,4
Drôme	470	0,9	1 166	2,3	623	1,2	291	0,6	205	0,4

La carte de répartition de ces professionnels de premier recours nous montre encore une fois une **grande concentration sur les vallées du Rhône et de la Drôme, au détriment des franges**. La présence de médecins omnipraticiens sur Beaufort-sur-Gervanne (récemment installé), ou sur Saillans est ainsi particulièrement importante pour garantir une couverture satisfaisante sur le territoire. Cela est d'autant plus vrai que la population des communes rurales tend, contrairement aux autres, à vieillir, avec dès lors une augmentation des besoins de santé.

Autre point d'attention, l'étude de l'ARS réalisée en 2016 constate un **vieillessement marqué des praticiens, et notamment des médecins généralistes**. Ainsi, la part des plus de 55 ans est particulièrement forte dans leurs effectifs : 50% pour ceux de la CCCPS, mais surtout 67% pour ceux de la CCVD.

Se pose ainsi la question la **question de la succession** qui doit être assurée pour maintenir une offre satisfaisante pour la population :

- L'accueil de nouveaux praticiens, et notamment des jeunes, repose sur l'attractivité du territoire pour ces populations mais également sur la facilitation de leur installation (logement, cabinet,...) ;
- Les maisons de santé peuvent entre autres avoir cette vocation. Une est déjà implantée à Aouste-sur-Sye et une seconde est en cours de constitution à Saillans, dont la création a notamment été provoquée par le départ à la retraite du médecin du village. Des projets sont également en réflexion à Livron-sur-Drôme et Montoisson ;
- Les professionnels paramédicaux ont également besoins de locaux et rencontrent parfois des difficultés pour exercer leur activité. C'est par exemple le cas à Crest.

De son côté, **l'offre de soins spécialisés fait état de manques**, mis en avant tant par les professionnels que par la population.

Pour les spécialités présentes sur le territoire (ophtalmologue, psychiatre,...), les **cabinets tendent à être saturés**, avec des délais d'attente longs (souvent un an) et/ou des difficultés à accepter de nouveaux patients.

Pour les spécialités non présentes sur le territoire, et notamment pour les ophtalmologues (malgré le cabinet présent à Crest), les gynécologues, les sage-femmes ou les pédiatres, les habitants sont pour bonne partie contraints de **consulter en dehors du territoire**, à Valence, Grenoble ou Montélimar, avec donc de longues distances à parcourir.

Concernant **l'offre hospitalière**, le grand point fort du territoire est la présence d'un **Centre hospitalier à Crest**, au cœur du territoire du SCoT. Il propose une offre de soin accessible, structurante et complémentaire à la médecine de ville. Dans les domaines de la gériatrie, de l'addictologie, de la pédiatrie ou de la gynécologie, il est l'unique recours du territoire en matière de soins de spécialité. Il s'agit également d'un équipement structurant pour les urgences.

Si cette offre locale permet de limiter le phénomène, la Vallée de la Drôme Aval reste fortement dépendante des hôpitaux extérieurs :

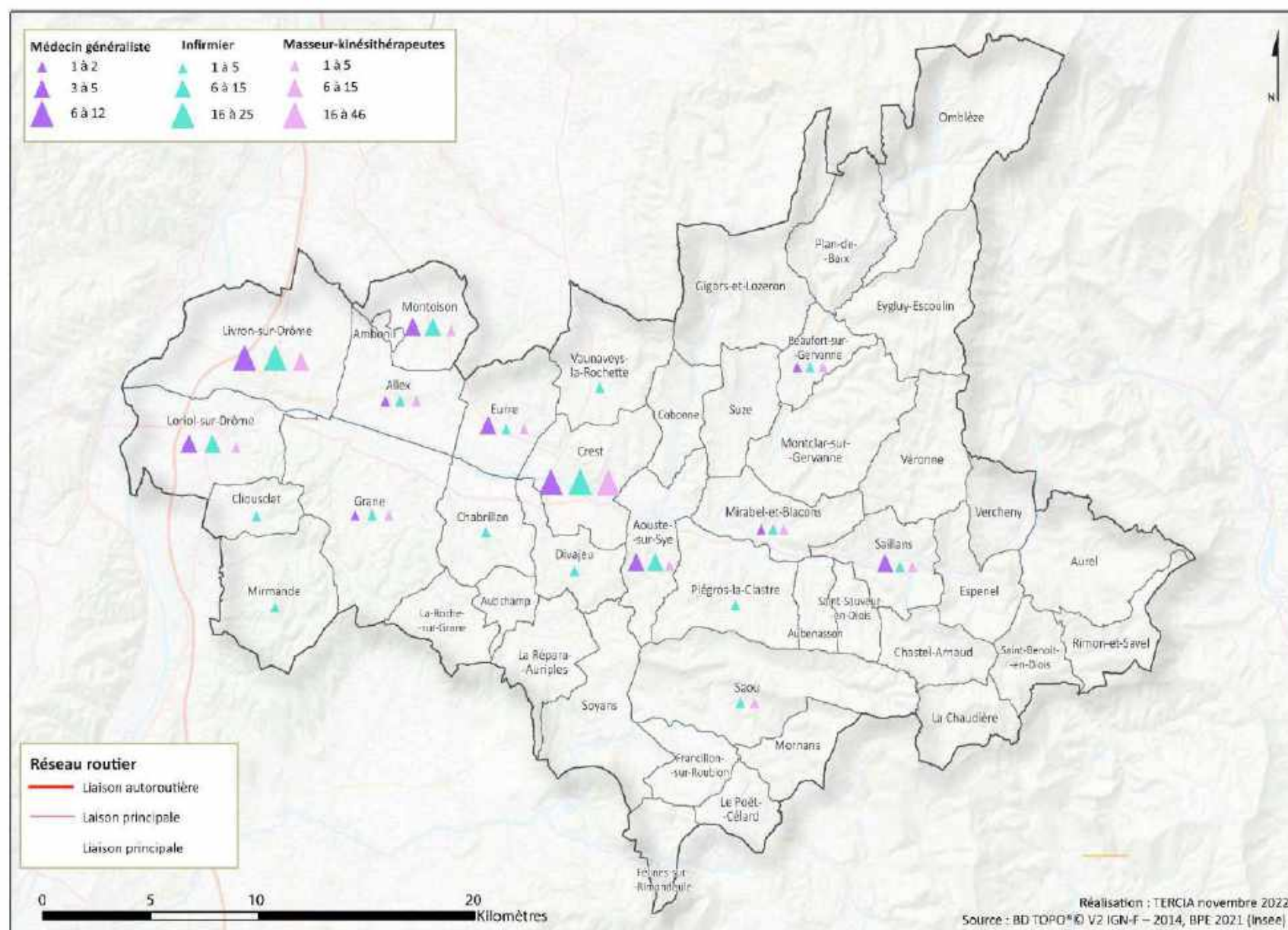
- ainsi, près de 33% des séjours hospitaliers des habitants ont lieu au CHU de Valence (contre 23% au CH de Crest) et 18% à l'hôpital privé Drôme-Ardèche ;
- Pour certains actes médicaux (les accouchements, notamment), les destinations de Romans et de Montélimar sont également sollicitées. Face à ce constat, le CH de Crest développe de nombreuses coopérations avec le Centre Hospitalier de Valence et plus largement avec les hôpitaux drômois. En effet, dans le cadre de la Communauté Hospitalière de Territoire Rhône et Vercors qui réunit les Hôpitaux Drôme Nord, les Centres Hospitaliers de Crest, Saint-Marcellin, Tournon et Valence, ces établissements ont un projet médical commun.

Dans un contexte extérieur au territoire du SCoT mais impactant directement sa population, il est à noter la **fermeture de l'hôpital de Die**, dont la maternité accueillait 22% des accouchements du territoire.

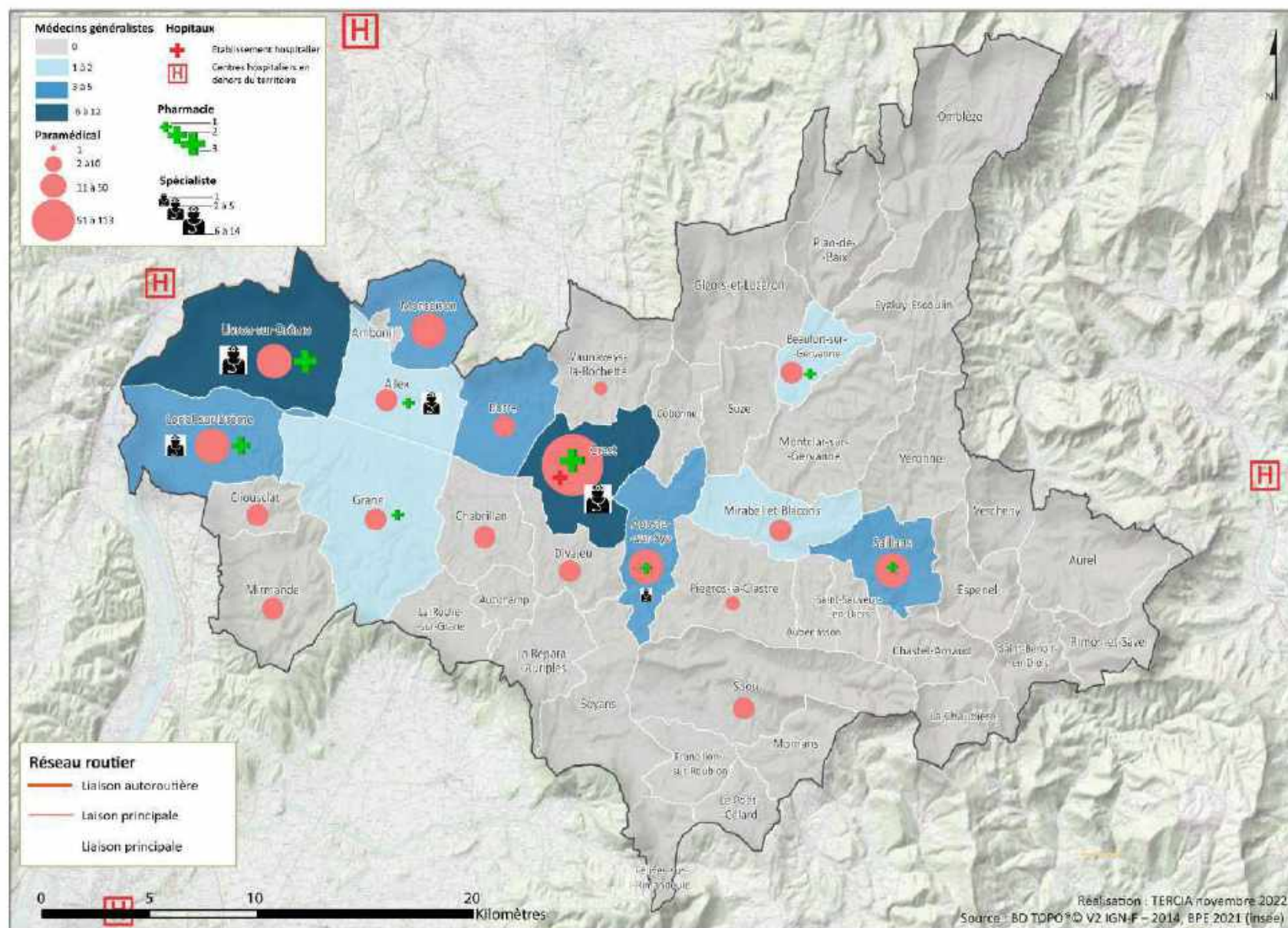
La **situation de l'hôpital de Crest semble plus pérenne**. En effet, celui-ci a bénéficié récemment d'un plan d'investissement important et est implanté depuis mi 2013 dans de nouveaux locaux, très fonctionnels, dans le quartier le Mazorel (un quartier excentré de Crest). Toutefois, si le nouveau bâtiment de l'hôpital est facilement accessible en voiture, il n'est pas desservi par les transports en commun. Ce dernier point, a été souligné par les professionnels et habitants du territoire qui pointent les difficultés d'accès pour les habitants non véhiculés et notamment les personnes âgées.

Le **vieillessement de la population risque d'entraîner un accroissement de la demande d'actes médicaux**. Cela laisse donc entrevoir une période d'augmentation de la demande en matière de soins, dans un contexte de réduction des capacités de prise en charge médicale.

Carte 6 : Répartition des professionnels de santé de 1er recours en 2021 (source INSEE)



Carte 7 : Offre de santé en 2021 (source : INSEE)



> **Services et équipements aux personnes âgées : une offre polarisée mais à conforter**

En 2019, le territoire comptait **4 481 personnes de plus de 75 ans**. Si la part de cette catégorie de population est globalement stable, leur nombre **tend**, comme le reste de la population, **à augmenter**.

Leur nombre est **particulièrement important dans les communes rurales, ainsi qu'à Crest**. Il s'agit d'une frange de la **population particulièrement fragile dont les besoins méritent d'être pris en compte**. De fait, une part des personnes âgées se contente de ressources financières modestes et certaines sont touchées par une tendance à la précarisation : difficultés liées à ces maigres revenus accentuées par des compléments santé basiques ou peu performantes, des difficultés croissantes à assurer les tâches de la vie quotidienne, de grandes difficultés à se déplacer sur le territoire, ... Tous ces écueils s'accumulent et sont défavorables à une bonne santé.

La problématique des personnes âgées économiquement fragiles, notamment dans les communes rurales, constitue ainsi un point de vigilance fort. Cela est d'autant plus vrai que **42% des plus de 80 ans vivent seuls** et sont dès lors plus vulnérables à la dépendance.

Le diagnostic local de santé de 2016 ainsi que l'étude de 2011 sur l'offre de services aux personnes ont réalisé une analyse spécifique à ce public particulier. D'après ses éléments, **les services et soins dédiés aux personnes âgées sont nombreux et semblent couvrir l'ensemble du territoire**. Ils passent notamment par :

- Les médecins généralistes (cf. ci-dessus)
- Les soins à domicile, assurés par les cabinets infirmiers et les services de soins infirmiers à domicile (Loriol-sur-Drôme, Crest, Bourdeaux...), et les services à domicile (ADMR, Vivre à Domicile, mutuelle EOVI)
- Le Centre hospitalier de Die qui propose une prise en charge en gériatrie, avec plusieurs services et depuis peu un hôpital de jour de gériatrie qui propose une journée d'évaluation complète.

En matière de **solutions de logements adaptés aux personnes âgées**, on distingue les solutions destinées aux personnes âgées autonomes (en habitat regroupé ou non), des établissements médicalisés pour les personnes âgées dépendantes, les EHPAD.

Pour les seniors autonomes, on repère une résidence pour personnes âgées à Loriol-sur-Drôme et une MARPA (maison d'accueil rural pour les personnes âgées) à Allex, représentant environ 100 places.

La Vallée de la Drôme a également développé **un certain nombre de solutions originales d'habitats non regroupés** : les logements intergénérationnels, les résidences locatives, les familles d'accueil. Ces solutions innovantes favorisent le lien social et permettent une veille et éventuellement un accompagnement aux consultations médicales.

Concernant **l'hébergement des personnes âgées dépendantes**, on dénombre 7 EHPAD représentant environ 295 places pour des personnes âgées dépendantes et 115 pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Globalement, **les professionnels repèrent un manque de place en EHPAD** avec des délais plus ou moins long (de 6 à 9 mois parfois plus pour une entrée en institution).

> **Prise en compte du handicap : des réponses difficiles en zones rurales**

Comme c'est souvent le cas dans les territoires ruraux, **la prise en compte du handicap s'avère difficile sur le territoire**. Ainsi, l'étude sur l'offre de services (2011) mettait en avant des situations certes diversifiées selon les types de handicaps, mais présentant toutes **d'importantes lacunes** :

- Handicap mental : offre de services mal répartie (concentration sur quelques communes des vallées) et manques dans les prises en charge
- Handicap psychique : mauvaise prise en compte avec très peu d'offres et des familles difficilement accompagnées
- Handicap physique : accessibilité insatisfaisante, que ce soit dans les aménagements urbains, les transports, l'accès aux loisirs,...
- Handicap sensoriel, et notamment visuel : mêmes problèmes d'accessibilité avec trop peu d'aménagements adaptés

Il est **malgré tout à noter un nombre important de structures et initiatives œuvrant sur le sujet** : classes pour l'inclusion scolaire à Crest et Livron-sur-Drôme, 2 instituts médicoéducatifs à Aouste-sur-Sye et Grâne, les antennes du centre médico-psychologique Le Valmont sur Livron-sur-Drôme et Crest, les actions de l'association ATU de Crest (accueil de jour de personnes handicapées, avec des activités artistiques, des sorties,...). Depuis la réalisation du diagnostic, il est en outre à noter que le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMESOP) de Valence a ouvert une antenne à Crest, qui prend en charge des enfants en situation de handicap.

1.3.3. Une offre de services à la petite enfance, éducation et formation à compléter

Les **équipements scolaires constituent un des éléments déterminant dans le choix de l'installation de jeunes couples.**

La forte présence des familles avec enfants, et dès lors la **surreprésentation de la classe d'âge des 0-14 ans** (18,6% sur le territoire et 18,3% dans la Drôme), interrogent sur les capacités d'accueil des écoles et des services de petite enfance. En effet, on compte actuellement **8 621 jeunes de 0 à 14 ans**, avec comme pour le reste de la population une tendance à l'augmentation de leur nombre.

Concernant les plus jeunes, depuis l'étude de 2011 portant sur l'offre de services à la personne dans la vallée de la Drôme qui démontrait un déficit de places pour la petite enfance, l'offre de structure d'accueil tant individuelles que collectives a augmenté. Les structures intercommunales du SCoT, compétentes en la matière, ont participé à développer et diversifier l'offre bien que la demande continue à s'accroître. Ainsi, entre 2020 et 2021, l'ensemble du territoire compte :

- 193 places en accueil collectifs (contre 14 en 2011)
- 871 places auprès de 262 assistantes maternelles (contre 745 places en 2011).

Les **écoles maternelles et élémentaires bénéficient de leur côté d'un bon maillage territorial.** On dénombre ainsi :

- 6 communes avec au moins une école maternelle, complétées par 2 écoles maternelles de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé
- 18 communes avec au moins une école élémentaire, complétées par 8 écoles élémentaires de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) dispersé

Comme le montre la carte ci-dessous, une grande partie du territoire est couverte, y compris les secteurs les plus ruraux, les moins denses et les plus sujets au vieillissement. Plan de Baix, Beaufort sur Gervanne, Saoû, la Répara Auriples ou encore Aurel sont ainsi équipées, ce qui limite les déplacements nécessaires pour les familles.

Les écoles sont complétées par un ensemble de **garderies périscolaires** (Mirabel et Blacons/Piérogros la Clastre, Saillans, Vercheny/Aurel,...) et d'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) adaptés pour différentes tranches d'âges, allant de 3 à 17 ans.

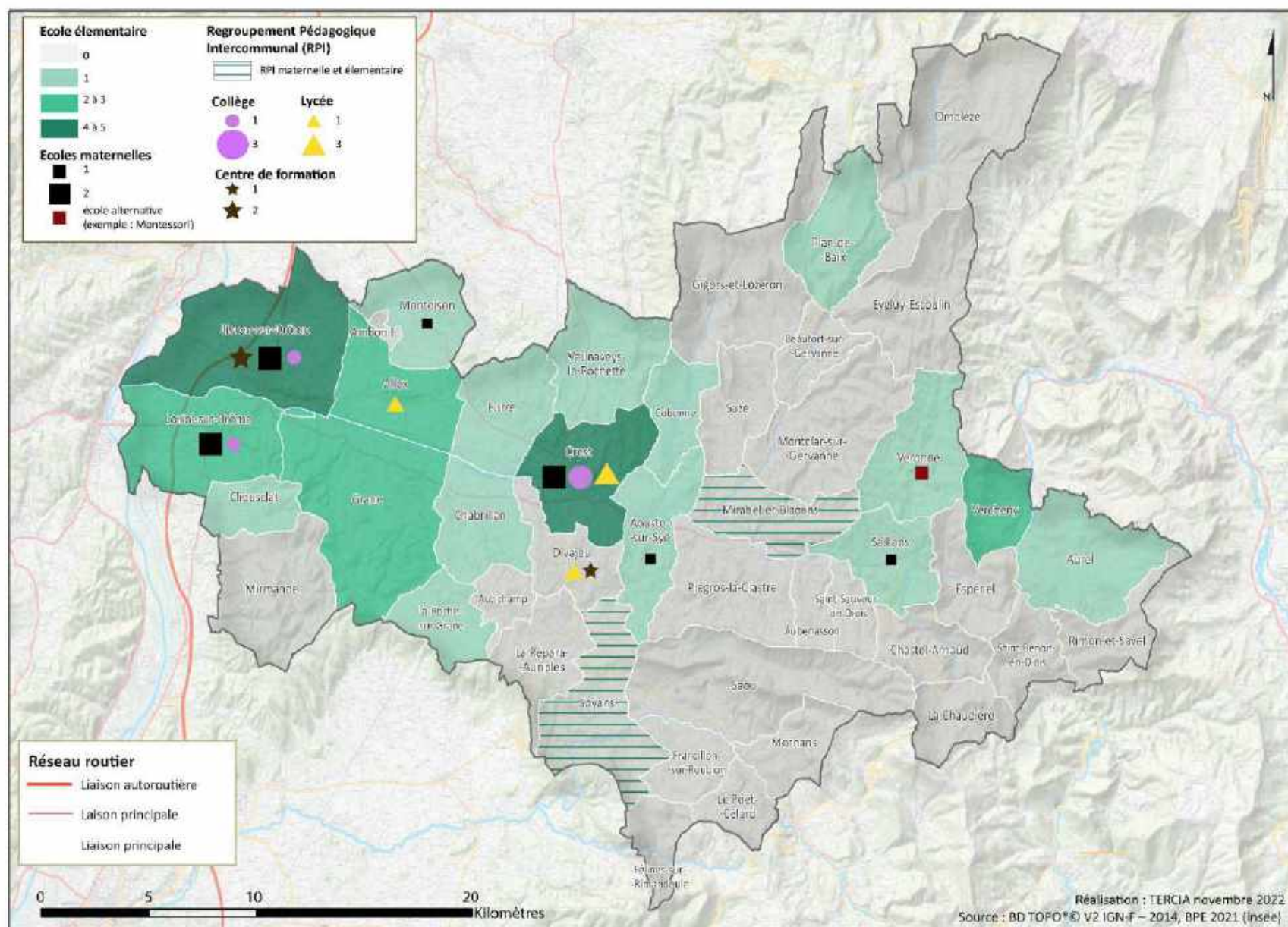
Du fait du caractère majoritairement rural du territoire, **l'offre d'enseignement secondaire est quant à elle très localisée.** Ainsi, les 5 collèges se trouvent uniquement dans les principales polarités : un à Livron-sur-Drôme, un à Loriol-sur-Drôme et 3 dans la ville de Crest.

Cette dernière accueille par ailleurs les deux seuls lycées, un polyvalent et un professionnel privé. Cette offre **oblige à des déplacements scolaires**, par ailleurs bien organisés (cf. partie mobilité), mais explique également que 24% des scolaires quittent le territoire pour étudier, dont 10% dans l'agglomération de Valence. Un projet d'implantation d'un lycée à Livron-sur-Drôme était à l'étude mais n'a pas abouti. Avec près de 5000 jeunes de 0 à 14 ans sur les communes de la Confluence, de la Voulte-sur-Rhône, le Pouzin et Saulce-sur-Rhône (8 621 dans le SCoT), ce « bassin » est à ce titre porteur d'un potentiel, au moins futur. Il souffre toutefois d'être au cœur d'un losange formé par les lycées de Valence au nord, de Montélimar au sud, de Privas à l'ouest et de Crest à l'est.

L'offre en formations supérieures et professionnelles est peu nombreuse sur le territoire. Il est possible de citer le Centre de formation multi-pro Drôme Ardèche et l'ADAF à Livron-sur-Drôme, le Greta Viva 5 de Crest ou encore la Maison familiale Rurale de Divajeu. La relative faiblesse de cette offre explique le départ d'une bonne partie des jeunes en dehors du territoire pour leurs études et souvent premiers emplois.

Pour finir, notons qu'une **offre scolaire alternative existe également sur le territoire.** Il s'agit de l'école Montessori à Véronne, des Amanins à la Roche sur Grâne et du collège Montessori à Allex. Elle contribue à l'attractivité du territoire pour une frange de la population.

Carte 8: Offre éducative en 2021 (INSEE)



1.3.4. Une offre en infrastructures sportives plutôt satisfaisante mais polarisée

L'offre d'équipements sportifs et de loisirs de proximité (terrain de grands jeux, tennis, boulodrome,...) **est globalement satisfaisante mais reste assez polarisée autour des communes les plus densément peuplées** (vallée de la Drôme et confluence).

De par le cadre de vie privilégié de la vallée de la Drôme aval, **les activités de plein air sont très répandues** sur l'ensemble du territoire et a fortiori sur les communes les plus rurales (VTT, randonnée, canoë / kayak, activités aériennes, etc.). Les communes de Saillans et Saoû sont à ce titre particulièrement bien dotées. **L'activité associative est également très active**. Elle bénéficie d'un réseau associatif important et de bénévoles fortement impliqués, qui n'empêchent pas un certain phénomène de saturation pour certaines associations.

Les **équipements de niveau supérieur** (gymnases et salles multisports, stades, piscines couvertes, salles de combat,...) sont fortement **concentrés sur les polarités principales**, à savoir Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme.

On note malgré tout la **présence de ces équipements sur quelques autres communes**, ce qui permet d'assurer un certain relai auprès de la population : gymnases / salles multisports de Piégros-la-Clastre, d'Allex, etc. Ils restent toutefois assez éloignés des communes les plus rurales.

Concernant les **attentes des habitants**, la charte de développement durable (2011) mettait en avant des attentes de la part de la population sur l'implantation d'une piscine couverte, d'un développement plus important encore des itinéraires de promenades, randonnée,... Était également souligné un besoin de meilleurs accès aux équipements, pour les scolaires notamment.

1.3.5. Une offre culturelle riche et dynamique

La vallée de la Drôme Aval bénéficie d'une **offre culturelle très riche et dynamique**, a fortiori compte tenu de son profil rural.

Le **territoire bénéficie d'équipements structurants, essentiellement implantés dans les polarités centrales**, à savoir Crest, Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme : cinémas de Crest et de Loriol-sur-Drôme, médiathèques de Crest, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Grâne et Aouste-sur-Sye, maison des jeunes et de la culture d'Aouste-sur-Sye, espaces culturels,... A noter également l'existence d'une station de radio (Radio Saint

Ferréol) installée à Crest. L'existence de ces structures est un **facteur d'activité fort pour une partie de la population**, malgré l'avènement et le développement d'outils comme internet.

Ces **équipements sont relayés à une échelle plus locale par un maillage plutôt dense** de bibliothèques municipales (dans 13 communes), très bien réparties sur le territoire jusqu'aux franges les plus rurales), de galeries d'art (très nombreuses dans des communes touristiques comme Saoû par exemple), de salles de spectacles, de lieux d'expositions, etc.

Également, le territoire peut compter sur une **programmation culturelle particulièrement fournie**. Entre 2007 et 2012, environ 800 événements culturels ont été organisés, impliquant plus de 80 structures / an et concernant chaque année une trentaine de communes. Le cadre de vie très préservé des communes les plus rurales présente dans certains cas un attrait particulier et leur permet d'accueillir des manifestations qui contribuent de manière non négligeable à la vie et à l'identité locale. Ces événements concernent tous les champs de la culture : musique (Crest Jazz Vocal, Saoû chante Mozart, Freakshow à Gisors et Lozeron,...), culture locale (fête du Picodon, fête de la Clairette,...), théâtre, spectacles et arts de rue ponctuellement expositions en rapport avec l'histoire, la peinture,...

1.3.6. Une couverture numérique encore insuffisante mais une programmation en cours

En 2022, **l'ensemble des communes du SCoT sont couvertes au moins partiellement par une technologie DSL et / ou câble et / ou fibre optique**. Néanmoins, comme présenté sur la carte ci-dessous, les débits disponibles tendent logiquement à fortement diminuer à mesure que l'on s'éloigne des secteurs les plus denses et les plus peuplés, soit les secteurs les plus faciles à mailler et les plus rentables (ou les moins déficitaires). À savoir que la limite basse du haut débit est fixée à 8 Mbits/sec, celle du très haut débit à 30 Mbits/sec et celle du très haut débit par la fibre à 100 Mbits/sec. Sur le territoire du SCoT, 64% des communes bénéficient d'un accès au très haut débit (connexion de moins de 30 Mbits/sec). Les 36% restants bénéficient d'un débit déjà confortable a minima supérieur à 3 Mbits/sec.

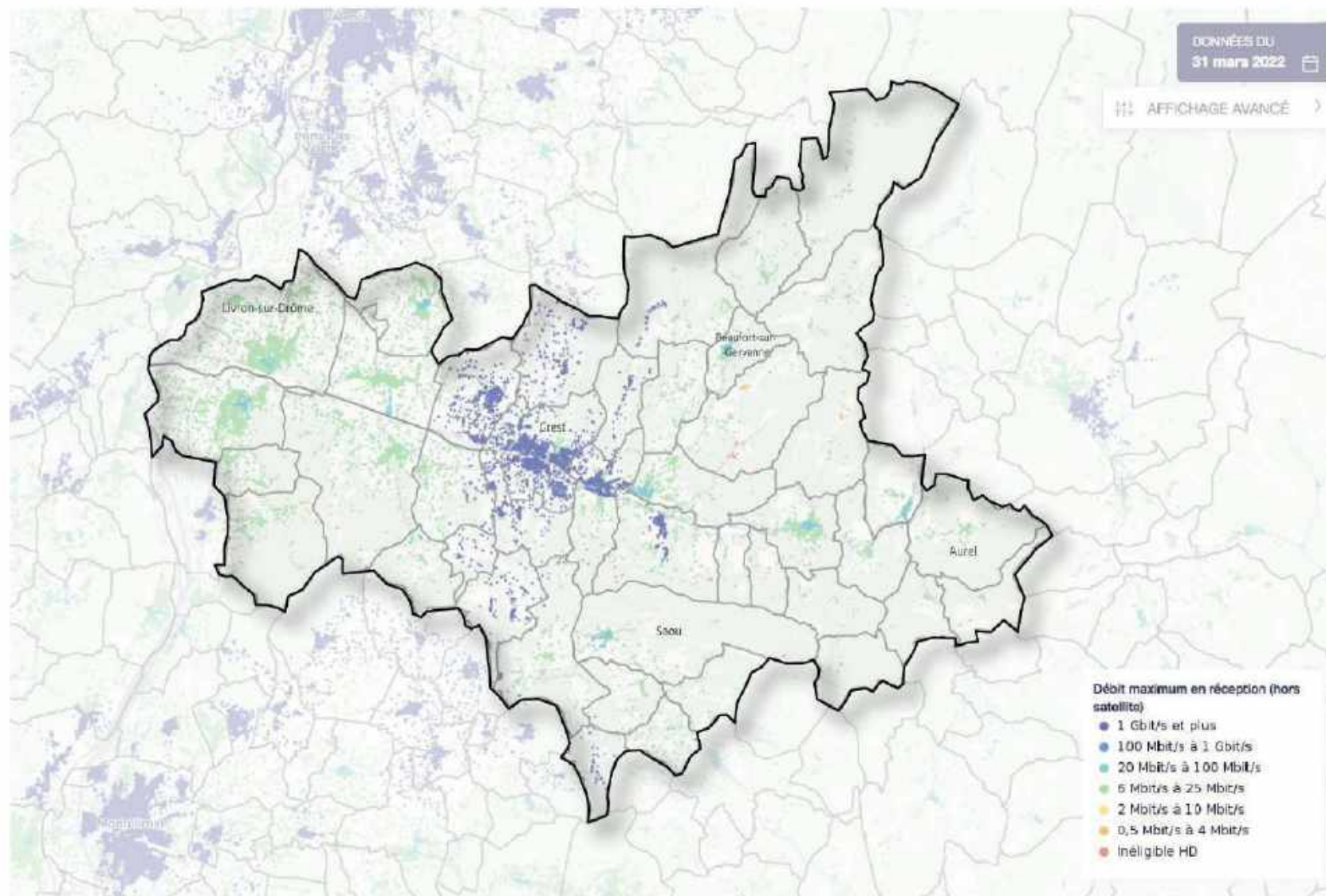
Aujourd'hui, **l'accès à une connexion internet de qualité et à haut débit est devenu un facteur d'attractivité** particulièrement important pour l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Il permet d'améliorer les conditions de vie des habitants en leur offrant des services inaccessibles autrement, mais également fournit un excellent **levier de développement économique**. Le déploiement de la fibre optique notamment permet de

lever les freins à l'installation et au développement des entreprises dans les secteurs ruraux, permet de développer le travail à la maison, les espaces de co-working, facilitent le quotidien des indépendants (création et gestion d'un site internet, etc.).

Face à ce constat de plus en plus évident, les Départements de l'Ardèche et de la Drôme se sont mobilisés en créant en 2007 un Syndicat mixte, ADN (Ardèche Drôme Numérique), chargé de déployer la fibre optique sur l'ensemble de leur territoire. L'ambition par cela est de garantir l'égalité d'accès des Ardéchois et Drômois aux services numériques et éviter ainsi toute fracture numérique entre villes et campagnes.

Le territoire du SCoT est concerné dans son intégralité par cette initiative remarquable. Comme présenté ci-dessous, **toutes les communes du SCoT feront l'objet, au plus tard à l'horizon 2023, d'un lancement des travaux pour le déploiement de la fibre**. Celui-ci concernera dans un premier temps le « cœur » du territoire, avant de se diffuser sur les communes. En 2022, 32% des communes du SCoT appartenant aux unités territoriales du Crestois et du Haut Roubion bénéficient d'une couverture comprise en 1% et 84% de leur territoire.

Carte 9: Couverture haut débit en 2022 (source : arcep.fr)



1.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > 5 unités territoriales, dont une centrale possédant une aire d'interaction forte : le Crestois
- > Une armature urbaine multipolaire bien assise : 3 pôles structurants, 8 pôles relais, 8 pôles de proximité
- > De grands équipements et pôles d'emplois présents sur les principales polarités limitant les déplacements hors du territoire (81% en interne) : Crest en premier lieu, mais également Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme
- > Une offre de services et d'équipements globalement satisfaisante et accessible sur le territoire...
- > ... mais une accessibilité contrastée entre l'ouest et l'est, ainsi qu'entre la vallée de la Drôme et les territoires plus excentrés

> Une organisation urbaine structurante, pour le maintien de l'identité rural et l'autonomie du territoire

Aujourd'hui, les pôles structurants et notamment Crest limitent les déplacements vers l'extérieur et permettent au territoire de **conserver une relative autonomie dans son fonctionnement quotidien**. De fait, 81% des déplacements tous motifs sont internes au territoire, même si le chiffre tombe à 58% lorsque l'on s'intéresse aux personnes vivant et travaillant dans le territoire du SCoT (voir volet mobilité).

Ils s'appuient sur un **maillage assez dense de polarités relais et de proximité**, qui elles-mêmes modèrent les déplacements au sein du territoire, en assurant aux habitants une petite gamme de services et

en leur offrant quelques emplois. Cette **structuration multipolaire permet une répartition des fonctions au sein du territoire**. Elle est absolument essentielle pour préserver son identité rurale, en évitant notamment la concentration dans un pôle véritablement urbain.

L'équilibre fragile entre autonomie et ruralité préservée méritera une attention toute particulière dans les années à venir. Il ne peut en effet se maintenir sans que les polarités continuent à jouer leur rôle, voire en renforçant leurs fonctions actuelles :

- Pour Crest, de jouer le rôle de bassin d'emploi local et de fournisseur de services de la gamme supérieure, absolument cruciaux dans leur rôle de liant pour le territoire (lycées, hôpital,...)
- Pour Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme, de se développer en complémentarité des différentes polarités voisines pour affirmer leur rôle local
- Pour les autres polarités, de maintenir à minima une offre de services et d'emplois garante d'une vie locale attractive. L'éducation et la santé sont deux sujets majeurs à prendre en compte. Le phénomène de diffusion constaté au sein du territoire est en outre un véritable levier pour le renforcement de certaines polarités relais ou de proximité.

L'enjeu du territoire réside également dans l'accompagnement de **l'accueil de populations en cohérence avec cette armature multipolaire « originale »**, répondant aux besoins de tous ses habitants et facteur de qualité de vie.

Le projet de SCoT sera l'occasion de mener une réflexion sur la répartition du maillage structurant dans chaque unité territoriale afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins des habitants, de limiter les déplacements et les temps d'accessibilité.

> Une complémentarité de la Vallée de la Drôme Aval avec ses territoires voisins

La **position de carrefour de la Vallée de la Drôme Aval et son rattachement à l'axe rhodanien la placent en interaction avec un certain nombre de polarités extérieures**. Au premier rang de celles-ci figure l'agglomération valentinoise, mais en fonction de la géographie, d'autres complémentarités existent : avec l'Ardèche dans la Confluence, le Diois dans le Pays de Saillans, avec le Montilien dans le Haut-Roubion.

Malgré la relative autonomie évoquée ci-avant, **les échanges sont marqués avec ces polarités**, pour l'emploi, mais également pour certains services supérieurs (éducation, santé, culture,...). Pour l'heure, grâce au relatif éloignement d'une grande partie du territoire, du rôle historique de Crest et aux volontés locales, ces interactions ont été **plutôt positives**. En effet, l'ouverture est un des moteurs du dynamisme et n'empêche pour l'heure pas les équipements structurants de se maintenir au sein du territoire.

Il est toutefois **primordial pour le territoire de cultiver cette complémentarité**. En ne cherchant pas à rivaliser avec le niveau et la diversité d'équipements et d'emplois de

certaines de ces villes, mais en concentrant ses efforts sur une offre adaptée à son territoire, garante du maintien de son identité propre et du lien entre ses habitants.

Le déploiement à court terme de la fibre optique est un des leviers majeurs offerts aux communes rurales pour trouver leur place auprès des grandes agglomérations.

> **Des profils communaux très divers, qui appellent la solidarité territoriale et l'innovation**

Comme développé tout au long du diagnostic, le territoire est marqué par une très **grande hétérogénéité, bien illustré par les variations de densité**. Ainsi, en longeant la Drôme depuis la Confluence jusqu'à Crest / Aouste-sur-Sye, les villes et villages présentent un profil très dense pour le territoire, avec une très bonne desserte et une offre de services très satisfaisante. Le reste des communes de la rive droite de la vallée de la Drôme sont dans une position intermédiaire, avec des liaisons routières (D93) et ferroviaires satisfaisantes et une assez bonne autonomie (Saillans et Vercheny notamment). Elles bénéficient en outre d'une croissance démographique soutenue, signe de leur attractivité.

Tout le reste du territoire est marqué par des profils communaux très ruraux et des densités particulièrement faibles (2 hab./km² à Ombrière, contre 371 hab./km² à Crest). **Grâce au phénomène de diffusion de la croissance, une bonne partie des communes profite d'une bonne attractivité, avec une croissance démographique positive**. C'est le cas notamment du Haut-Roubion et d'une petite partie de la Gervanne (notamment Gigors-et-Lozeron, avec un solde migratoire très positif).

Ce constat n'est cependant pas partagé dans toutes les communes. Dans le sud-est du territoire du SCoT, dans le Pays de Saillans et dans le reste de la Gervanne-Sye, certaines communes sont encore concernées par une **tendance au déclin démographique et au vieillissement de leur population**. Comme décrit dans la partie suivante, ce phénomène est marqué (+31% du nombre de plus de 60 ans entre 2008 et 2019, contre +6% des moins de 14 ans) et nécessite une prise en compte dans le dimensionnement des équipements. Cela est particulièrement vrai face au constat de certaines lacunes, par exemple dans le nombre de places disponibles en EPHAD.

Ces disparités très fortes expliquent que **la grande majorité des emplois et des services soient concentrés dans les secteurs les plus denses**. Les polarités relais et de proximité des unités territoriales les plus rurales permettent dans une certaine mesure d'y pallier, mais cette réponse ne peut être que partielle. Les **complémentarités nécessaires entre**

les différentes parties du territoire doivent ainsi être intégrées au cœur du projet, et ce dans l'ensemble de ses dimensions : services, économie, transports...

L'hétérogénéité du territoire **invite également à moduler le projet en fonction des spécificités de chacune des unités territoriales**, sans pour autant perdre de vue sa cohérence globale. Pour les plus rurales, les dynamiques de regroupements, d'initiatives participatives et citoyennes, de services à la carte etc. apparaissent comme des solutions à encourager et assister. Et une fois encore, l'arrivée très prochaine de la fibre optique doit être anticipée dès maintenant pour se saisir de cet important levier de développement économique et d'autonomisation.

2. DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE

2.1.1. Une implantation de la population guidée par la géographie et le relief

Les 44 communes qui composent le territoire de la Vallée de la Drôme Aval comptabilisent **46 305 habitants** (INSEE, 2019). Les populations communales se distribuent entre 24 habitants (Rimon-et-Savel) et 9 202 habitants (Livron-sur-Drôme).

Les **plaines rhodanienne et drômoise accueillent la très grande majorité des habitants du territoire** ; particulièrement dans les villes de Livron-sur-Drôme, de Crest (8 680 habitants) et de Loriol-sur-Drôme (6 616 habitants) qui elles-seules concentrent près de 53 % de la population. À contrario, les franges est, nord et sud comptent de nombreuses communes de moins de 200 habitants à l'image d'Ombèze (71 habitants) dans la vallée de la Gervanne ou de La Chaudière (33 habitants) dans le Pays de Saillans.

Les **écarts de densité entre unités territoriales sont considérables**, la Confluence compte 163 hab./km² là où la Gervanne-Sye en compte 8. Ils invitent à réfléchir à l'adéquation entre offre et demande en termes de services et d'équipements à des échelles assez fines. La dissymétrie de répartition spatiale de la population **s'explique principalement par le relief** qui contraint l'installation des populations dans certains secteurs géographiques et par la plus ou moins grande proximité à la vallée du Rhône.

Ces forts contrastes ne doivent pas faire oublier que le territoire présente des **caractéristiques d'ensemble encore largement rurales**. Avec une densité de **56 habitants/km²**, la Vallée de la Drôme Aval se situe en deçà des densités départementale (79 hab./km²) et régionale (115 hab./km²).

L'analyse de la répartition des densités de population confirme l'aspect multipolaire du territoire du SCoT avec 11 communes qui ont une densité supérieure à la moyenne du territoire.

Tableau 2: Population et densité (source : Insee)

	POPULATION DE 2019	PART DANS LE TERRITOIRE	SUPERFICIE (KM ²)	DENSITÉ
Le Crestois	23 883	51,6 %	281,7	84,8
La Confluence	17 021	36,8 %	104,3	163,2
Le Pays de Saillans	2 560	5,5 %	150,6	17,0
La Gervanne – Sye	1 401	3,0 %	179,7	7,8
Le Haut Roubion	1 440	3,1 %	106,6	13,5
TOTAL SCoT	46 305	100 %	822,7	56,3

2.1.2. Une croissance démographique forte et continue qui se diffuse dans tout le territoire

En l'espace de 51 ans (1968-2019), la vallée de la Drôme Aval a vu sa population grossir de moitié, à un rythme moyen de plus de 300 nouveaux habitants par an.

Historiquement, ce sont **les communes de la vallée du Rhône qui ont, les premières, bénéficié de ce gain démographique**, avec un fort développement des communes de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme, notamment. Entre 1968 et 1999, près de la moitié (46 %) de l'accueil de population du territoire a été porté par ces deux seules communes.

Désormais, le flux démographique n'est plus seulement absorbé par les communes de la vallée du Rhône mais il l'est également par des communes plus excentrées. En effet, en comparant les périodes 1999-2008 et 2008-2019, on s'aperçoit que la croissance démographique dans le bassin de la Gervanne-Sye et dans le Haut Roubion a sensiblement augmenté là où celle du Pays de Saillans a explosée.

Ainsi, une diffusion de la croissance démographique s'opère au sein du territoire, de l'ouest vers l'est.

Carte 10: Densité d'habitant par commune en 2019 (INSEE)

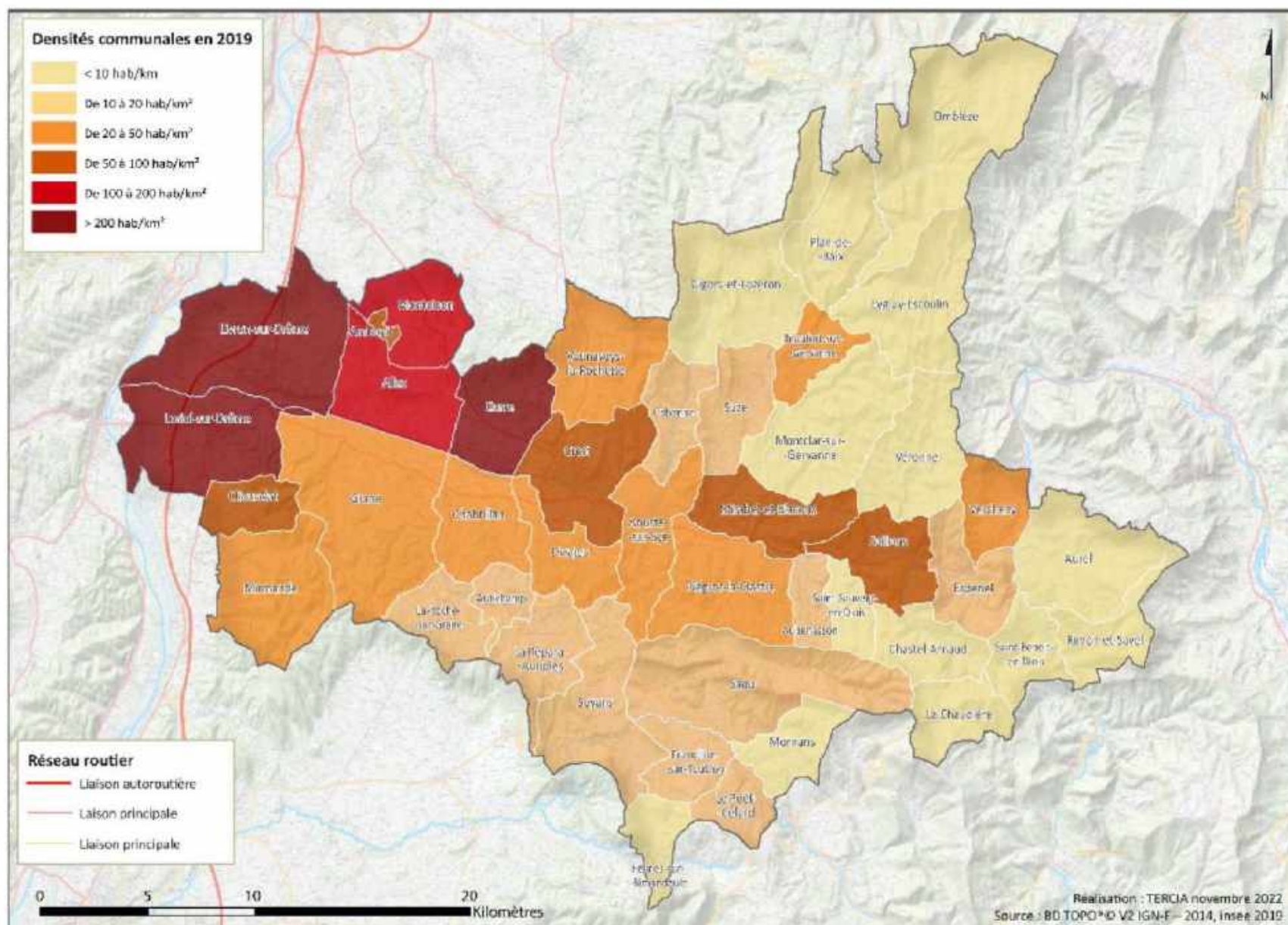


Tableau 3: Diffusion de la croissance démographique (source : Insee)

	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2019	CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2008 ET 2019	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2008	CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 1999 ET 2008
Le Crestois	+ 2 399	+ 11,2 %	+ 1 722	+ 8,7 %
La Confluence	+ 1 210	+ 7,7 %	+ 1 210	+ 8,3 %
Le Pays de Saillans	+ 414	+ 19,3 %	+ 298	+ 16,1 %
La Gervanne – Sye	+ 125	+ 9,8 %	+ 166	+ 15,0 %
Le Haut Roubion	+ 134	+ 10,3 %	+ 189	+ 16,9 %
TOTAL SCoT	+ 4 282	+ 10,2 %	+ 3 585	+ 9,3 %

La **croissance démographique continue à être forte sur la période récente** puisqu'entre 2013 et 2019 le territoire a accueilli près de 2 600 habitants supplémentaires à un rythme de 430 nouveaux habitants à l'année. Sur la période, l'accroissement de population se fait à un rythme plus élevé que celui du département de la Drôme pris dans sa totalité (0,96 % contre 0,73 %), là où la moyenne nationale est de 0,4 %.

De même, la dernière période intercensitaire est marquée par une légère augmentation démographique à l'échelle du territoire. En effet, la croissance annuelle de la population entre 2013 et 2019 est de 0,96% alors qu'elle s'élève à 0,94% sur l'ensemble de la période 1999-2019.

Tableau 4: Croissance démographique entre 2013 et 2019 (INSEE)

	ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2013 ET 2019	CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ENTRE 2013 ET 2019	ÉVOLUTION ANNUELLE 2013-2019	ÉVOLUTION ANNUELLE 1999-2019
Le Crestois	+ 1 373	+ 6,1 %	+ 0,99 %	+ 0,95 %
La Confluence	+ 743	+ 4,6 %	+ 0,75 %	+ 0,77 %
Le Pays de Saillans	+ 233	+ 10,0 %	+ 1,60 %	+ 1,64 %
La Gervanne – Sye	+ 137	+ 10,8 %	+ 1,73 %	+ 1,17 %
Le Haut Roubion	+ 106	+ 7,9 %	+ 1,28 %	+ 1,28 %
TOTAL SCoT	+ 2 592	+ 5,9 %	0,96 %	+ 0,94 %

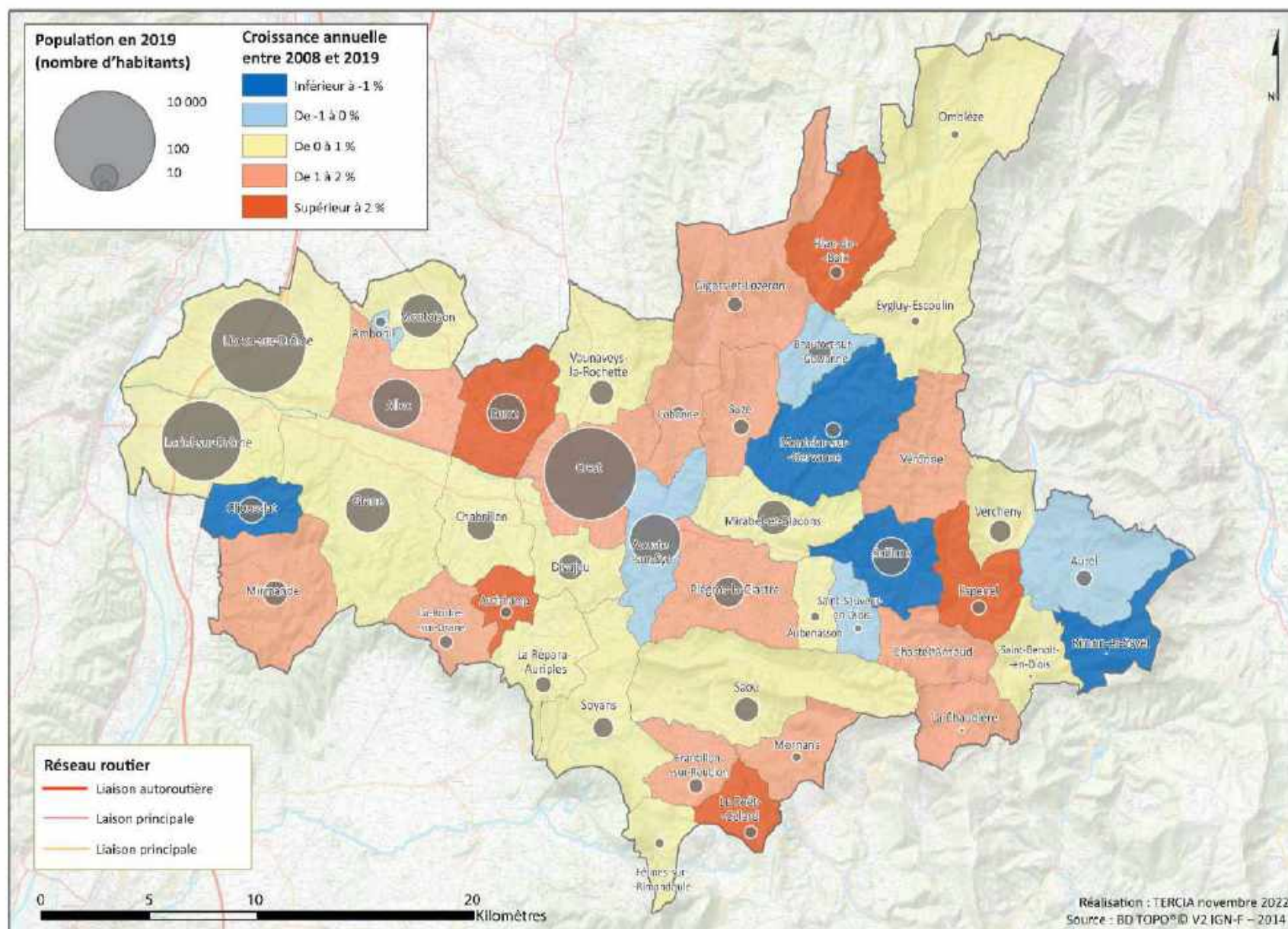
Le **territoire est, historiquement et encore aujourd'hui, attractif** : les 2/3 de la croissance démographique s'expliquent par l'arrivée de populations exogènes. Ces nouveaux arrivants, en provenance notamment des grandes agglomérations voisines, s'installent majoritairement dans le Crestois afin de bénéficier d'un certain cadre de vie mais aussi d'une certaine accessibilité en termes de prix et de services.

Ce solde migratoire positif concerne l'ensemble des unités territoriales du SCoT. Les communes du Pays de Saillans et du Haut Roubion, en plus d'un environnement bien préservé, profitent de la qualité des infrastructures de transports. La Confluence a un profil un peu atypique au sein du périmètre SCoT avec un solde naturel bien supérieur à son solde migratoire : bien que traversée par d'importants flux, la captation et l'implantation de population reste en proportion relativement faible.

Tableau 5: Solde naturel et solde migratoire (source : Insee)

	SOLDE NATUREL ENTRE 2008 ET 2019	PART DU SOLDE NATUREL DANS L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2008 ET 2019	PART DU SOLDE MIGRATOIRE DANS L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION
Le Crestois	+ 172	+ 11,5 %	+ 1 326	+ 88,5 %
La Confluence	+ 797	+ 67,0%	+ 392	+ 33,0 %
Le Pays de Saillans	+ 1	+ 0,4 %	+ 237	+ 99,6 %
La Gervanne – Sye	+ 49	+ 28,5%	+ 123	+ 71,5 %
Le Haut Roubion	+ 26	+ 21,5 %	+ 95	78,5 %
TOTAL SCoT	+ 1 045	+ 32,5 %	+ 2 173	+ 67,5 %

Carte 11: Population en 2019 et évolution depuis 2008 (source : Insee)



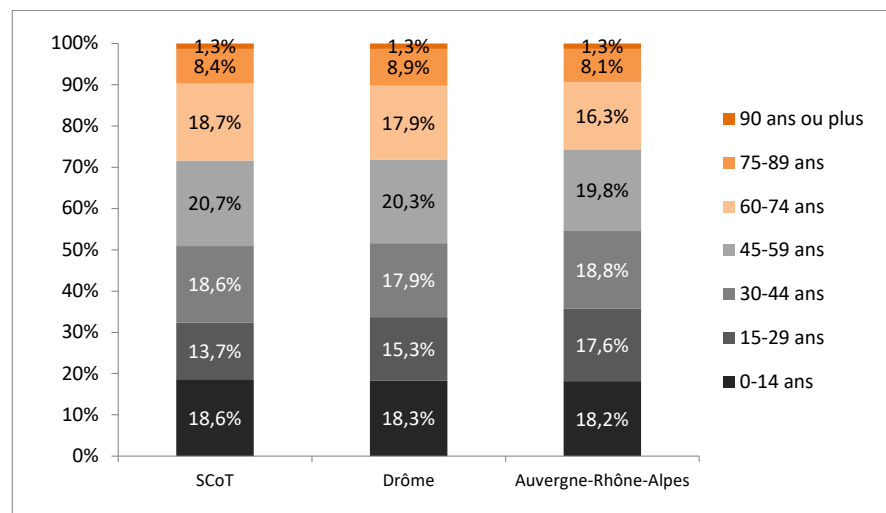
2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION

2.2.1. Une population jeune dans un territoire vieillissant

L'âge moyen sur le territoire est de **42,6 ans** alors que celui du département de la Drôme est de 42,4 ans (INSEE, 2019). Ce constat reflète néanmoins une double réalité : une **surreprésentation de la classe d'âge 0 –14 ans** d'une part et une **sous-représentation de la classe d'âge 15–29 ans** d'autre part.

Cela s'explique, premièrement, par une présence importante de jeunes couples avec enfants (27,2% des ménages contre 25,4 % pour la Drôme) et, secondement, par la rareté des structures de formation supérieure et les difficultés rencontrées par les jeunes actifs à trouver un premier emploi. Précisons que ce sont surtout les 18-24 ans qui font le plus défaut au territoire : ils ne sont que 2 602, alors que les 11-17 ans sont 4284 et les 25-39 ans sont 7 604.

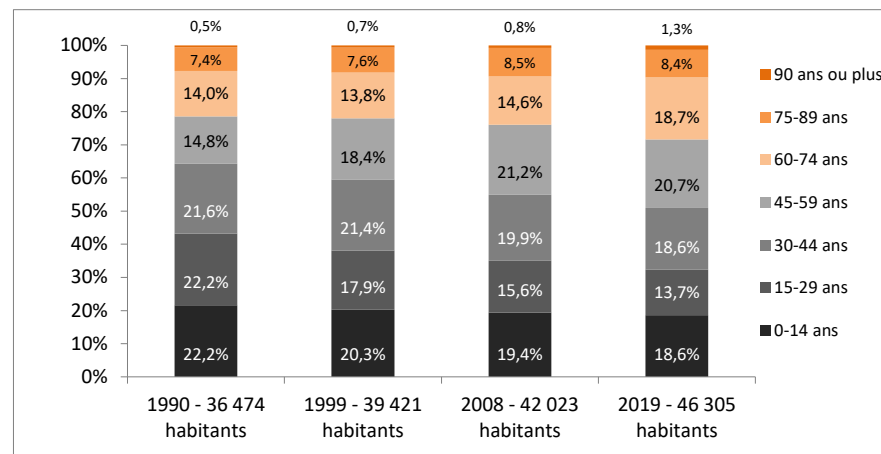
Figure 3: Classes d'âges entre niveaux territoriaux en 2019 (source : Insee)



Cette double tendance est un phénomène profond puisqu'il est continu depuis au moins les années 90. À partir de cette date, la part des moins de 30 ans dans le territoire a

diminué de 9,4 points, là où celle des plus de 60 ans a gagné 6,4 points traduisant un **vieillessement relatif et progressif de la population**.

Figure 4: Classes d'âges au cours du temps (source : Insee)



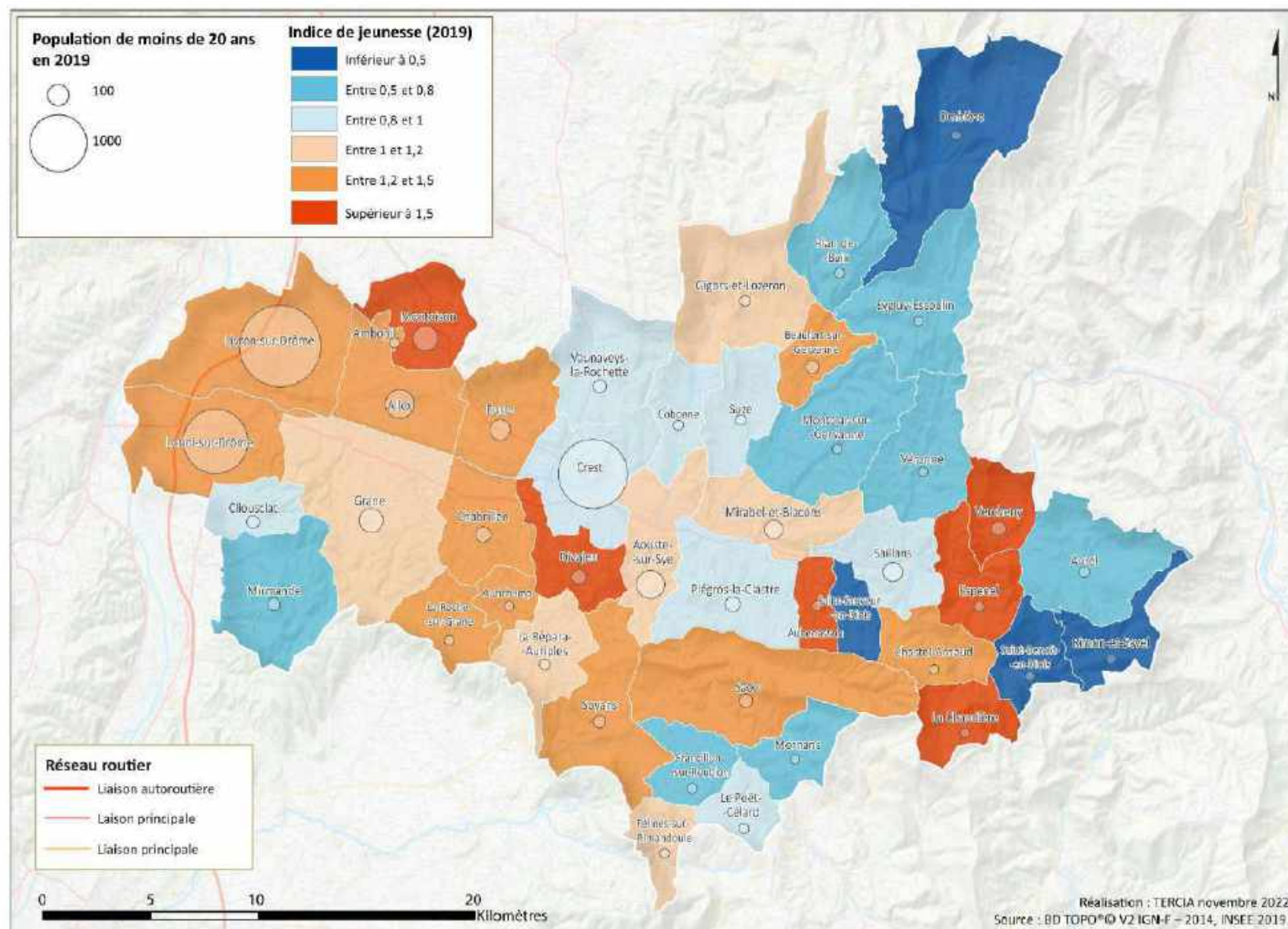
La **localisation spatiale de l'indice de jeunesse permet d'affiner ce constat en relevant différents profils communaux**. La moitié des communes du territoire présentent un indice de jeunesse supérieur à 1.

Ce sont les communes qui disposent (Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme, Montoisson, Vercheny), ou qui sont à proximité immédiate (Aubenasson, Divajeu, Espenel, La Chaudière) des équipements nécessaires aux jeunes populations (enseignement primaire et secondaire notamment) qui obtiennent les scores les plus élevés et qui contribuent ainsi le plus au dynamisme du territoire. Seuls Crest et Saillans font figures d'exception avec une part importante de personnes de plus de 75 ans (13,3 % pour les deux communes contre 9,4% en moyenne sur le territoire). De fait, les communes plus rurales de la Gervanne-Sye et du Diois sont les plus marquées par une prépondérance des personnes âgées, (34,8 % de plus de 75 ans pour Rimont-et-Savel, 16,7 % pour Omblèze, à titre d'exemple). Le Haut-Roubion se situe quant à lui dans une position intermédiaire.

Tableau 6: Indice de jeunesse de 2019 (source : Insee)

	MOINS DE 20 ANS	PLUS DE 65 ANS	INDICE DE JEUNESSE
Le Crestois	5 671	5 354	1,06
La Confluence	4 313	3 467	1,24
Le Pays de Saillans	647	597	1,08
La Gervanne – Sye	319	331	0,96
Le Haut Roubion	333	298	1,12
TOTAL SCoT	11 283	10 047	1,12

Carte 12: Indice de jeunesse en 2019 (Source : Insee)



2.2.2. Un desserrement des ménages et une progression des familles monoparentales

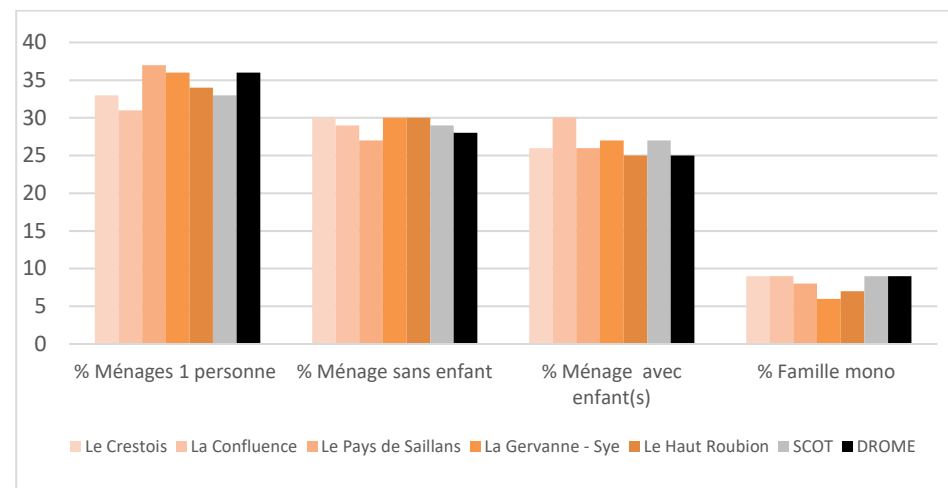
Le territoire du SCoT compte **20 272 ménages (INSEE, 2019), dont la taille moyenne est de 2,2 personnes**. Ce chiffre était de **3,2 en 1968**. Le desserrement des ménages ainsi observé suit l'évolution commune à l'ensemble du territoire national et traduit des mutations profondes de la société : allongement de la durée de vie, recul de l'âge de mise en couple ou encore augmentation du nombre de séparations. Ce phénomène a entre autres conséquences de faire croître le besoin en logements plus vite que la population (cf. partie logements, et calcul du « point mort »).

Une autre conséquence est **l'augmentation marquée des familles monoparentales** : sur la période 2008 – 2019, leur nombre a augmenté de 28 % pour atteindre près de 1800 ménages. Les familles monoparentales sont souvent dans des **situations plus précaires** que les couples avec enfants à cause de la fragilité des conditions de travail et de logement que connaissent les mères de famille.

Le **profil familial reste dominant sur le territoire de la Vallée de la Drôme Aval puisque seulement 33 % des ménages sont constitués de personnes seules** contre 36 % pour le département de la Drôme. Étant essentiellement des personnes âgées (46 % des personnes seules ont plus de 65 ans), ce sont des populations qui n'en restent pas moins porteuses de **besoins spécifiques** souffrant souvent d'un isolement social causé par la dissolution de leur cercle familial et de certaines difficultés financières.

Le **nombre de jeunes (15-24 ans) seuls est relativement faible** (224, soit 3,4%) et les ¼ cherchent à se loger dans les 3 pôles principaux (Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme).

Figure 5: Typologie des ménages en 2019 (source : Insee)



2.2.3. Une population au profil économique « modeste », mais globalement peu inégalitaire

La population de la Vallée de la Drôme Aval se caractérise par une **forte proportion d'agriculteurs** (3,2 % des actifs contre 2,2 % pour la Drôme) et **d'ouvriers** (25 % des actifs contre 24,4 % pour la Drôme) **au détriment des cadres et professions intellectuelles supérieures** (11,5 % des actifs contre 12,7 % pour la Drôme). **Les employés, ouvriers et professions intermédiaires représentent plus de trois quarts de la population active du territoire, confirmant le caractère majoritairement « modeste » de la population.** Cependant, les tendances observées depuis 2008 démontrent une augmentation de la part des cadres (+1,2 points entre 2008) et des professions intermédiaires (+2,1 points), la part de cette dernière CSP augmentant plus vite à l'échelle du SCoT que du département (respectivement +2,1 points contre +0,9 points).

Autre caractéristique, le **déficit d'emplois au regard de la population active ayant un emploi**. En effet, au sein du périmètre SCoT, il y a 81 emplois pour 100 actifs alors que sur l'ensemble du département le nombre d'emplois excède celui du nombre d'actifs (ratio de 1,07). Les franges très rurales sont naturellement concernées mais les espaces urbains

des plaines drômoise et rhodanienne le sont également, quoique dans une moindre mesure. Œuvrer pour faire correspondre l'offre d'emploi au sein du territoire au nombre d'actifs résidents pourrait s'avérer être un **levier d'indépendance vis-à-vis des grandes agglomérations voisines**.

Tableau 7: Ratio emplois sur actifs en 2019 (source : Insee)

	NOMBRE D'EMPLOIS	NOMBRE D'ACTIFS	RATIO EMPLOIS/ACTIFS
Le Crestois	8 154	9 613	0,85
La Confluence	5 502	7 013	0,78
Le Pays de Saillans	794	967	0,82
La Gervanne – Sye	460	599	0,77
Le Haut Roubion	349	622	0,56
TOTAL SCoT	15 258	18 814	0,81

Concernant le **niveau de vie des habitants de la Vallée de la Drôme Aval**, celui-ci se situe **en deçà des standards départementaux et régionaux**. La médiane de revenus est de 20 500 € pour le territoire contre 21 260€ pour la Drôme et 22 260 € pour l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Là encore, des **variations infra-territoriales** apparaissent **entre l'ouest et l'est du territoire**, les franges les plus rurales étant notamment plus modestes : en effet, l'écart absolu médian qui illustre la dispersion des communes par rapport à la médiane est de 9,2 %.

Tableau 8 : Niveau de vie en 2019 (source : Insee)

	MÉDIANE DU NIVEAU DE VIE (€)	ÉCART ABSOLU MÉDIAN	ÉCART AVEC LA MÉDIANE DÉPARTEMENTALE
Le Crestois	21 775	1 404 (6,4%)	+ 515
La Confluence	22 035	2 055 (9,3 %)	+ 775
Le Pays de Saillans	18 200	970 (5,3 %)	- 3 060
La Gervanne – Sye	18 980	1 954 (10,3 %)	- 2 280
Le Haut Roubion	18 575	403 (2,2 %)	- 2 685
TOTAL SCoT	20 500	1 894 (9,2 %)	- 760

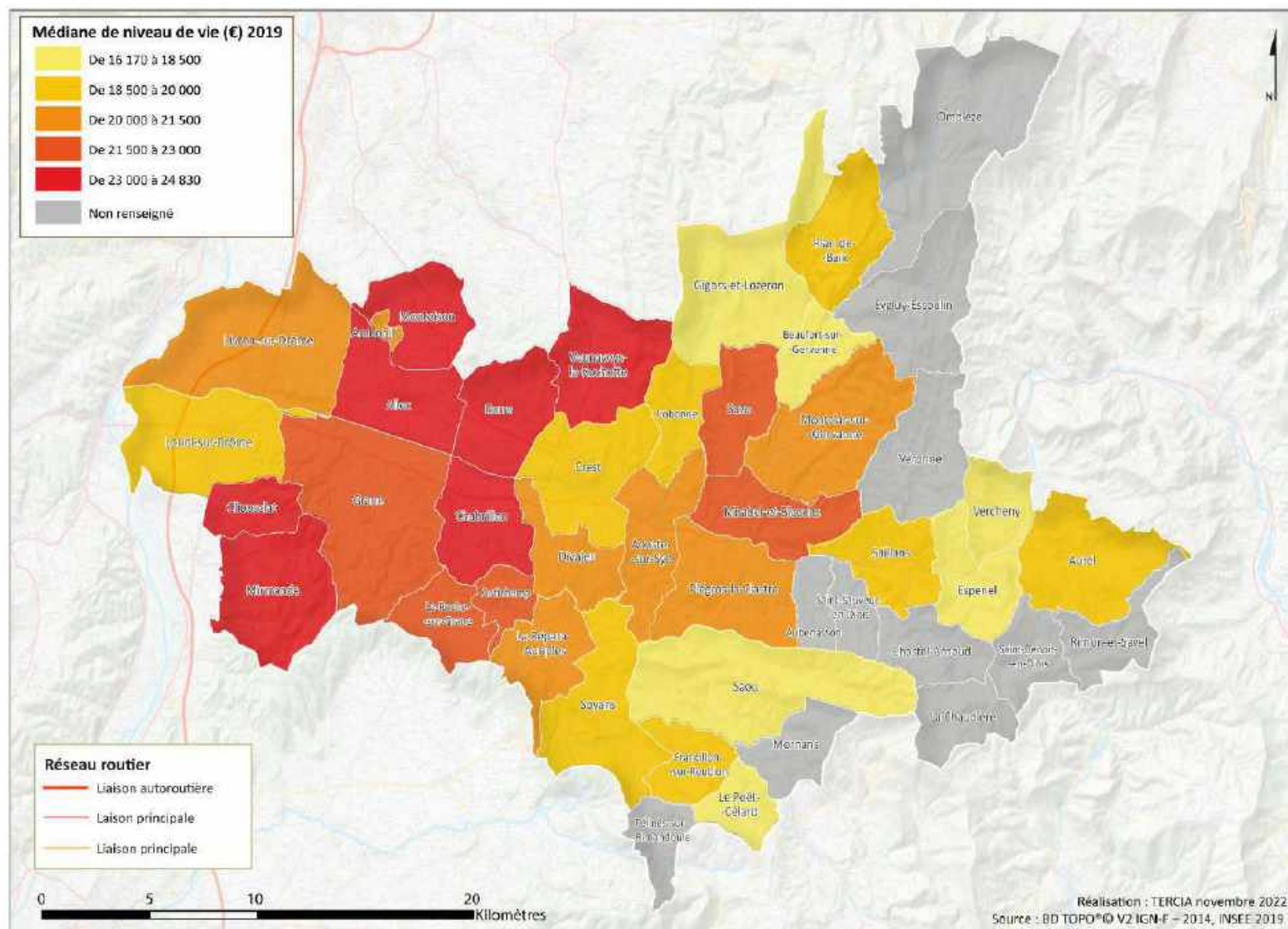
NB : Donnée manquante pour 11 des 45 communes (Aubenasson, Chastel-Arnaud, La Chaudière, Eygluy-Escoulin, Félines-sur-Rimandoule, Mornans, Omblèze, Rimon-et-Savel, Saint-Benoit-en-Diois, Saint-Sauveur-en-Diois et Véronne)

NB 2 : Au sein d'une unité territoriale, chaque commune a une médiane de niveau de vie qui s'écarte (en plus ou en moins) de la médiane du niveau de vie de l'unité prise dans son ensemble. L'écart absolu moyen mesure cette dispersion autour de la valeur moyenne : plus il est fort plus les profils communaux divergent, plus il est faible, plus l'unité territoriale est homogène.

A partir des données partielles à notre disposition, la médiane du niveau de vie semble globalement en augmentation +2,8% entre 2014 et 2019. Il est à noter que pour les communes les plus concernées³ (manque de données pour les identifier précisément), un effet cumulatif peut se constater : revenus en hausse, foncier plus cher et dès lors accueil de populations riches essentiellement.

³ Manque de données pour les identifier précisément.

Carte 13 : Médiane du niveau de vie en 2019 (Source : Insee)



Le **taux de chômage chez les actifs de 15 – 64 ans est de 13,2 %** (INSEE, 2019). Il s'agit d'un taux qui s'inscrit dans les moyennes départementale (13,7%) et nationale (13,4%). L'évolution du taux de chômage ces 5 dernières années s'est faite à un rythme plutôt modéré avec l'apparition de **159 nouveaux chômeurs sur la période pour un taux de chômage identique**.

Le chômage se concentre principalement dans les principales polarités ainsi que dans les villages. Les communes les plus peuplées sont logiquement aussi celles qui concentrent les plus grands nombres de personnes au chômage : 688 à Crest (18,3%), 367 à Loriol-sur-Drôme (12,4%), 188 à Aouste-sur-Sye (16,1%). Néanmoins, ce sont les villages qui concentrent les plus forts de taux chômage : 33,3% à Rimon-et-Savel et 23,5% à Saint-Benoît-en-Diois. La relative concentration du chômage dans les quartiers de certaines communes peut contribuer à l'émergence de « foyers » de pauvreté.

La difficulté à trouver un emploi touche prioritairement les jeunes de 15 à 24 ans : sur 100 jeunes actifs, 27 ne trouvent pas de travail. Sur cet indicateur, le territoire se situe sensiblement dans les mêmes eaux que le département (27,0 % contre 27,1 %).

Tableau 6 – Population active et chômage en 2019 (source : Insee)

POLARITÉ	ACTIFS 15-64 ANS EN 2019	CHÔMEURS 15-64 ANS EN 2019	PART DES CHÔMEURS
Pôles structurants	11 058	1 539	13,9%
Pôles relais	5 513	712	12,9%
Pôles de proximité	3 035	357	11,7%
Villages	1 713	214	13,2%
Total général	21 318	2 821	13,2%

2.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > 46 305 habitants en 2019 dont 40 904 (88 %) dans les 20 communes de la Confluence et du Crestois et 5 401 (12 %) dans les 25 communes du Pays de Saillans, de la Gervanne-Sye et du Haut Roubion.
- > Une croissance démographique forte encore aujourd'hui (+ 5,9 % entre 2013 et 2019) qui continue à se diffuser dans le territoire de l'ouest vers l'est.
- > Une population marquée par la sous-représentation des jeunes (notamment des 18-24 ans) et la progression des familles monoparentales (+ 28 % entre 2008 et 2019).
- > Des profils économiques relativement modestes avec une médiane de niveau de vie de 20 500 € et d'un taux de chômage de 13,2 % (niveau national de 13,4%).

économique et de logements s'associent à ceux en matière de développement urbain et de qualité du cadre de vie pour poursuivre la croissance démographique tout en conservant l'identité rurale. À ce titre, la dissymétrie de la répartition spatiale de la population oblige à **consolider un maillage territorial réfléchi et cohérent passant par la confortation de la multipolarité**. Par exemple, la vallée de la Gervanne ne bénéficie pas pleinement, à l'heure d'aujourd'hui, de la diffusion démographique et conserve un solde migratoire négatif.

Une répartition harmonieuse des apports démographiques est tributaire d'une **réflexion large sur la capacité et les conditions d'accueil des nouvelles populations**. Comblant le déficit d'emploi au regard du nombre d'actifs paraît être un axe de travail intéressant pour estomper la relative dépendance aux aires urbaines valentinoise et montilienne et affirmer une attractivité économique en sus de l'attractivité démographique. De nombreuses autres problématiques, pour partie traitées dans l'Etat initial de l'environnement, sont en outre à intégrer dans la réflexion sur la faisabilité et la

> La diversité pour construire de l'unité

La **spécificité** du territoire de la Vallée de la Drôme Aval réside dans la **diversité des profils communaux** qui le composent. Cet état de fait offre des perspectives de développement plurielles en travaillant sur la complémentarité mais nécessite dans le même temps une certaine vigilance quant au risque de fracture territoriale. À ce titre, **l'adéquation entre l'offre et la demande en services, en équipements, en emplois, en logements ... doit être réfléchie à travers le prisme des spécificités territoriales**.

> Réfléchir aux conditions pour continuer à rester attractif

L'attractivité démographique dans un cadre largement rural constitue l'une des principales forces du territoire. Il est important que les futurs choix politiques en matière de développement

pertinence de l'accueil. La ressource en eau, dans ses dimensions qualitatives et quantitatives, est par exemple une préoccupation à nécessairement considérer en prévision du développement d'un territoire.

> Des populations aux besoins spécifiques à prendre en compte

L'enjeu est de **prendre en compte les diverses dynamiques sociodémographiques à l'œuvre pour les anticiper** tout en maintenant les forces et équilibres du territoire. La tendance au **vieillessement de la population, l'éclatement des ménages et l'« exode » des 18-24 ans** sont autant d'évolutions à intégrer pour proposer des réponses adaptées à de nouveaux besoins. La mise en cohérence du parc de logements vis-à-vis des publics cibles ainsi que le développement de l'offre de formation post-bac apparaissent comme des enjeux d'importance.

Focus sur les jeunes

Compte tenu de l'importance de l'enjeu pour le territoire, une analyse transversale dédiée à la catégorie des jeunes a été produite, croisant les données démographiques avec celles relatives au logement, à l'économie...

Comme vu précédemment, les jeunes (0-19 ans) et les jeunes adultes (20-29 ans) représentent **1/3 de la population du SCoT**. Les premiers témoignent de l'attractivité du territoire pour l'implantation des couples avec enfants et nécessitent la présence d'une offre de service particulière (accueil et offre médicale de la petite enfance, circuit éducatif de la maternelle au lycée...). Les seconds peinent à trouver une offre de formation post-bac et sont confrontés à la recherche de leur premier emploi et de leur premier « chez-soi ».

En 2019, **11 283 jeunes de 0 à 19 ans ont été recensés sur le territoire du SCoT**. C'est, en proportion, légèrement plus que dans le département de la Drôme (24,4 % contre 24,2 %). Logiquement, ce sont dans les 3 pôles structurants que les jeunes sont les plus présents. Cependant, la distinction doit être faite entre le duo Livron-sur-Drôme/Loriol-sur-Drôme et Crest puisque les pôles de la Confluence ont un excédent de jeunes vis-à-vis de leur population (34,2 % de la population SCoT et pourtant 36 % des jeunes du territoire) alors que le pôle du Crestois est en déficit (18,7 % de la population du SCoT et pourtant seulement 17 % des jeunes du territoire). La vallée du Rhône apparaît donc comme plus attractive pour l'installation des ménages avec enfants.

À contrario, la **faiblesse de l'offre éducative des communes les plus périphériques ne favorise pas la captation de familles**. En effet, les équipements scolaires (et notamment ceux du second cycle) semblent constituer la variable discriminante. **Collèges et lycées sont localisés dans l'extrême ouest** (sur Loriol-sur-Drôme et sur Livron-sur-Drôme) et dans la commune centrale de Crest. Pour des communes excentrées comme Omblèze, Aurel ou Félines-sur-Rimandoule, les temps de déplacements scolaires sont conséquents. Pareillement, **l'offre de service de santé, cruciale pour l'enfant, apparaît comme très localisée sur les secteurs denses**, et parfois incomplète sur certaines spécialités (ORL, pédiatrie...). En définitive, **l'enjeu est de conforter l'offre éducative et médicale à destination des jeunes de façon à satisfaire une demande élevée résultante de l'attractivité du territoire**.

En 2019, **3 691 jeunes adultes de 20 à 29 ans ont été recensés sur le territoire du SCoT**. Contrairement aux classes d'âges inférieures, c'est, en proportion, sensiblement **moins que le département de la Drôme** (8,0 % contre 9,5%). Pour s'en convaincre, la comparaison du nombre de 15-19 ans de 2014 (2 542) avec le nombre de 20-24 ans de 2019 (1 768) fait apparaître qu'en 5 ans environ 780 jeunes ont quitté le territoire.

Logiquement, les jeunes adultes restants **se concentrent massivement dans les polarités** pour y travailler et s'y installer et, notamment, à Livron-sur-Drôme qui accueille 21% des 20-29 ans. Les pôles relais des unités territoriales de la Gervanne-Sye (Beaufort-sur-Gervanne), du Pays de Saillans (Saillans, Vercheny) et du Haut Roubion (Saoû) ne parviennent pas, à l'heure actuelle, à infléchir ce mouvement d'exode des 20-29 ans.

L'enjeu est celui de la reconquête d'une classe d'âge complète, d'autant plus que les jeunes adultes sont à même de conférer à un territoire un certain dynamisme. Cela passera par des **actions ciblées en termes d'emploi et d'habitat** que pourra en partie relayer le SCoT :

- La lutte contre le chômage des jeunes adultes (27 % des 15-24 ans actifs n'ont pas de travail) apparaît comme primordiale puisqu'elle conditionne l'accès au logement, l'utilisation des services et équipements, la participation à la vie économique du territoire...
- Le développement d'une offre de formation supérieure et professionnelle ainsi que des dispositifs d'aides à l'embauche peuvent être envisagés.

- La faiblesse du parc de petits logements à loyer modéré constitue également un frein au maintien des 20-29 ans au sein du territoire.

En complément, d'autres leviers peuvent être également mobilisés pour améliorer l'attractivité auprès de ces populations (culture,...).

3. L'HABITAT

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

3.1. LE PARC DE LOGEMENTS

3.1.1. Une croissance continue du parc de logements

En 2019, le territoire du SCoT de la vallée de la Drôme Aval comptait **24 395 logements** (INSEE). Leur répartition est fortement corrélée à celle de la population. Les 10 communes les plus peuplées, toutes localisées sur la vallée de la Drôme, concentrent 77 % du parc de logements ; notamment Crest (4 974 lgts), Livron-sur-Drôme (4 381 lgts), Loriol-sur-Drôme (3 037 lgts), Aouste-sur-Sye (2 580 lgts) ou Allex (2 495 lgts).

Une dynamique bien corrélée à la croissance démographique

Le parc de logements est **en croissance continue depuis 1968**. Le nombre de logements a de fait été **multiplié par 2,2** sur cette période, soit 13 517 logements nouveaux (source INSEE, concerne les logements produits / réhabilités/...). Ce rythme soutenu de **265 nouveaux lgts/an** suit l'évolution à la hausse de la population. Il se caractérise, dans une grande partie des communes de la Confluence et de la vallée de la Drôme, par un **fort développement de l'habitat pavillonnaire**, voire un phénomène de périurbanisation.

Sur la période **2012-2021, 278,5 logements/an ont été commencés en moyenne** sur le territoire (SITADEL). La dynamique de construction s'est fortement ralentie en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au Covid, largement rattrapée en 2021 : 211 logements / an en 2020 contre 418 logements / an en 2021. Ces deux valeurs sont à la fois les plus faibles et les plus fortes que le territoire a connu en dix ans.

En dehors de cette période exceptionnelle, entre 2012 et 2019, la dynamique constructive du territoire est en dent de scie avec deux pics en 2015 et 2018. Les raisons à cela peuvent être multiples : « effet crise », resserrement des aides, prix qui montent, peu de fonciers disponibles, PLU en cours de révision,... Cette première partie de période semble toutefois exceptionnelle au regard des tendances de plus long terme et ne peut pas être prise sans nuance comme une référence.

Tableau 9 : Evolution du parc de logements entre 2008 et 2019 par unité territoriale

	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 2008 ET 2019				ACCROISSEMENT DE LA POPULATION 2008 ET 2019
	BRUT	%	Nb LGT/AN	RATIO NOUVEAUX HAB./LGT/AN	
Le Crestois	1 898	18,20 %	173	1,26	11,17 %
La Confluence	1 040	14,69 %	95	1,16	7,65 %
Le Pays de Saillans	249	15,93 %	23	1,67	19,29 %
La Gervanne - Sye	99	9,85 %	9	1,26	9,80 %
Le Haut Roubion	63	6,52 %	6	2,11	10,26 %
Total général	3 348	15,91 %	304	1,28	10,19 %

Des dynamiques contrastées selon les unités territoriales

Sur la période 2008-2019, les **dynamiques sont contrastées d'une unité territoriale à l'autre**, mais sans énorme écart. Ce constat corrobore dans une certaine mesure celui de **diffusion de la croissance au sein du territoire** (cf. partie démographie). Ainsi, seule la Gervanne-Sye et le Haut-Roubion se distinguent de la moyenne du territoire du SCoT par une augmentation du parc de logements sensiblement plus faible, de l'ordre de +10 %, et la seconde de l'ordre de +7 %.

On constate également que le parc de logements a évolué moins rapidement que la croissance démographique sur le Pays de Saillans et le Haut Roubion. Cela s'explique par un ratio nouveau logement/nouvel habitant/an plus élevé que sur le reste du territoire, en particulier sur le Haut Roubion.

En évolution brute, le Crestois et la Confluence concentrent près de 88 % des nouveaux logements, contre 43% du parc existant. La diffusion, réelle au regard des dynamiques passées, mérite ainsi d'être fortement nuancée. Au sein de ces deux unités territoriales, ce sont les pôles structurants (Crest (+787 lgts), Livron -sur-Drôme (+494) et Loriol-sur-Drôme (479 lgts) ainsi que dans une moindre mesure les pôles relais : Aouste-sur-Sye (269 lgts), Montoisson (171 lgts), Grâne (126 lgts),... qui en nombre participent le plus à l'évolution du parc.

Un besoin endogène en logements important

La croissance du parc de logements est supérieure à celle de la population dans certains bassins. De fait, les moteurs locaux des besoins en logements ne tiennent pas uniquement compte de la demande en nouveaux logements induite par l'arrivée de populations nouvelles :

- La **taille des ménages diminue**. Sous l'effet des comportements de la décohabitation, de l'allongement de la durée de vie, du recul de l'âge de mise en couple et des deuxièmes unions, la taille des ménages est passée de 3,2 personnes en 1968 à 2,2 en 2019, soit un niveau similaire à la moyenne départementale. Sur la période 2008-2019, ce phénomène n'est pas neutre en matière de besoins supplémentaires en logements. Il peut être estimé pour la période à un besoin spécifique d'environ **943 logements**⁴. Le besoin généré par ce phénomène aurait absorbé 33% des résidences principales créées pendant cette même période.
- Parallèlement à ce phénomène, le territoire a connu une forte croissance de la **vacance de logements** : +42 % entre 2008 et 2019 d'après les données de l'INSEE (cf. point spécifique ci-dessous). Le **renouvellement du parc immobilier** induit des besoins en constructions à prendre en compte. Sur la période 2008-2019, il peut être estimé à environ **384 logements**, soit 13,6% des résidences principales créées pendant cette même période. Ici encore, le calcul de ce nombre de logements se base sur des fondements théoriques, et il convient de le considérer avec certaines précautions d'usage.

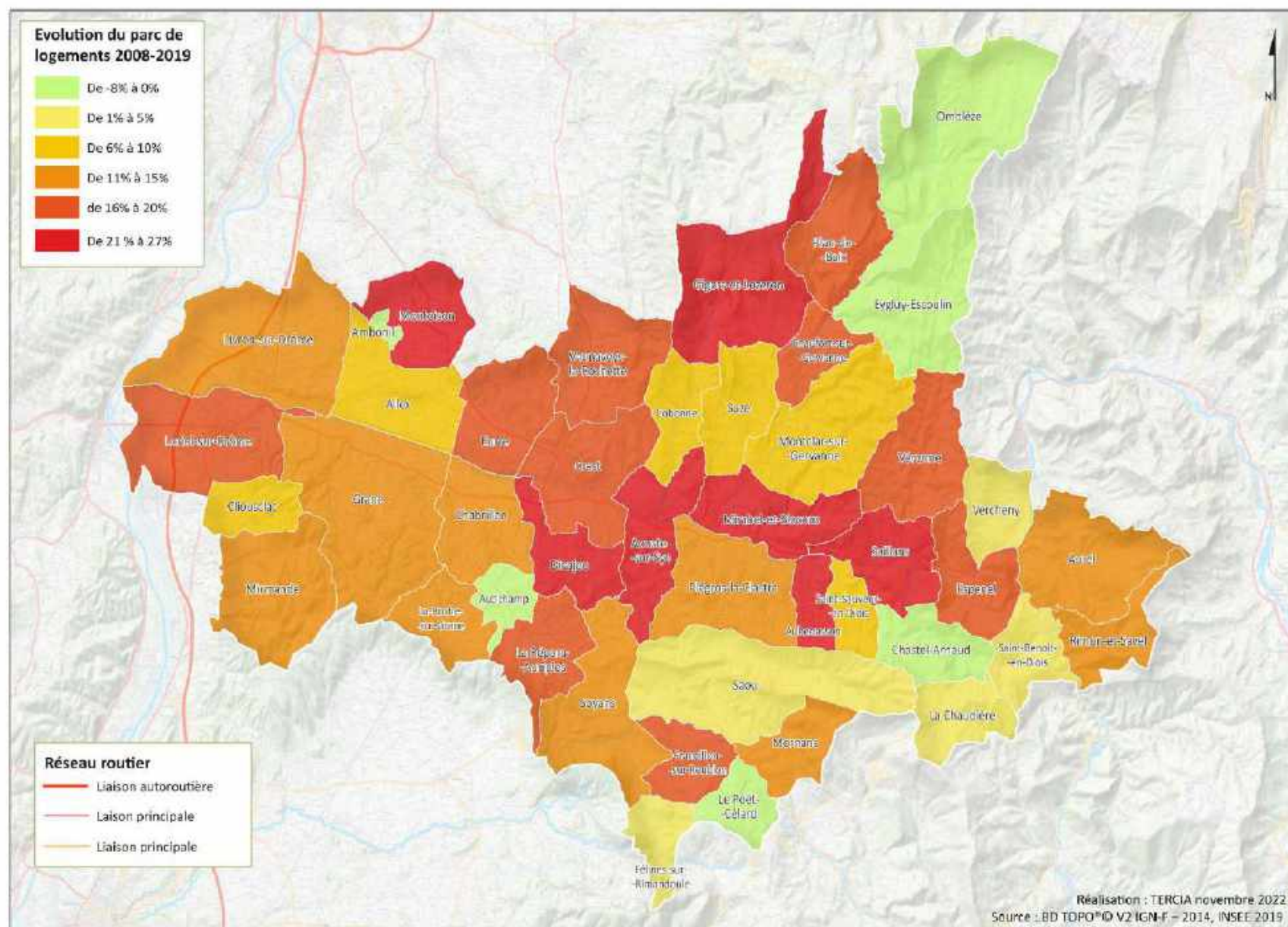
Cumulés, ces deux phénomènes représenteraient **1328 logements, soit 47% des résidences principales créées sur les 11 années considérées**. Sur Livron-sur-Drôme et Crest, ils vont jusqu'à respectivement concerner plus de 301 et 260 logements.

Enfin, les besoins en logements sous forme de **résidences secondaires** (voir chapitre 3.2.2) contribuent également à une dynamique de construction proportionnellement plus soutenue que la croissance démographique, notamment dans les unités les plus touristiques et rurales (Gervanne-Sye et Haut Roubion).

⁴ Le calcul du besoin en logements lié au desserrement des ménages est basé sur l'analyse du nombre de logements supplémentaires nécessaires à population constante lié à la diminution de la taille moyenne des ménages.

Les données mobilisées pour ce faire sont globalement fiables mais le résultat présenté mérite malgré tout d'être appréhendé avec un certain recul méthodologique.

Carte 14 : Parc de logements entre 2008 et 2019 (Insee)



3.1.2. Un territoire qui vit à l'année

Une prédominance des résidences principales

En 2019, le territoire du SCoT de la Vallée de la Drôme est un **territoire « vécu à l'année » avec 83 % de son parc de logements constitués de résidences principales**, soit un niveau identique à celui du département (83,3 %). La vocation résidentielle du territoire se confirme puisque la proportion de résidences principales ne cesse d'augmenter depuis 1982 (le taux de résidence principale était de 78 % à cette date).

Tableau 10 – Nombre de logements par type et évolution entre 2008 et 2019 (source INSEE)

	LOGEMENTS EN 2019		EVOLUTION 2008-2019
	BRUT	PART	
Résidences principales	20 287	83,2 %	16,2 %
Résidences secondaires	2 206	9,0 %	-1,5 %
Logements vacants*	1 902	7,8 %	41,7 %
Total logements	24 395	100 %	15,9 %

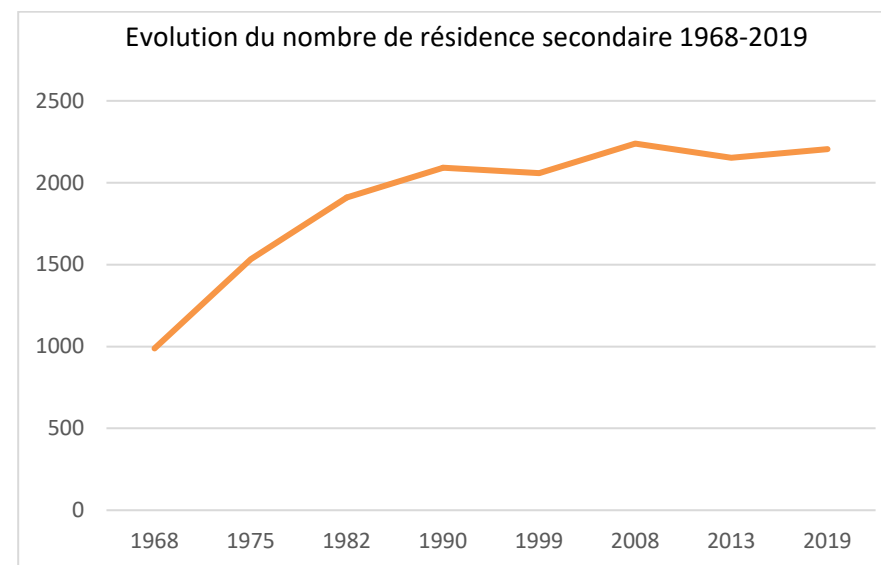
*Le dénombrement des logements vacants correspond à celui de l'INSEE en 2019. Il a été mis à jour en 2021 par les EPCI et atteste d'un volume beaucoup plus réduit (voir chapitre suivant).

Logiquement, cette prédominance des résidences principales implique une **faible part des résidences secondaires**. En 2019, elle est de **9 %**. Quoique légèrement supérieur à celui de la Drôme (8%), ce taux reste relativement faible pour un territoire rural attractif et relativement bien desservi. Le graphique ci-après montre une forte progression de ce type d'habitat sur la période 1968-1990, suivie par une quasi-stagnation depuis vingt ans (+7,2% entre 1999 et 2019), avec une légère hausse sur ces six dernières années (+1,5%).

Après leur progression du fait notamment de l'exode rural, ceci suggère ainsi une reconquête au moins partielle de ce type de logements pour des modes d'habitat plus pérennes. Les causes peuvent être multiples : installation définitive dans la résidence secondaire lors du départ à la retraite, incapacité financière à conserver le logement dans un contexte économique parfois difficile (avec d'un autre côté une augmentation du prix

à la vente), développement de nouveaux modes de travail permettant le télétravail notamment,...

Figure 6: Évolution du nombre de résidences secondaires entre 1968 et 2019 (INSEE)



Des résidences secondaires concentrées à l'ouest et nord du territoire

Les polarités structurantes et relais du territoire participent en valeur absolue à la taille du parc de résidences secondaires, bien que leur part soit faible dans le total. Ainsi, Saillans est la commune ayant le plus de résidences secondaires (259). Cette particularité s'explique en partie par l'importance de son parc et par une position assez stratégique, à la fois éloignée des secteurs les plus urbains, mais bien desservie par les infrastructures de transport. Crest (244) et Saoû (103) en possèdent également plus de 100. A elles trois, ces communes concentrent près d'un tiers de ce parc.

Tableau 11 : Nombre et part des résidences secondaires en 2019 (source Insee)

Unité territoriale	RÉSIDENCES SECONDAIRES	PART DANS LE PARC TOTAL
Le Crestois	803	6,52 %
La Confluence	191	2,35 %
Le Pays de Saillans	521	28,81 %
La Gervanne - Sye	395	35,82 %
Le Haut Roubion	295	38,45 %
TOTAL périmètre SCoT	2 206	9,04 %

En proportion, les résidences secondaires sont très présentes sur les unités territoriales du Pays de Saillans, de la Gervanne-Sye et du Haut-Roubion. Comme présenté sur la carte ci-dessous, elles le sont d'autant plus dans les communes les plus rurales et plus éloignées de la vallée du Rhône. Elles dépassent en proportion les 40 % sur 9 communes et vont jusqu'à atteindre 63 % à Ombrière.

Cette spécificité engendre **des impacts à prendre en compte** : concurrence avec les habitants du territoire pour l'accès aux logements et au foncier disponible, mais aussi des impacts bénéfiques comme la revalorisation de biens ruraux ou la contribution à l'activité économique du bassin. L'importance de ce parc a également une incidence sur la vie des villages pour les communes rurales où les centres anciens sont parfois délaissés par les occupants à l'année.

Un phénomène de vacance structurelle en résorption qui demeure néanmoins dans les centres anciens

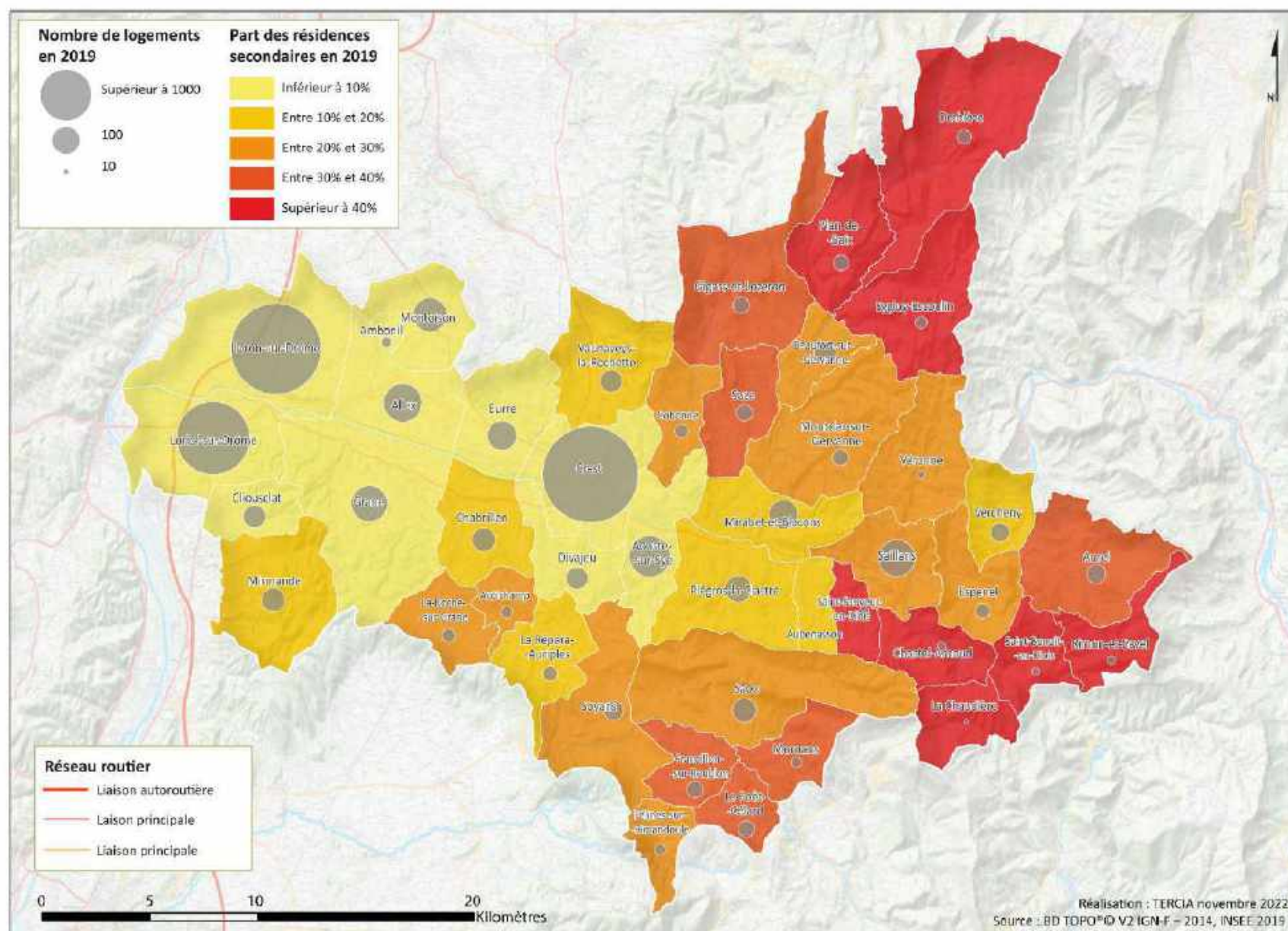
Dans le cadre de l'élaboration des PLH de la CC Val de Drôme en Biovallée (CCVD) et de la CC du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme (CCCPS), des recensements ont été effectués sur la base des données fiscales et de relevé de terrains pour caractériser finement la vacance dans les communes du territoire.

Il s'avère ainsi que le phénomène est nettement moins prononcé que ce qu'indiquent les statistiques officielles puisque seulement 2,8% de logements vacants ont été recensés, contre 7,8% par l'INSEE. En outre, les recensements communaux ont permis de constater que le taux de vacances tend globalement à diminuer, reflétant la pression exercée sur le marché immobilier local et les effets positifs des politiques publiques de reconquête des centres anciens.

En volume, **le parc se concentre à plus de 70%, sur 5 communes** : Crest (169), Aouste-sur-Sye (122), Loriol-sur-Drôme (82), Livron-sur-Drôme (70) et Saillans (45). Cette concentration ne doit toutefois pas faire oublier une présence relative importante **dans d'autres communes plus petites**. Ainsi, la part des logements vacants dans le total s'élève ainsi à 12,9% à Saint-Benoît-en-Diois, 12,5% à Mornans, 10,5% à Félines-sur-Rimandoule, 8,7% à Rimont-et-Savel et 8,2% à Autichamp.

La majorité de la vacance du territoire est structurelle : 60% des logements sont vacants depuis plus de 2 ans. Le phénomène concerne essentiellement le logement ancien qui souffre d'une inadéquation de l'offre par rapport à la demande : manque de confort, voire insalubrité dans certains secteurs, taille inadaptée, mauvaises caractéristiques énergétiques, absence de jardin individuel, difficultés liées au stationnement et globalement au partage de l'espace entre les piétons et les automobiles, coûts élevés de rénovation etc.

Carte 15 : Parc de logements et part des résidences secondaires en 2019



Quels que soient les types de logements concernés, un **véritable potentiel de reconquête existe. Des opérations ont ainsi déjà été lancées par les collectivités :**

- Après s'être engagée dans un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en 2007 puis 2011 sur le quartier de la Maladière, la Commune de Lorient-sur-Drôme a signé un Contrat de ville pour la période 2015-2020, prorogé jusqu'en 2022. Il s'étend cette fois de ce quartier jusqu'au centre historique. Il englobe notamment la requalification du parc dégradé et des espaces publics associés. Le projet Seringa, porté en collaboration avec Drôme Aménagement Habitat, est en cours. Il vise à réhabiliter environ 120 logements, à en détruire une soixantaine et en « résidentialiser » (aménagements de jardins, garages,...) une soixantaine également. Dans ce cadre, un écoquartier a également vu le jour : « le Clos Seringa ». D'une forte qualité environnementale, les 20 logements concernés offrent également un fort confort d'usage pour les occupants.
- Livron-sur-Drôme, Lorient-sur-Drôme et Crest sont lauréates du programme 2020-2026 « Petites Villes de Demain » : la remise sur le marché des logements vacants permettra de redynamiser les centres-bourgs.
- Plusieurs communes comme Crest, Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, se sont lancées dans le réaménagement de leurs centres anciens, et plus particulièrement des espaces publics : pacification des voiries, réaménagement des espaces publics, etc. Si ces opérations ne concernent pas directement les logements vacants, elles sont de nature à rendre plus attractifs les centres anciens.

Pour finir, la problématique de **précarité énergétique**, qui concerne pour beaucoup ce bâti ancien, est traitée dans l'Etat initial de l'environnement. Ce dernier montre une forte présence d'habitat aux performances énergétiques médiocres, et globalement une vulnérabilité de plus en plus forte selon un gradient ouest-est.

3.2. TYPOLOGIE DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ET DE LEURS OCCUPANTS

3.2.1. Un manque de diversité du parc de logements

La **typologie des logements de la Vallée de la Drôme Aval est très fortement dominée par les maisons individuelles**. Elles en représentent **75%** alors que la moyenne départementale n'est que de 64 %. Le territoire compte ainsi environ 18 200 maisons contre un peu moins de 6 000 appartements (INSEE).

Seule la commune de Crest se démarque par une offre importante de logements collectifs. Elle en dispose d'un peu plus de 50 % de l'ensemble du parc. Même des communes comme Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme, pourtant pôles structurants, présentent un très fort taux de maisons individuelles dans leur parc total (respectivement 73 % et 68%).

L'omniprésence des maisons individuelles est bien ancrée sur le territoire et s'avère stable dans le temps : sa part relative n'a reculé que de -0,71 % entre 2008 et 2019. Le caractère historiquement rural du territoire explique une partie de cette caractéristique, qui doit également aux attentes des nouvelles populations venues de l'extérieur. Ces dernières sont en effet pour beaucoup à la recherche d'une propriété individuelle « abordable », attirés par la proximité de la vallée du Rhône et / ou par un cadre de vie rural et préservé. Le développement de parc locatif se heurte également au bon vouloir des promoteurs. La maison individuelle reste le mode d'habitat le plus économique à produire, sur le court terme tout du moins.

Cette omniprésence a pour conséquence directe la **surreprésentation sur le territoire des grands logements**. Les logements de **4 pièces et plus représentent 72 % des résidences principales** soit un niveau de 3,5 points supérieur à la moyenne départementale et de 11 points supérieure à la moyenne régionale. Les T1 ne représentent quant à eux que 2% du total des résidences principales, contre 2,7 % et 4,9 % dans le Département et la Région. **Sur les 413 T1, 35% sont localisées à Crest (144)**, le reste étant en très grande partie réparti sur Lorient-sur-Drôme (96), Livron-sur-Drôme (38) et Aouste-sur-Sye (34). **Le constat est très similaire concernant les T2, avec près des 2/3 localisés sur ces 4 communes.**

Ce **manque de diversité a été identifié par les PLH** comme une problématique notable sur le territoire. Il **nuît en particulier au logement des jeunes, des personnes seules et des familles monoparentales**, qui en plus de n'avoir qu'une offre globalement limitée sont fortement orientées sans forcément le vouloir vers les polarités citées ci-dessus.

La tendance observée sur la période 2008-2019 n'indique **pas de réel rattrapage**, avec une très légère augmentation de la part relative des T1 (+0,1%), contrebalancée par une stagnation de la part relative des T2 et T3 (-0,1%). Il est à noter que les PLH ont permis de lancer des actions en direction des publics les plus précaires, les jeunes et saisonniers notamment. Il s'agit essentiellement d'actions d'accompagnement et d'information.

Entre **2012 et 2021 (source : SITADEL), les logements individuels restent prédominants dans les constructions** : ils composent 69 % de l'ensemble (1 929 logements sur 2 785). Ce niveau est malgré tout sensiblement inférieur à celui constaté dans le parc de logements existant. Il peut en outre être nuancé par la distinction entre l'individuel pur et l'individuel groupé, qui regroupe 17% des logements commencés.

Sur la période, **l'effort de construction de logements collectifs** (+735 logements commencés) **est en grande partie porté par Crest** : 289 logements, soit 39% du total. En ajoutant Livron-sur-Drôme (155 lgts), Loriol-sur-Drôme (80 lgts) et Grâne (51 lgts), on atteint 78 % du total. La tendance à une **très forte concentration de cet habitat** sur quelques communes tend ainsi à se poursuivre, en offrant ainsi que peu d'alternatives aux personnes concernées.

Il est malgré tout important de noter le **développement d'initiatives intéressantes**, qui permettent aux habitants et aux nouveaux arrivants, de « contourner » les contraintes constatées. Il s'agit de solutions fréquentes dans les milieux citadins, comme la collocation, mais il peut également s'agir d'achats collectifs, de bâtiments de ferme par exemple. Le coût est une motivation, mais le désir de vivre en collectivité peut également être une source de motivation.

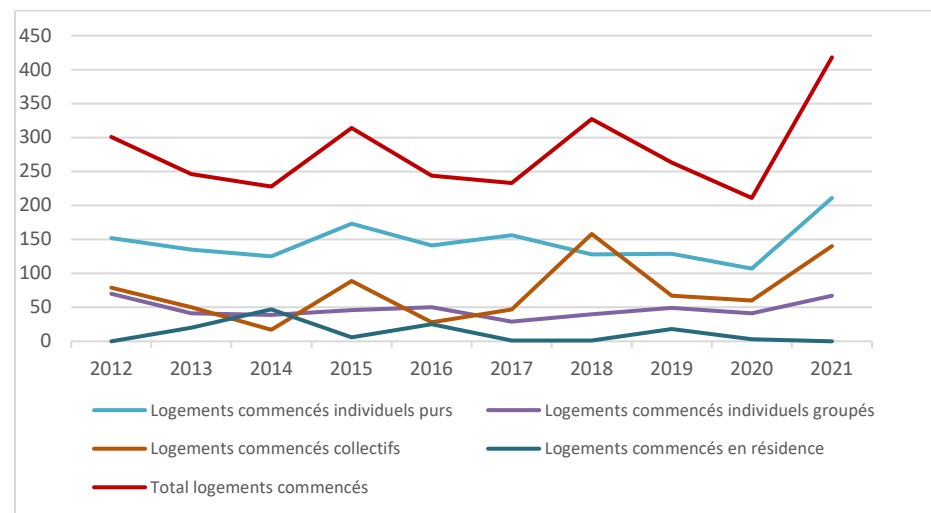
Certaines installations agricoles peuvent être facilitées par ce type de solutions. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte où les logements disponibles dans les secteurs ruraux sont de très grande taille et n'ont pas été épargnés par la montée des prix, qu'elle s'explique par une dynamique résidentielle importante et / ou une forte demande de résidences secondaires. Malgré tout, l'accès à l'habitat reste un frein au renouvellement de la population agricole hors cadre familial sur le territoire.

Le logement des jeunes, également problématique, fait l'objet d'actions spécifiques. Une antenne des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes a ainsi été mise en place avec la Mission locale pour les aider dans leur recherche de logements. Avec le renforcement récent des permanences, environ 50 jeunes sont accompagnés par an.

Tableau 12: Type et taille des logements par bassins de vie en 2019

	LOGEMENTS	PART DES MAISONS	PART DES APPARTEMENTS	RESIDENCES PRINCIPALES	PART RÉS. PRINC. T1	PART RÉS. PRINC. T2-T3	PART RÉS. PRINC. T4 ET +
Le Crestois	12 327	72,1 %	27,3 %	10 578	2,1 %	26,3 %	71,5 %
La Confluence	8 117	71,7 %	27,0 %	7 277	1,9 %	24,2 %	73,9 %
Le Pays de Saillans	1 810	85,1 %	14,0 %	1 153	2,0 %	28,4 %	69,6 %
La Gervanne-Sye	1 104	91,1 %	8,2 %	645	2,2 %	25,4%	72,4%
Le Haut-Roubion	1 037	91,2 %	7,9 %	635	1,3%	22,8 %	76,0 %
Total général	24 395	74,6 %	24,5 %	20 287	2,0 %	25,5 %	72,4 %

Figure 7: Dynamiques de construction de logements entre 2012 et 2021



(source : SITADEL)

Pour finir, le territoire, de par l'importance de l'agriculture et des activités touristiques, est **fortement concerné par le travail saisonnier**, qui induit des logements spécifiques. Aucune donnée globale propre au territoire n'est à ce titre disponible, mais les informations mises à disposition par la MSA montrent d'une part l'omniprésence dans l'emploi salarié liée à l'agriculture (exploitations agricoles mais également coopératives, etc.) des contrats à durée déterminée, de l'ordre de 90% sur le territoire, et d'autre part la très grande concentration des nouveaux contrats sur certaines périodes de l'année : à l'échelle de la Drôme, 40% sur les seuls mois de juin et juillet, et 16% sur celui de septembre (vendanges). Une estimation théorique des contrats que ces pics représentent dans les communes du SCoT suggèrent la création sur ces mois de respectivement 2 250 et 920 contrats nouveaux. Certaines exploitations sont en mesure d'offrir un logement aux saisonniers, mais ce n'est pas le cas de toutes. Comme les emplois saisonniers liés au tourisme se concentrent également sur juillet et août, période pendant laquelle une partie des logements accueille en outre des touristes, les **fluctuations saisonnières méritent d'être intégrées aux prévisions de besoins de logements**.

3.2.2. Une majorité de propriétaires

Avec 13 678 résidences principales concernées, les **propriétaires occupants représentent 62,7 % des modes d'occupation** (comparable au 61,9 % dans la Drôme). La part des **locataires**, dans une certaine mesure liée à la présence des logements collectifs, est ainsi logiquement **faible**. **Crest est la seule exception notable**, avec une part de 46,3% de locataires. Lorient-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme présentent un niveau relativement faible au regard de leur position de pôles structurants : respectivement 35% et 29 %.

Cette **surreprésentation tend à s'accroître**, avec une augmentation du nombre de locataires entre 2008 et 2019 (+4 points), et une augmentation modérée des propriétaires (+0,5 points).

Malgré l'augmentation de la part des locataires, ce constat traduit la faible diversité du parc et la concentration de certains logements dans quelques communes, comme décrit plus haut, ainsi que des lacunes dans l'offre en habitat collectif (cf. ci-dessus). Pourtant, l'on constate à l'échelle locale une réelle demande sur les logements locatifs en milieu rural et très rural. Ce constat ne se base toutefois que sur les observations des élus et agents communaux, et aucune donnée globale n'a été formalisée à ce sujet.

La **part des habitants en logements HLM est de 7,1 %**. Comme détaillé ci-après, les données du RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) nous permet d'affiner le constat.

Tableau 13 – Type d'occupation des résidences principales en 2019 par bassins de vie (Insee)

	% RP OCCUPÉES PROPRIÉTAIRES	% RP OCCUPÉES LOCATAIRES	DONT % RP HLM LOUÉES VIDES	% RP OCCUPÉES GRATUIT
Le Crestois	61,5 %	28,7 %	7,7 %	2,1 %
La Confluence	62,6 %	28,4 %	7,6 %	1,5 %
Le Pays de Saillans	64,1 %	27,7 %	3,5 %	4,8 %
La Gervanne-Sye	74,5 %	21,1 %	0,0 %	4,4 %
Le Haut-Roubion	70,8 %	21,3 %	3,2 %	4,7 %
Total général	62,7 %	28,1 %	7,1 %	2,2 %

L'âge des propriétaires occupants est une information intéressante pour alimenter la réflexion prospective sur les besoins de logements. Globalement, la part des propriétaires par tranches d'âge est très similaire à celle du département (variation maximum d'1%). L'on constate cependant de **variations sensibles entre les unités territoriales**. Le principal constat est la relative jeunesse des propriétaires occupants de la Confluence, qui induit une « remise en circulation » a priori un peu plus faible dans les années à venir. Au contraire, le **Pays de Saillans, la Gervanne-Sye et le Haut-Roubion sont marqués par une surreprésentation des propriétaires occupants âgés**.

Tableau 14 : Age des propriétaires occupants en 2019 (Insee)

	MOINS DE 20 ANS	20-24 ANS	25-39 ANS	40-54 ANS	55-64 ANS	65-79 ANS	80 ANS ET PLUS	TOTAL
Le Crestois	0,1%	0,4%	12,7%	27,5%	21,3%	26,8%	11,3%	100,0%
La Confluence	0,2%	0,5%	15,4%	29,3%	20,3%	23,8%	10,6%	100,0%
Le Pays de Saillans	0,0%	0,0%	11,0%	24,6%	21,5%	27,0%	16,0%	100,0%
La Gervanne-Sye	0,2%	0,2%	8,1%	26,9%	26,5%	28,4%	9,7%	100,0%
Le Haut-Roubion	0,2%	0,4%	11,9%	24,8%	24,1%	27,2%	11,3%	100,0%
Total général	0,1%	0,4%	13,4%	27,9%	21,2%	25,8%	11,2%	100,0%

3.2.3. Un taux élevé d'habitat social pour un territoire rural

Comme décrit plus haut, le territoire est largement dominé par un habitat individuel (75 %), en propriété (63 %) et de grande taille (manque de T1, T2 et T3). Celui-ci est largement inadapté aux populations modestes. Même si le territoire n'est pas concerné par les obligations de la loi SRU, un **parc de logements sociaux relativement important pour un territoire rural** a ainsi été constitué, de manière à répondre aux besoins de la population.

En 2019, le parc total d'habitats à loyers modérés (HLM) représente **1 539 logements, soit 7,1% du parc total**. Il s'agit essentiellement d'un parc collectif (84 % du total), avec une forte représentation de T2-T3 (58 %) et de T4 (30 %).

Il se concentre en très grande majorité dans les polarités principales. Ainsi, Crest (614, soit 40 % du parc), Loriol-sur-Drôme (296, soit 19 %) et Livron-sur-Drôme (282, soit 18%) concentrent presque 80 % du total. Les parcs d'Aouste-sur-Sye (108 lgts) et de Montoisson (61 lgts) sont également conséquents. Cette concentration sur quelques communes se retrouve largement dans les chiffres par unités territoriales. Le Crestois et la Confluence présentent ainsi toutes les deux une part de logements HLM proche des 10 %, quand celui-ci est inférieur à 5 % sur les autres unités territoriales, plus rurales.

Tableau 15 : Parc de logements HLM en 2019 (données Insee 2019)

	NOMBRE RP (2019)	Nb LGTS HLM (2019)	PART DE LGTS HLM
Le Crestois	11 460	882	7,7 %
La Confluence	7 871	595	7,6 %
Le Pays de Saillans	1 194	41	3,5 %
La Gervanne-Sye	645	0	0,0 %
Le Haut-Roubion	656	21	3,2 %
Total général	21 827	1 539	7,1 %

L'on tend ainsi à retrouver la même problématique que pour les petits logements et logements collectifs : une très forte concentration qui contraint les ménages à s'installer dans quelques communes bien identifiées.

L'ADIL a mis sur pied des indicateurs permettant d'apprécier l'adéquation quantitative de l'offre à la demande, qui se compose de 840 demandes actives au premier janvier 2017. Les ratios « demandes actives / 100 lgts sociaux » et « demandes actives / demandes satisfaites » indiquent toutes les deux une **situation légèrement plus tendue que dans le Département, malgré les efforts conséquents de certaines communes**. Le constat était déjà valable lors de l'élaboration des PLH en 2006 et mérite une attention spécifique.

Tableau 16 : Indicateurs de tension sur les logements HLM en 2017 (source ADIL)

INDICATEURS DE TENSIONS	NOMBRE	Part SCOT	COMPARAISON DRÔME
DEMANDEURS ACTIFS AU 1ER/01/2017	840		
demandes de plus de 12 mois	259	30,8%	35%
demandes interne /mutation	213	25,4%	35%
Demandes actives / 100 lgts sociaux	50%		48%
Demandes actives / demandes satisfaites	4,4		4,2
Attributions de logements HLM189 en 2016	189		

Même si les logements sociaux sont relativement récents (17 % du parc antérieur à la décennie 70) et sont moins touchés que les logements de centres anciens par l'insalubrité, d'autres problématiques les caractérisent. Dans les plus gros ensembles, fortement paupérisés, il s'agit notamment de **petite délinquance, qui nuit fortement à l'attractivité des quartiers** et peut amorcer un cercle vicieux. Les **opérations urbaines menées sur la Maladière** (cf. ci-dessus) se sont emparées du problème mais il s'agit de phénomènes profonds longs à résorber.

Ces opérations ne sont pas les seules en cours sur les ensembles HLM. Ainsi, **Livron-sur-Drôme** a initié un projet de **rénovation du parc HLM en écoquartiers**. Cette rénovation est de nature à améliorer les conditions de vie des habitants tout autant que l'attractivité de ces ensembles.

3.2.4. Des réponses aux besoins d'accueil des gens du voyage

L'accueil des gens du voyage sur la Vallée de la Drôme Aval, compétence intercommunale depuis 2017, est organisé autour de **3 centres** :

- Crest : 8 places
- Loriol-sur-Drôme : 20 places + 1 terrain (8 familles)
- Livron-sur-Drôme : 16 places

Le diagnostic du projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2022-2028 indique que le centre de Livron-sur-Drôme est définitivement fermé depuis 2017 en raison de condition d'accueil indignes. Le centre de Crest est également très dégradé et connaît des fermetures partielles. Ces deux aires d'accueil nécessitent des travaux de remises en état.

En outre, les aires de Crest et Loriol-sur-Drôme connaissent un phénomène de sédentarisation en partie ou complètement (Crest).

Face à ce constat, le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2022-2028 prévoit la création de 36 places supplémentaires à Livron-sur-Drôme, 12 places à Loriol-sur-Drôme et 28 à Crest.

A noter par ailleurs que **l'habitat précaire (hors gens du voyage) est fortement présent sur le territoire**, même si la connaissance à son sujet est lacunaire car difficile à rassembler. Il peut poser différents problèmes : dégradation du cadre de vie, consommation « déguisée » de terres agricoles, mise en danger de ces personnes en cas d'installation dans des secteurs soumis à un risque naturel,...

3.3. MARCHÉ IMMOBILIER

3.3.1. Un marché relativement fluide

Le **marché locatif** de la vallée de la Drôme Aval est considéré comme **relativement fluide**, en tous les cas au niveau de la moyenne départementale. A titre d'exemple, le loyer moyen au m² pour un logement de type T3 y est 7,8€ (contre 7,7€ dans la Drôme). Le loyer moyen n'en reste pas moins légèrement plus faible sur ce type de logements de référence (491€ contre 507€).

3.3.2. Des prix attractifs dans le département

Les **prix de l'immobilier entre 2011 et 2015 sont en outre inférieurs à la moyenne départementale**, que ce soit pour les appartements, les maisons ou les terrains à bâtir. La différence est notable : de l'ordre de -6,7 % sur le prix des appartements, de -10,4 % pour les terrains. Au regard des prix du marché, le **territoire du SCoT reste dans sa globalité relativement accessible pour les nouveaux arrivants, même si l'omniprésence de grands logements individuels pose parfois des difficultés**.

<https://www.consortium-immobilier.fr/prix/drome-26.html>

Tableau 17: Indicateurs d'évolution du marché entre 2011 et 2015 (source : ADIL)

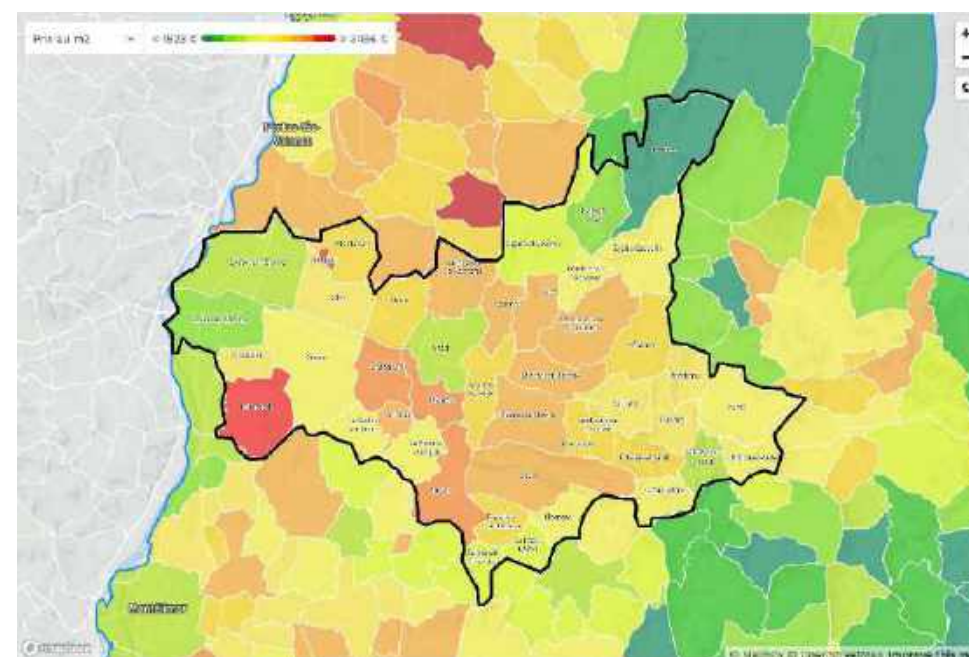
Type de bien	Prix moyen unitaire	€ / m ²	Surf. Habitable moyenne	Taille moy. du terrain
Appartement	103 114	1 406 (1507 Drôme)	73	-
Maison	195 662	1 905 (1940 Drôme)	103	1 711
Terrain à bâtir - particulier	69 332	86 (96 Drôme)	-	809
Terrain à bâtir - promoteur	358 304	44 (50 Drôme)	-	8 077

Le **prix d'acquisition au m² est toutefois assez hétérogène d'une commune à l'autre**. Les communes plutôt rurales environnant Crest font partie de celles présentant les prix les plus élevés (2 145€/m² pour une maison à Eurre, 2 030€/m² à Piégros-la-Clastre,...). Cela peut s'expliquer par la proximité des services couplée à un cadre de vie très préservé.

Saoû, de par le côté exceptionnel de son cadre de vie, présente également des prix élevés : 2 134€/m². Soyans, à proximité directe est dans un cas similaire : 2 057 €/m². Au contraire, les communes les plus rurales des franges est bénéficient des prix les plus faibles (ex. : 1 525€/m² à Saint-Benoit-en-Diois ou 1 546€/m² au Poët-Célard).

Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme présentent également des prix assez faibles (1 658 €/m² et 1 672€/m²), qui peuvent être le reflet d'une demande désormais plus faible sur ces communes qui ont porté une part importante du développement de ces dernières décennies. Ce constat rejoint celui d'une diffusion de la croissance au sein du territoire. Le prix moyen à Montoisson reste quant à lui malgré tout élevé (2 130 €/m²), une situation qui est partagée avec des communes périphériques de Portes-lès-Valence.

Figure 8 - Prix d'acquisition au m² en 2022 (source : Meilleurs Agents)



3.4. SYNTHÈSE ET ENJEUX

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > Un parc de 24 395 logements en 2019, dont 77 % sur les 10 communes les peuplées, toutes localisées sur la vallée de la Drôme. Le Crestois et la Confluence concentrent 88 % des nouveaux logements contre 43% du parc total.
- > Une croissance continue depuis 1968 (x 2,2), avec un rythme moyen de 280 lgts/an sur la période 2012-2021
- > Un territoire vécu à l'année (83 % de résidences principales), mais 36 % de résidences secondaires sur la Gervanne-Sye et 29% dans le Pays de Saillans
- > Une vacance en forte diminution (2,8%), concentrée sur les centres anciens de quelques communes
- > Une omniprésence de la maison individuelle (75 % en 2019), mais une possible évolution ? (69% dans les constructions récentes)
- > Dès lors peu d'appartements (24,5 %) et surtout de petits logements (T1 : 2% contre 4,9 % dans la région, T2-T3 : 25,5 % contre 33,5 %)
- > Un parc d'HLM conséquent pour un territoire rural (1539, soit 7,1% du parc) mais des indicateurs de tensions plus forts que dans la Drôme
- > Malgré le ralentissement de la construction, un marché immobilier toujours attractif et abordable

> Une forte concentration de l'urbanisation et des logements

La répartition du parc de logements sur le territoire fait logiquement écho à celle de la répartition de la population, avec une très **forte concentration sur le Crestois et la Confluence**. L'évolution du nombre de logements depuis 1999 et les rythmes de construction suggèrent **une diffusion**, avec des taux de croissance plus forts qu'auparavant. Ils profitent au reste de la vallée de la Drôme, dans une certaine mesure au Diois, et surtout au Haut-Roubion. **Malgré tout, les communes les plus excentrées connaissent des dynamiques négatives**. De plus, l'analyse des chiffres bruts montrent toujours une forte concentration sur le Crestois et la Confluence.

Considérant que l'accueil de population est largement conditionné au parc de logements, une **réflexion prospective doit être menée sur la base de l'armature territoriale pour déterminer les besoins futurs des différentes communes**. Il s'agit d'une des conditions au renforcement de la multipolarité au sein de l'ensemble du territoire.

De plus, cette concentration du parc implique une **concentration de l'urbanisation, avec toutes les conséquences négatives qui peuvent en découler** (perte des terres agricoles, dégradation des paysages,

perturbation des fonctionnements écosystémiques,...). Un principe de solidarité pourrait là aussi s'appliquer.

> Une évaluation des besoins en logements à population constante

Toujours en lien avec la démographie, le territoire du SCoT, comme le reste de la France, est soumis à un **phénomène de desserrement des ménages**. Au cours de la période 1999-2014, celui-ci aurait absorbé **1 328 logements, soit environ 47 % des nouvelles résidences principales**. Quoique ces chiffres doivent être considérés avec certaines précautions, le phénomène doit être anticipé sur les années à venir de manière à pouvoir répondre à la demande globale.

Même si la dynamique récente est plutôt à une baisse de la part des **résidences secondaires**, celles-ci sont malgré tout en croissance relative sur certaines communes (Pays de Saillans, Haut-Roubion). Leur **évolution doit être surveillée** en ce qu'elle induit également un besoin supplémentaire de logements, avec parfois des phénomènes de concurrence.

> Un manque d'adéquation du parc de logements de la Vallée de la Drôme Aval à sa population

Sur la problématique de l'adéquation de l'offre à la demande, le territoire se caractérise par une **assez faible diversité de ses logements**. Son parc est de fait très largement **dominé par les maisons individuelles, les grands logements** (T4 et plus) et ceux en propriété, au détriment des appartements, des T1-T2 et des locations. L'analyse des dynamiques de construction montre une légère dynamique de rattrapage, mais celle-ci devra être confirmée dans les années à venir.

La conséquence la plus évidente de ce manque de diversité est une **inadéquation des logements locatifs et modestes à la demande**, ce qu'avaient déjà relevé les PLH en 2005. De plus, les locations, déjà peu nombreuses, sont largement concentrées sur les polarités principales et orientent les populations concernées, qu'elles le souhaitent ou non. Crest, beaucoup plus que Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme, se détache à ce titre : 46 % contre respectivement 29 % et 35 %. **Un partage de la responsabilité au sein du territoire profiterait aux habitants et lèverait également un frein à l'installation de jeunes**. De fait, malgré un accompagnement des jeunes dans la recherche de logements et l'existence de solutions comme la collocation, la situation n'est à l'heure actuelle pas réellement favorable à leur accueil.

Le **constat est plus positif pour les logements sociaux**. Certes, la concentration est là aussi forte (77 % à Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme), mais le dimensionnement du parc (1 539 lgts) et leur part dans le total (7,1%) dénotent un effort local sur la problématique. Les indicateurs de tension mis sur pied par l'ADIL, qui indiquent un niveau un peu plus élevé que dans le reste de la Drôme, invitent à le poursuivre.

> **La remobilisation des logements en centre-ville et centres bourgs et le maintien d'un marché immobilier accessible**

Une des solutions pour accroître l'offre à destination de ces publics est la **reconquête du logement existant**. Le **potentiel existe sur le territoire** puisque l'on constate un volume de vacance non négligeable concentré principalement dans les polarités principales (70% des logements vacants recensés dans les 3 polarités structurantes). Il s'agit d'une vacance structurelle qui nécessite des politiques volontaristes afin d'être résorbée.

Elle **touche particulièrement les centres anciens**, où les logements ne répondent pas à la demande : manque de confort voire insalubrité, taille inadaptée, problèmes de stationnement, etc. Des opérations (CUCS, contrat de ville...) ont été lancées, mais uniquement sur une partie du territoire (Loriol-sur-Drôme essentiellement) et sans forcément se concentrer sur cette seule problématique.

La **connaissance fine et actualisée de vacance réalisée en 2021 dans le cadre du renouvellement des deux PLH** permet d'identifier les raisons précises de celle-ci mais aussi d'identifier les logements non-disponibles ou non-utilisables.

Pour finir, il est nécessaire de nuancer ces constats sur l'inadéquation de l'offre de logements par un rappel d'un des principaux facteurs d'attractivité du territoire. En effet, le territoire offre un **marché immobilier encore accessible** (au regard de la diminution surfacique des parcelles), permettant à de jeunes ménages notamment de s'installer en maisons individuelles à proximité de la vallée du Rhône et / ou dans un cadre préservé.

Un équilibre doit donc être trouvé dans la politique habitat.

4. L'ECONOMIE TERRITORIALE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4.1. GRANDES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

4.1.1. Une économie dynamique, portée par un tissu dominé par les TPE, concentrée sur 2 pôles.

Le territoire du SCOT Drôme Aval comptait 6004 établissements en fin d'année 2020 et 10 532 établissements en novembre 2022 selon le fichier SIRENE, toutes activités confondues).

Entre 2015 et 2020, **1 390 établissements ont été créés** sur l'ensemble des communes qui composent le territoire soit **une évolution de + 30,1% entre les deux dates** (+25,1% pour la Drôme). Les plus fortes hausses du nombre d'établissements sont localisées le long de l'axe routier RD 104 – RD 164, entre Lorient-sur-Drôme / Livron-sur-Drôme et Saillans. Seules sept communes, situées dans la partie Est du territoire n'ont pas connu une hausse du nombre d'établissements⁵.

Au cours de l'année 2021, **le territoire a enregistré 617 créations d'entreprises** (Insee, Dossier complet 2021) et **711 établissements**. 78% des créations concernent des entreprises individuelles (479) contre 75% pour la Drôme. Parmi les entreprises créées, 36% sont des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien, et 28% d'autres activités de services.

Les communes de Crest, Aouste-sur-Sye, Lorient-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme concentrent 66,3% des emplois du territoire (RP 2019, Insee), **pour 51,5% des établissements** (REE 2019, Insee). Les pôles de Crest/Aouste-sur-Sye et Livron-sur-Drôme/Lorient-sur-Drôme présentent quasiment les mêmes nombres d'emplois, mais des profils différents en termes d'activités. Le pôle de Crest/Aouste-sur-Sye concentre davantage d'emplois administratifs et de services, alors que le pôle Livron-sur-Drôme/Lorient-sur-Drôme se démarque par une proportion d'emplois industriels, logistiques,... plus élevée.

⁵ *Établissement : Unité de production qui peut être juridiquement indépendante ou rattachée à un siège. Niveau le mieux adapté à l'approche géographique de l'économie, plus stable dans le temps que l'approche par le nombre d'entreprises.*

Sur **52 établissements comptant au moins 50 salariés dans le territoire du SCOT** (Sirene 2022, Insee), 38 (soit 73%) se trouvent dans ces communes, ce qui explique également le fort poids économique des 2 pôles. Parmi les établissements comptant au moins 50 salariés, on recense 37 établissements privés, les autres établissements appartiennent aux secteurs de la santé, de l'administration locale et de l'enseignement public.

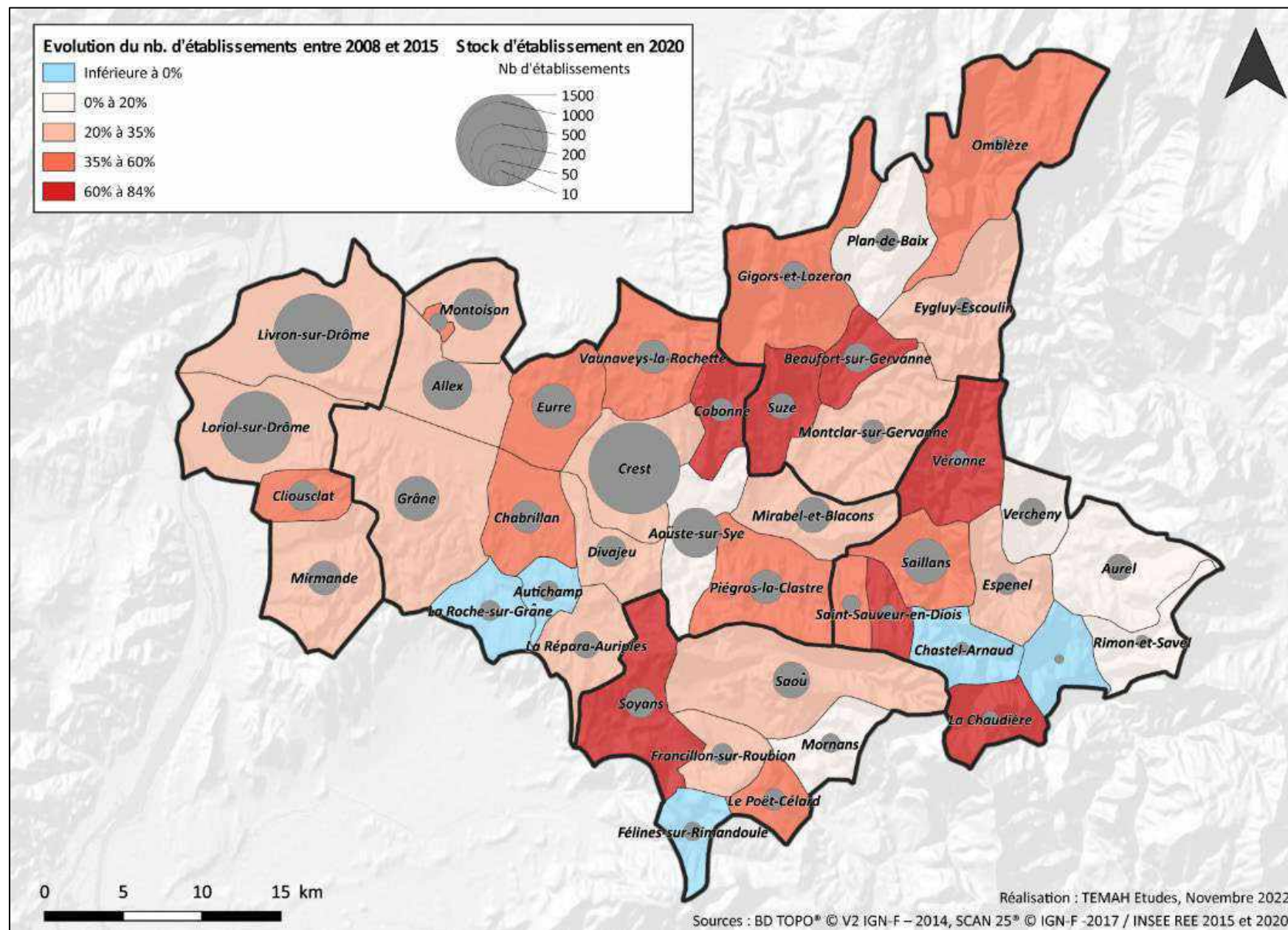
LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > 6 004 établissements marchands et non marchands en 2020
- > +30,1% d'établissements supplémentaires entre 2015 et 2020 (+25,1% dans la Drôme)
- > 9,5% des établissements et 7,2% des emplois du département de la Drôme.
- > 77% des établissements n'emploient aucun salarié (Drôme : 73%)
- > 19% emploient entre 1 et 9 salariés (21% dans la Drôme)
- > 4% ont plus de 10 salariés (6% dans la Drôme)
- > 3 communes comptent plus de 2000 emplois (Crest : 4 182, Lorient-sur-Drôme : 2 706, Livron-sur-Drôme : 2 406 ; RP 2019, Insee)
- > Le territoire dispose d'un emploi pour 3 habitants, contre 2,4 dans la Drôme et 2,5 en Auvergne – Rhône-Alpes.
- > Le taux de création d'entreprises a été de 14,4% en 2021 contre 15,7% pour la Drôme, la même année.

Méthodologie : 3 sources ont été utilisées pour analyser le tissu des établissements du territoire :

- Fichiers INSEE SIRENE 2018 et 2019 : permet de repérer les établissements les plus importants mais pas de comparer les données de date à date
- Fichiers REE INSEE : permet de comparer les effectifs des entreprises entre 2008, 2018 et 2020
- Fichiers CLAP INSEE 2015 et FLORES 2020 : permettent une analyse fine des emplois par secteur d'activités.

Carte 16 - Evolution du nombre d'établissements entre 2015 et 2020 et stock des établissements en 2020



4.1.2. Population active et emplois

Le territoire du SCoT Drôme Aval est à cheval sur deux zones d'emplois (zone dans laquelle la plupart des habitants travaillent et où les entreprises peuvent trouver la main d'œuvre dont elles ont besoin).

- > **La quasi-totalité du territoire fait partie de la zone d'emploi de Valence.** Cette situation s'explique par la proximité géographique du Valentinois et par le poids économique de l'agglomération de Valence qui représente 58% des emplois de la Drôme (INSEE 2019).
- > **Trois communes situées au sud font partie de la zone d'emploi de Montélimar** (Félines-sur-Rimandoule, Le Poët-Célard et Mornans).

Le territoire dispose de 15 491 emplois pour 21 318 actifs (personne de 15 à 64 ans disponibles sur le marché du travail, source Insee 2019). Il offre donc moins d'emplois qu'il n'a d'actifs ayant un emploi. **L'indice de concentration des emplois** (rapport entre les emplois existants dans le territoire et les actifs ayant un emploi qui y vivent) **est de 82,3** (Insee 2019) se plaçant nettement en dessous de celui de la Drôme (105,1), ce qui traduit une dépendance économique à l'égard des territoires voisins (42% des actifs du territoire du SCOT travaillent dans le Valentinois). Son évolution sur la période 2013 – 2019 a été faiblement positive (+0,7 point). **L'indice de concentration d'emploi est plus élevé dans les bassins de vie Pays de Saillans (85,4) et Crestois (85,7)**, que dans les autres bassins de vie. Cela s'explique par la présence des grandes infrastructures de transport (A7, RN7,...) facilitant l'implantation de grandes entreprises et la présence de grands établissements publics et administratifs (notamment à Crest).

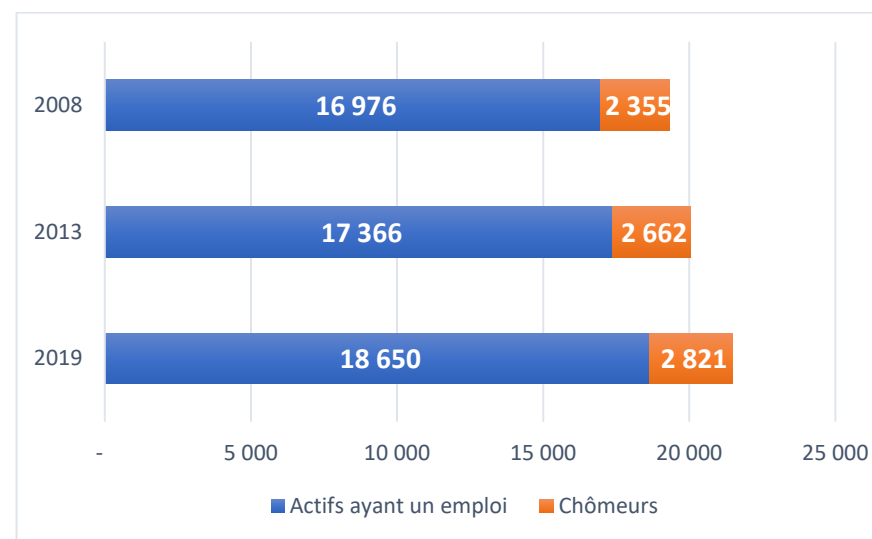
Selon les données de Pôle Emploi, le territoire comptait, au 2^{ème} trimestre 2022, **4 520 demandeurs d'emploi** (toutes catégories confondues), parmi lesquels 10% avaient moins de 25 ans et 28,5% plus de 50 ans. Sur la base des données du recensement INSEE 2019, le taux de chômage s'établissait à **13,2%, inférieur** aux moyennes du département de la Drôme et de la France (13,7% et 13,4%, données Insee 2019). Le taux de chômage dans le territoire du SCOT a stagné à 13,2% entre 2013 et 2019, alors qu'il a très légèrement augmenté dans la Drôme (+0,1 point) mais diminué pour la France (- 0,2 point), ce qui s'explique par une croissance du nombre d'emplois (+5,3%) légèrement inférieure à celle des actifs (+6,2%).

Le territoire du SCoT Drôme Aval dispose d'un emploi pour 3 habitants. Pour se rapprocher de la moyenne départementale (un emploi pour 2,4 habitants), il faudrait créer 3 803 emplois (soit sur 10 ans, + 380 emplois par an).

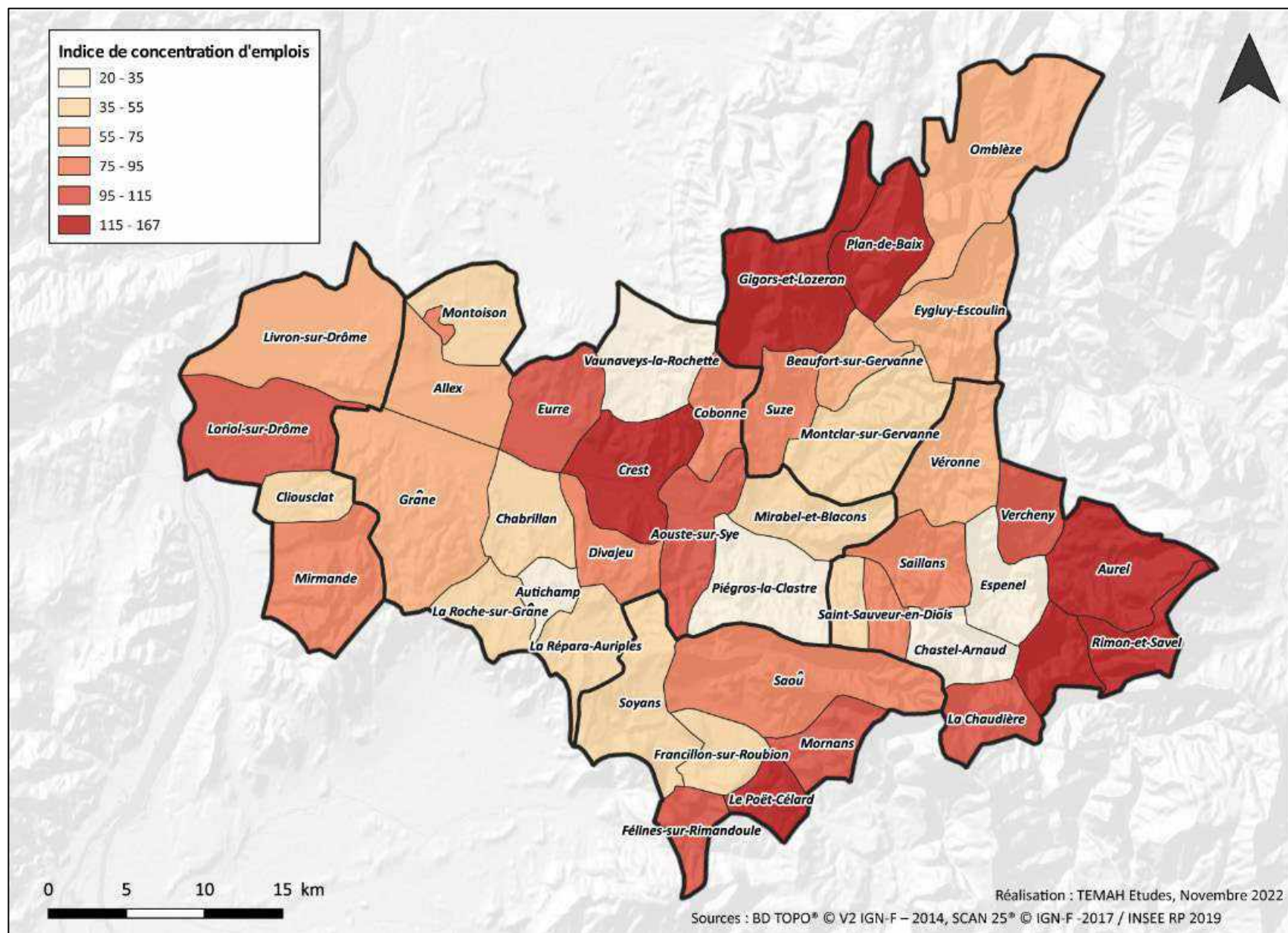
20,9% des emplois du territoire sont occupés par des non-salariés (contre 15,3% pour la Drôme). Ce taux élevé est à la fois un signe de dynamisme économique, et une illustration de la difficulté à trouver un emploi salarié. La part de l'emploi non salarié peut dépasser 50% dans les communes de montagne où l'agriculture et l'artisanat sont fortement représentés.

La part des habitants ayant un niveau de diplôme supérieur au bac s'établit à 30,1% pour l'ensemble du territoire (contre 28,5% pour la Drôme et 31% pour la France métropolitaine). Ce taux moyen masque de profondes disparités entre les bassins de vie. Seul le bassin de vie Confluences se situe en dessous de la moyenne du territoire du SCoT (24,7%). Le Crestois (32,5%) et le pays de Saillans (35,3%) sont légèrement au-dessus. Les territoires de montagne (Gervanne : 36,1% et Haut-Roubion : 38,8%) se démarquent par la forte proportion d'habitants ayant un niveau d'études supérieur.

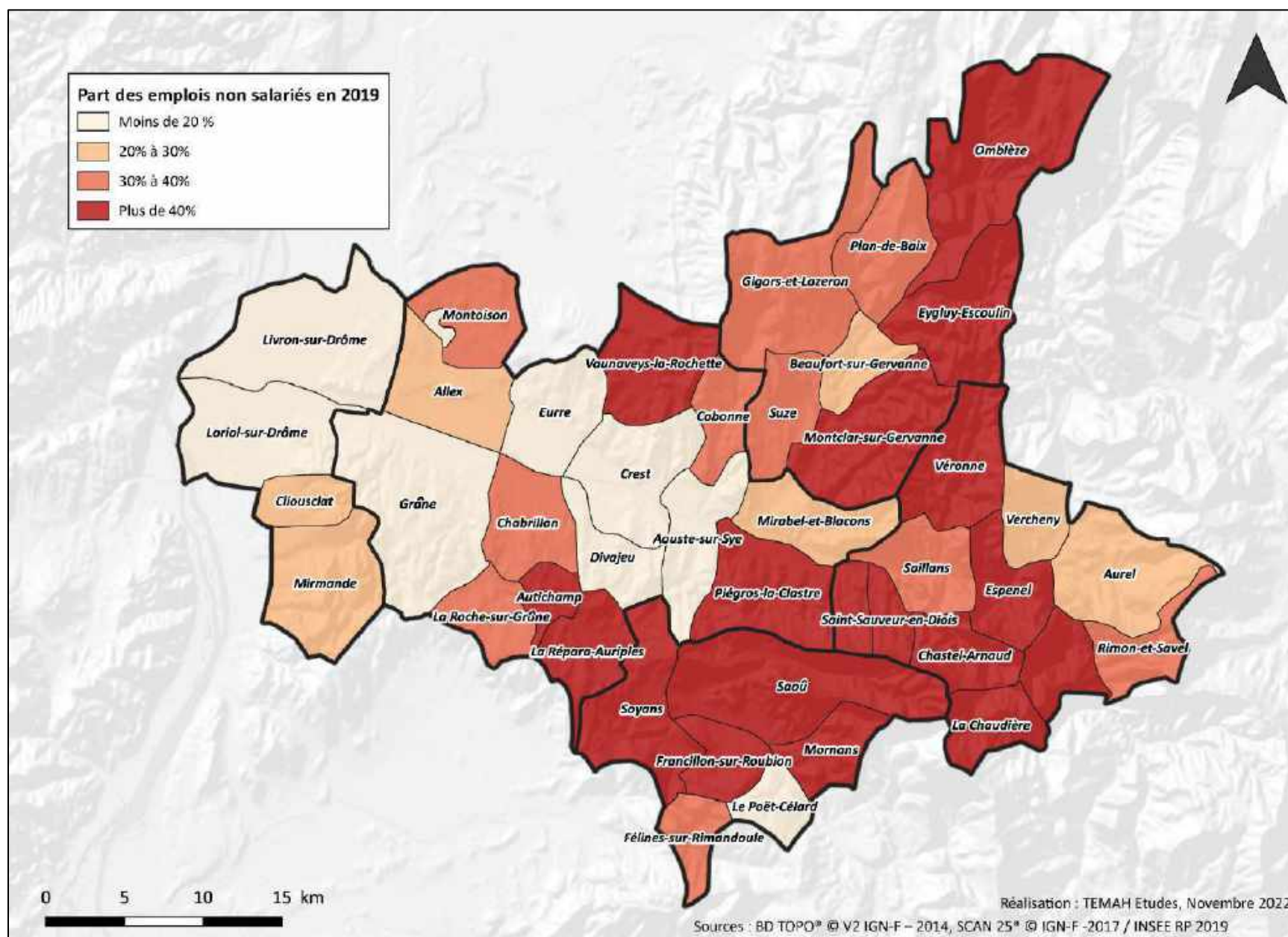
Figure 9 - Composantes de la population active et évolution pour le territoire du SCoT (DOSSIER COMPLET INSEE 2008, 2013, 2019)



Carte 17: Indice de concentration des emplois 2019



Carte 18: Part des emplois non-salariés par commune en 2019 (RP INSEE 2019)



Carte 19: Part de la population ayant un niveau d'études supérieur au bac (Source : RP INSEE 2019)

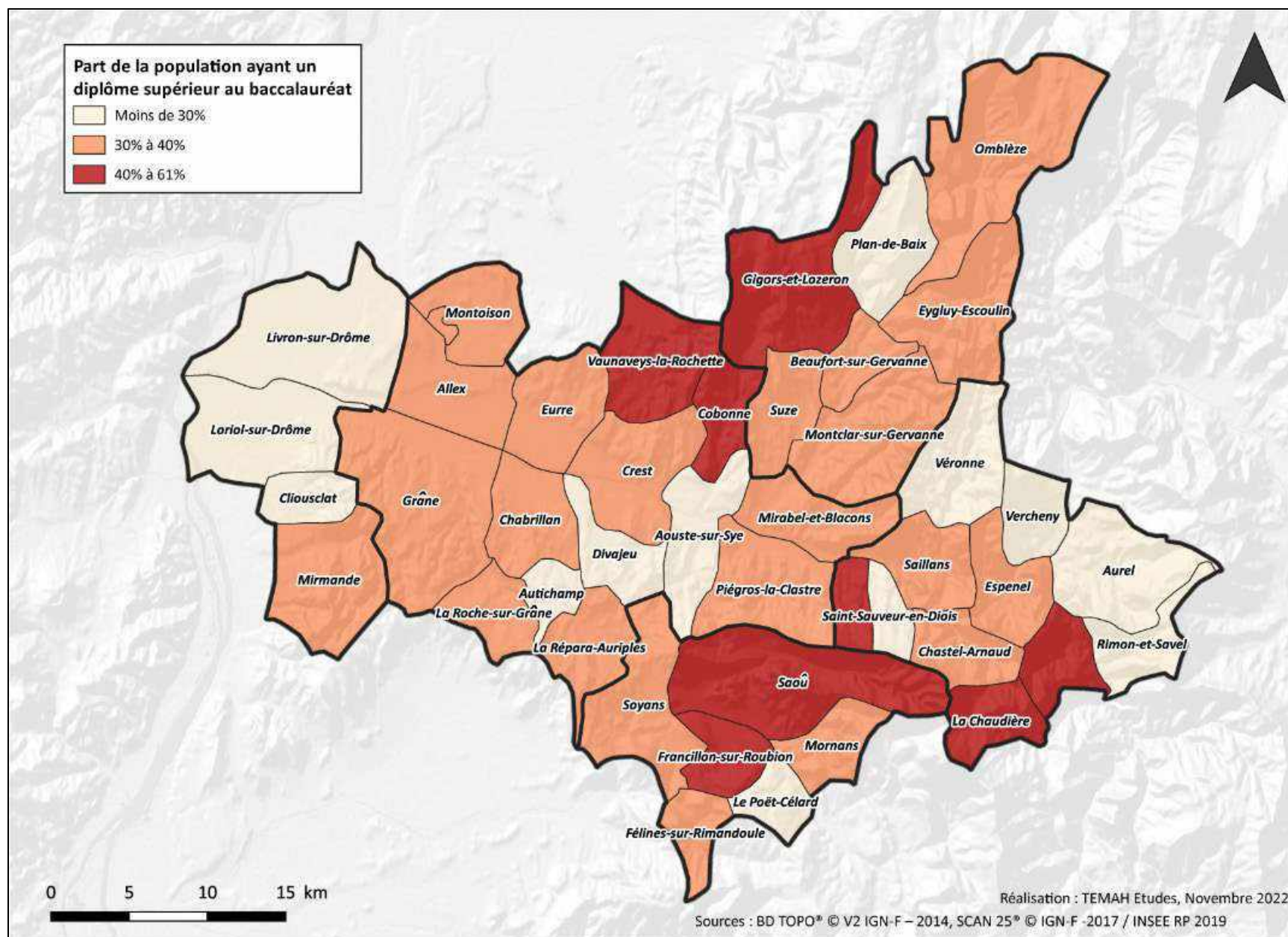


Tableau 18 - Principaux indicateurs économiques par unité territoriale

	Nombre d'emplois en 2019	Nombre d'emplois en 2013	Évolution	Actifs occupés en 2019	Actifs occupés en 2013	Indice de concentration des emplois 2019	Emplois par unité territoriale en 2019	Chômeurs en 2019 15-64 ans	Taux de chômage 2019	Emplois au LT Agriculture en 2019	Emplois au LT Industrie en 2019	Emplois au LT Construction en 2019	Emplois au LT Commerce, Transports, Services divers en 2019	Emplois au LT Adm publique, Enseignement, Santé, Act. sociale en 2019
SCoT Vallée de la Drôme Aval	15 491	14 635	5,9%	18 814	17 526	82,3	15 491	2 821	13,2%	1 220	2 515	1 231	5 915	4 610
Confluence	5 470	5 369	1,9%	7 013	6 526	78	5 470	931	11,7%	229	1 064	559	2 380	1 238
Crestois	8 233	7 831	5,1%	9 613	9 041	85,7	8 233	1 499	13,8%	575	1 285	441	2 996	2 936
Pays de Saillans	825	698	18,2%	967	902	85,4	825	200	18,3%	176	49	108	241	252
Gervanne - Sye	472	333	41,7%	599	504	78,8	472	80	12,4%	119	77	46	127	104
Haut-Roubion	490	297	64,8%	622	552	78,8	490	111	14,3%	121	40	78	171	80
Drôme	214 952	209 009	2,8%	204 511	194 399	105,1	214 952	31 877	13,7%	8 732	37 913	15 861	90 330	62 116
France	26 126 144	25 735 967	1,5%	26 578 230	26 432 194	98,3	26 126 144	4 147 039	13,4%	669 886	3 151 081	1 660 734	12 316 687	8 327 756

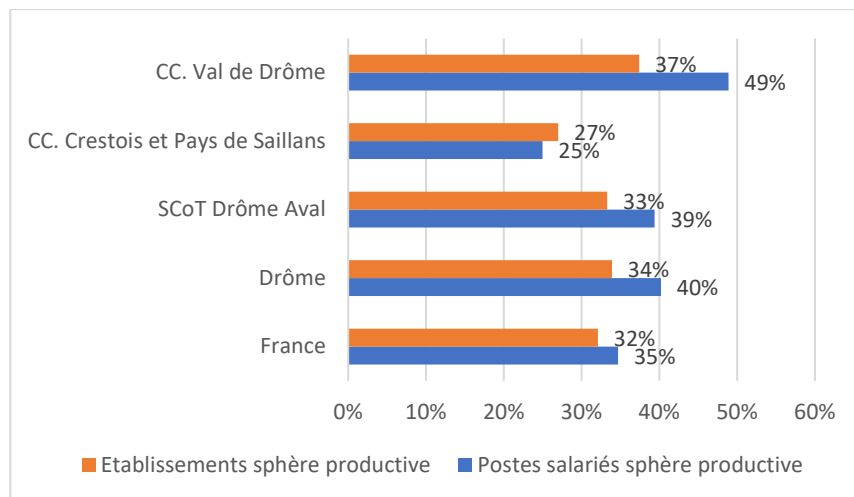
4.1.3. Les composantes du tissu économique.

Une économie qui se résidentialise, mais un tissu productif toujours présent.

L'économie productive regroupe les activités qui peuvent commercialiser en dehors du territoire les biens ou services produits localement (ex : activités industrielles, services aux entreprises,...). Cette indépendance à l'égard des marchés locaux permet aux entreprises de se développer et de créer davantage d'emplois que les activités présentes dont la croissance est liée à celle des bassins d'emplois locaux sur lesquels elles exercent leurs activités.

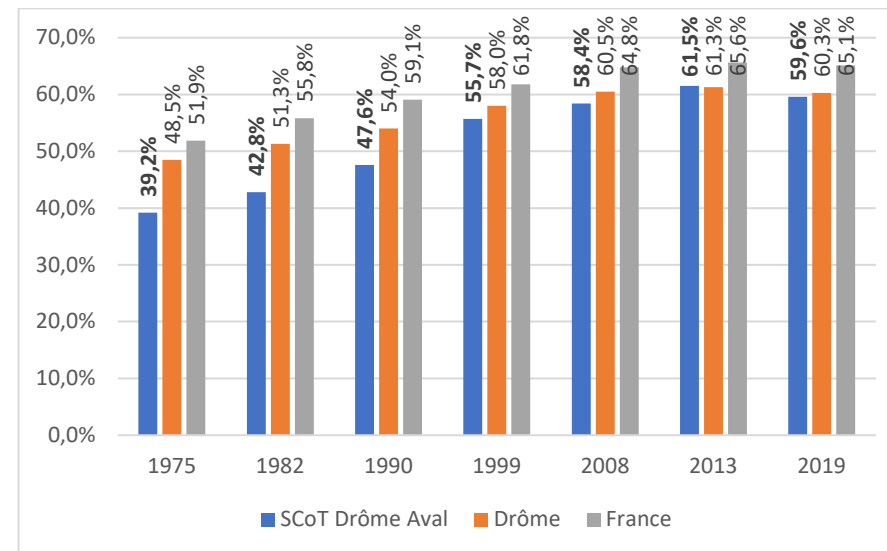
Sur l'ensemble du territoire, les activités productives représentent 33% des établissements pour 39% des postes salariés (Insee 2019). Ce profil économique est très proche de celui du département de la Drôme : 34% des établissements pour 40% des postes salariés (Insee 2019) ; et supérieur à celui de la France : 32% des établissements pour 35% des postes salariés (Insee 2019). Cette répartition souligne le **caractère productif du territoire**, bien qu'un rééquilibrage en faveur des emplois résidentiels ait eu lieu, depuis 1990.

Figure 10 - Poids de la sphère productive dans les établissements et les emplois (Dossier complet Insee 2019)



L'économie présente se compose des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans le territoire. Les variations démographiques influent directement sur les activités économiques présentes.

Figure 11 - Évolution du poids de la sphère présente (en postes salariés) sur la période 1975 – 2019 (Emplois dans les deux sphères de 1975 à 2019, INSEE RP)



Entre 1999 et 2019, le poids des postes salariés de la sphère productive est passé de 44,3% à 40,4%, perdant ainsi 3,9 points. Cette baisse a été plus forte qu'à l'échelon départemental (passant de 42% en 1999 à 39,7% en 2019) et national (passant de 38,2% en 1999 à 34,9% en 2019). Cette baisse s'explique par l'accroissement des activités dites présentes qui accompagnent la résidentialisation du territoire (ex : accueil d'actifs travaillant à Valence et habitant dans le territoire du SCOT). La base présente est cependant forte et constitue un moteur d'activité pour le territoire.

Sur la période 1999 – 2019, les postes salariés de la sphère présente ont connu une augmentation de 33%, quand dans le même temps ceux de la Drôme augmentaient de 27% et de la France de 21%. Entre 2008 et 2014, les emplois des secteurs en lien avec la

croissance résidentielle (construction : +58,3%, administration – santé – social : +37,3% et services aux personnes : +49,6%) **ont fortement progressé**, en lien avec la croissance démographique.

Un tissu économique marqué par les activités agricoles, industrielles et présentes

- > **Un secteur agricole très présent, moteur de filières agroalimentaires, cosmétiques, ...**

Les établissements du secteur agricole représentent près de 17% du tissu économique du territoire (REE 2020, Insee), ce qui est important au regard du département de la Drôme (13,2%). Le secteur se caractérise par une grande diversité des productions : maraîchage, cultures céréalières, élevage, arboriculture, viticulture, plantes aromatiques (Etude sur l'identification, l'appui et le développement des filières d'activités, 2016).

Certaines des filières agricoles sont particulièrement dynamiques et à forte valeur ajoutée : élevage caprin avec l'AOC Picodon, l'aviculture et ses productions labellisées, les plantes à parfum aromatiques et médicinales et la viticulture avec les AOC Clairette de Die et Côtes-du-Rhône Brézème (Biovallée – Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence, 2011).

La Drôme est le premier département de la Région Auvergne Rhône Alpes en nombre d'exploitations certifiées en culture biologique (1 406 exploitations) et le 1er en surface avec 46136 hectares, soit 28% de la SAU (Agence Bio, 2021). Le territoire ne déroge pas à cette dynamique, **la filière bio y est très développée et soutenue par les acteurs locaux** (Biovallée – Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence, 2011).

- > **Un secteur industriel dynamique et pour partie lié aux productions agricoles du territoire**

Le territoire possède un **tissu industriel** qui se compose de **586 établissements en 2020** (REE 2020, Insee) représentant **9,8% des établissements du territoire** contre 8,7% pour la Drôme. **197 établissements industriels ont été créés entre 2015 et 2020** et 514 emplois industriels. Avec une croissance de +24% entre 2014 et 2020, le dynamisme du secteur industriel a été remarquable (Drôme : +8%).

Parmi les établissements industriels, le secteur agroalimentaire représente 74 établissements (soit 12,6% du total) et 614 emplois (26% du total). De grandes entreprises alimentaires (ex : Charles et Alice (desserts à base de fruits), Groupe EURRIAL

(fromage de chèvre Soignon), Bernard Royal (Volailles)... implantées dans le territoire attestent de son attractivité.

- > **Un secteur présentiel très dynamique :**

Les secteurs présents tirent profit de l'évolution positive de la démographique. Leur dynamique est positive sur la période 2015– 2020 (REE, Insee) :

- **La construction** : +12,2% d'établissements (+19,3% pour la Drôme), 643 établissements en 2020 représentant 10,7% des établissements du territoire (11% pour la Drôme).
- **L'administration, santé, social et enseignement** : +25,6% d'établissements (+20,7% pour la Drôme), 883 établissements en 2020 représentant 14,7% des établissements du territoire (13,9% pour la Drôme) ;
- **Les services aux personnes** : +55,4% des établissements (+38,9% pour la Drôme), 544 établissements en 2020 représentant 9,1% des établissements du territoire (7,7% pour la Drôme).

Le secteur du commerce de détail est légèrement sous-représenté en nombre d'établissements (11% des établissements du territoire) au regard du département de la Drôme (13%). On observe une évolution **de +14,8% du nombre d'établissements entre 2015 et 2020** (REE, Insee) similaire à celle observée dans la Drôme.

Les services aux entreprises (11,3% des établissements contre 12,7% dans la Drôme) et le tourisme (Hébergement et restauration : 5% dans le territoire, 5,3% dans la Drôme) constituent également **deux secteurs un peu sous-représentés** dans le territoire.

Figure 12 - Répartition des établissements par secteur d'activités (REE 2020, Insee)

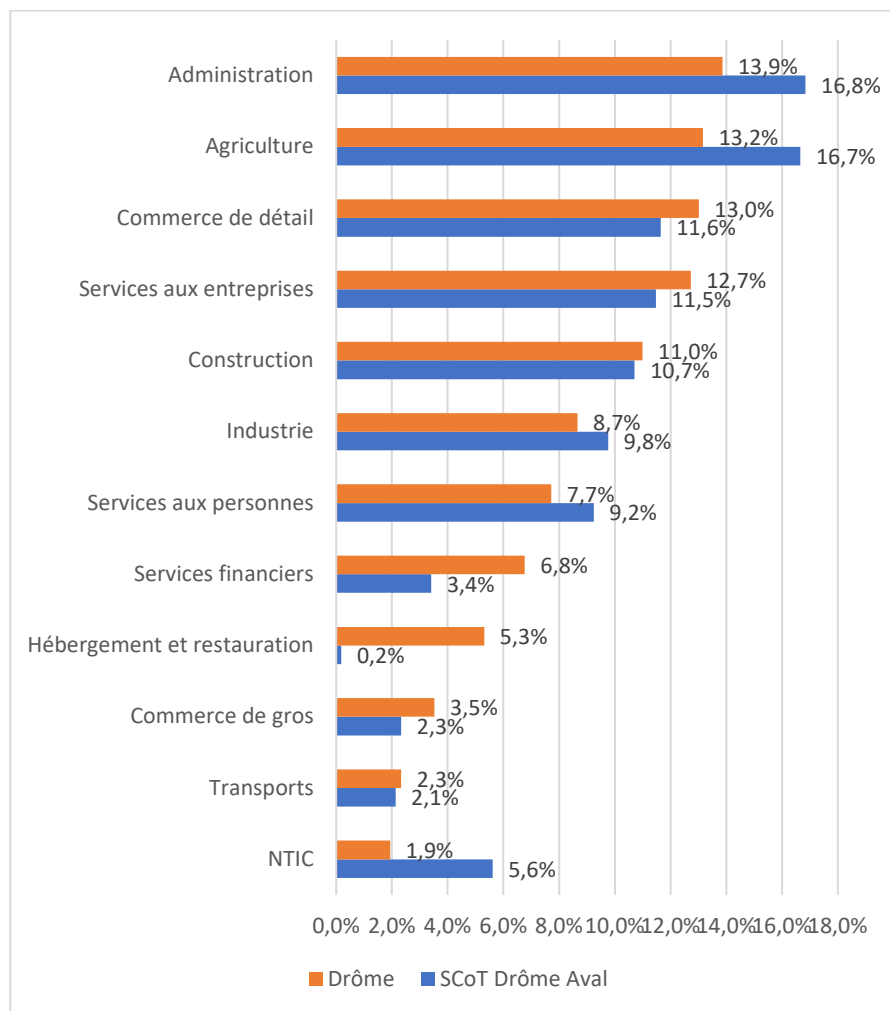
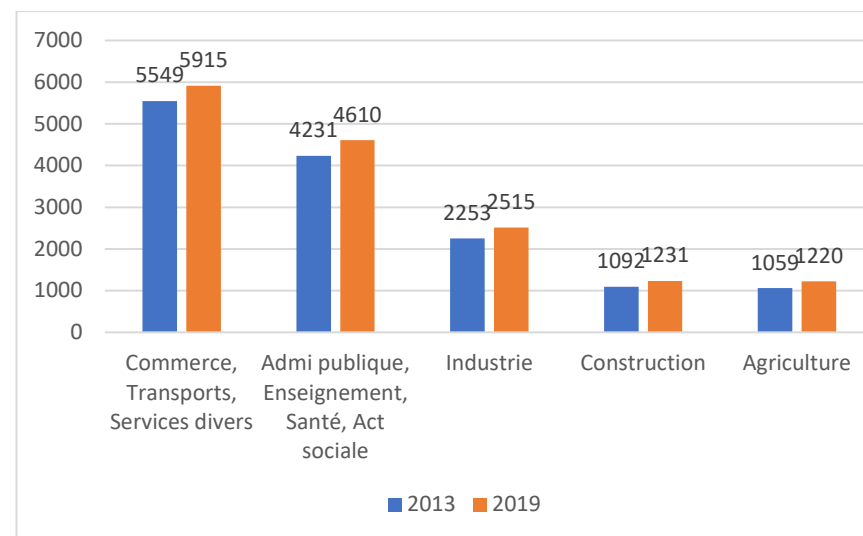
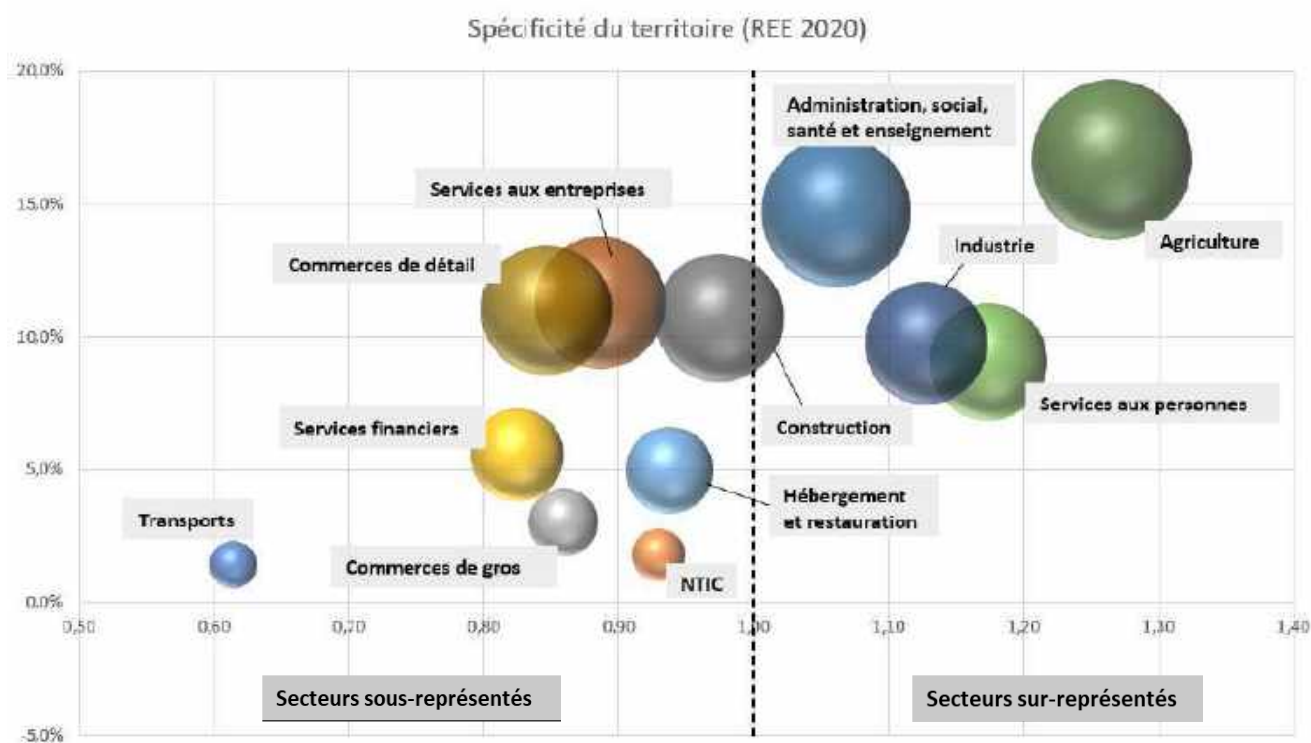


Figure 13 - Evolution des emplois par secteur (RP 2019, Insee, données complémentaires)



Les secteurs de « l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale » sont ceux qui ont créé le plus d'emplois sur la période 2013 – 2019 (+379), devant « le commerce, transports et services divers » (+366) et « l'industrie » (+262).

Figure 14 - Visualisation des spécificités du tissu économique du territoire (établissements) du SCoT Drôme Aval au regard du département de la Drôme (REE 2020, Insee)



Règles de lecture : la taille des bulles correspond au nombre d'établissements. Les bulles se trouvant à droite de l'axe des abscisses sont les secteurs qui sont « surreprésentés » au regard de la Drôme. Les bulles se trouvant à gauche de l'axe des abscisses sont les secteurs qui sont « sous-représentés » au regard de la Drôme.

La structure du tissu économique du territoire du SCoT a été comparée à la structure du tissu économique du département de la Drôme. Par exemple : le secteur de l'agriculture représente 16,7% du nombre d'établissements du territoire, contre 13,2% dans le département

Sur cette base, les **secteurs économiques forts du territoire sont composés de l'agriculture, du secteur public (santé, social, éducation), l'industrie, les services aux**

personnes. Les entreprises du secteur de la construction sont également représentées de la même façon qu'au niveau départemental.

A l'inverse, **les secteurs du commerce de détail, mais aussi les services aux entreprises, les activités du secteur touristique ou encore les transports sont un peu moins présents que dans l'économie départementale.** Le territoire du SCoT disposant de richesses naturelles et patrimoniales importantes, le tourisme nécessite une réflexion spécifique pour valoriser ces atouts.

4.1.4. Biovallée : une stratégie de développement fédératrice.

Le projet Biovallée® fédère les Communautés de Communes du Val de Drôme, du Crestois – Pays de Saillans et du Pays Diois. Il a été labellisé « Pôle d'excellence rurale en 2006 par l'Etat. En 2020, l'association BIOVALLEE a été labellisée Territoire Innovant Grande Ambition par l'Etat (TI-GA) et a obtenu des financements dans le cadre du PIA (Plan d'investissement d'avenir).

Ses champs d'action sont multiples : agriculture, aménagement, habitat, énergie, déchets, emploi, économie, formations et stages.

Objectifs :

- Proposer des formations de haut niveau en développement durable. Permettre l'apprentissage de nouveaux métiers par les jeunes générations et créer 2500 emplois dans les éco filières à 2025.
- Baisser la consommation énergétique de 50% à l'horizon 2040 (notamment en agissant sur les logements mal isolés) et la couvrir à 100% par de l'énergie produite par des énergies renouvelables à cet horizon.
- Transformer l'agriculture et générer des emplois grâce au développement de cultures bio et agroécologiques pour atteindre 50% d'exploitation et de surfaces agricoles en bio et fournir 80% d'aliments bio et locaux à la restauration collective dès 2025.
- Mettre en place un système d'économie circulaire pour récupérer et transformer les déchets. Diminuer de moitié les déchets ultimes dès 2025.
- Réduire les flux de mobilité des personnes, des marchandises et des déchets pour tendre vers une économie décarbonée.

Dans le cadre de la labellisation TI-GA, le territoire a engagé un plan d'actions (2021 à 2027), financé à hauteur de 53M€, pour soutenir les projets d'innovation territoriale autour de la transition numérique, l'énergie durable, la mobilité décarbonée, la

transformation du secteur agricole, la transformation du système de santé, l'adaptation des compétences.

Le projet explore les pistes de transformation pour inventer un modèle rural pérenne, capable de s'adapter aux changements climatiques, économiques, sociétaux, en cours. Il est piloté par l'association BIOVALLEE qui assure la coordination et le suivi du programme dans le cadre d'une gouvernance multi-acteurs, associant les 2 EPCI objets du présent projet de SCOT (ainsi que la CC du DIOIS), la Caisse des Dépôts et Consignation et tous les acteurs locaux membres de l'association et du comité de pilotage.

Parmi les premières actions engagées, figurent le soutien aux investissements de 9 entreprises du territoire (12,8M€ d'investissements), la création d'un pôle des savoirs,



d'une plateforme collaborative pour accélérer la transition écologique et économique. BIOVALLEE agit comme un trait d'union entre la stratégie de développement du territoire et l'aménagement, et il constitue un marqueur fort du territoire.

4.2. L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

4.2.1. Des surfaces économiques concentrées dans deux bassins de vie

Le territoire compte 25 zones d'activités économiques occupant 262 ha.

A l'exception de l'Ecosite d'Eurre, orienté vers les activités en lien avec le développement durable, la plupart des zones d'activités économiques sont mixtes et accueillent des entreprises artisanales, industrielles, logistiques, des activités de services....

19 zones d'activités (hors zones d'activités commerciales), représentant 121 ha aménagés, présentent des possibilités de densification (22 ha) ou d'extension (64,5 ha). Les besoins de requalification de zones existantes et les possibilités de densification ont été pris en compte dans l'analyse des besoins futurs de foncier économique.

Les **bassins de vie Confluence et Crestois** accueillent la quasi-totalité des espaces d'activités économiques du territoire (96%).

- > Le bassin Confluence est également le bassin de vie où les activités productives (ex : industries agro-alimentaires, logistique,...) sont les plus nombreuses et les plus consommatrices de foncier. Cette unité territoriale concentre 54% des projets de densification ou d'extension.
- > Dans les autres bassins de vie, les zones d'activités accueillent des entreprises plus diversifiées. Les besoins en densification ou en extension concernent aussi bien des zones d'activités artisanales maillant le territoire, que des zones d'activités plus importantes concentrant les activités productives.

Les perspectives de développement économique, ainsi que le développement de nouvelles filières (énergie propre, recyclage,...) incite les entreprises à investir dans leur outil de travail. Lors de la concertation, les acteurs présents ont souligné la forte demande en foncier économique.

Les arbitrages sectoriels (place à accorder à la logistique, au grand commerce) ont également été évoqués car les ressources en foncier du territoire sont limitées et les besoins d'un secteur agricole dynamique sont prioritaires.

Carte 20: Identification des ZAE du territoire.

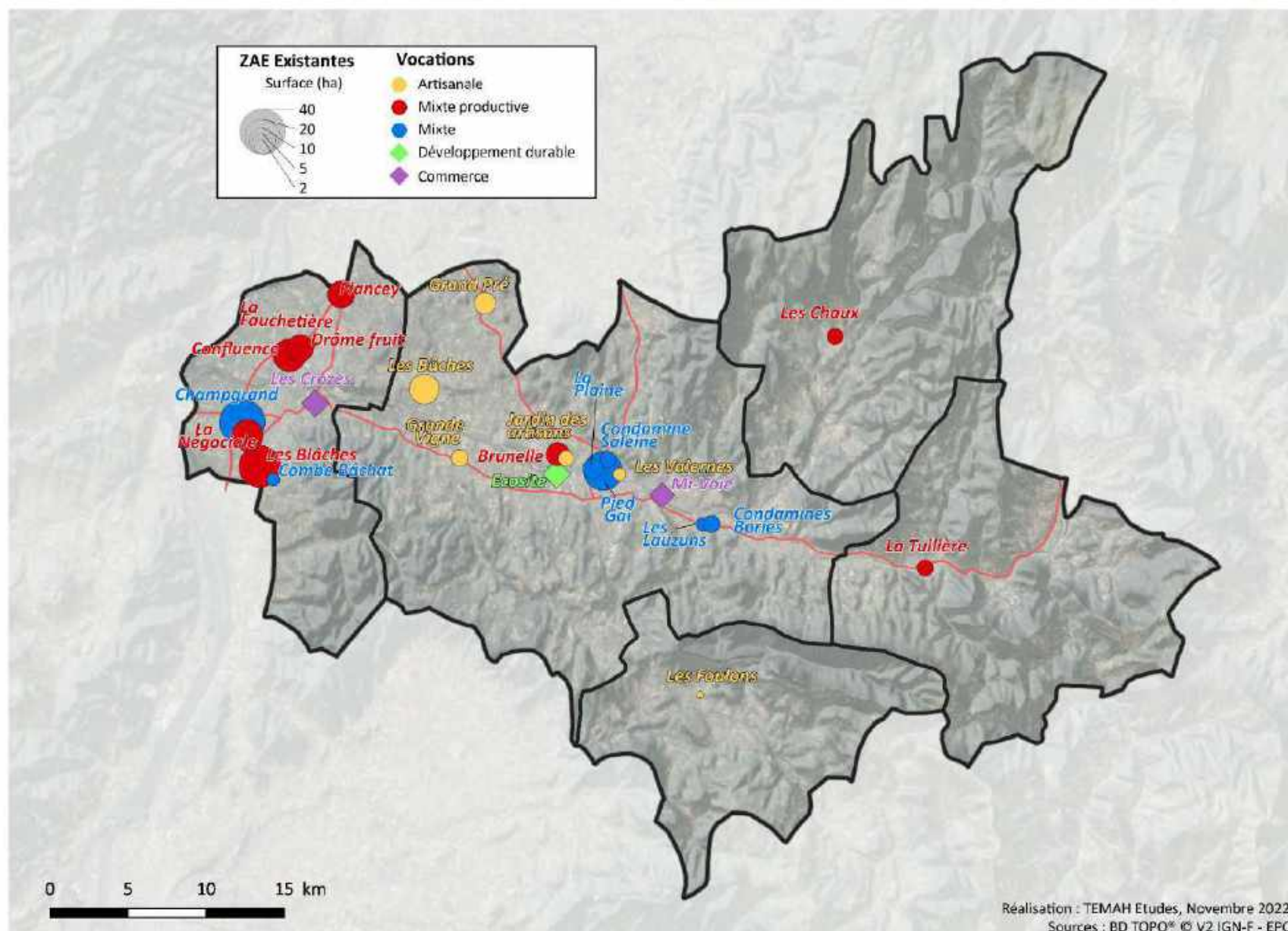


Tableau 19 – Zones d'activités économiques – État de l'existant en 2022 (Sources : CCVD et CCCPS)

EPCI	Unité territoriale	Commune	Nom ZAE	Vocation	Surface en hectares	Hierarchie
CCVD	Confluence	Clouclat	Combe Bacha	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	2,63	Productif local
CCVD	Confluence	Livron-sur-Drôme	Fiancey	Mixte : artisanale et industrielle	13,5	Productif territorial
CCVD	Confluence	Livron-sur-Drôme	Confluence	Mixte : artisanale et industrielle	19,8	Productif territorial
CCVD	Confluence	Livron-sur-Drôme	Drôme fruit	Mixte : artisanale et industrielle	1,3	Productif local
CCVD	Confluence	Livron-sur-Drôme	La Fauchetière	Mixte : artisanale et industrielle	13	Productif territorial
CCVD	Confluence	Loriol-sur-Drôme	Les Blâches	Mixte : artisanale et industrielle	32	Productif local
CCVD	Confluence	Loriol-sur-Drôme	Champgrand	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	37,5	Productif territorial
CCVD	Confluence	Loriol-sur-Drôme	La négociale	Mixte : artisanale et industrielle	18	Productif territorial
CCVD	Confluence	Loriol-sur-Drôme	Les Crozes	Commerciale	11	Thématisée
CCVD	Crestois	Allex	Les Bûches	Artisanale	13,7	Productif territorial
CCVD	Crestois	Eurre	Ecosite	Développement durable	12	Thématisée
CCVD	Crestois	Eurre	Jardin des artisans	Artisanale	2,3	Productif local
CCVD	Crestois	Eurre	Brunelle	Mixte : artisanale et industrielle	10	Productif local
CCVD	Crestois	Grâne	Grande Vigne	Artisanale	2,9	Productif local
CCVD	Crestois	Montoisson	Grand Près	Artisanale	5,7	Productif local
CCVD	Haut-Roubion	Saoû	Les Foulons	Artisanale	0,4	Productif local
CCVD	Gervanne - Sye	Gigors et Lozeron	Les chaux	Mixte : artisanale et industrielle	4,5	Productif local
Total CCVD					200,23	
CCCPS	Crestois	Aouste-sur-Sye	Les Lauzuns	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	3,1	Productif territorial
CCCPS	Crestois	Aouste-sur-Sye	Mi-voie	Commerciale	8,88	Thématisée
CCCPS	Crestois	Aouste-sur-Sye	Condamines - Bories	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	5	Productif territorial
CCCPS	Crestois	Crest	Pied Gai	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	27,5	Productif territorial
CCCPS	Crestois	Crest	Condamine-Saleine	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	4,5	Productif territorial
CCCPS	Crestois	Crest	La Plaine	Mixte : Industrielle, artisanale, tertiaire	7,4	Productif territorial
CCCPS	Crestois	Crest	Les Valernes	Artisanale	1,2	Productif local
CCCPS	Pays de Saillans	Saillans	La Tuilière	Mixte : artisanale et industrielle	4,5	Productif local
Total CCCPS					62,08	
TOTAL SCOT					262,31	

4.2.2. Des besoins de locaux professionnels portés par l'artisanat et les entrepôts.

L'analyse des demandes de permis de construire de locaux professionnels (base de données SITADEL2) permet de connaître les volumes et les typologies de constructions professionnelles. Les locaux agricoles n'ont pas été pris en compte car ils sont très rarement construits en zones d'activités. Les locaux destinés aux équipements publics n'ont pas non plus été intégrés dans cette analyse car la prise en compte de leurs surfaces aurait faussé l'analyse des surfaces moyennes consommées au titre des activités économiques.

La moyenne annuelle des m² autorisés pour construire des locaux professionnels **s'élève à 17 373 m²** sur la période 2007-2021. Les 260 602 m² autorisés entre 2007 et 2021 représentent 7% des surfaces de même nature autorisées dans la Drôme.

En retenant un taux d'occupation du foncier par les constructions de 30%, **la consommation annuelle en foncier au titre des activités économiques serait donc de 5,8 hectares par an environ.**

Avec 27% des surfaces autorisées entre 2007 et 2021 (8% pour la Drôme), **l'artisanat constitue le secteur le plus actif en matière de construction de bâtiments d'activités du territoire du SCoT Drôme Aval.** Les locaux d'entrepôts (22%), industriels (22%), de bureaux (15%), commerciaux (13%) et hôtelier (2%) arrivent ensuite.

Il faut noter que l'analyse rétrospective des consommations foncières réalisée sur la base des données de la base Sitadel2 doit tenir compte de la **conjoncture économique** sur la période et des **volumes de foncier économique** disponibles pour répondre aux demandes. Ces deux éléments sont à prendre en compte pour estimer les besoins futurs.

Lors de la concertation, les acteurs ont fait part d'un **dynamisme important** et il apparaît que **les surfaces en foncier économique existantes (disponibilités et projets) font l'objet de nombreuses demandes.** Dans de nombreux cas de création ou d'extension de zones, les acheteurs sont en partie identifiés dès le lancement de l'opération.

Figure 15 - Surface de locaux économiques autorisés par année (Sitadel 2)

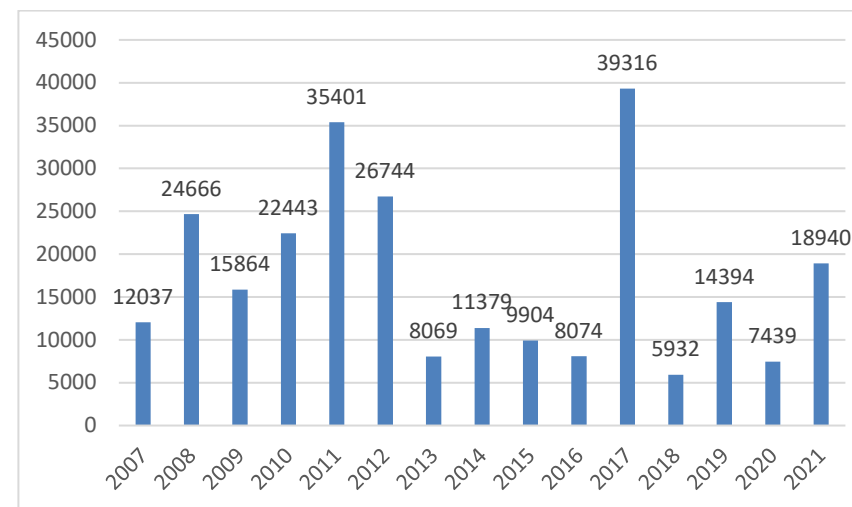
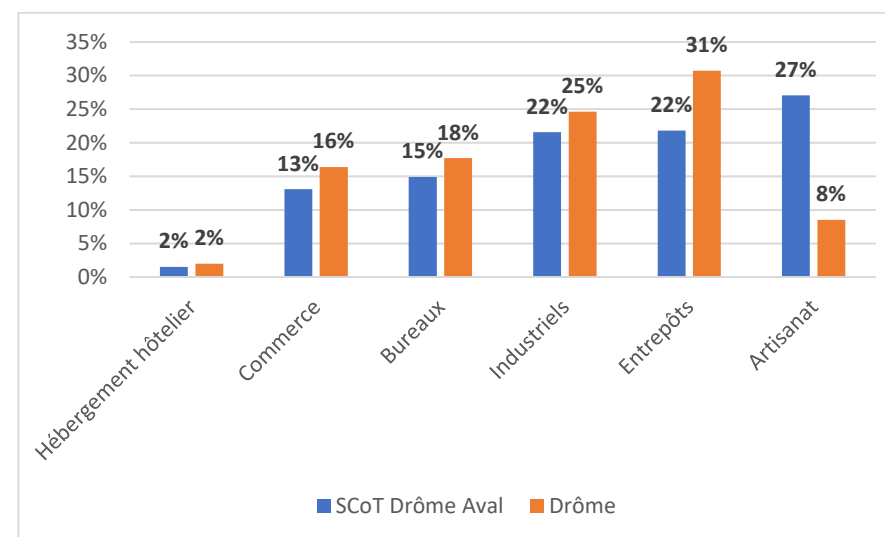


Figure 16 - Typologie des surfaces de locaux économiques autorisées entre 2007 et 2021 (Sitadel2)



Lors des entretiens et de la concertation, les acteurs économiques du territoire ont souligné les manques en immobilier d'entreprises (de première et seconde main) permettant de répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel. Les besoins de construction de bâtiments locatifs nécessitent de créer des environnements d'affaires favorables, permettant à des investisseurs (publics ou privés) de réaliser les constructions nécessaires à l'accueil des entreprises en développement.



Exemple de bâtiments locatifs destinés aux artisans (Avignon)

Exemple de bâtiment d'activités locatif divisible



4.2.3. Ressources pour accompagner les entreprises.

Les réseaux d'entreprises

Le territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme compte **quatre réseaux d'entreprises** :

- **Le Groupement des Entreprises du Val de Drôme (GEVD)**, il bénéficie d'un partenariat avec la CC. du Val de Drôme, la DIRECCTE Rhône-Alpes et la CCI de la Drôme. Il a pour vocation de rassembler les chefs d'entreprises du Val de Drôme, de participer au développement économique local et de faire entendre la voix des entreprises en étant force de propositions. 20 entreprises du territoire y participent.
- **BNI Business (réseau de recommandations)** compte 16 entreprises adhérentes dans le territoire.
- **L'association Biovallée** : 275 adhérents (2021, source : site Biovallée) oeuvrant pour l'atteinte des objectifs de l'association et pouvant utiliser sa marque.
- **L'association Initiative Vallée Drôme Diois (IVDD)**, adhérente à la plateforme Initiatives France, réseau associatif d'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Les pôles et clusters

Le territoire du SCoT Drôme Aval se trouve au sein de la quatrième région européenne (Auvergne – Rhône-Alpes) en matière de création de PIB. Cet environnement économique dynamique permet à certaines entreprises de jouir d'une bonne visibilité.

Ainsi 8 entreprises appartiennent à 4 clusters ou pôles de compétitivité :

Axelera :

- Il représente un des pôles de compétitivité de référence des filières chimie-environnement, et favorise le développement et l'innovation dans cette filière afin de créer et de contribuer à une industrie responsable. Il compte 384 adhérents.

Innov'Alliance :

- **Fusion entre Terralia et Pass, il est le pôle de compétitivité dédié aux filières alimentaires, du bien-être et de la naturalité** du Grand Sud-Est. Il est composé de plus de **400 membres**. Il accompagne le développement économique et la croissance de ses entreprises membres en accélérant la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus de la recherche. Il intervient également en

proposant une large offre de services sur des thématiques telles que l'accès au marché, l'accès au financement, le développement à l'international, la formation, les ressources humaines etc.

Polymeris :

- **Pôle de compétitivité des caoutchoucs, plastiques et composites**, il est le rapprochement entre les 2 pôles de compétitivité Elastopôle et Plastipolis. Il est composé de 380 adhérents. Il intervient en prospectant de nouveaux marchés, en apportant un service de formation et d'acquisition de compétences, en cherchant des débouchés à l'export et en appuyant le développement des entreprises innovantes.

CARA :

- **Pôle de compétitivité traitant des défis mondiaux de la mobilité urbaine et des véhicules de demain**, il compte plus de **237 membres**. Son action participe à la performance de la filière automobile et véhicule industriel de la Région Auvergne – Rhône-Alpes. Sa vocation est d'accompagner les mutations de la mobilité urbaine, particulièrement sur le transport de personnes et des marchandises de demain, de fédérer et animer la filière dans la Région.

CLUSTER BIO :

- Les 3 missions de ce cluster sont de favoriser l'émergence d'initiatives ou d'innovations, d'apporter des ressources et une assistance permanente aux entreprises adhérentes et, surtout, de promouvoir le bio d'Auvergne-Rhône-Alpes en France et à l'international.
- Le territoire compte 14 entreprises faisant partie de ce cluster (voir tableau ci-après).

Les compagnies consulaires (CCI de la Drôme, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture), ainsi que le réseau INITIATIVES FRANCE sont également très présents dans l'accompagnement des entreprises du territoire.

Tableau 20 - Etablissements membres d'un cluster ou pôle de compétitivité

NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	SECTEUR ACTIVITE	EFFECTIFS SALARIES	CLUSTER / POLE DE COMPETITIVITE
CARPENTER CO.	LORIOLE-SUR-DRÔME	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	50 à 99 salariés	CARA
METALIZZ	LORIOLE-SUR-DRÔME	Post-traitement de pièces plastiques	1 à 2 salariés	POLYMERIS
HERBAROM LABORATOIRE	AOUSTE-SUR-SYE	Fabrication d'huiles essentielles	20 à 49 salariés	INNOV'ALLIANCE
REVTECH	LORIOLE-SUR-DRÔME	Ingénierie dans la production d'aluminium	10 à 19 salariés	AXELERA
AGROBIODROM	LORIOLE-SUR-DRÔME	Commerce de gros de fruits et légumes	50 à 99 salariés	CLUSTER BIO
CFA DE LIVRON	LIVRON-SUR-DRÔME	Enseignement secondaire technique ou professionnel	50 à 99 salariés	CLUSTER BIO
HAPPY HOURS EN BIOVALLEE	EURRE	Commerce de gros alimentaire non spécialisée	10 à 19 salariés	CLUSTER BIO
PAPILLES SAUVAGES	ALLEX	Transformation et conservation de fruits	1 à 2 salariés	CLUSTER BIO
MAISON BOUTARIN	CREST	Autre transformation et conservation de légumes	3 à 5 salariés	CLUSTER BIO

NOM ETABLISSEMENT	COMMUNE	SECTEUR ACTIVITE	EFFECTIFS SALARIES	CLUSTER / POLE DE COMPETITIVITE
BIOMES ORGANIC	AOUSTE-SUR-SYE	Commerce de gros de fleurs et plantes		CLUSTER BIO
FRIGOULETTE	BEAUFORT-SUR-GERVANNE	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	3 à 5 salariés	CLUSTER BIO
FACON CHOCOLAT	CREST	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	3 à 5 salariés	CLUSTER BIO
TERRE DE LIENS	CREST	Association dans le monde agricole	10 à 19 salariés	CLUSTER BIO
ELIXENS France	EURRE	Fabrication d'huiles essentielles	20 à 49 salariés	CLUSTER BIO
CHOCOLATIER D'ARTS & CIE	SAILLANS	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie		CLUSTER BIO
LABOVALLEE	EURRE	Fabrication d'huiles essentielles	3 à 5 salariés	CLUSTER BIO
AGRICOURT	EURRE	Association dans le monde agricole	6 à 9 salariés	CLUSTER BIO
CCVD	EURRE	Administration publique générale	200 à 249 salariés	CLUSTER BIO

Les établissements de formation et structures d'appui aux entreprises.

Les 2 communautés de communes constituent « la porte d'entrée » des créateurs d'entreprise. Les services de développement économique les orientent ensuite vers les réseaux ou les structures susceptibles de les aider dans leur projet (réseau Initiative France, IVD, permanence des compagnies consulaires,...). La CCVD a mis en place des aides directes au développement des entreprises (aides au développement des entreprises, fonds de revitalisation,...) et les deux EPCI constituent la porte d'entrée du dispositif régional « Je crée dans ma région ».

Le territoire compte 6 espaces de coworking (dont 4 dans le bassin de vie du Crestois). Ils sont une réponse à l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants souhaitant mutualiser leur espace de travail et permettent la création d'un écosystème favorisant la mise en réseau de professionnels. Le développement des emplois indépendants, particulièrement soutenu dans le territoire, explique la demande en espaces de bureaux partagés. La création de FabLab ambitieux, portés par des acteurs privés tournés vers l'innovation complète les outils permettant de dynamiser les réseaux d'entreprises (8FabLab, Usine vivante, La gare à coulisse,...)



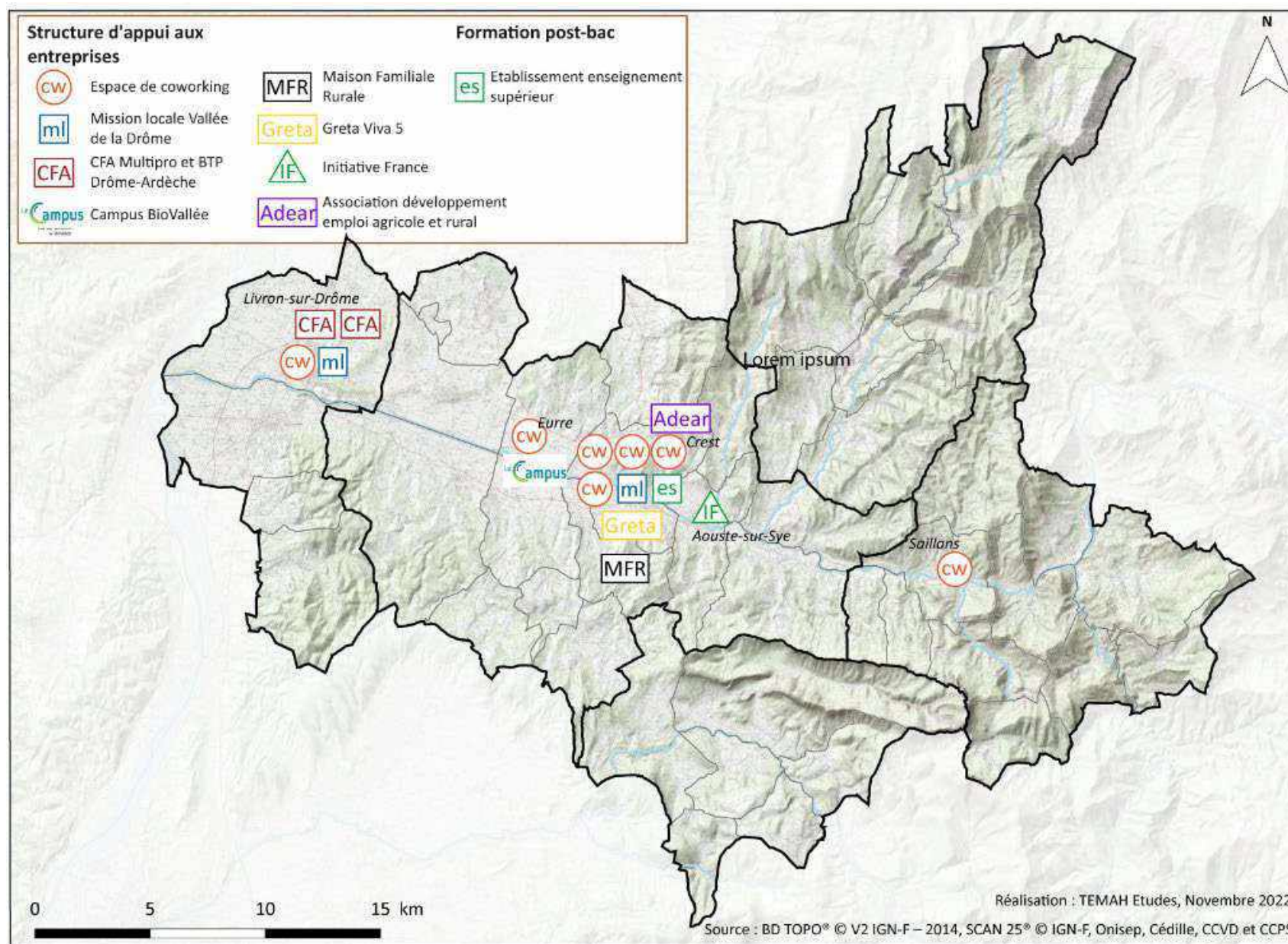
Bâtiment du pôle bio à l'Ecosite d'Eurre

Les établissements en capacité de former la main d'œuvre du territoire et de répondre ainsi aux demandes des entreprises (qui se heurtent souvent au faible niveau de formation des candidats) sont peu nombreux :

- Maison familiale et rurale (Divajeu)
- GRETA VIVA5 (Crest)
- CFA Bâtipole Drôme Ardèche (Livron-sur-Drôme) : métiers du BTP
- CFA Lucien Ravit (Livron-sur-Drôme) : métiers de bouche, Hôtellerie, maintenance automobile, coiffure

Le territoire apparaît **bien organisé pour orienter les porteurs de projet**, mais doit majoritairement s'appuyer sur des **ressources extérieures au territoire pour le développement des entreprises et la formation de la main d'œuvre.**

Carte 21: Structures d'appui aux entreprises et offre de formation



4.3. L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE

Comme dans beaucoup de territoires ruraux, l'agriculture locale joue un **rôle identitaire fort**. Cela s'explique d'une part par sa forte contribution à l'économie et la consommation locales, mais également par son omniprésence dans le cadre de vie et les différents fonctionnements naturels (cf. EIE). Cependant, la Vallée de la Drôme aval, et avec elle la vallée de la Drôme de manière générale, se démarque comme un territoire bien particulier.

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > 1000 établissements en 2020 pour 1 220 emplois (en 2019)
- > Une progression du nombre d'établissements sur les dernières années (+10,6% entre 2015 et 2020), et du nombre d'emplois (+5% entre 2014 et 2019)
- > Un poids de l'emploi agricole qui reste significatif près de 8%)
- > Malgré tout, un territoire plein de potentiels : des terroirs variés permettant de nombreuses cultures, de multiples signes de qualité,...
- > Valorisé par des acteurs dynamiques et innovants : 18% des superficies / 24% des exploitants en bio, des circuits courts bien implantés, un réseau associatif très fort,...

L'économie agricole parvient à garder un réel dynamisme, qui constitue une de ses marques de fabrique (diversification permanente des productions, innovations techniques, développement continu du bio, des circuits courts,...).

Pour la soutenir, les différentes filières en place sont bien organisées et malgré une situation moins favorable pour l'arboriculture et une partie de l'élevage (variabilité des

prix notamment), leur situation est globalement satisfaisante.

Les **grandes difficultés auxquelles l'agriculture est aujourd'hui confrontée tiennent en grande partie à l'accès difficile au foncier et au bâti**, qui freine l'installation, et à la **progression de l'urbanisation** (cf. EIE). Combinée à d'autres problématiques plus spécifiques (restrictions dans l'accès à l'irrigation, prédation du loup,...), elles peuvent avoir un impact sur l'économie agricole.

4.3.1. Une orientation agricole du territoire qui reste forte

Une place significative dans le tissu économique local

L'activité agricole occupe une place importante dans l'économie territoriale. Le territoire comptait, en 2020, **1000 établissements agricoles** (REE⁶ 2020, Insee), soit 16,7% du nombre d'établissements, **pour 1 220 emplois** (RP⁷ 2019, Insee) soit 7,9% du nombre d'emploi du territoire. A titre de comparaison, les établissements agricoles du département de la Drôme représentent 13,2% du total et 4,1% du total des emplois.

Les établissements agricoles se concentrent sur la partie ouest du territoire (de Crest à Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme), soit le secteur où la vallée de la Drôme s'élargit et conflue vers le Rhône. Le constat est logique puisqu'il s'agit du secteur qui offre le plus de terres arables valorisables par l'agriculture.

Leur part dans le tissu économique est plus forte dans les vallées et l'est du territoire, souvent supérieur à 30%. Les emplois agricoles représentent 25% des emplois dans le bassin Gervanne-Sye et dans le bassin du Haut Roubion. Beaucoup moins denses et plus rurales, et malgré un nombre total d'établissements plus faible, ces communes reposent encore en grande partie sur une économie agricole, qu'il s'agisse d'élevage (franges nord et sud) ou de viticulture (Pays de Saillans) notamment.

Une tendance au recul de la place relative des activités agricoles au cours des 10 dernières années

Entre 2015 et 2020, le nombre d'établissements agricoles a augmenté (+10,6%), mais de manière beaucoup moins marquée que le total d'établissements (+27,6%). La conséquence est un déclin de leur part dans le total, passée de 19,2% à 16,7% sur la période. Cette tendance rejoint celle plus globale d'évolution du profil socioculturel des communes (cf. ci-dessous).

Entre 2014 et 2019, le nombre d'emplois agricoles a augmenté de 5% (RP 2019, Insee), quand, dans le même temps, la Drôme observait une baisse de -3% (RP 2019, Insee). Les données du recensement ne traitent que des emplois agricoles permanents et ne

⁶ Répertoire des entreprises et des établissements, soit le système d'information de l'INSEE pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements

⁷ Recensement de la population, soit le système d'information de l'INSEE sur les habitants et leurs « caractéristiques »

permettent pas de prendre en compte les emplois saisonniers, nombreux dans la viticulture, le maraîchage,...

Un emploi salarié marqué par les contrats à durée déterminés et la saisonnalité

Les chiffres de la MSA ; quoique plus anciens, permettent ainsi d'affiner le profil des emplois. L'on constate en effet une surreprésentation des contrats à durée déterminée dans les contrats recensés par la Mutualité, à savoir ceux contractés par les exploitations agricoles, les coopératives, les entreprises de travaux agricoles et les organismes de services liés à l'activité agricole. A l'échelle du territoire, pour les emplois du milieu agricole, ils s'élèvent à près de 90% du total. Des fluctuations importantes existent entre les unités territoriales et s'expliquent d'une part par les types de productions (l'élevage générant par exemple moins d'emplois salariés que l'arboriculture) et par l'implantation des structures autres qu'exploitations agricoles, plutôt concentrées sur certains secteurs, notamment la vallée de la Drôme.

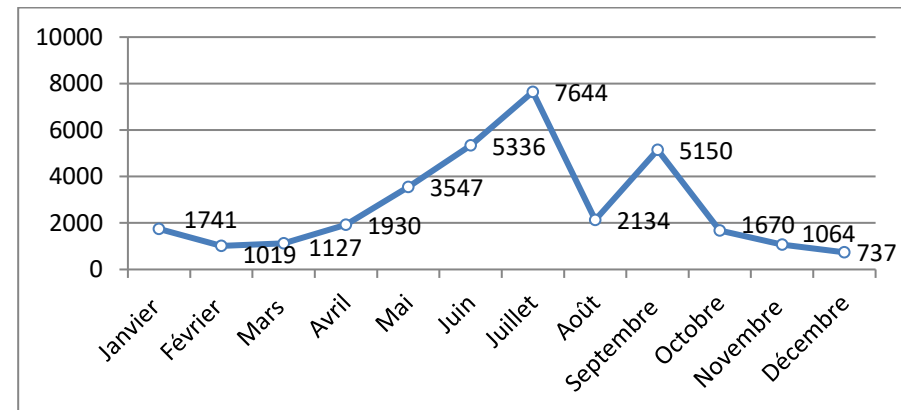
Tableau 21 : Contrats de travail recensés par la MSA en 2016 sur le territoire

UNITÉ TERRITORIALE	ENSEMBLE EMPLOIS	NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS EN CDI		NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS EN CDD	
		BRUT	PART	BRUT	PART
Le Crestois	2731	417	15,3%	2314	84,7%
La Confluence	2356	202	8,6%	2154	91,4%
Le Pays de Saillans	951	53	5,6%	898	94,4%
La Gervanne - Sye	321	7	2,2%	314	97,8%
Le Haut-Roubion	102	12	11,8%	90	88,2%
Total général	6461	691	10,7%	5770	89,3%

Il est important de noter que ces emplois sont fortement marqués par la saisonnalité de l'activité, et en premier lieu ceux dépendant directement des exploitations agricoles. Les nouveaux contrats détaillés par mois montrent bien à l'échelle de la Drôme d'importants pics d'activité : une montée progressive au cours du printemps qui culmine en juillet, liée aux grandes cultures, à une partie de l'arboriculture,... puis un second pic en septembre, lié aux vendanges. Une estimation des chiffres du territoire à partir des ordres de

grandeur départementaux suggèrent une concentration de 40% des CDD sur juin-juillet, soit environ 2 250 contrats (une personne pouvant potentiellement enchaîner plusieurs contrats malgré l'encadrement de ceux-ci), et de 16% sur septembre, soit environ 920 contrats. Ces variations ont des conséquences évidentes sur l'activité économique du territoire, mais également sur d'autres thématiques comme les besoins en logements.

Figure 17 – Nombre de nouveaux contrats dans les exploitations agricoles par mois en 2016 dans la Drôme



Des communes au profil de moins en moins agricoles

Les différents chiffres montrés ci-dessus montrent un bon maintien de l'activité. Malgré tout, la tendance de long-terme est, également comme évoqué plus haut, assez nettement à un déclin de la « vocation » agricole des communes.

Lorsque l'on observe une période plus longue, entre 2008 et 2019 (11 ans), **la part de la population dite « agricole » (ménages dont la personne de référence est exploitante agricole) est passée de 3,5% à 2,5%**. Toutes les unités territoriales connaissent cette baisse relative, à l'exception du Haut-Roubion avec un passage de 9,5% à 12,4%. Le déclin est particulièrement marqué sur le Pays de Saillans (de 8,9% à 4,8%). Même La Confluence dont la part était déjà basse (1,9%) voit le phénomène s'accroître (1% en 2019).

Ces chiffres sont particulièrement importants dans une optique prospective puisqu'ils sont porteurs d'un changement de rapport à l'agriculture et de place de l'activité dans territoire.

Tableau 22 : Nombre et évolution des établissements agricoles entre 2015 et 2020 (source : INSEE / REE 2015 & 2020)

	TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS EN 2020	ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES EN 2020* (PART DANS LE TOTAL)	TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS EN 2015	ÉTABLISSEMENTS AGRICILES EN 2015* (PART DANS LE TOTAL)	ÉVOLUTION DU TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS 2015-2020	ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES 2015-2020
Le Crestois	3 144	435 (13,8%)	2 408	391 (16,2%)	30,6%	11,3%
La Confluence	1 776	223 (12,6%)	1 410	209 (14,8%)	26%	6,7%
Le Pays de Saillans	453	116 (25,6%)	335	105 (31,3%)	35,2%	10,5%
La Gervanne - Sye	306	106 (34,6%)	210	87 (41,4%)	45,7%	21,8%
Le Haut-Roubion	325	120 (36,9%)	343	112 (32,7%)	-5,2%	7,1%
Total général	6 004	1 000 (16,7%)	4 706	904 (19,2%)	27,6%	10,6%

L'examen des données du dernier recensement général agricole (RGA) confirme cette dynamique de recul de l'activité : Sur la période 2010-2020, on constate ainsi une diminution de 21,5% du nombre d'Équivalent Temps Plein soit une perte beaucoup importante que dans le département (-13,9%). Ce taux est toutefois variable sur le territoire. Alors qu'il baisse fortement sur la Confluence (-37%), il connaît une progression de 5% sur la Gervanne-Sye et de 6% dans le Haut-Roubion, plus ruraux. Le Crestois et le Pays de Saillans sont plus ou moins dans la moyenne du territoire.

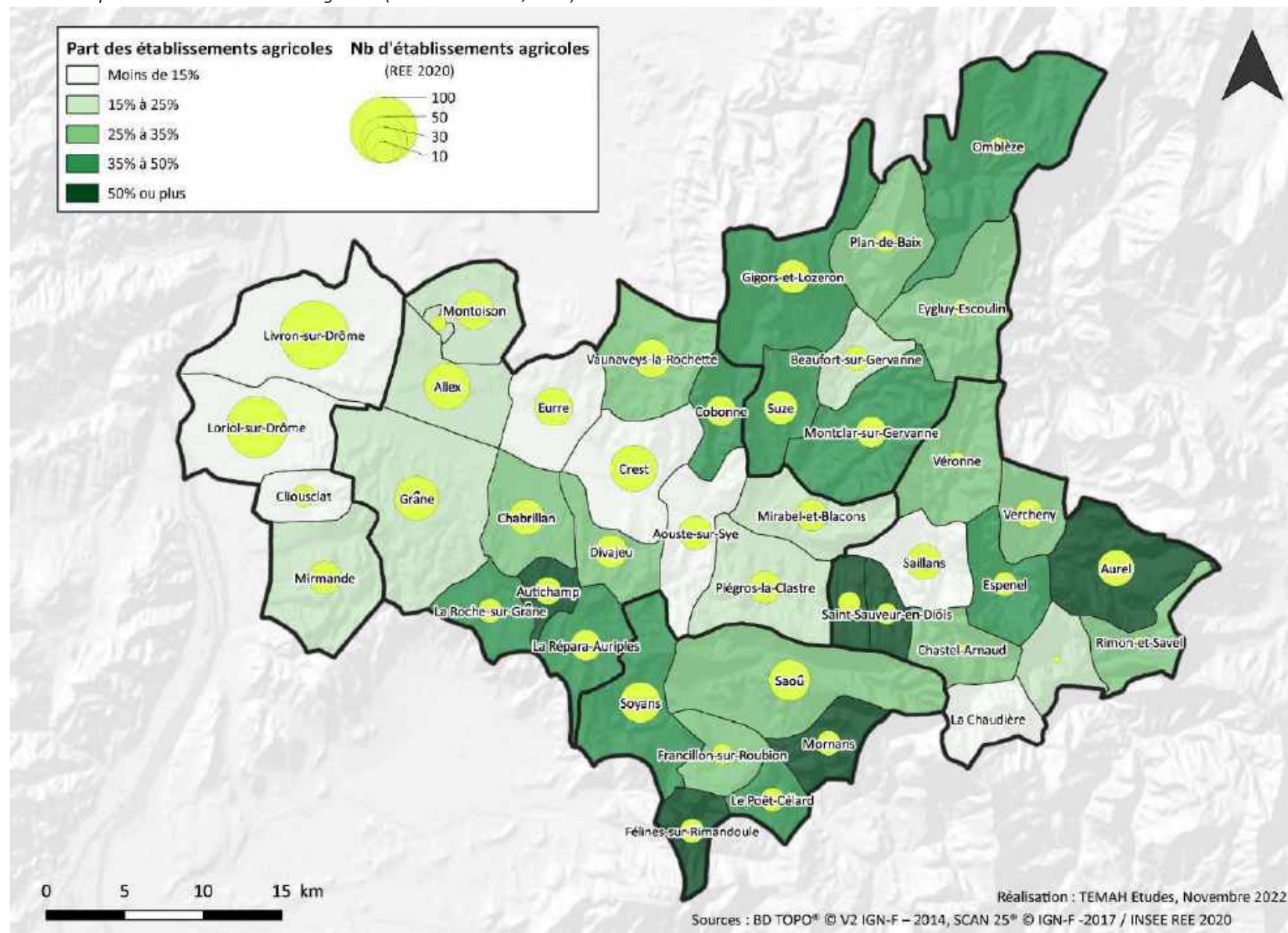
Il est à noter que le nombre d'exploitations et la superficie agricole utile (SAU) sont également en baisse, une tendance partagée avec le département mais qui reste toutefois moins prononcée sur le territoire du SCoT : -12,4% d'exploitations sur le territoire contre -17,9% sur le département et -1,7% de SAU sur le SCoT contre -5,1% dans le département.

La Gervanne-Sye a même connu une augmentation de près de 18% de sa surface agricole. Ces informations relatives aux exploitations et aux surfaces seront traitées avec plus de détail dans l'Etat initial de l'environnement. Ce dernier abordera également toutes les problématiques de foncier et installation, irrigation, aménités environnementales, ...

Tableau 23 : Dynamiques d'évolution de l'agriculture entre 2010 et 2020 (source : RGA)

	EXPLOITATIONS AGRICOLES			EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)			SUPERFICIE AGRICOLE UTILE (HA)		
	2020	2010	EVOLUTION	2020	2010	EVOLUTION	2020	2010	EVOLUTION
Le Crestois	278	321	-13,4%	519	626	-17,1%	11198	1 1919	-26,0%
La Confluence	131	165	-20,6%	322	510	-36,9%	3838	3705	3,6%
Le Pays de Saillans	78	87	-10,3%	149	188	-20,7%	1508	1 971	-23,5%
La Gervanne - Sye	72	73	-1,4%	106	101	5,0%	4149	3 528	17,6%
Le Haut-Roubion	72	74	-2,7%	86	81	6,2%	3032	3 005	0,9%
Total général	631	720	-12,4%	1182	1 506	-21,5%	2 3725	2 4128	-1,7%

Carte 22 : Répartition des établissements agricoles (source : REE 2020, Insee)



4.3.2. Une agriculture locale qui présente de nombreux atouts

Ces tendances chiffrées ne doivent pas occulter les nombreux atouts de l'agriculture de la vallée de la Drôme aval.

Tout d'abord, celle-ci brille par une **grande diversité**. De la Confluence jusqu'au Diois, l'on trouve ainsi de nombreux types de productions (arboriculture, maraichage, élevage, viticulture,... mais également culture du chanvre, du safran...), des activités de transformation et valorisation diverses,... Cette diversité est un véritable atout économique en ce qu'elle permet aux acteurs de s'adapter plus facilement, en fonction de la santé économique des différentes filières.

Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit **globalement de filières à forte valeur ajoutée** (viticulture sous appellation, plantes à parfum aromatiques et médicinales, arboriculture, maraichage). Comme cela sera présenté dans le détail des filières et dans l'EIE, elles peuvent pour beaucoup d'entre elles compter sur des appellations qui bénéficient d'une **bonne notoriété auprès des consommateurs**. Elles concernent des productions très différentes (vin, légumes, fromage, viande...) et font partie des moteurs de l'industrie agro-alimentaire et cosmétique bien présentes sur le territoire (cf. partie 4.1).

Bien incarnée par la **démarche Biovallée, elle jouit également d'une identité et d'un dynamisme remarquable**. Aussi, la vallée de la Drôme aval est reconnue nationalement comme un territoire attractif et innovant. De **nombreuses structures sont actives** sur des aspects complémentaires et font vivre cette identité : AgribioDrôme sur l'agriculture biologique, l'Adear sur l'installation, Agri court sur les circuits courts, Agri Travail sur l'emploi saisonnier notamment, le Syndicat caprin sur l'élevage caprin, Agriliens sur l'échange de pratiques innovantes, etc. Ce dernier est fortement révélateur d'un certain état d'esprit local, favorable à l'innovation et à l'échange.

Il est toutefois à noter que ces structures sont, **dans une certaine mesure, dépendantes des aides publiques**, lesquelles ont récemment été revues à la baisse à la suite de choix politiques régionaux. Cette nouvelle orientation régionale peut avoir un effet domino qu'il convient de surveiller. A titre d'exemple, la pépinière d'installation agricole et

fermière créée à Eurre dans le but d'aider les jeunes exploitants à démarrer leurs activités et leur faciliter l'accès au foncier est en train d'être fermée.

Les signes les plus visibles de cette identité particulière sont **l'omniprésence de l'agriculture biologique** et un fort développement de la vente locale et globalement des circuits courts. De fait, si la Drôme fait figure de département phare sur l'agriculture biologique, la vallée de la Drôme (= Biovallée) est en son sein un des territoires modèles.

D'après les données du RPG de 2017 (registre parcellaire graphique, qui correspond aux déclarations des agricultures à la PAC), les superficies en bio couvrent actuellement **18% du territoire**, avec toutefois une forte hétérogénéité entre les unités territoriales et les productions (cf. EIE). Elle est portée, toujours d'après ces données, par un peu plus de 160 exploitants agricoles, soit 24% du total.

Toujours dans une logique de développement durable, l'agriculture du territoire s'appuie comme évoqué sur une **présence forte de la vente locale et globalement des circuits courts** (voir Chapitre 4.4). Ces derniers profitent notamment de l'activité touristique, qui est un atout local important. Elle fournit des débouchés aux producteurs et permet des activités complémentaires comme l'hébergement.

Malgré ces nombreux atouts, **quelques difficultés spécifiques sont à citer**, dont voici les principales, qui seront détaillées dans d'autres parties :

- Difficulté d'accès au foncier et au bâti, pour l'installation notamment (cf. EIE)
- Consommation des espaces agricoles, essentiellement dans les vallées où se concentrent les terres les plus productives (cf. EIE)
- Déclin de la vocation agricole des communes (cf. ci-dessus)

Dans un contexte de changement climatique et forte tension sur la ressource en eau (cf. EIE), des adaptations devront en outre avoir lieu dans les années à venir. La promotion des cultures / semences faiblement consommatrices en eau sera un levier d'adaptation important, ainsi que de manière générale toute évolution permettant de tirer profit d'un environnement changeant. Au regard du dynamisme et de la créativité des acteurs et filières en place, le territoire semble à ce titre plutôt favorisé.

4.3.3. Détail des filières

Comme évoqué plus haut, le territoire brille par une **grande diversité de filières agricoles**. Cette sous-partie présente les principales d'entre elles, mais d'autres **productions existent de manière plus confidentielle**, encore une fois signes du dynamisme des acteurs locaux. Il est par exemple possible de citer la constitution récente d'une filière de production de chanvre. Cette dernière ne concerne pour le moment que quelques hectares mais s'intègre parfaitement à la vie locale puisque sa commercialisation s'opère en vente directe, à destination des exploitants pour le paillage mais également des autoconstructeurs, pour leur habitation.

> Les grandes cultures

Les **12 300 ha** de grandes cultures sont en grande partie localisés sur **l'ouest du territoire**, à partir de Crest où la vallée de la Drôme s'élargit avant de confluer avec le Rhône. Des superficies non négligeables sont également présentes dans le Haut-Roubion et dans les autres fonds de vallées. Il s'agit de **productions variées** : blé, maïs, tournesol, luzerne...

A l'est du territoire, il s'agit en grande partie de cultures destinées au fourrage et directement au système d'élevage local. A l'ouest, la filière est bien structurée grâce notamment à la **Drômoise des Céréales**. Créée dans les années 90 de la fusion de 4 coopératives (St Vallier, St Paul les Romans, Valence et Crest), elle dispose actuellement de 7 silos sur le territoire, couvrant l'ensemble des secteurs producteurs. La **valorisation des productions se fait en bonne partie au niveau local**, pour le fourrage et l'approvisionnement des élevages de volailles (coopération avec Valsoleil). Forte de 2 400 producteurs, cette structure leur offre un certain poids. La filière n'en reste pas moins **dépendante des fluctuations de prix**, porteurs d'incidences sur les revenus des exploitants agricoles.

La coopérative est bien équipée pour la collecte et la valorisation des productions biologiques. Pour les grandes cultures, ces dernières représentent actuellement 15,3% des superficies (contre 18,2% pour le total), mais avec une dynamique de rattrapage importante (ratio de 32,1% entre les superficies en conversion et en maintien, contre 29,1% pour l'ensemble des productions).

> La viticulture

La viticulture est bien localisée sur le territoire. Aussi, les **800 ha** se concentrent sur les **coteaux du Pays de Saillans de part et d'autre de la Drôme, sur la basse vallée de la Gervanne** et pour finir de manière plus marginale à l'ouest et principalement à Livron-

sur-Drôme. Elle profite de **plusieurs appellations** autour desquelles s'organise la majeure partie de la production : à l'est la clairette de Die qui est la production emblématique du territoire mais que complètent les Coteaux de Die et le Crémant de Die, à l'ouest l'appellation Brézème, qui ne concerne que quelques dizaines d'hectares et reste plus confidentiel.

La viticulture fait l'objet d'une **ancienne et puissante structuration**. La cave coopérative de Die **Jaillance** a ainsi été créée en 1950 comme moteur du développement de la région et représente encore aujourd'hui les ¾ de la production de Clairette. Elle est complétée par d'autres acteurs locaux comme le négoce Carod ou l'UVJR (Union des jeunes viticulteurs unifiés) qui a été créée en 1961 et regroupe huit associés qui ont tout mis en commun pour constituer un vignoble unifié. En outre, le **Syndicat de la Clairette**, organisme de défense et de gestion des appellations dioises (Coteaux et Crémant inclus), joue un rôle important dans la valorisation et la promotion de la filière. De nombreuses manifestations comme les Espiègleries sont ainsi organisées.

A côté de ces acteurs importants, une **vingtaine de caves particulières** produisent et commercialisent leur vin. Certaines se sont spécialisées dans le vin effervescent, mais d'autres ont fait le choix de privilégier une production de vins tranquilles, dont des vins rouges. On constate une véritable montée en gamme au sein de ces structures indépendantes.

Les productions biologiques représentent 13,8% des superficies totales, avec un ratio superficies conversion / maintien de l'ordre de 28,5%.

> L'arboriculture

La filière arboricole de la Vallée de la Drôme représente plus de **1 200 hectares majoritairement concentrés sur les terres d'alluvions de la confluence du Rhône et de la Drôme**. Plus à l'est, on retrouve des vergers sur les communes d'Allex, Grâne et Eurre. Près de 100 producteurs de fruits sont situés sur cette zone de production. Sur les communes de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme, traditionnellement, l'arboriculture était majoritairement composée de fruits à pépins (pomme et poire), depuis quelques décennies la production de fruits à noyau (pêche et abricot) est devenue prédominante.

L'impact de l'arboriculture dans la vie économique et sociale se traduit par un **fort rôle en termes d'emplois directs et indirects**. **L'état mitigé de la filière est à ce titre préoccupant, avec des arrachages** dus notamment à des prix fluctuants et des

productions qui ne se sont dans leur globalité pas réellement démarquées par une politique de qualité.

La production fruitière de la Vallée de la Drôme est commercialisée sous différentes formes. **Deux organisations de producteurs écoulent la production d'une cinquantaine d'arboriculteurs du bassin**, il s'agit de **LORIFRUIT**, située à Loriol sur Drôme et **RHODA-COOP** située à Sarras (07). Certains producteurs individuels commercialisent eux-mêmes leurs productions via des expéditeurs et grossistes. La vente directe ou en circuit court tend à se développer, notamment avec l'extension de l'agro-tourisme. La diversification (vente à la ferme, atelier de transformation) est prépondérante dans les exploitations pratiquant l'agriculture biologique (16,4% des superficies, avec un rapport conversion / maintien assez faible, de l'ordre de 20%).

> Les cultures spécialisées dont le maraîchage

Le maraîchage est **très présent sur la vallée de la Drôme aval (770 ha)**, avec de nombreux producteurs installés dans les vallées, où se situent les meilleures terres et où l'accès à l'eau est le plus facile. Cette forte présence s'explique par une **forte demande de la part de la population locale**. De fait, la **commercialisation est largement locale**, via la vente à la ferme, sur les marchés, par des AMAP (cf. ci-dessus) ou en magasins de producteurs (cf. ci-dessus). Une activité de production de semences, et notamment de semences d'ail, existe également et est porteuse d'une forte valeur ajoutée sur le territoire.

Outre la commercialisation auprès des particuliers, l'association Agri Court créée en 2011 et basée à Eurre s'est donnée pour mission de faire le lien entre des producteurs drômois / ardéchois et des établissements de restauration collective / professionnels de la restauration. Elle met également son offre à disposition de groupements de particuliers, auto-gérés à l'échelle de petites communes rurales.

Malgré ces points positifs, il est important de souligner que l'installation en maraîchage, pourtant demandée, peut aujourd'hui être potentiellement rendue difficile par le manque de foncier disponible. Les tensions sur la ressource en eau sont également susceptibles d'être un frein au développement.

> Filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM)

La filière PPAM bénéficie d'un **solide ancrage territorial**.

Le département de la Drôme se place à la deuxième place française, derrière les Alpes-de-Haute-Provence, pour la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

90% de la surface agricole utile de ce type de production de la région Rhône-Alpes sont cultivés dans le territoire du SCoT, ce qui en fait un marqueur territorial fort.

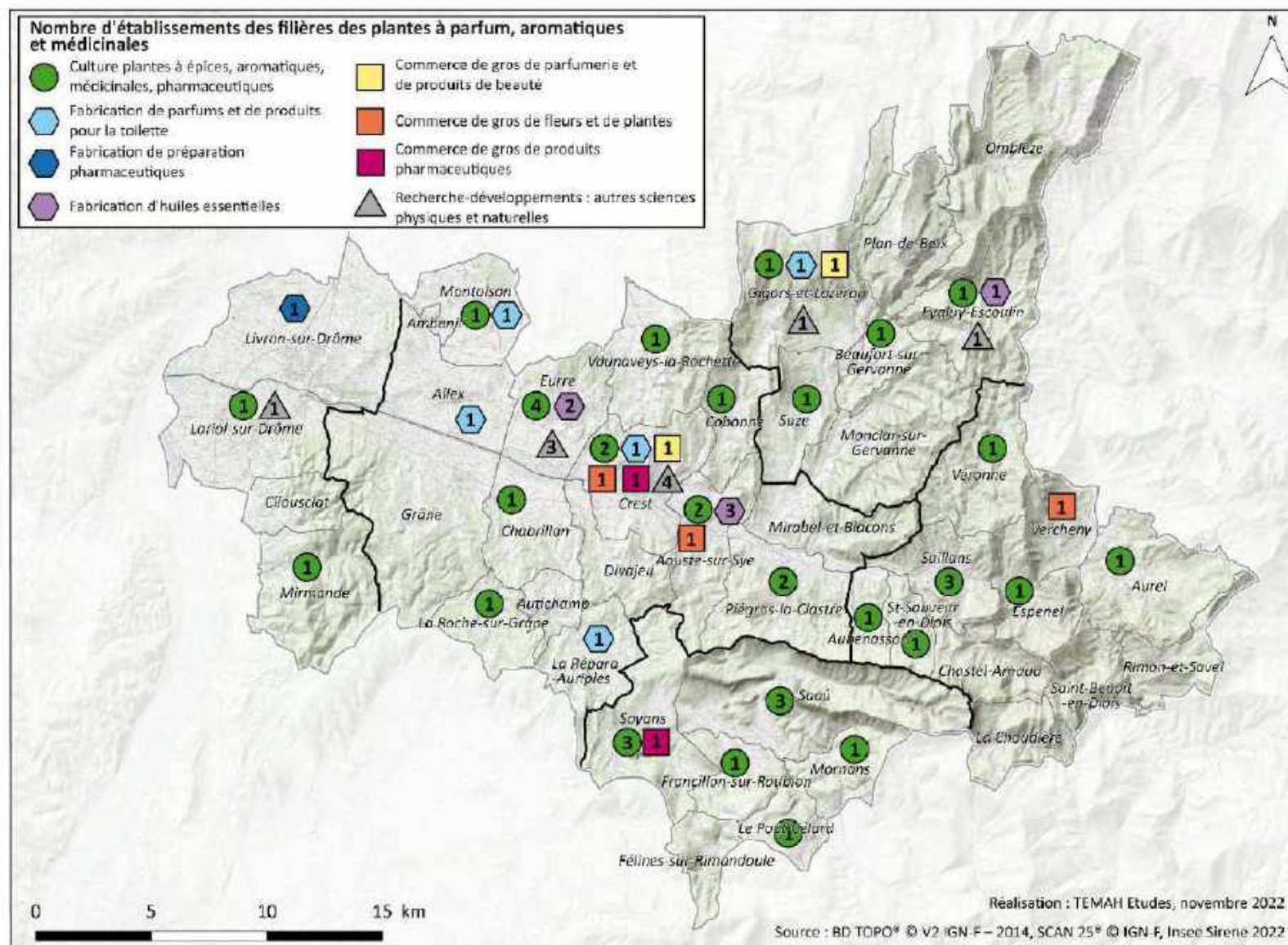
C'est une des rares filières qui **voit ses surfaces augmenter** (*Démarche prospective pour la filière PPAM dans la Drôme, Chambre d'Agriculture de la Drôme, 2015*). Les PPAM jouissent d'un **écosystème et d'un contexte favorable** : marché en croissance, niches dynamiques (prémix, aromathérapie, etc.), environnement naturel favorable, expertise technique performante, tissu d'entreprises locales, valorisation par le bio (*Démarche prospective pour la filière PPAM dans la Drôme, Chambre d'Agriculture de la Drôme, 2015*).

Au sein du territoire du SCoT Drôme Aval, la **filière est en pleine expansion, très bien structurée autour d'acteurs importants** (Herbarom, Sanoflore, Elixens etc.) et d'un **grand nombre de producteurs locaux** (Etude sur l'identification, l'appui et le développement des filières d'activités, 2016).

En termes d'établissements, la filière PPAM compte un peu plus d'une soixantaine d'établissements pour des effectifs salariés estimés à 450 emplois (Sirene 2022).

La valorisation de cette activité constitue également un **atout touristique** important. Les visiteurs du territoire peuvent être accueillis dans les entreprises, ce qui permet de proposer un circuit thématique attractif, tiré par des entreprises à forte notoriété.

Carte 23 : Établissements de la filière PPAM (source : Sirene 2021)



> L'élevage

L'élevage représente **1/5 des exploitations du territoire (hors élevage hors sol) et 43% des surfaces agricoles du territoire** (11 800 ha environ, en incluant les estives et landes pâturées). 4 principaux systèmes d'élevage sont présents, dont 3 valorisent des surfaces en herbe :

- **L'élevage caprin** est le système le plus présent sur le territoire, avec 50 exploitations, soit 32% des exploitations en élevage. Cela s'explique par la présence de l'AOC fromagère du Picodon. Cette filière, au-delà de son caractère identitaire, permet l'entretien et la valorisation de l'espace pastoral ce plus particulièrement dans les zones les plus accidentées du territoire.
- **L'élevage bovin** est peu représenté sur le territoire et recule fortement entre 2000 et 2010 (plus de 30% des exploitations en moins).
- La **filière ovine** est aussi une filière forte (label « Agneau de l'Adret »). Cependant le nombre d'exploitation a baissé de 66% entre 2000 et 2010.

L'essentiel de l'abattage et de la découpe des animaux se concentre à l'**abattoir intercommunal de Die**, le reste étant tourné vers Romans, Valence, ou Gap. La présence de cet abattoir facilite le travail des éleveurs notamment les petits producteurs (économie en temps et coût de transport des animaux et ensuite des carcasses ou de la viande, surtout pour les animaux destinés à la consommation locale). Depuis 2004, le tonnage de l'abattoir a doublé.

Si l'élevage occupe une place importante dans le paysage et l'activité économique de ce territoire, **plusieurs enjeux le menacent**. Tout d'abord le nombre d'éleveurs ne cesse de diminuer (-54% en 10 ans), du fait du manque d'attractivité des filières bovine et ovine, de la « pénibilité » du métier, de la prédation du loup, etc. Les surfaces agricoles subissent une pression foncière forte liée à l'attractivité résidentielle du territoire ne facilitant pas les installations. La baisse du nombre d'agriculteurs a pour conséquence l'augmentation de la déprise et de l'enfrichement des zones les plus difficiles et l'intensification des pratiques d'élevage dans la plaine au profit de cultures plus rentables.

Le 4^e système d'élevage est représenté par la **filière avicole**, fortement présente sur le territoire et notamment dans le Crestois et la Gervanne-Sye. Pour certains exploitants, la production de volailles de ponte ou de chair ne constitue qu'un revenu complémentaire, mais de nombreux élevages spécialisés sont implantés au sein du territoire. Ils sont organisés autour de la coopérative agricole **Val Soleil** qui œuvre à l'échelle de la Drôme.

Grâce à celle-ci, la **structuration de la filière paraît très satisfaisante**. De fait, la coopérative s'est donnée pour rôle de coordonner l'ensemble des acteurs de la filière pour développer la production, depuis des partenariats avec les coopératives céréalières (Drômoise des céréales notamment) jusqu'au travail avec les abattoirs (en particulier Les Volailleurs du Dauphiné - Capag situé Châteauneuf de Galaure et Bernard Royal Dauphiné situé à Grâne).

La **principale faiblesse de la filière sur le territoire est l'accès au foncier, les autorisations de construction et l'acceptabilité sociale**. En effet, les élevages spécialisés sont facilement reconnaissables par leurs longs bâtiments accompagnés de silos à grains. Ils ponctuent de manière très visible le paysage et, dans un contexte de déclin de la vocation agricole du territoire (cf. ci-dessus), peuvent être remis en cause par la population (exemple de pétition communale contre l'installation d'un poulailler à Soyans).

A noter également une problématique d'amiante dans d'anciens bâtiments d'élevage, qui pour certains ont été laissés à l'abandon. Malgré une étude de la Chambre d'agriculture sur le sujet, leur prise en charge n'est pour l'heure pas nécessairement assurée, faute de financements notamment.

4.3.4. Une filière bois structurée autour du bois énergie.

La **Vallée de la Drôme** (CC. Val de Drôme, CC. Crestois et Pays de Saillans et Diois) **est couverte à 53% par de la forêt**, représentant environ 45 000 hectares. Les différents peuplements forestiers sont détaillés dans l'Etat initial de l'environnement.

La ressource forestière est abondante, **mais sous-exploitée** pour des raisons multiples : **difficulté d'exploitation en raison du relief, de la pente, de l'accessibilité, du morcellement des parcelles et du nombre conséquent de propriétaires** (*Biovallée® - Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence*). Parallèlement à ces raisons, il est observé sur le territoire des possibilités limitées de première et deuxième transformation du bois : menuiserie – ébénisterie – charpente (*Biovallée® - Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence*). **Le bois exploitable des forêts ne présente pas des caractéristiques de « bois d'œuvre », son exploitation repose uniquement sur le « bois de chauffage ».**

Le développement, la structuration et la valorisation d'une filière bois-énergie présenterait des opportunités pour le territoire : création de plate-forme de stockage,

développement de chaufferies à bois dans les établissements publics (*Etude sur l'identification, l'appui et le développement des filières d'activités, 2016*).

Au-delà de son exploitation, **la forêt constitue une ressource, un atout pour la biodiversité, le tourisme, le cadre de vie et la beauté des paysages.**

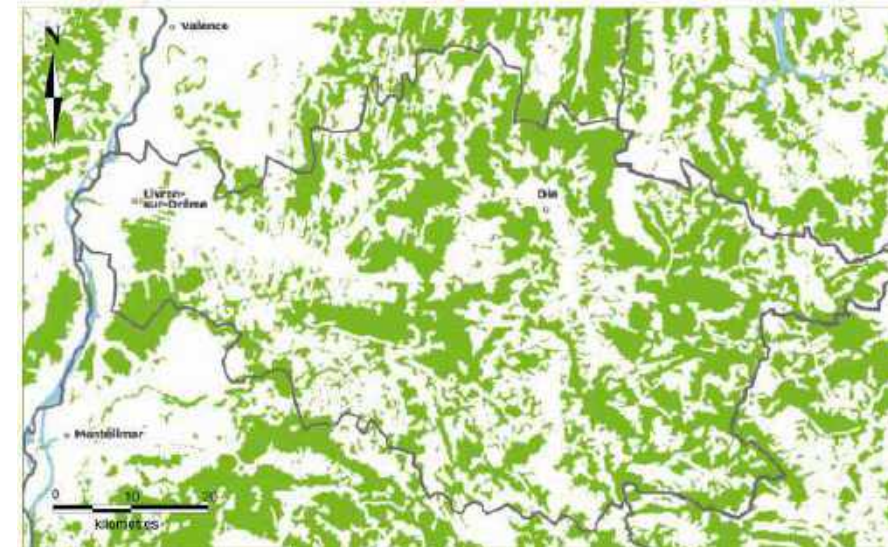
Des **actions sont menées dans le but de mettre en valeur cette ressource** : incitation au regroupement de propriétaires forestiers pour favoriser une gestion durable, amélioration de la qualité du peuplement pour augmenter le prix du bois de chauffage et développement du sylvo-pastoralisme (pâturage sous forêt) en collaboration avec les agriculteurs.

De plus, **les forêts départementales de Saoû et d'Ambel, dans un souci de gestion durable, sont soumises au régime forestier les dotant de mesures d'aménagement gérées par l'ONF** (Département de la Drôme). **Elles sont éco-certifiées PEFC** : ONG internationale ayant pour ambition la préservation des forêts et la pérennisation de la ressource forestière dans le but de répondre aux besoins en bois de l'Homme pour aujourd'hui et demain.

Deux associations syndicales libres de gestion forestière existent, une à Grâne et à Piégros-la-Clastre dans le massif de la forêt de Saoû. Elles rassemblent des propriétaires forestiers dans un objectif de meilleure gestion de la forêt (biodiversité, paysage, lutttes contre l'érosion et la coupe à blanc, etc.) qui se concrétise par un programme de gestion sur vingt ans. **Le territoire compte également des chantiers forestiers groupés** à Saoû, Grâne et dans la vallée de la Gervanne.

Une stratégie globale de mise en valeur de la ressource bois est donc mise en place pour une gestion optimisée et une meilleure valorisation de la forêt (*Etude sur l'identification, l'appui et le développement des filières d'activités, 2016*).

Figure 18 - Couverture forestière de la Vallée de la Drôme (Etude de préfiguration d'un éco-territoire de référence, 2011)



4.4. L'OFFRE COMMERCIALE

4.4.1. Une armature commerciale principalement implantée dans la vallée de la Drôme.

Le territoire du SCoT Drôme Aval compte **309 commerces** (BPE 2021, Insee), **soit 1 commerce pour 150 habitants**, contre 1 pour 127 habitants dans la Drôme et 1 pour 138 pour la région Auvergne – Rhône-Alpes. **Les commerces constituent un secteur en faible ralentissement pour le territoire** (-26 établissements soit -7,8% de diminution entre 2016 et 2021), alors qu'il est en légère augmentation dans le département de la Drôme (+112 établissements soit +2,8%) et dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (+611 établissements soit 1,1%).

L'offre commerciale se concentre sur les communes de Crest (82 commerces), **Livron-sur-Drôme** (61 commerces) et **Loriol-sur-Drôme** (60 commerces). Ces trois communes représentent 66% des commerces du territoire. Aouste-sur-Sye accueille également une partie de l'offre de grands commerces du bassin cretois. Le territoire bénéficie ainsi de 2 pôles majeurs (Loriol-sur-Drôme / Livron-sur-Drôme – Crest / Aouste-sur-Sye).

Sur les 44 communes que compte le territoire du SCoT Drôme Aval, **20 communes**, principalement dans les vallées ou sur les reliefs, **ne disposent d'aucun commerce**. Cela s'explique par le caractère rural du territoire (faible nombre d'habitants, éloignement, ...).

Les marchés viennent renforcer l'offre des commerces de proximité. Huit communes en accueillent un à l'année : les plus importants se tiennent à Saillans, Crest Livron-sur-Drôme. Des marchés d'été complètent l'offre non sédentaire dans les communes les plus touristiques.

4.4.2. Un équipement commercial qui répond mieux aux besoins alimentaires que non alimentaires.

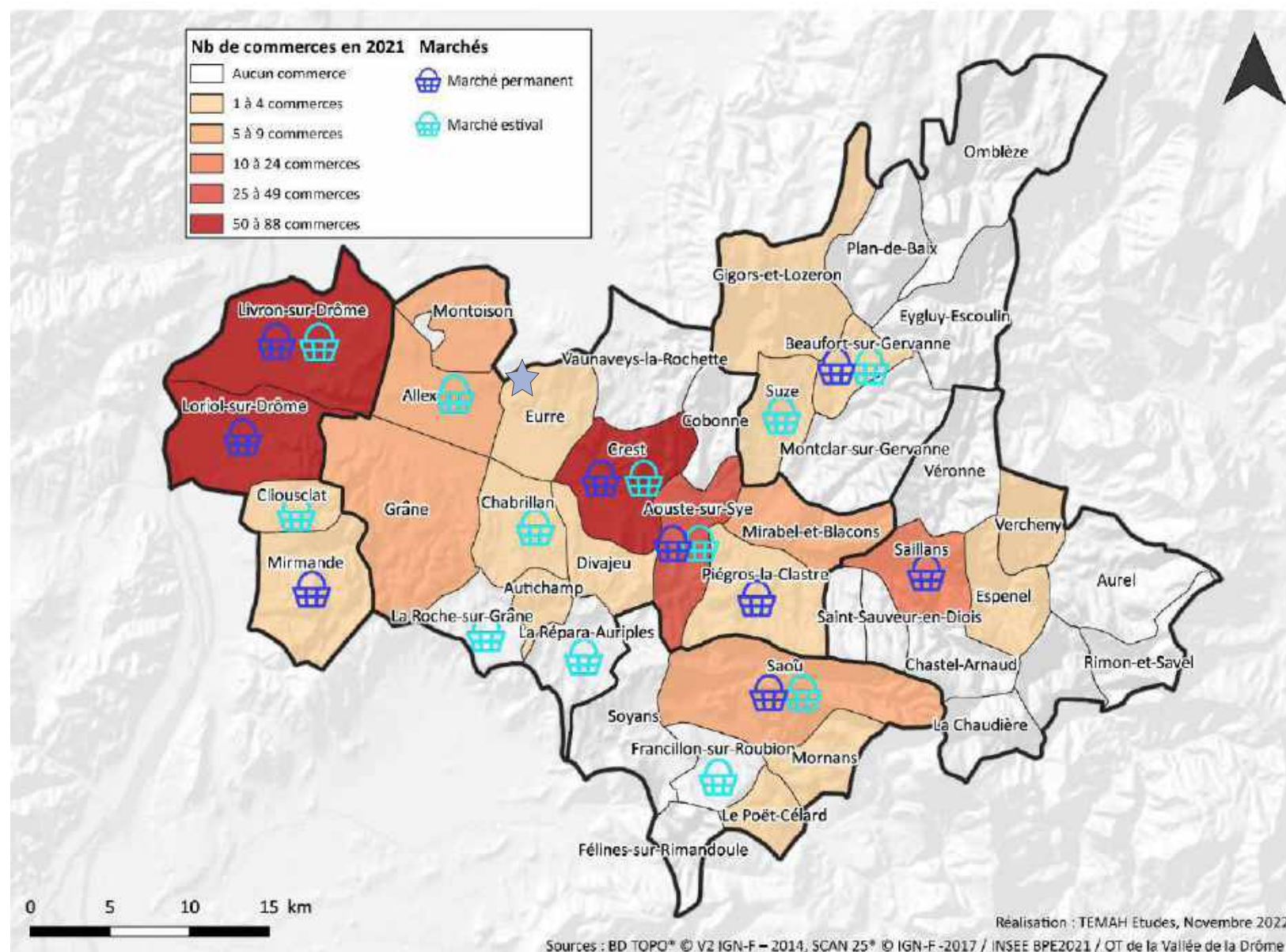
35 surfaces de vente de plus de 300 m² ont été comptabilisées sur le territoire, représentant 42 566 m², parmi lesquels on recense 13 551 m² de surface alimentaire et 29 015 m² de surface non-alimentaire (LSA Expert 2023). 4 communes sont équipées d'au moins une grande surface. La densité commerciale du territoire est de 919 m² pour 1 000 habitants, se plaçant en dessous de la moyenne départementale (1 040 m²) et au-dessus de la moyenne nationale (905 m²).

En alimentaire, le territoire paraît globalement autosuffisant. Les différentes études réalisées ont montré que 93% des dépenses alimentaires étaient réalisées dans le territoire. Les dépenses réalisées à l'extérieur sont faibles et incompressibles (liées aux déplacements domicile travail). Les grands commerces alimentaires sont localisés dans les polarités principales. Ils sont complétés par la vente en direct réalisée par les producteurs et les marchés. La disparition progressive des commerçants effectuant des tournées dans les communes éloignées peut pénaliser les habitants les moins mobiles.

Tableau 24 : Surfaces de vente de plus de 300 m² et densité commerciale

	Nombre de magasins			Surface de vente (m ²)				
	Alimentaire	Non-alimentaire	Total	Alimentaire	Non-alimentaire	Total	Population 2019	Densité commerciale
Aouste-sur-Sye	2	9	11	3 319	10 516	13 835	2 580	5 362,4
Crest	4	7	11	4 805	8 345	13 150	8 680	1 515,0
Livron-sur-Drôme	1	1	2	900	300	1 200	9 202	130,4
Loriol-sur-Drôme	1	10	11	4 527	9 854	14 381	6 616	2 173,7
Ensemble SCoT	8	27	35	13 551	29 015	42 566	46 305	919,3
<i>Drôme (2021)</i>				197 982	339 540	537 521	516 762	1 040,2
<i>France (2021)</i>				25 175 153	33 864 215	59 039 368	66 988 403	881,3
Densité commerciale SCoT Drôme Aval				293	627	919		
<i>Densité commerciale Drôme (2021)</i>				383	657	1 040		
<i>Densité commerciale France (2021)</i>				376	506	881		

Carte 24 : Équipement commercial du territoire





Commerces non alimentaires – Aouste-sur-Sye



Commerces non alimentaires – Lorient-sur-Drôme

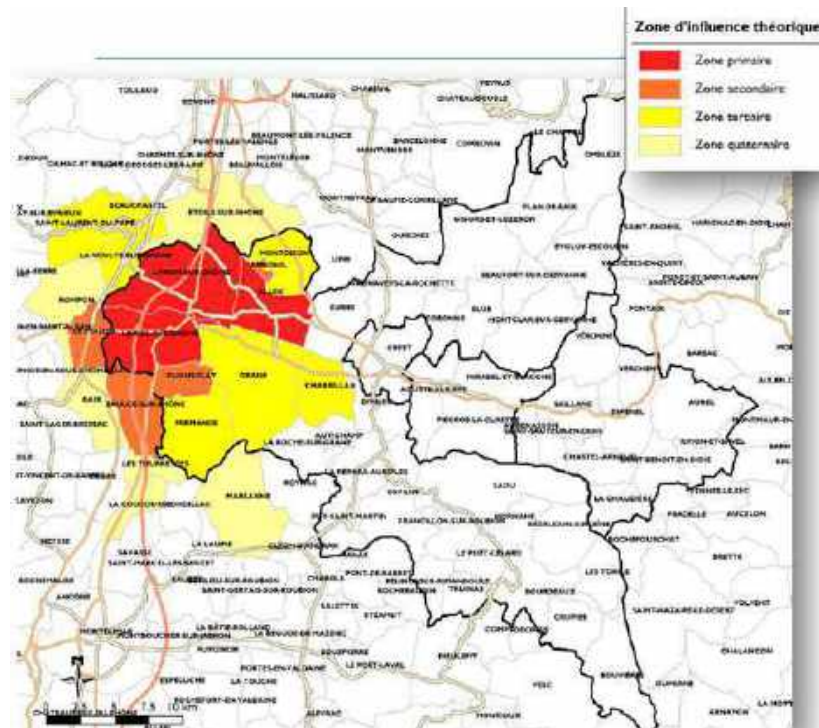
En non alimentaire, le territoire a structuré son offre autour des 2 pôles principaux. Avec une densité commerciale en non-alimentaire de 627 m² pour 1 000 habitants (657 pour la Drôme et 506 pour la France), le territoire est un peu moins équipé que la moyenne départementale et les habitants peuvent être attirés par les grands pôles commerciaux voisins de Valence et Montélimar, surtout pour les achats occasionnels ou exceptionnels qui nécessitent d'avoir du choix. Les taux d'évasions dans les familles non alimentaires (mesurés par l'enquête ménages réalisée par la CCI en 2019) étaient élevés : 65 à 68% d'évasion selon les familles dans la CCVD et 26 à 54% dans la CCCPS. L'installation d'enseignes non alimentaires attractives (ex : FNAC, DARTY, INTERSPORT) a permis une amélioration du maintien des dépenses, surtout dans la CCCPS, mais les taux d'évasion restent tout de même assez élevés en non alimentaire. L'offre en équipement de la personne et en culture loisirs, traditionnellement présente dans les centres bourgs, s'est développée dans 2 centralités de périphérie (Parc des Crozes à Lorient-sur-Drôme et quartier Mi-voie à Aouste-sur-Sye). **Le dynamisme des cœurs de ville est fortement lié au maintien des commerces de détail (alimentaire, équipement de la personne, culture loisirs) et à l'attractivité des centres-villes.** La croissance de la population du territoire permet de développer l'offre commerciale en non alimentaire, mais le respect de l'équilibre entre centre-ville et périphérie doit guider les choix d'implantation.

4.4.4. Une armature commerciale structurée autour de 2 polarités majeures.

Le territoire dispose de **2 polarités commerciales structurantes** composées de commerces complémentaires installés dans des communes proches, alliant offre de centre-ville et de périphérie.

Le pôle Loriol-sur-Drôme / Livron-sur-Drôme draine le bassin de vie Confluence, ainsi que les communes ardéchoises proches (La Voulte-sur-Rhône, Le Pouzin, Rompon,...). Il attire également les habitants d'une partie du bassin de vie crestois.

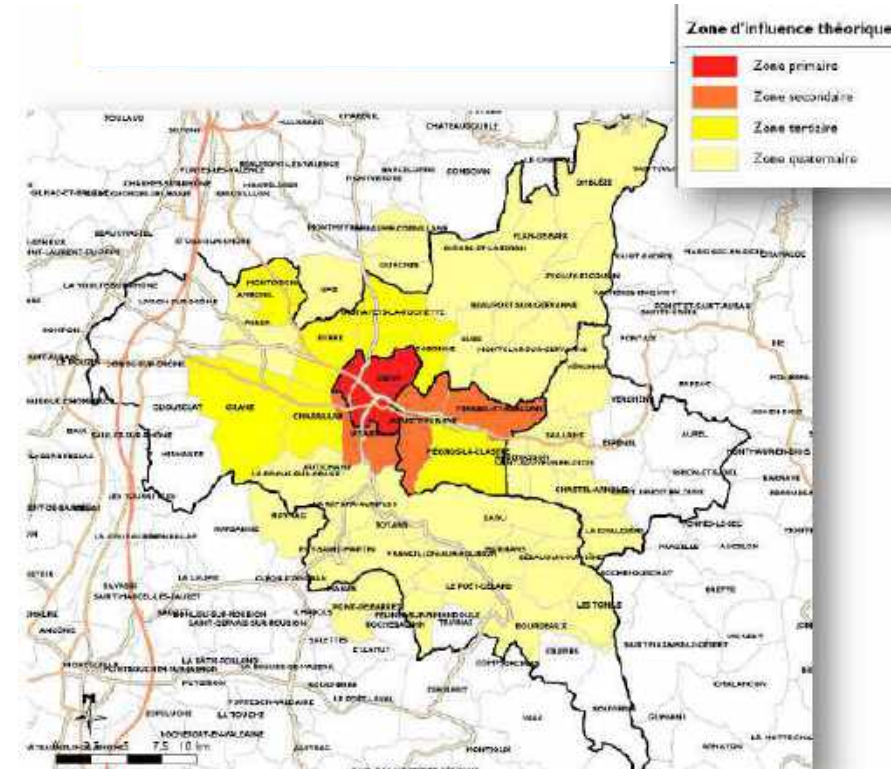
Figure 19 : Zone d'influence commerciale théorique de Livron et Loriol



(Source : étude Cibles et Stratégies – Schéma Développement Commercial 2007/2013)

Le pôle Crest / Aouste-sur-Sye dessert tous les bassins de vie du SCOT. Seul le bassin de vie Confluences est moins attiré par ce pôle central diversifié, en raison de la présence d'un pôle commercial structuré, et également par la proximité du pôle valentinois.

Figure 20 : Zone d'influence commerciale théorique de Crest



4.4.5. Une armature commerciale dynamique en périphérie et fragile en centre-ville.

Le territoire **compte 2 polarités majeures** (Loriol-sur-Drôme / Livron-sur-Drôme et Crest / Aouste-sur-Sye) permettant de satisfaire les **besoins courants** (alimentaire, achats quotidiens) **et occasionnels** (équipement de la personne, de la maison, culture, loisirs, santé,...). Elles sont toutes deux composées d'un « binôme » de communes proches, dans lesquelles se trouvent des centralités complémentaires en centre-ville et périphérie. Alors que les centralités de périphérie se sont développées de manière très dynamique, les centres-villes sont confrontés à une situation plus difficile, se traduisant par une vacance élevée. Celle-ci peut s'expliquer par le renforcement de la concurrence des grands commerces, mais également par l'inadéquation entre les locaux existants et les attentes des commerçants, ce qui freine l'adaptation de l'offre aux évolutions de la demande. Les communes de Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme et Crest sont intégrées au programme **Petites Villes de Demain** depuis décembre 2020.

- > **Loriol-sur-Drôme / Livron-sur-Drôme** : disposent de 121 commerces de détail et de 37% des surfaces de grands commerces du territoire. La zone commerciale du Parc des Crozes propose une offre diversifiée en alimentaire et non alimentaire, permettant de satisfaire les besoins courants (alimentaire, bricolage,...) et occasionnels (habillement, chaussures, sport,...). La vacance des locaux commerciaux est importante dans les centres-villes des deux communes et les associations de commerçants se sont mobilisées pour mettre en place des actions d'animation et des outils de vente en ligne. Une aide au développement du commerce, artisanat et métiers d'art a également été mise en place par la CCVD.
- > **Crest / Aouste-sur-Sye** : cette polarité compte 109 commerces de détail et représente 63% des surfaces de grands commerces du territoire. Le centre-ville de Crest est celui qui propose le plus grand nombre de commerces de détail spécialisé. Avec une trentaine de commerces vacants, il présente des potentialités de revitalisation importantes qui doivent être préservées et valorisées pour permettre l'installation de nouveaux commerces. En périphérie, la zone commerciale Mi-voie a permis l'installation d'enseignes non alimentaires. Elle présente des opportunités de développement à gérer pour éviter une concurrence frontale avec le centre-ville de Crest (maîtrise foncière assurée par des opérateurs privés).

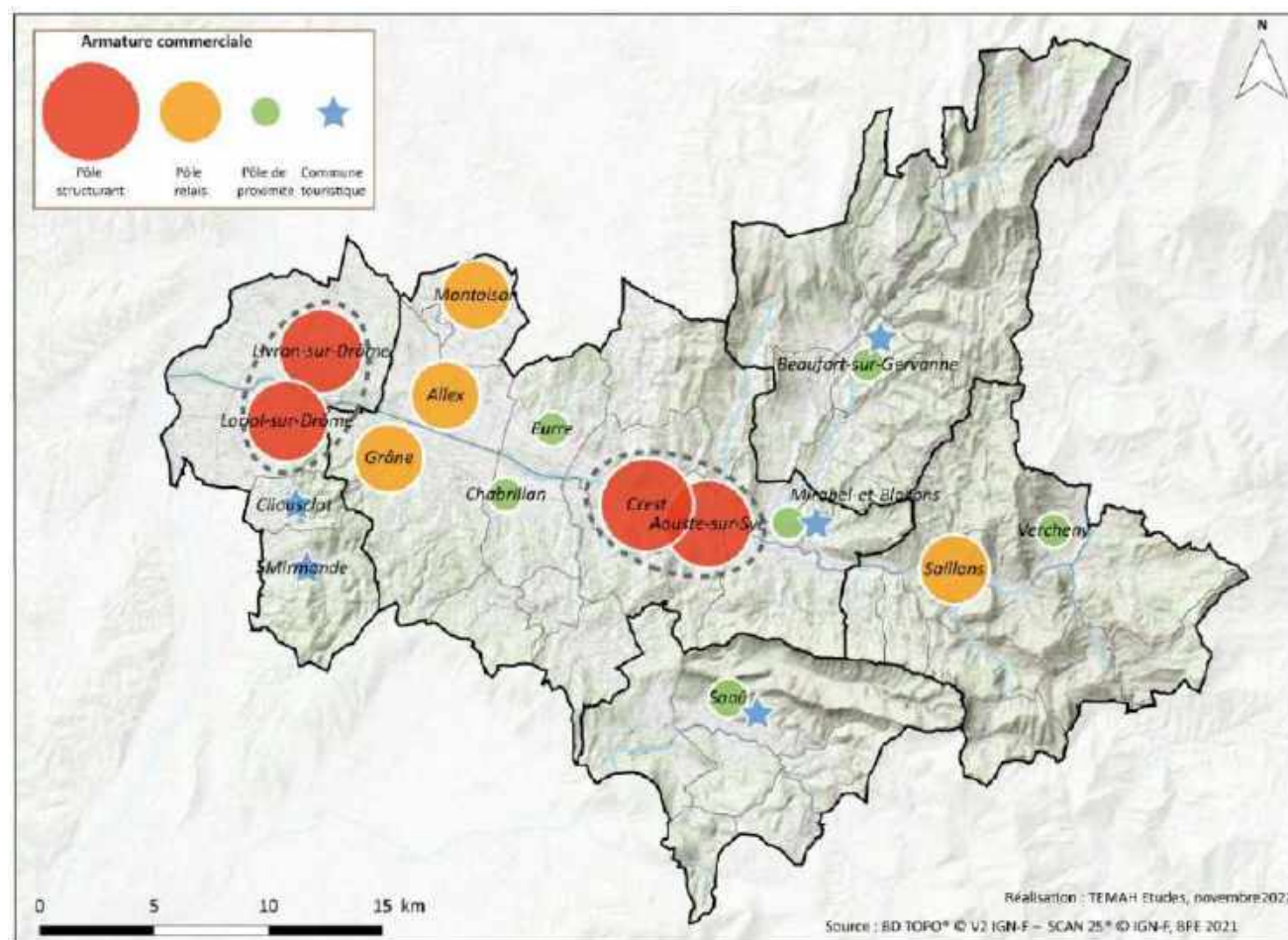
- > Quelques friches commerciales générées par le transfert de grandes surfaces sont apparues. Celles qui sont proches de quartiers d'habitation ou de zones d'activités économiques devraient muter plus facilement que les sites isolés.
- > **Les polarités relais** (Allex, Grâne, Saillans) disposent d'une offre complète en produits courants (alimentaire, presse, pharmacie). Ils permettent aux habitants d'effectuer les achats courants sans se déplacer.
- > **Les polarités de proximité disposent d'au moins un commerce de base**. Ils assurent un premier niveau de services (alimentation surtout) que complètent les marchés annuels et estivaux, ainsi que les tournées.
- > **Les communes touristiques** se caractérisent par la présence de restaurants et de commerces non alimentaires (cadeaux, artisanat d'art) très attractifs pour les touristes en séjour ou excursionnistes (144 restaurants dans le territoire). Le territoire compte 5 communes qui accueillent essentiellement de la restauration, mais également des marchés permanents ou estivaux qui contribuent à l'attractivité commerciale et touristique du territoire.

L'armature commerciale du territoire paraît satisfaisante au regard des besoins courants. La satisfaction des besoins de proximité n'est pas toujours assurée par des commerces de détail permanents, mais les marchés ou la vente directe prennent le relais et permettent, surtout dans les vallées, de satisfaire une partie des besoins des habitants.

L'appareil commercial s'est renforcé en non alimentaire, surtout en périphérie. A l'avenir, la qualité d'aménagement de ces espaces commerciaux, et surtout leur densité, a fait l'objet de nombreuses remarques lors des réunions de travail.

La dynamisation de l'appareil commercial des centres bourgs a fait l'objet d'actions de modernisation, mais ces derniers **restent fragiles**, pénalisés par les difficultés d'accès (capacité et coût du stationnement) et la vacance. La qualité du parcours marchand et la mixité des fonctions (loisirs, commerces, services) constituent leurs atouts principaux, à préserver ou renforcer.

Carte 25: Armature commerciale



4.4.6. La vente directe : un atout spécifique au territoire.

128 agriculteurs du territoire (source : Guide des Producteurs Locaux 2017) ont choisi de **vendre leur production en direct** (21,7% du total des établissements agricoles). Parmi ces producteurs, **près de la moitié produisent en agriculture biologique** (51).

L'agriculture locale est marquée par une **diversité de produits** qui fait d'elle un pilier de l'économie territoriale : légumes, fruits et dérivés (jus de fruits, compotes, sirops, etc.), plantes à parfums et produits cosmétiques, miel, produits laitiers, viandes, pain / farine, œufs, vins, laine etc.

Deux Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) proposent leurs productions à leurs adhérents :

- Le Radi'Sel à Montoison,
- AMAP du Val de Drôme à Crest

En outre, quatre magasins de producteurs viennent compléter l'offre :

- « A Travers Champs » à Lorient-sur-Drôme,
- « Brins de Terroir » à Vaunaveys-la-Rochette,
- « La Charrette » à Crest,
- « Les Compagnons de la Terre » à Eurre.

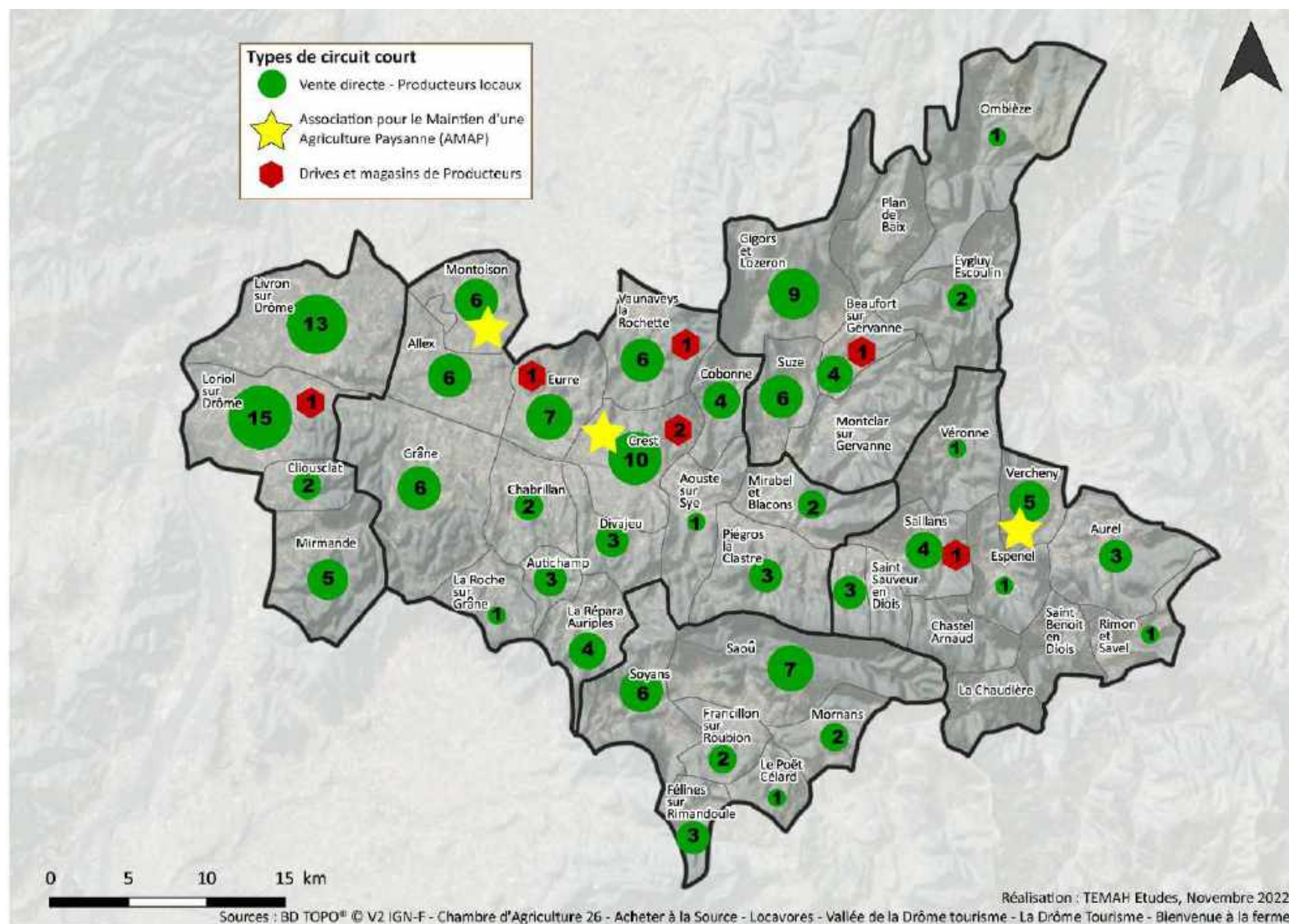
Les festivités autour des produits du terroir sont nombreuses et rythment les saisons :

- « Fête de la truffe » à Soyans en février,
- « De ferme en ferme » dans tout le département de la Drôme en avril,
- « Fête du Picodon » à Saoû en juillet,
- « Fête du melon » à Montoison en août,
- Mois de la vigne à Crest en septembre,
- « Foire aux fruits d'hiver » à Saoû en novembre,
- Etc.

Ces nombreux points de vente sont bien répartis dans tout le territoire et complètent l'offre des polarités principales et centres bourgs. Selon les retours des participants aux ateliers de travail organisés en mars et avril 2018, les habitants sont très attachés à ces producteurs locaux, et ils recherchent activement leurs produits.

La vente directe de produits locaux est un atout et une particularité du territoire qui doit être préservé.

Carte 26 : Lieux de vente directe des producteurs locaux



4.5. TOURISME, PATRIMOINE ET CULTURE

La destination touristique Vallée de la Drôme 2021 2026 a **fait l'objet d'une démarche d'élaboration d'une stratégie partagée à l'échelle du territoire et d'un vote par les EPCI en juin 2021**. Elle a permis la création d'une destination « Vallée de la Drôme » et met l'accent sur 4 objectifs généraux :

- Développer des actions d'appuyant sur les engagements Biovallée, et intégrant toutes les dimensions du développement durable dans les projets,
- Prendre en compte le changement climatique dans toutes les dimensions de l'aménagement et de développement de l'offre
- Impulser une dynamique de développement touristique durable auprès des professionnels et de la population
- Intégrer une démarche d'évaluation continue des actions engagées

Le territoire a beaucoup d'atouts : sa situation géographique, les paysages, les sites naturels remarquables, les savoir-faire, les produits du terroir, les activités culturelles, les activités de pleine nature très diversifiées, un patrimoine bâti remarquable type « villages perchés » et patrimoine vernaculaire, des acteurs professionnels impliqués et attentifs au respect d'un tourisme doux, diffus, de qualité. L'évolution de la demande des clientèles, du marché touristique et les caractéristiques patrimoniales du territoire, incitent à cibler un développement d'un tourisme respectueux du territoire et de son devenir. Les filières « Activités de pleine nature », « Bien-être », « agritourisme », « Culture » sont prioritaires pour structurer l'offre et porter l'image de la destination.

Le diagnostic de l'activité touristique montre un besoin d'élargissement de l'accueil de la clientèle touristique sur les ailes de saison, un renforcement de l'organisation de l'offre, un besoin de mieux structurer les offres « bien-être » et « agritourisme », un manque d'hébergement type « hôtelier » (20 à 30 chambres) pour développer notamment le tourisme d'affaires et attirer les clientèles en itinérance.

Les collectivités investissent pour des projets structurants à l'échelle de la destination avec notamment la réalisation de la Vélodrôme en connexion avec la ViaRhôna, l'entretien des chemins de randonnée et la valorisation du petit patrimoine. La structuration des filières prioritaires, la simplification des structures d'animation touristique et la valorisation de la marque BIOVALLEE pour promouvoir le territoire constituent des axes de développement devant conduire au renforcement d'un tourisme durable, respectueux de l'environnement par une offre plus diversifiée.

La destination « Vallée de la Drôme » s'appuie sur les Offices de Tourisme « Cœur de Drôme – Pays de Crest et de Saillans » (OT de catégorie 2 en cours d'obtention) et « Val de Drôme » (OT de catégorie 2) qui coopèrent afin de **structurer et promouvoir la destination « Vallée de la Drôme »** (site web et communication communs), tout en mettant en avant les spécificités des micro-territoires de la destination.

La dimension touristique constitue donc un marqueur fort de la stratégie territoriale.



Vallée de la Drôme,



Forêt de Saoû

4.5.1. Une démarche de valorisation touristique portée par des labels.

Les démarches locales de mise en valeur du territoire

Le territoire compte 28 villages perchés parsemés le long de la vallée de la Drôme, sur les premières pentes du massif du Vercors, et sur la partie sud du territoire. La promotion de ces villages perchés est faite par les Offices de Tourisme « Cœur de Drôme – Crestois et Pays de Saillans » et « Val de Drôme » qui entendent, au travers d'une communication commune, mettre en valeur ces héritages historiques et architecturaux de l'époque médiévale, où, pour des raisons de sécurité, l'habitat venait se blottir contre les forteresses érigées sur les hauteurs.

Depuis la réalisation du diagnostic en 2018, la liste des villages perchés a été modifiée :

- Les villages supprimés : Plan-de-Baix, Egluy-Escoulin
- Les villages ajoutés : Autichan, La Roche-sur-Grâne, Aouste-sur-Sye, Soyans, Espenel, Aurel, Vercheny, Rimon et Savel



Le village de Chabrillan fait partie des dix communes drômoises labélisées « Villages Botaniques® ». Le thème mis en avant par la commune est « Pivoines et plantes de senteurs » dont elle compte plus de cinquante espèces arbustives et herbacées. Ce label unique en France a été créé spécialement par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour le département de la Drôme qui se place à la première place nationale pour la production de plantes aromatiques, médicinales et à parfum, afin de valoriser cette filière agricole et le milieu rural.

La Tour de Crest fait partie des cinq lieux d'exception que sont les « Châteaux de la Drôme » (avec les châteaux de Grignan, Suze-la-Rousse, des Adhémar à Montélimar et du Palais idéal du facteur cheval). Avec ces 52 mètres, elle est le donjon le plus haut de France. Elle fait également partie des « plus beaux détours de France ».



Village de Mirmande

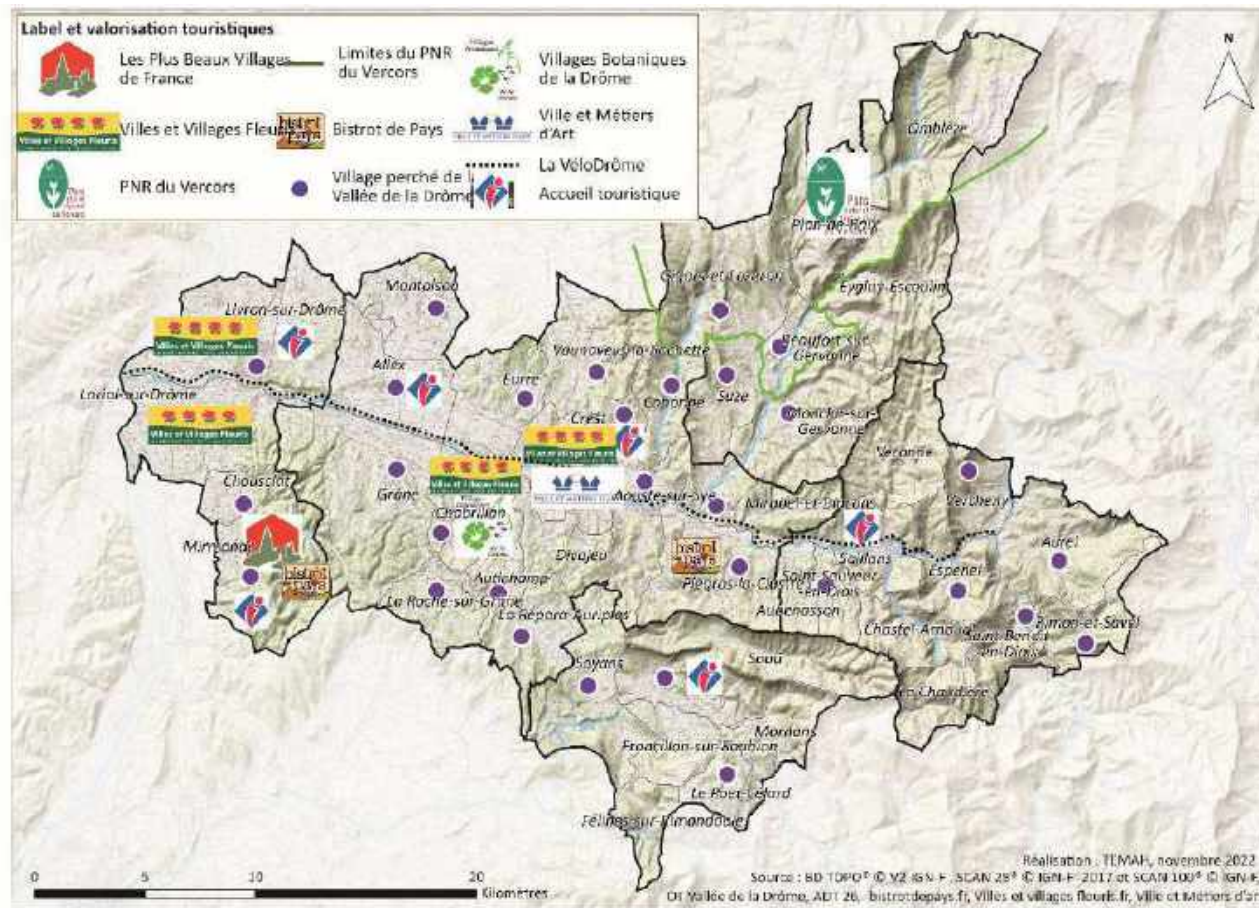


Tour de Crest

Des labels touristiques de portée nationale

Le Parc Naturel Régional du Vercors, connu pour ses patrimoines culturel, naturel et géologique compte quatre communes dans le territoire : Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron, Omlèze et Plan-de-Baix ; et une commune identifiée comme ville porte : Crest.

Carte 27: Label et valorisation touristiques



Mirmande, un des « Plus Beaux Villages de France » : perché au-dessus de la plaine du Rhône, le village s'étend derrière des remparts. Il est composé d'un labyrinthe de ruelles constitué de maisons aux façades en pierres et aux vieilles portes.

La Ville de Crest dispose, depuis 2016, du label **Ville et Métiers d'Art**. Ce label reconnaît les collectivités œuvrant pour le développement et la transmission de savoir-faire exceptionnels. Les métiers d'art sont nombreux à Crest (poterie, tapisserie, fonderie, mosaïque, feutre, lutherie, encadrement, maroquinerie, ferronnerie etc.) et la Ville de Crest propose différentes manifestations afin de promouvoir ces artisans (marchés d'été

à thèmes, journées européennes des métiers d'art, balades artistiques). De plus, lors de travaux de restauration du patrimoine, la Ville de Crest fait appel à ses artisans d'art pour la réalisation des travaux.

Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme, Chabrillan et Crest possèdent une fleur du label « Villes et Villages Fleuris » en 2022. Le label vient récompenser les communes qui engagent une démarche globale de valorisation du végétal et du fleurissement.



Deux établissements bénéficient du label « Bistrot de Pays » sur les communes de Mirmande et Piégros-la-Clastre. Le label distingue les commerçants indépendants qui tiennent des bistrots et cafés-restaurants et assurent différents services favorables à la vie des zones rurales (promotion des produits du terroir, informations touristiques....).

De nombreux sites touristiques diversifiés maillent le territoire.

La forêt de Saoû : avec **100 000 visiteurs enregistrés au Pas de la Siara** (étude de l'actualisation du diagnostic touristique, 2013), c'est le site est le plus fréquenté du territoire (randonneurs, pratiquants de sports de pleine nature : VTT, escalade, randonnée avec ânes.... **Classé Espace Naturel Sensible** depuis 2003, la forêt de Saoû présente une diversité exceptionnelle de milieux naturels et d'espèces végétales et animales. Le Département, gestionnaire du site, mène une politique de préservation durable de ce patrimoine, tout en améliorant les conditions d'ouverture et d'accès au public.

La Tour de Crest : bâtie à partir du 12^{ème} siècle, elle est considérée comme **l'un des plus beaux édifices de l'architecture médiévale** et un parfait exemple de système de défense de l'époque. Elle est, depuis 1877, classée Monument Historique. Elle a été visitée par 37 342 personnes en 2021 (source : ADT26). Elle sert également de cadre à diverses manifestations culturelles et il est même possible d'y pratiquer la descente en rappel sur ses murs.

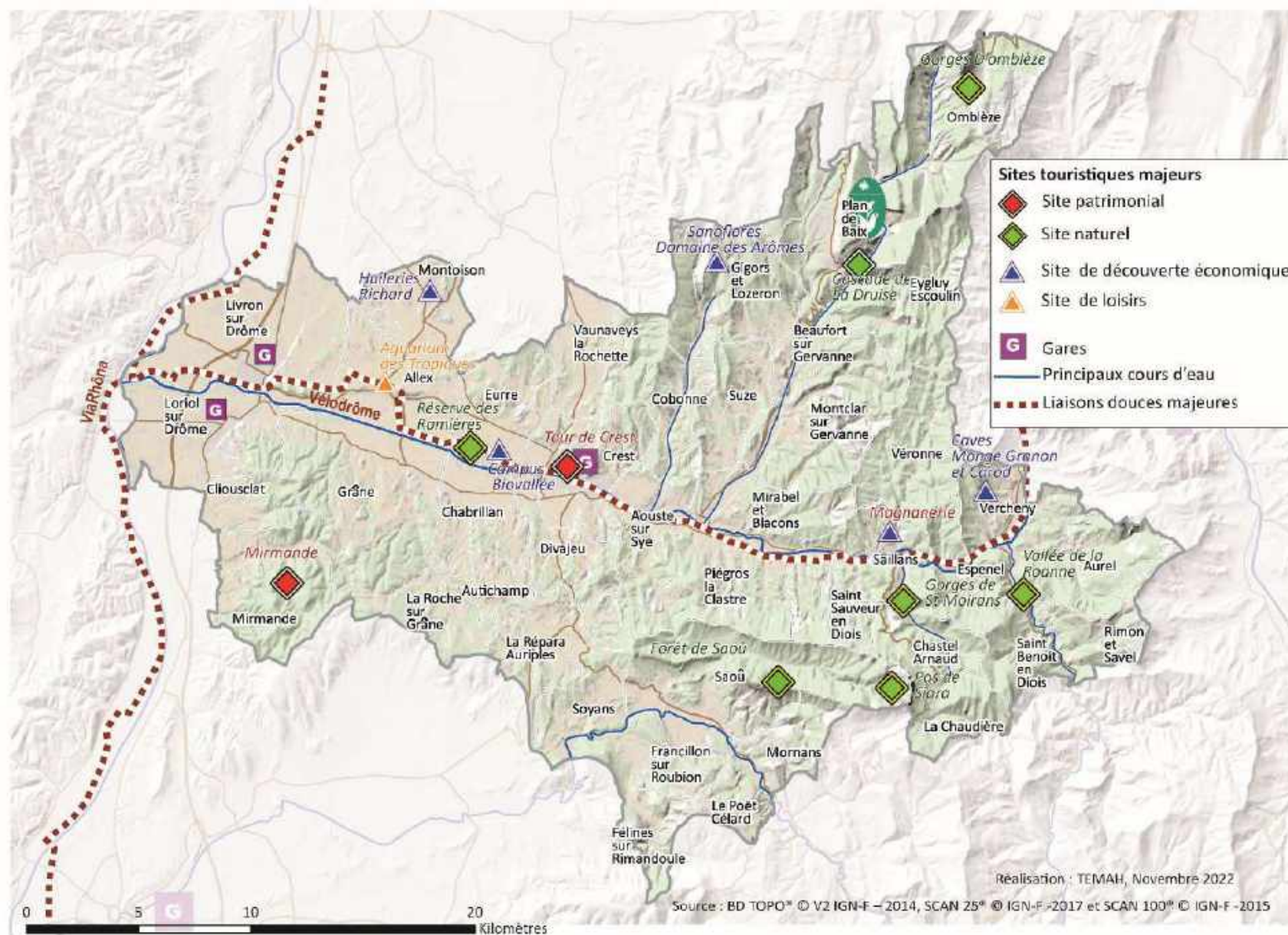
La Réserve Naturelle Nationale des Ramières : créée en 1987 sur le cours de la rivière Drôme, elle s'étend sur les communes d'Allex, Chabrillan, Eurre, Grâne et Livron-sur-Drôme. Différents parcours de randonnées sillonnent son territoire. **La Maison du Site (Gare des Ramières) a accueilli, en 2021, 1 471 visiteurs, y compris les scolaires (ADT 26, 2016), et 43636 passages VTT ont été comptabilisés en 2017** (source : Eco-compteurs CCVD).

L'Aquarium des Tropiques à Allex : plusieurs centaines d'espèces de poissons tropicaux d'eau douce répartis dans 27 aquariums venant de six régions du monde (sud-est des Etats-Unis, Amérique du Sud, Asie, Amérique centrale, Océanie et Afrique) sont à découvrir. 16 864 visiteurs ont visité cet équipement en 2021 (ADT 26, 2021).

Huileries Richard à Montoisson : en complément de la boutique, le moulin à huiles de noix, noisette et colza grillé propose, sur demande, des visites au public. Ce site permet de découvrir la richesse économique du territoire. Il a été visité par 17 000 personnes en 2012 (étude de l'actualisation du diagnostic touristique, 2013).

Le tourisme des produits de terroir (huiles, parfums,...), auquel on peut associer les domaines et caves (vins AOC, Clairette,...) accueillant le public, ainsi que la vente directe à la ferme et sur les marchés, constitue un atout spécifique du territoire. Il renforce les attraits de la destination et complète la répartition spatiale de l'offre patrimoniale et naturelle.

Carte 28 : Atouts naturels et touristiques du territoire (carte ADT).



4.5.2. Des activités de pleine nature diversifiées, mais une offre à structurer

Les activités de pleine nature constituent un atout incontestable du territoire du SCoT du Val de Drôme. Elles contribuent à son rayonnement au travers de la diversité de l'offre et la multitude de sites de pratique. Elles attirent une clientèle de visiteurs en saison, mais également en avant et après saison.

- **Randonnées pédestres : 82 boucles**, sentier de Grand Randonnée 9 (de Saint-Amour dans le Jura à Port-Grimaud dans le Var) qui traverse le territoire de nord en sud,
- **Randonnées à VTT : 34 circuits**,
- **Sites d'escalade** : 2 en intérieur et 12 en extérieur sur falaise,
- **Sites d'envol** : 1 pour parapente et 1 pour montgolfière
- **Descente en canoë-kayak de la rivière Drôme.**
- **De « grands itinéraires »** viennent compléter cette offre :
 - o **La ViaRhôna** : itinéraire cyclable reliant le lac Léman à la Méditerranée en suivant le tracé du Rhône sur un parcours de 815 km qui traverse les communes de Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme. La passerelle de Livron-sur-Drôme enregistre une fréquentation de l'ordre de 50 000 passages annuels (ADT 26, 2020)
 - o **La Vélodrôme** : itinéraire de balade à vélo balisé sur 22 km d'Allex à Lorient-sur-Drôme. Son cheminement permet d'apprécier la richesse du territoire en découvrant la zone Natura 2000 de Printegarde, la Réserve Naturelle Nationale des Ramières, les coteaux du vin de Brézème et les villages perchés de Livron-sur-Drôme et Allex. Elle est raccordée à la ViaRhôna.
 - o **Les Chemins du Soleil** : parcours du raid VTT qui relie Valence à Sisteron en passant par Gap. Plusieurs tronçons du parcours traversent la Vallée de la Drôme :
 - Valence – Livron-sur-Drôme : 33 km,
 - Livron-sur-Drôme – Grâne : 10 km,
 - Grâne – La Roche-sur-Grâne : 11 km,
 - La Roche-sur-Grâne – Crest : 15 km,

- Crest – Saillans : 27 km,
- Et Saillans – Pontaix : 16 km.

- o **La Drôme à cheval : deux itinéraires parcourent le territoire** (Vallée de la Drôme – Diois et Sur les Pas des Huguenots à cheval) et une dizaine de prestataires spécialisés qui proposent des randonnées équestres.
- o **Le sentier européen de randonnée « sur les pas des Huguenots » traverse le territoire** (sentier national et variante par La Chaudière).

L'offre en itinérance douce (à pied, à vélo, à cheval), est bien représentée sur le territoire : elle compte de nombreux grands itinéraires pédestres ou cyclotouristiques à forte notoriété dont la **valorisation constitue un enjeu** afin que leurs utilisateurs puissent « entrer dans les vallées », via des itinéraires, mais aussi des gîtes d'étape et des services adaptés.





Pratiques sportives de pleine nature (photos : Site OT Val de Drôme)





ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE



SAATCHI & SAATCHI

1.000 kg of rice	1.000 kg of rice	100	1000	10000
2.000 kg of rice	2.000 kg of rice	200	2000	20000
3.000 kg of rice	3.000 kg of rice	300	3000	30000
4.000 kg of rice	4.000 kg of rice	400	4000	40000
5.000 kg of rice	5.000 kg of rice	500	5000	50000
6.000 kg of rice	6.000 kg of rice	600	6000	60000
7.000 kg of rice	7.000 kg of rice	700	7000	70000
8.000 kg of rice	8.000 kg of rice	800	8000	80000
9.000 kg of rice	9.000 kg of rice	900	9000	90000
10.000 kg of rice	10.000 kg of rice	1000	10000	100000
11.000 kg of rice	11.000 kg of rice	1100	11000	110000
12.000 kg of rice	12.000 kg of rice	1200	12000	120000
13.000 kg of rice	13.000 kg of rice	1300	13000	130000
14.000 kg of rice	14.000 kg of rice	1400	14000	140000
15.000 kg of rice	15.000 kg of rice	1500	15000	150000
16.000 kg of rice	16.000 kg of rice	1600	16000	160000
17.000 kg of rice	17.000 kg of rice	1700	17000	170000
18.000 kg of rice	18.000 kg of rice	1800	18000	180000
19.000 kg of rice	19.000 kg of rice	1900	19000	190000
20.000 kg of rice	20.000 kg of rice	2000	20000	200000
21.000 kg of rice	21.000 kg of rice	2100	21000	210000
22.000 kg of rice	22.000 kg of rice	2200	22000	220000
23.000 kg of rice	23.000 kg of rice	2300	23000	230000
24.000 kg of rice	24.000 kg of rice	2400	24000	240000
25.000 kg of rice	25.000 kg of rice	2500	25000	250000
26.000 kg of rice	26.000 kg of rice	2600	26000	260000
27.000 kg of rice	27.000 kg of rice	2700	27000	270000
28.000 kg of rice	28.000 kg of rice	2800	28000	280000
29.000 kg of rice	29.000 kg of rice	2900	29000	290000
30.000 kg of rice	30.000 kg of rice	3000	30000	300000
31.000 kg of rice	31.000 kg of rice	3100	31000	310000
32.000 kg of rice	32.000 kg of rice	3200	32000	320000
33.000 kg of rice	33.000 kg of rice	3300	33000	330000
34.000 kg of rice	34.000 kg of rice	3400	34000	340000
35.000 kg of rice	35.000 kg of rice	3500	35000	350000
36.000 kg of rice	36.000 kg of rice	3600	36000	360000
37.000 kg of rice	37.000 kg of rice	3700	37000	370000
38.000 kg of rice	38.000 kg of rice	3800	38000	380000
39.000 kg of rice	39.000 kg of rice	3900	39000	390000
40.000 kg of rice	40.000 kg of rice	4000	40000	400000
41.000 kg of rice	41.000 kg of rice	4100	41000	410000
42.000 kg of rice	42.000 kg of rice	4200	42000	420000
43.000 kg of rice	43.000 kg of rice	4300	43000	430000
44.000 kg of rice	44.000 kg of rice	4400	44000	440000
45.000 kg of rice	45.000 kg of rice	4500	45000	450000
46.000 kg of rice	46.000 kg of rice	4600	46000	460000
47.000 kg of rice	47.000 kg of rice	4700	47000	470000
48.000 kg of rice	48.000 kg of rice	4800	48000	480000
49.000 kg of rice	49.000 kg of rice	4900	49000	490000
50.000 kg of rice	50.000 kg of rice	5000	50000	500000
51.000 kg of rice	51.000 kg of rice	5100	51000	510000
52.000 kg of rice	52.000 kg of rice	5200	52000	520000
53.000 kg of rice	53.000 kg of rice	5300	53000	530000
54.000 kg of rice	54.000 kg of rice	5400	54000	540000
55.000 kg of rice	55.000 kg of rice	5500	55000	550000
56.000 kg of rice	56.000 kg of rice	5600	56000	560000
57.000 kg of rice	57.000 kg of rice	5700	57000	570000
58.000 kg of rice	58.000 kg of rice	5800	58000	580000
59.000 kg of rice	59.000 kg of rice	5900	59000	590000
60.000 kg of rice	60.000 kg of rice	6000	60000	600000
61.000 kg of rice	61.000 kg of rice	6100	61000	610000
62.000 kg of rice	62.000 kg of rice	6200	62000	620000
63.000 kg of rice	63.000 kg of rice	6300	63000	630000
64.000 kg of rice	64.000 kg of rice	6400	64000	640000
65.000 kg of rice	65.000 kg of rice	6500	65000	650000
66.000 kg of rice	66.000 kg of rice	6600	66000	660000
67.000 kg of rice	67.000 kg of rice	6700	67000	670000
68.000 kg of rice	68.000 kg of rice	6800	68000	680000
69.000 kg of rice	69.000 kg of rice	6900	69000	690000
70.000 kg of rice	70.000 kg of rice	7000	70000	700000
71.000 kg of rice	71.000 kg of rice	7100	71000	710000
72.000 kg of rice	72.000 kg of rice	7200	72000	720000
73.000 kg of rice	73.000 kg of rice	7300	73000	730000
74.000 kg of rice	74.000 kg of rice	7400	74000	740000
75.000 kg of rice	75.000 kg of rice	7500	75000	750000
76.000 kg of rice	76.000 kg of rice	7600	76000	760000
77.000 kg of rice	77.000 kg of rice	7700	77000	770000
78.000 kg of rice	78.000 kg of rice	7800	78000	780000
79.000 kg of rice	79.000 kg of rice	7900	79000	790000
80.000 kg of rice	80.000 kg of rice	8000	80000	800000
81.000 kg of rice	81.000 kg of rice	8100	81000	810000
82.000 kg of rice	82.000 kg of rice	8200	82000	820000
83.000 kg of rice	83.000 kg of rice	8300	83000	830000
84.000 kg of rice	84.000 kg of rice	8400	84000	840000
85.000 kg of rice	85.000 kg of rice	8500	85000	850000
86.000 kg of rice	86.000 kg of rice	8600	86000	860000
87.000 kg of rice	87.000 kg of rice	8700	87000	870000
88.000 kg of rice	88.000 kg of rice	8800	88000	880000
89.000 kg of rice	89.000 kg of rice	8900	89000	890000
90.000 kg of rice	90.000 kg of rice	9000	90000	900000
91.000 kg of rice	91.000 kg of rice	9100	91000	910000
92.000 kg of rice	92.000 kg of rice	9200	92000	920000
93.000 kg of rice	93.000 kg of rice	9300	93000	930000
94.000 kg of rice	94.000 kg of rice	9400	94000	940000
95.000 kg of rice	95.000 kg of rice	9500	95000	950000
96.000 kg of rice	96.000 kg of rice	9600	96000	960000
97.000 kg of rice	97.000 kg of rice	9700	97000	970000
98.000 kg of rice	98.000 kg of rice	9800	98000	980000
99.000 kg of rice	99.000 kg of rice	9900	99000	990000
100.000 kg of rice	100.000 kg of rice	10000	100000	1000000

[illegible][illegible]

Category	Item	Value	Unit
Capital expenditure	Investment in property	100	£m
Operating expenditure	Salaries and wages	150	£m
	Depreciation	20	£m
	Interest on borrowings	10	£m
	Other operating expenses	10	£m
Income	Revenue	200	£m
	Interest on investments	10	£m
	Dividends	10	£m
	Other income	10	£m
Profit	Profit before tax	50	£m
	Profit after tax	40	£m
Dividends	Dividends paid	20	£m
	Dividends received	10	£m
	Dividends in arrears	10	£m
	Dividends in hand	10	£m
	Dividends in payment	10	£m
	Dividends in receipt	10	£m
	Dividends in surplus	10	£m
	Dividends in deficit	10	£m
	Dividends in reserve	10	£m
	Dividends in liability	10	£m
	Dividends in asset	10	£m
	Dividends in equity	10	£m
	Dividends in debt	10	£m
	Dividends in net worth	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m
	Dividends in net asset	10	£m
	Dividends in net debt	10	£m
	Dividends in net equity	10	£m
	Dividends in net liability	10	£m

Category	Item	Unit	Price	Quantity	Total
Food	Chicken	kg	12.00	1.00	12.00
Food	Beef	kg	15.00	1.00	15.00
Food	Pork	kg	10.00	1.00	10.00
Food	Fish	kg	8.00	1.00	8.00
Food	Eggs	dozen	5.00	1.00	5.00
Food	Milk	l	1.00	1.00	1.00
Food	Yogurt	l	1.00	1.00	1.00
Food	Cheese	kg	12.00	1.00	12.00
Food	Butter	kg	10.00	1.00	10.00
Food	Oil	l	5.00	1.00	5.00
Food	Flour	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Sugar	kg	4.00	1.00	4.00
Food	Spices	kg	10.00	1.00	10.00
Food	Fruit	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Vegetables	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Herbs	kg	10.00	1.00	10.00
Food	Nuts	kg	15.00	1.00	15.00
Food	Seeds	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Grains	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Legumes	kg	4.00	1.00	4.00
Food	Beans	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Lentils	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Onions	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Garlic	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Shallots	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Peppers	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Cucumbers	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Zucchini	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Eggplants	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Carrots	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Potatoes	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Sweet potatoes	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Cassava	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Yam	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Plantain	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Bananas	kg	3.00	1.00	3.00
Food	Apples	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Oranges	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Lemons	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Limes	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Pineapples	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Mangoes	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Papayas	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Guavas	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Jackfruits	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Borloughs	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Okra	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Spinach	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Kale	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Swiss chard	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Chard	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Turnips	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Brussels sprouts	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Cauliflower	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Broccoli	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Asparagus	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Artichokes	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Peas	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Edamame	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Soybeans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Black beans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Kidney beans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Great northern beans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Black-eyed peas	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Pinto beans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Refried beans	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Beanitos	kg	5.00	1.00	5.00
Food	Chili beans	kg	5.00	1.00	5.00

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100



BAISONNÉE VTT

[illegible]

Category	Item	Value	Unit
Food	Meat	100	kg
	Vegetables	50	kg
	Fruit	30	kg
	Dairy	20	kg
	Grains	10	kg
Clothing	Shirts	5	pieces
	Trousers	3	pieces
	Shoes	2	pairs
	Accessories	1	pieces
	Underwear	1	pieces
Electronics	Mobile Phone	1	unit
	Laptop	1	unit
	Tablet	1	unit
	Smartwatch	1	unit
	Headphones	1	unit

1. 1000 units of material A	1000	1000	1000	1000
2. 1000 units of material B	1000	1000	1000	1000
3. 1000 units of material C	1000	1000	1000	1000
4. 1000 units of material D	1000	1000	1000	1000
5. 1000 units of material E	1000	1000	1000	1000
6. 1000 units of material F	1000	1000	1000	1000
7. 1000 units of material G	1000	1000	1000	1000
8. 1000 units of material H	1000	1000	1000	1000
9. 1000 units of material I	1000	1000	1000	1000
10. 1000 units of material J	1000	1000	1000	1000
11. 1000 units of material K	1000	1000	1000	1000
12. 1000 units of material L	1000	1000	1000	1000
13. 1000 units of material M	1000	1000	1000	1000
14. 1000 units of material N	1000	1000	1000	1000
15. 1000 units of material O	1000	1000	1000	1000
16. 1000 units of material P	1000	1000	1000	1000
17. 1000 units of material Q	1000	1000	1000	1000
18. 1000 units of material R	1000	1000	1000	1000
19. 1000 units of material S	1000	1000	1000	1000
20. 1000 units of material T	1000	1000	1000	1000
21. 1000 units of material U	1000	1000	1000	1000
22. 1000 units of material V	1000	1000	1000	1000
23. 1000 units of material W	1000	1000	1000	1000
24. 1000 units of material X	1000	1000	1000	1000
25. 1000 units of material Y	1000	1000	1000	1000
26. 1000 units of material Z	1000	1000	1000	1000
27. 1000 units of material AA	1000	1000	1000	1000
28. 1000 units of material AB	1000	1000	1000	1000
29. 1000 units of material AC	1000	1000	1000	1000
30. 1000 units of material AD	1000	1000	1000	1000
31. 1000 units of material AE	1000	1000	1000	1000
32. 1000 units of material AF	1000	1000	1000	1000
33. 1000 units of material AG	1000	1000	1000	1000
34. 1000 units of material AH	1000	1000	1000	1000
35. 1000 units of material AI	1000	1000	1000	1000
36. 1000 units of material AJ	1000	1000	1000	1000
37. 1000 units of material AK	1000	1000	1000	1000
38. 1000 units of material AL	1000	1000	1000	1000
39. 1000 units of material AM	1000	1000	1000	1000
40. 1000 units of material AN	1000	1000	1000	1000
41. 1000 units of material AO	1000	1000	1000	1000
42. 1000 units of material AP	1000	1000	1000	1000
43. 1000 units of material AQ	1000	1000	1000	1000
44. 1000 units of material AR	1000	1000	1000	1000
45. 1000 units of material AS	1000	1000	1000	1000
46. 1000 units of material AT	1000	1000	1000	1000
47. 1000 units of material AU	1000	1000	1000	1000
48. 1000 units of material AV	1000	1000	1000	1000
49. 1000 units of material AW	1000	1000	1000	1000
50. 1000 units of material AX	1000	1000	1000	1000
51. 1000 units of material AY	1000	1000	1000	1000
52. 1000 units of material AZ	1000	1000	1000	1000
53. 1000 units of material BA	1000	1000	1000	1000
54. 1000 units of material BB	1000	1000	1000	1000
55. 1000 units of material BC	1000	1000	1000	1000
56. 1000 units of material BD	1000	1000	1000	1000
57. 1000 units of material BE	1000	1000	1000	1000
58. 1000 units of material BF	1000	1000	1000	1000
59. 1000 units of material BG	1000	1000	1000	1000
60. 1000 units of material BH	1000	1000	1000	1000
61. 1000 units of material BI	1000	1000	1000	1000
62. 1000 units of material BJ	1000	1000	1000	1000
63. 1000 units of material BK	1000	1000	1000	1000

4.5.3. Une offre d'hébergements marchands à compléter et qualifier pour développer la fréquentation.

Un tissu d'entreprises touristiques relativement modeste.

L'offre en établissements touristiques (hébergement et restauration) comptait 299 établissements en 2020 (REE 2020, Insee) représentant 5% du total des établissements du territoire du SCoT Drôme Aval (5,3% pour le département de la Drôme) et 551 postes salariés (FLORES 2019, Insee).

Entre 2015 et 2020, 67 établissements touristiques ont été créés (+ 28,9% contre +22,6% pour le département de la Drôme).

Le poids économique du tourisme est relativement modeste dans l'économie locale et un peu en retrait par rapport à ce qu'il représente dans le tissu économique du département, mais cependant très dynamique.

Ces données produites par l'INSEE, permettant des comparaisons aux niveaux départemental ou national, ne portent que sur les établissements tenus par des professionnels.

Un parc d'hébergements concentré dans la vallée de la Drôme et à l'Est du territoire.

Le territoire compte 18 844 lits touristiques, dont 41% de lits marchands et 59% de lits touristiques en résidences secondaires.

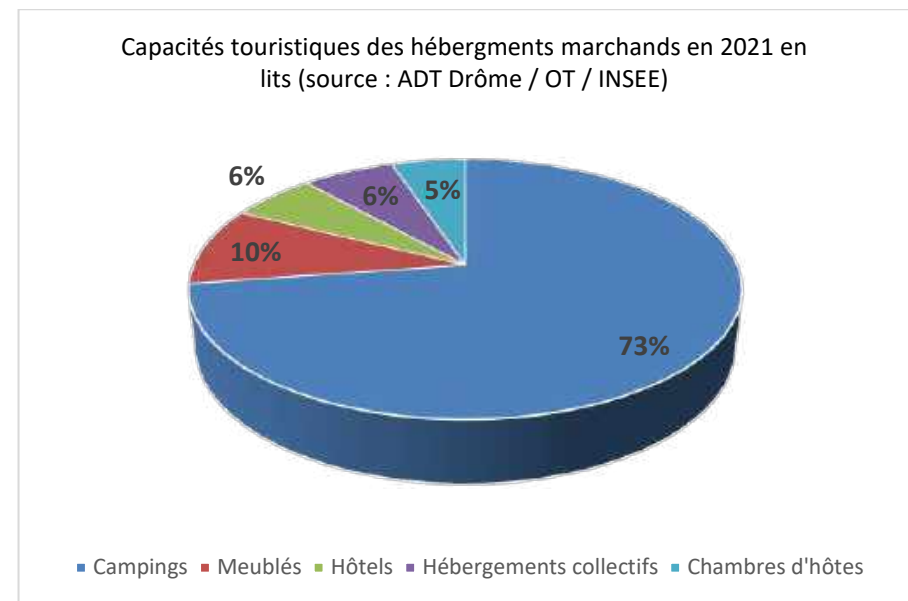
Le taux de fonction touristique (nombre de lits touristiques marchands et non marchands pour 100 habitants) du territoire est de 41 contre 34 pour la France et 30 pour le département de la Drôme. 70% des communes françaises ont un taux inférieur à 50 (INSEE RP 2019 / INSEE Tourisme 2022).

Le taux de fonction touristique permet d'apprécier le poids relatif de la population touristique d'une commune par rapport à sa population permanente. La carte du taux de fonction touristique met en évidence l'importance stratégique du tourisme pour l'économie des communes des bassins de vie des vallées de la Gervanne et de la Sye et du Pays de Saillans et la concentration des lits touristiques dans l'Est du territoire.

Au regard de la moyenne départementale (28%), la part des lits touristiques marchands dans l'ensemble du parc d'hébergements du territoire (41%) est plus élevée. Ils sont plus nombreux dans la vallée de la Drôme, entre Vercheny et Crest, et sur les communes de Saoû, Le Poët-Célard, Grâne et Mirmande.

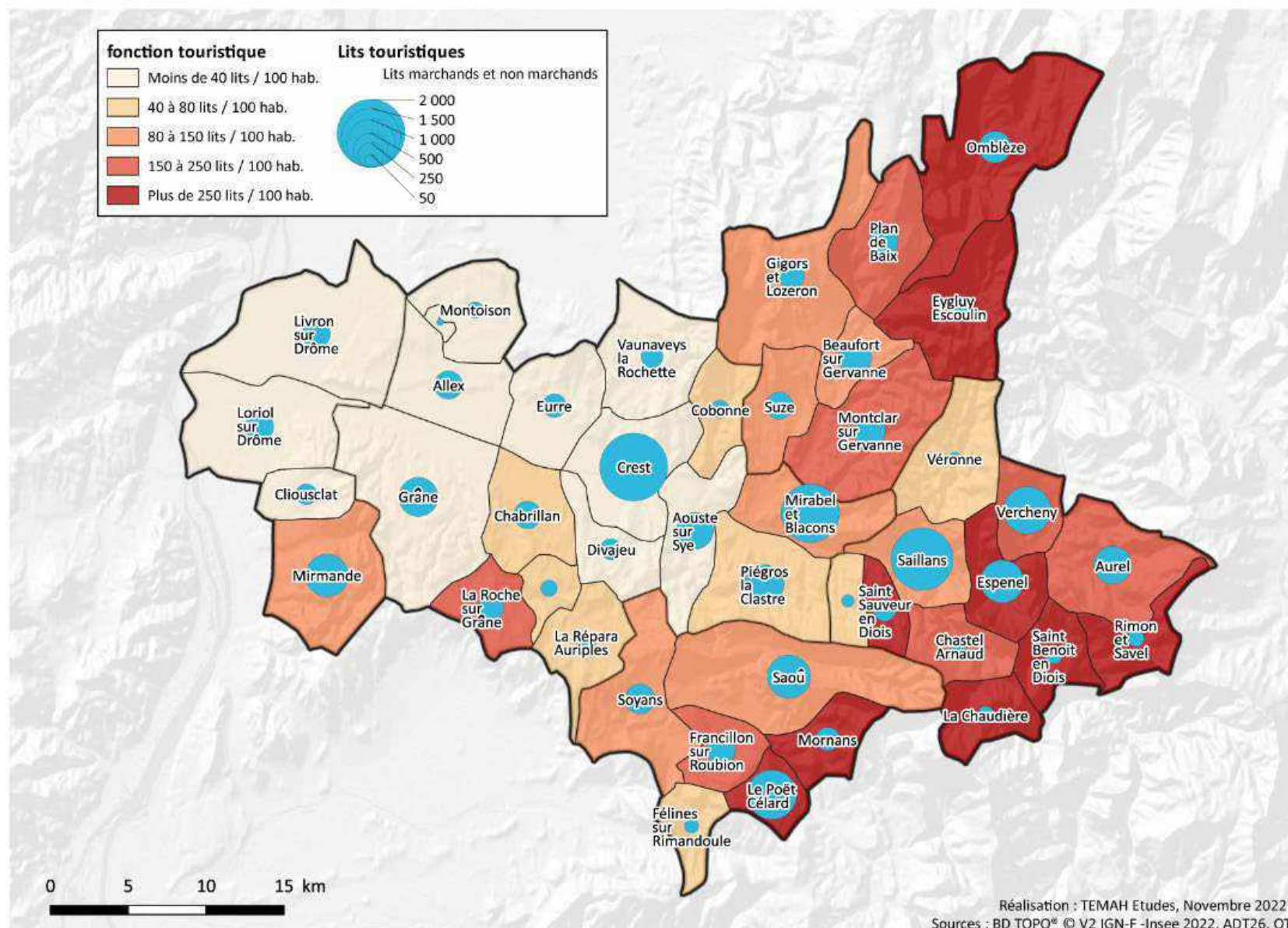
> Détail de l'offre en hébergements touristiques marchands (source : ADT Drôme 2017) :

Figure 21 – Répartition des lots marchands par type d'hébergement



7815 lits marchands ont été recensés sur le territoire (sources : ADT Drôme, CCVD, CCCPS, INSEE). Les campings représentent 73% des capacités d'accueil du territoire, devant les meublés de tourisme et chambres d'hôtes (168 prestataires pour 1164 lits, soit 16% du total). L'hôtellerie représente 6% des capacités d'hébergement du territoire. La diversification de l'offre d'hébergements marchands est un des enjeux importants de la stratégie touristique du territoire.

Carte 29 : Taux de fonction touristique par commune



Une offre d'hébergement de plein air, importante et de qualité :

Les 26 campings du territoire proposent 1 869 emplacements (Insee 2022) et représentent 5 607 lits touristiques, soit près des **trois quarts de l'offre d'hébergement marchand** du territoire.

- **76% des lits touristiques des campings sont classés** (80% pour la Drôme).
- 33% de l'offre sont classés en 3 étoiles (29% pour la Drôme) et 10% en 4 étoiles (27% pour la Drôme).
- L'offre en camping est principalement **localisée à proximité des sites naturels** touristiques du territoire : vallée de la Drôme et forêt de Saoû. La préservation des sites naturels sensibles est au cœur de la stratégie touristique.

Les **camping-caristes disposent de 2 aires** (Crest et Saillans) proposant au total 25 emplacements. Cette offre paraît insuffisante au regard de la demande et entraîne des stationnements sauvages, notamment à proximité des sites aux activités de nature (randonnées, baignades,...).

Un manque d'hébergements de groupes.

En **hôtellerie**, le territoire du SCoT Drôme Aval compte 38% d'établissements non classés (essentiellement des établissements de très petite taille), alors que près de **45% des lits sont classés en 3 étoiles** (contre 38% pour la Drôme). L'offre d'hôtellerie est essentiellement tournée vers une clientèle touristique individuelle. Les établissements mixtes (accueillant des clientèles professionnelles et familiales) sont absents. Un seul hôtel propose plus de 50 chambres (hôtel « Les Oliviers » à Lorient-sur-Drôme avec 63 chambres pour 162 lits) ce qui limite la capacité du territoire à recevoir des groupes organisés. Un établissement possède le prestigieux label « Relais du Silence » attribué à 180 hôtels, seulement, en Europe. Par ailleurs, un projet d'hôtel est recensé sur l'Eco-site d'Eurre. Il devrait permettre de répondre à la demande pour le logement d'une clientèle d'affaires. La stratégie touristique du territoire pointe le manque d'établissements disposant de 20 à 30 chambres, afin d'accueillir une clientèle plus diversifiée, toute l'année.

Les **difficultés d'organisation d'événements sportifs ou culturels** ont été soulignées lors de l'atelier thématique consacré au tourisme (ex : Congrès des plus beaux détours de France à Crest). L'offre hôtelière est destinée à une clientèle touristique, plutôt haut de

gamme, diffuse, ce qui va dans le sens d'un tourisme respectueux du territoire et de son identité, mais rend plus difficile l'organisation de manifestations importantes visant à faire connaître la destination. L'implantation d'établissements hôteliers constitue un axe important dans l'élaboration de la stratégie touristique, en lien avec la structuration et la promotion des offres culturelles.

Une offre de meublés stratégique pour la montée en gamme.

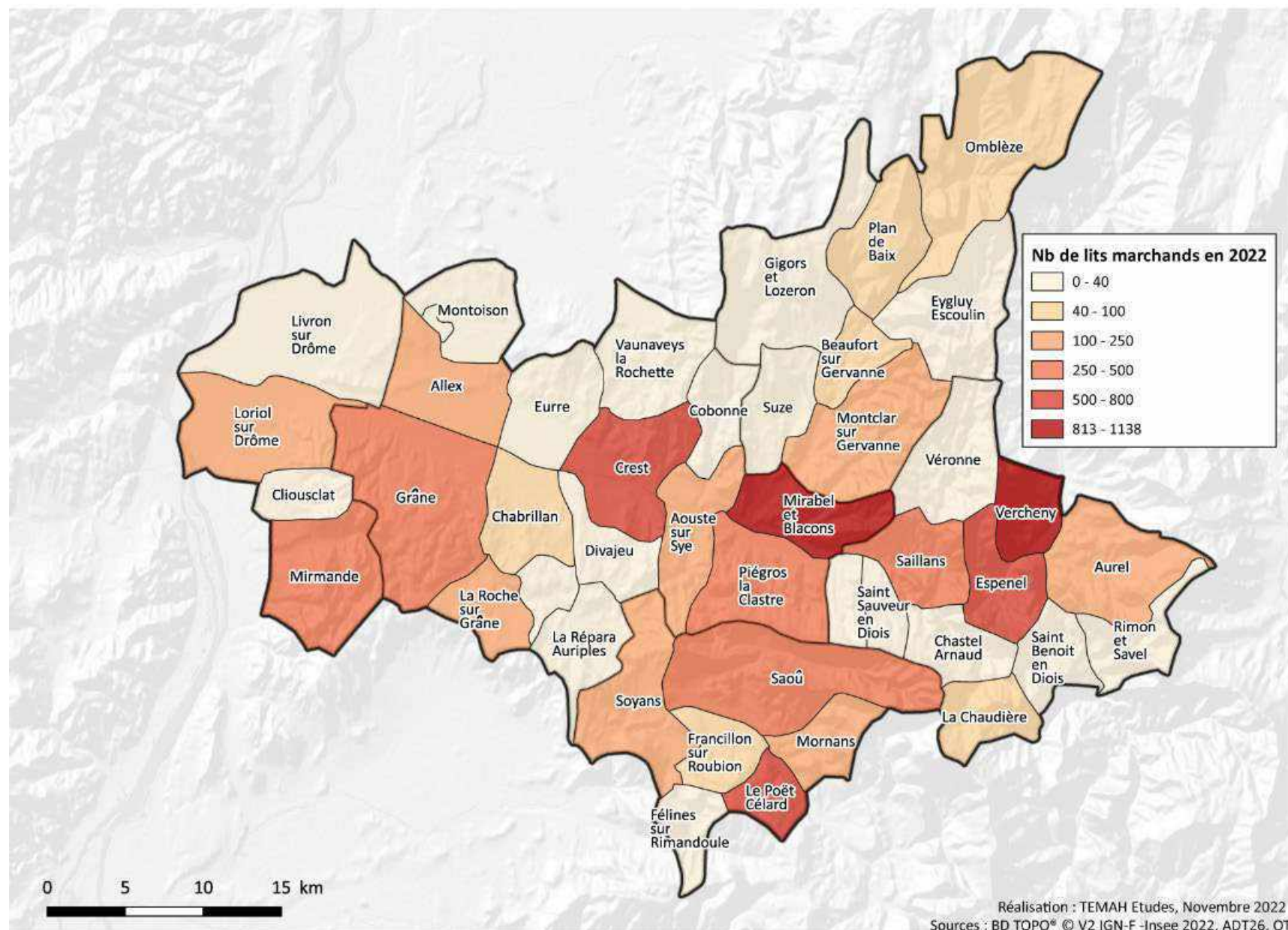
L'**offre en meublés et chambres d'hôtes** s'est fortement développée, ce qui permet une fréquentation diffuse sur tout le territoire. Cependant, peu de loueurs de gîtes ou meublés proposent leur bien en location toute l'année, contribuant ainsi à accentuer les pics de saisonnalité touristique. Les capacités d'accueil étant limitées aux petits groupes, les efforts de commercialisation pour accueillir des groupes constitués (clientèle importante pour les APN, notamment) sont plus difficiles à mener.

L'**évolution du parc des hébergements marchands** montre que le territoire est attractif, mais sa structure devra évoluer pour s'adapter à des cibles de clientèles plus diversifiées. Le classement, pour répondre à des clientèles plus exigeantes et ouvrir plus longtemps, constitue un enjeu pour le développement de l'offre touristique.

LES CHIFFRES CLÉS :

- > Hôtels : 11 établissements pour 466 lits (6% des lits touristiques marchands),
- > Campings : 26 établissements pour 5 607 lits (72,7% des lits touristiques marchands)
- > Gîtes et chambres d'hôtes : 168 établissements pour 1 164 lits (14,9% des lits touristiques marchands),
- > Hébergements collectifs : 12 établissements pour 503 lits (6,4% des lits touristiques marchands),
- > Aires de services de camping-cars : 25 emplacements répartis sur 2 communes pour 75 lits (1% des lits touristiques marchands).

Carte 30 : Capacité des hébergements marchands en 2022 (source : Insee, ADT26)



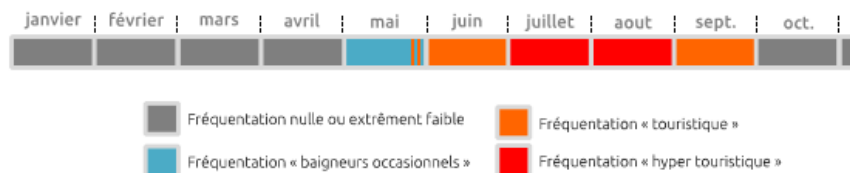
4.5.4. Les rivières, un atout touristique majeur, mais fragile

Les rivières et cours d'eau sont des lieux recherchés par les visiteurs, surtout en période estivale. Les vallées de la Drôme, de la Roanne, de la Gervanne, du Roubion, sont très fréquentées pour la baignade, le canoë, à la fois par les habitants et les touristes. Le Roubion fait également l'objet d'une fréquentation touristique.

Les offices de tourisme communiquent sur la qualité paysagère des cours d'eau et sur les loisirs nautiques associés (baignade, randonnée aquatique, descente en canoë-kayak, etc.), car ils constituent un des atouts essentiels du territoire en haute saison.

Sur l'ensemble de la Vallée de la Drôme (CC. Val de Drôme, CC. Crestois et Pays de Saillans et CC. du Diois), **plus d'une vingtaine de sites de baignade sont identifiés**, mais ils sont **faiblement organisés** (gestion des accès, du stationnement, aménagements). Malgré le non-signalage des sites de baignade, **ces derniers sont fortement fréquentés**.

Périodicité de la fréquentation des sites de baignade dans la Vallée de la Drôme (Etat des lieux – diagnostic – SAGE Drôme, avril 2015)

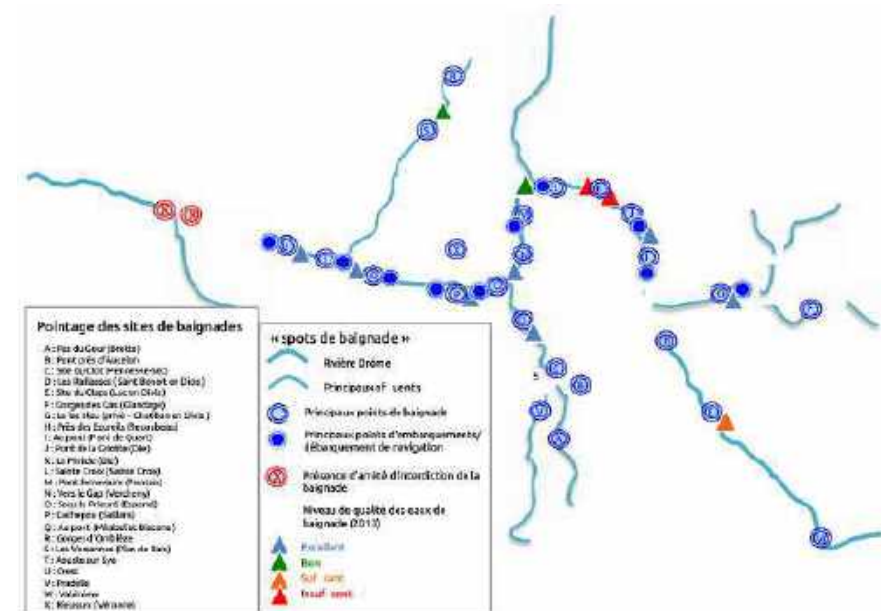


Selon le Syndicat Mixte de Gestion de la Drôme (cf. Etat des lieux – diagnostic – SAGE Drôme, avril 2015) l'aménagement de sites de baignade surveillée pose jusqu'à présent des difficultés dues :

- Au financement d'infrastructures de ce type pour des communes rurales,
- A la difficulté de faire venir des surveillants de baignade dans un territoire rural,
- A la volonté des touristes de se retrouver dans des sites de baignade sauvages.

Des **orientations et actions potentielles** ont été énoncées dans l'étude « Etat des lieux – diagnostic – SAGE Drôme », datant d'avril 2015 :

- Définir un schéma de cohérence des sites de baignade en identifiant une demi-douzaine de sites pouvant être aménagés (avec ou sans surveillance) et signalés,
- Mettre en place une communication « pédagogique » plus prononcée sur les dangers de la baignade en rivière mais également sur le respect de certaines règles (stationnement, déchets) et sur la qualité des eaux,
- Mettre en place une démarche de planification visant à organiser la pratique sur l'ensemble des sites de baignade du territoire pour prévenir de manière efficace les incidents et pour le moins minimiser le risque encouru par les élus (en qualité de responsable).



Sont considérées comme telles :

- Les opérations de construction ou d'extension d'hébergements et d'équipements touristiques d'une surface de plancher totale supérieure à 12 000 mètres carrés, à l'exclusion des logements à destination des personnels saisonniers ou permanents des équipements et hébergements touristiques ;
- Les golfs de plus de 15 ha ;
- Les campings d'une superficie supérieure à 5 ha ;
- Les aménagements de terrains pour la pratique de sports motorisés supérieurs à 4 ha ;
- Les aménagements pour la pratique de sports d'hiver, tels que :
 - La création d'un nouveau domaine skiable alpin ;
 - L'augmentation de la superficie totale d'un domaine skiable alpin existant, dès lors que cette augmentation est supérieure ou égale à 100 hectares ;
 - Les liaisons entre domaines skiabls alpins existants ;
 - Les travaux d'aménagement de pistes pour la pratique des sports d'hiver alpins, situés en site vierge au d'une superficie supérieure à 4 hectares ;
 - La création d'une remontée mécanique n'ayant pas pour objet principal de desservir un domaine skiable, pouvant transporter plus de dix mille voyageurs par jour sur un dénivelé supérieur à 300 mètres.

Par ailleurs, en application de l'article R.122-8 du code de l'urbanisme, les opérations de développement touristique effectuées en zone de montagne et contribuant aux performances socio-économiques de l'espace montagnard qui ne figurent pas sur la liste susvisée peuvent être qualifiées d'UTN structurantes par le document d'orientation et d'objectifs du SCoT.

Toutefois, lors de la concertation, **aucun projet dépassant les seuils énoncés n'a été identifié**, mais de nombreuses demandes de créations d'hébergement (type camping à la ferme, hébergements insolites,...) remontent aux communes et sont parfois difficiles à

satisfaire, bien que répondant à la demande des touristes, en raison des contraintes réglementaires.

Les projets qui peuvent s'implanter dans les tissus urbains existants (ex : hôtel, auberge de jeunesse) posent peu de difficultés d'un point de vue réglementaire, mais correspondent à des besoins structurés, moins développés dans le territoire que les **besoins diffus**, au plus près de la nature (ex : camping, gîte et chambres d'hôtes,...). Il peut donc exister une concurrence entre les acteurs touristiques et les agriculteurs sur la valorisation des bâtiments agricoles anciens.



Camping « La Magerie » - Source : OT Vallée de la Drôme

4.5.6. La culture, un secteur économique bien présent et un atout touristique à valoriser.

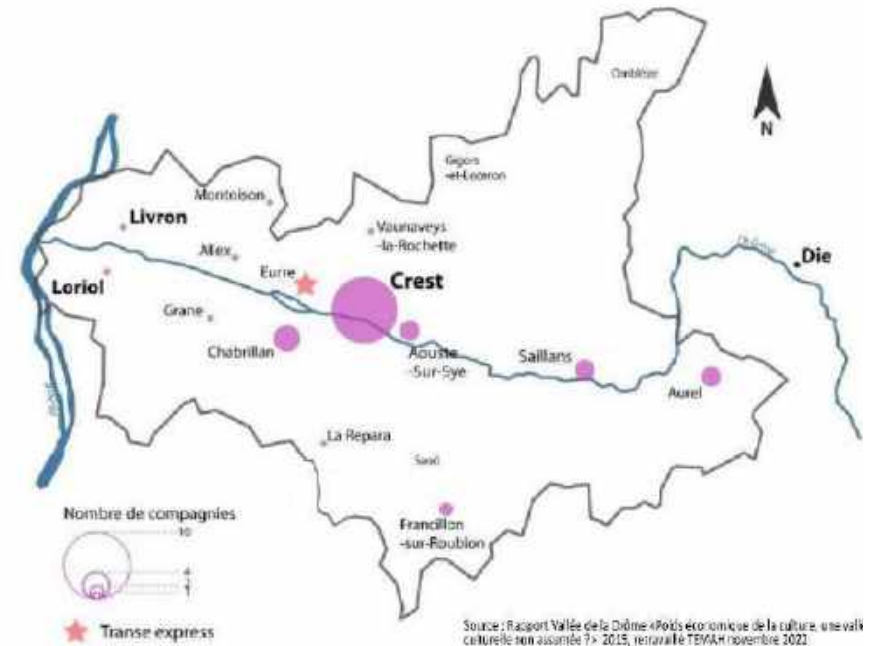
Le territoire bénéficie d'un potentiel culturel important :

- **12 lieux de diffusion de l'art vivant** sont recensés, parmi lesquels on trouve « Gare à coulisses » et le « cabaret des Ramières » à Eurre, « l'Eden » à Crest, le « Théâtre de verdure » de Grâne, le Temple (Saillans), la Salle Simone Signoret (Livron-sur-Drôme) etc.
- **9 galeries d'art** : Galerie Espace Liberté à Crest, L'œil Soleil à Cliousclat, la galerie Sapet à Mirmande, l'Atelier Chroma à Saoû, la galerie Lydie Rekow à Crest, etc.
- **9 lieux de résidences d'artistes.**

- Des entreprises culturelles à la renommée nationale, voire internationale, avec la « **Transe Express** » (17 salariés permanent et 15000 intermittents du spectacle pour un chiffre d'affaires d'environ 1,2 millions d'euros) et « **Gare à coulisses** », espace de création, de fabrication, de médiation, de diffusion, résidence d'artistes qui réalise un chiffre d'affaires de 214 000 euros.
- **129 intermittents du spectacle sont recensés sur le territoire par Pôle Emploi.** En incluant le Diois, le territoire est la 2^{ème} concentration d'intermittents du spectacle du département de la Drôme, derrière Valence (*Poids économique de la culture, une vallée culturelle non assumée ? 2015*).



Carte 33 : Répartition des compagnies implantées sur le territoire de la Vallée de la Drôme (*Poids économique de la culture, une vallée culturelle non assumée ? 2015*).



Le potentiel culturel du territoire participe à l'attractivité touristique et à la qualité de vie des habitants. Lors de la concertation, **le besoin de création d'un lieu de diffusion des spectacles (théâtre, musique,...) dans le territoire a émergé des échanges.** Il permettrait de diffuser des spectacles toute l'année, dans un lieu adapté techniquement et économiquement (taille suffisante) et de mieux valoriser le potentiel de création des entreprises locales. Le lieu d'implantation, la jauge restent à définir, au regard de la programmation culturelle envisageable et des publics visés.

4.6. SYNTHÈSE ET ENJEUX

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > Le territoire compte près de 10 500 établissements, majoritairement de petite taille
- > Il représente 7,2% des emplois du département (pour 9% de la population)
- > Le territoire compte moins d'emplois (15491) qu'il n'a d'actifs occupés (18814). L'indice de concentration d'emploi est de 82,3.
- > Le territoire est dépendant des bassins d'emplois proches (42% des actifs du territoire travaillent dans le pôle valentinois)
- > Avec un emploi pour 3 habitants, le Scot affiche un retard de près de 3803 emplois pour se rapprocher du ratio de la Drôme (2,4 habitants pour 1 actif)

développement différenciés entre les bassins engendrent également des besoins d'aménagement différents.

> Une stratégie territoriale qui s'appuie sur la labellisation de la démarche BIOVALLEE dans les territoires d'innovation.

La Vallée de la Drôme fait partie des 24 territoires labellisés TI-GA au plan national, ce qui lui permet de disposer de moyens supplémentaires pour accélérer la transition écologique et sociale, de manière transversale, dans tous les domaines de la vie courante, de l'aménagement, de l'économie,... Les objectifs du plan d'actions correspondant trouvent un écho dans tous les domaines de l'économie, présentielle ou productive. Ils constituent la base du projet de territoire.

> Une économie résidentielle, facteur de dynamisme et de fragilités.

L'économie productive représente 39% des emplois. Le développement démographique a permis une très forte progression des emplois résidentiels (secteurs de la construction, des services à la personne, des services publics,...). Le bassin de vie Confluence est plus fortement pourvu en emplois productifs alors que le bassin de vie du Crestois, mais aussi le Pays de Saillans ou le Haut Roubion présentent une part d'emplois résidentiels plus importante. Dans ces bassins, le développement économique est surtout lié à l'arrivée de nouveaux habitants, ce qui pose la question de la pérennisation de leur croissance. Dans tous les bassins de vie, la croissance du nombre d'actifs a été supérieure au nombre d'emplois créés. Ces modalités de

> Une agriculture dynamique, orientée vers des productions diversifiées, à forte valeur ajoutée, marqueur de l'identité du territoire.

Les établissements agricoles représentent 17% des établissements et 8% des emplois (près du double de la part des emplois agricoles dans le département). Les productions bios et qualitatives du secteur ont donné naissance à des activités de transformation à forte valeur ajoutée (IAA, PPAM) et nourrissent des réseaux de vente directe (AMAP, Magasins de producteurs, vente à la ferme, marchés) très développés.

Avec ces différents atouts, l'activité contribue dans une large mesure à l'image positive du territoire. Malgré l'évolution du profil socio-économique des habitants, et du déclin relatif de la vocation agricole des communes, l'agriculture et l'agroalimentaire restent au cœur des préoccupations économiques et constituent un marqueur identitaire du territoire.

> Une armature commerciale adaptée aux besoins de la population, des centres bourgs à renforcer.

2 polarités majeures (Loriol / Livron – Crest / Aouste) structurent l'appareil commercial du territoire, appuyées par des polarités relais dans les principaux centres bourgs. 20 communes sur 44 ne disposent d'aucun commerce (surtout dans les vallées et dans les plus petites communes) mais la vente directe et les marchés apportent tout de même un niveau de service appréciable. Le développement du commerce s'est traduit par une extension des zones commerciales de périphérie (à Loriol et Aouste surtout). Le niveau de desserte en alimentation est satisfaisant (faible évasion). Les surfaces non alimentaires se sont fortement développées en périphérie, avec l'implantation d'enseignes attractives. L'évasion commerciale reste élevée en non alimentaire. Les signes de fragilité des centres villes (vacance, turn over) et l'apparition de friches commerciales liées au transfert de grandes surfaces ont justifié l'inscription de Loriol, Livron et Crest dans le programme « Petites Villes de Demain » et incitent, à l'avenir, à privilégier plus fortement la revitalisation des centres par rapport aux développements en périphérie. Le développement du commerce doit tenir compte des potentialités du territoire, des équilibres entre bassins de vie et formes de commerces, pour maintenir un tissu de commerces de détail diversifié dans les centres villes et pour favoriser **les circuits courts**. Ces derniers contribuent à la fois au développement de l'agriculture et rendent un service de proximité dans de nombreuses communes. Ils doivent faire l'objet d'une prise en compte spécifique dans l'analyse du tissu commercial.

> Le tourisme, un secteur à développer dans le respect du territoire.

Les atouts paysagers, patrimoniaux, ludiques, culturels du territoire sont nombreux, et la destination touristique « Vallée de la Drôme » fait l'objet d'une stratégie de promotion partagée à l'échelle du territoire. Pourtant, le poids de ce secteur d'activité dans l'économie locale est un peu plus faible que dans le reste du département de la Drôme. Les capacités d'hébergement sont diffuses, plus tournées vers les clientèles individuelles que vers les groupes, freinant l'organisation d'événements sportifs ou culturels. Les activités de pleine nature constituent un des atouts majeurs du territoire mais nécessitent un accompagnement plus poussé en termes de développement durable, en lien avec la stratégie transversale BIOVALLEE et la protection des ressources naturelles du territoire (agriculture, ressource en eau notamment). Le besoin de valoriser les nombreuses entreprises des arts et des spectacles installées dans le territoire, d'assurer la diffusion des spectacles vivant, par le biais des structures existantes ou d'un nouvel équipement, a été soulevé à la fois dans le cadre du développement touristique et de la qualité de vie du territoire.

> Des besoins en foncier économique pour accompagner le parcours résidentiel des entreprises.

Les zones existantes disposant de capacités de densification ou d'extension s'étendent sur 140 ha de foncier aménagés pour l'accueil d'entreprises. Dans les documents d'urbanisme en vigueur (2021) et selon les dires des EPCI, les capacités de densification de ces zones d'activité représentent environ 23 ha ce qui est largement en deçà des besoins estimés pour relocaliser l'emploi. Environ 4 fois plus de surfaces seront nécessaires à horizon 2041 soit un besoin en extension urbaine de 57 ha. La majorité de ces surfaces sont déjà prévues dans les documents d'urbanisme locaux et nécessitent pas d'ouverture à l'urbanisation nouvelle.

Les bassins de vie Confluence et Crestois accueillent 96% des surfaces existantes, les projets d'aménagement étant plus conséquents sur le bassin Confluence.

La demande en foncier est portée par 2 typologies de besoins : des bâtiments destinés à accueillir des activités artisanales d'une part et de grands bâtiments logistiques ou industriels d'autre part. L'immobilier locatif (activités ou tertiaire) est rare, faute d'investisseurs, ce qui complique le parcours résidentiel des entreprises.

Le territoire dispose de réseaux permettant d'accompagner la création d'entreprises, les entreprises existantes, ainsi que les structures destinées à l'accueil de travailleurs indépendants. Par contre, pour le développement des entreprises et la formation de la main d'œuvre, les ressources sont majoritairement extérieures au territoire. Ces dispositifs doivent être consolidés pour mieux répondre aux besoins exprimés par les entreprises.

5. LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5.1. LES BESOINS DE MOBILITÉ

5.1.1. Un taux de motorisation traduisant une forte dépendance à l'automobile

Le taux de motorisation définit le nombre moyen de véhicule par ménages. Il permet alors d'illustrer un certain niveau de dépendance des ménages à l'automobile.

Sur le territoire, selon l'INSEE (dernières données de 2015), **le taux moyen est de 1,4 véhicules /ménages**, ce qui est globalement logique au regard **du contexte territorial périurbain voire rural**. Un couple d'actifs, ne travaillant pas dans leur commune de résidence, un enfant à l'université, une commune de résidence non desservie par une offre TC attractive, des carences en matière d'équipements ou de commerces... sont autant de **facteurs justifiant le besoin de multi-motorisation**.

Comme toute moyenne, ce taux ne traduit pas des **disparités communales**, à l'image de Crest, plus urbain, où le taux n'est que de 1,1 **véhicules /ménages** et de l'autre côté du spectre, Saint-Sauveur-en-Diois, fortement rural, avec 2 **véhicules /ménages**. A titre de comparaison, les moyennes départementales (1,34) ou régionales (1,28) démontrent une forte dépendance à l'automobile sur le territoire du SCoT.

Outre la dépendance à l'automobile, ces taux interrogent sur les conditions de déplacements des individus ne disposant pas de voiture. Ainsi, près de 10,7 % des ménages (plus de 2 050 ménages) ne possèdent pas de voitures.

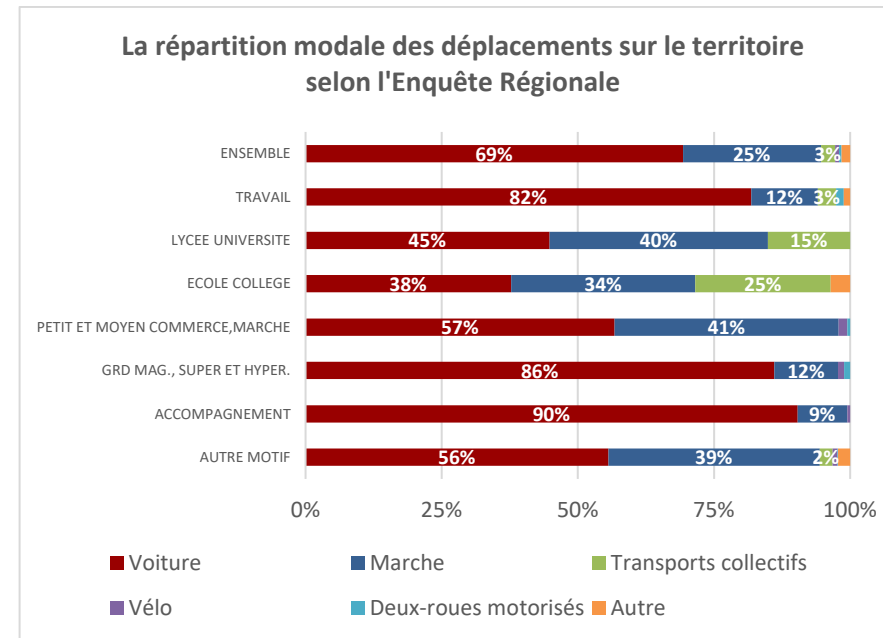
5.1.2. Près de 7 déplacements sur 10 réalisés en voiture

Les **données de l'Enquête Déplacements Régionale (2012-2015 selon les secteurs)** sont l'occasion d'identifier les pratiques de mobilité des Rhônalpins. Si le territoire de référence ne correspond pas exactement au territoire du SCoT, l'enquête permet via les 37 311 personnes interrogées sur le territoire de disposer d'une vision fine des conditions de déplacements sur le territoire.

D'une manière générale, **69 % des déplacements réalisés le sont en voiture** (en tant que conducteur ou passager), **25 % à pied**, **3 % en transports collectifs** et **1 % en vélo**. A l'échelle régionale, fortement influencée par les pôles urbains (Lyon, Grenoble...), la part de l'automobile n'est que de **61 % au profit des transports collectifs (8 %) ou de la marche (27 %)**.

Cette répartition modale sera fonction de plusieurs intrants étroitement liés, à l'instar du **motif de déplacements** : 83 % des déplacements vers le lieu de travail seront réalisés en voiture contre 12 % à pied. De même 86 % des personnes interrogées se rendent dans les grandes surfaces en voiture, inversement 56 % utilisent leur voiture vers les petits commerces, les marchés et 41 % s'y rendront à pied...

Figure 22 - Répartition modale selon les déplacements dans l'Enquête Régionale Déplacement (réalisée entre 2012 et 2015 selon les secteurs)



Cette valeur illustre un **recours à la marche (et dans une moindre mesure au vélo) pour des déplacements de courte distance**. Ce constat est confirmé par l'INSEE qui distingue les parts modales selon les lieux de travail. Ainsi **lorsque les actifs quittent leur commune de résidence pour aller travailler, 95 % utilisent la voiture**. Mais lorsqu'ils travaillent dans la même commune, **73 % s'y rendent en automobile et 21 % à pied**.

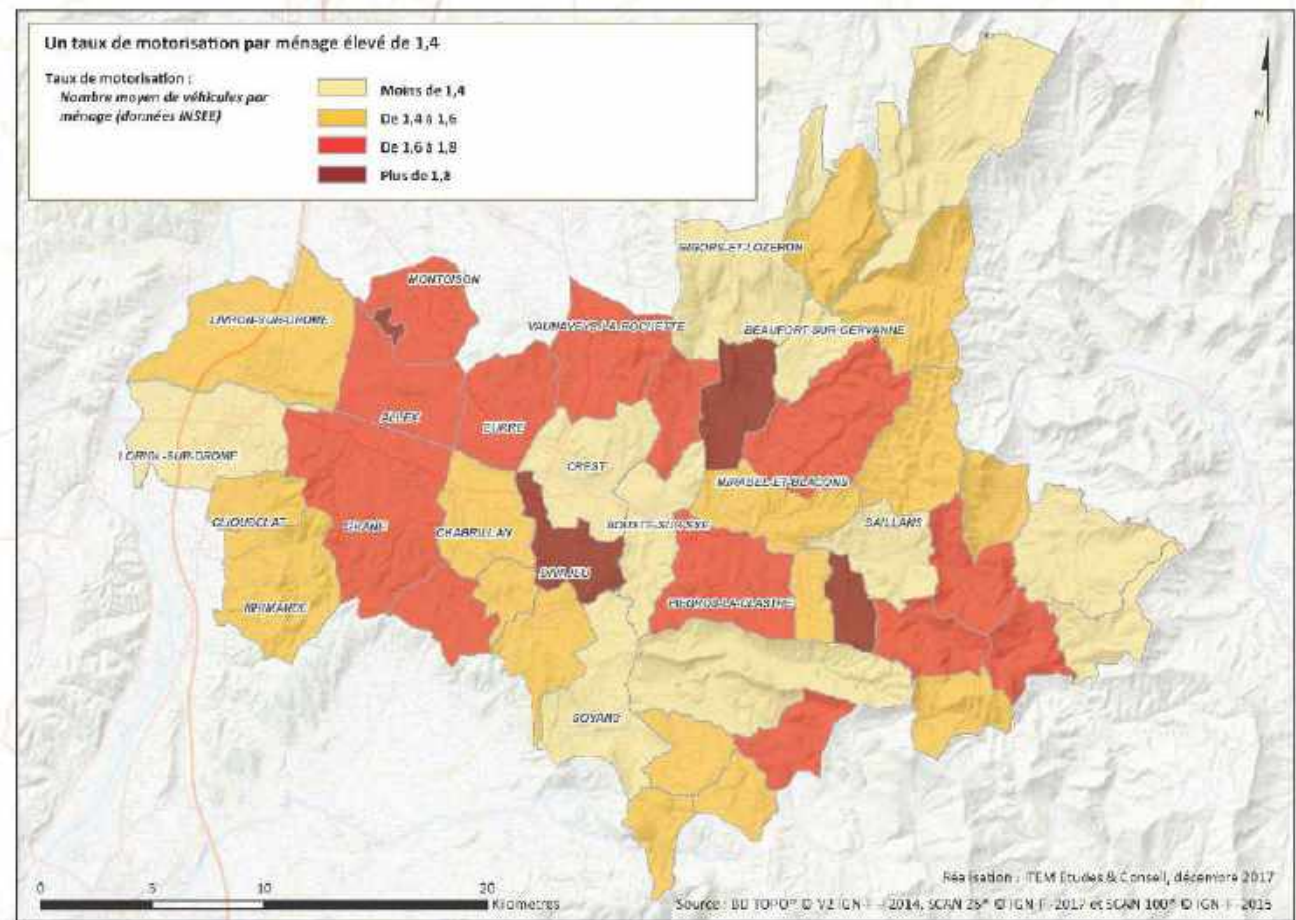
Ainsi, les ménages non-motorisés connaîtront des difficultés « moindres » dans les pôles urbains, où l'offre commerciale, les équipements et surtout les tissus d'emplois sont plus importants.

5.1.3. Une majorité des déplacements sont internes au territoire (81 %)

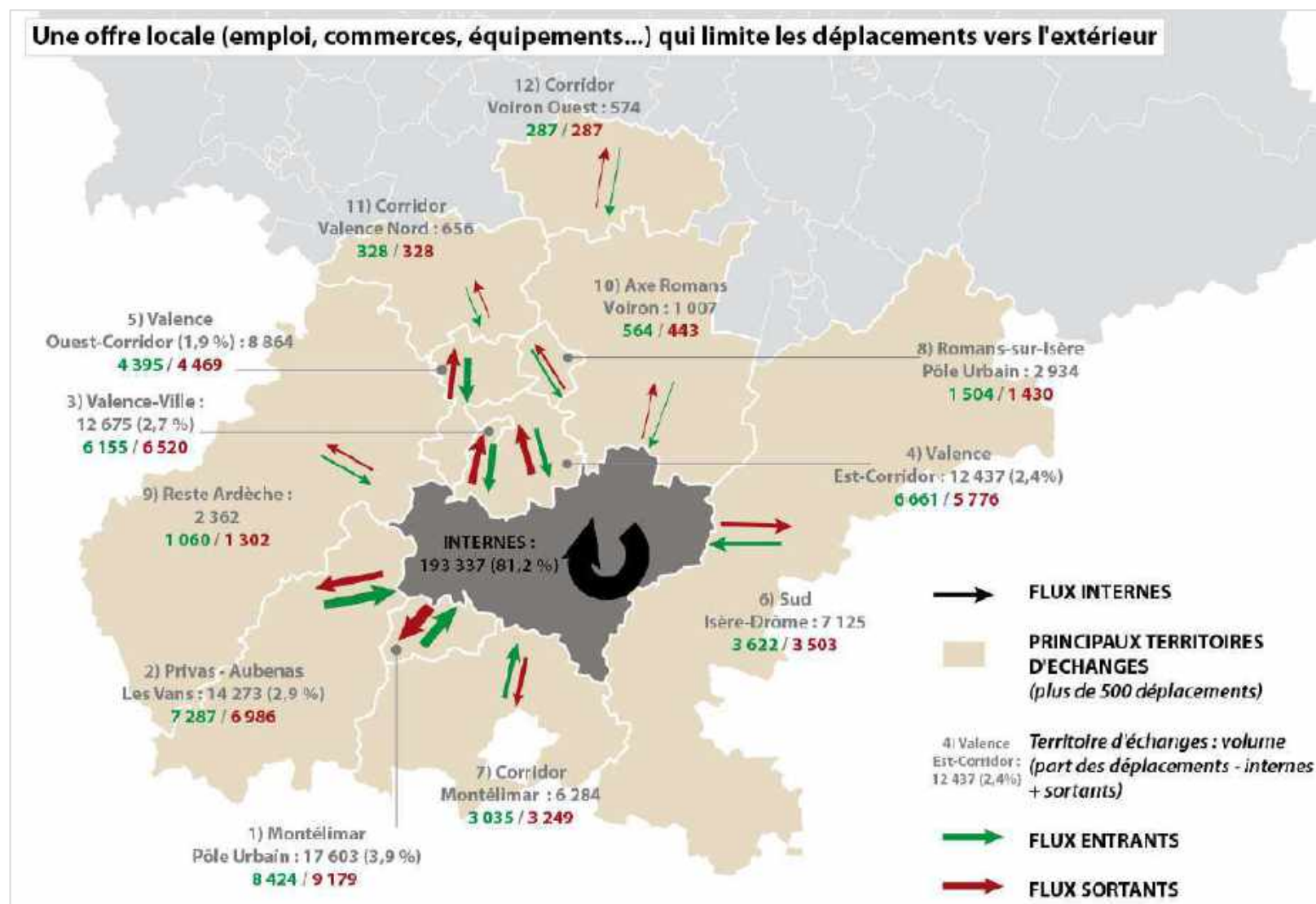
Selon l'Enquête Déplacements Régionale, le **tissu d'équipements, de commerces et d'emploi permet d'éviter le recours à des déplacements vers l'extérieur**. Ainsi sur près de 240 000 déplacements ayant pour origine le secteur de référence, **81,2 % des déplacements sont internes au territoire**.

Concernant les échanges avec l'extérieur, les plus fortes interactions se feront logiquement avec les territoires limitrophes et / ou les pôles structurants drômois.

Carte 34 : Taux de motorisation des ménages (INSEE – 2015)



Carte 35 : Flux d'échanges selon l'Enquête Régionale Déplacement (2012-2015)



Ainsi les principaux secteurs d'échanges identifiés sont :

- Le **pôle urbain de Montélimar**, 17 600 déplacements se font entre les deux territoires. Cette destination représente également **3,9 % des déplacements des habitants du territoire** ;
- Le **secteur ardéchois de Privas -Aubenas – Les Vans**, en tant que secteur limitrophe du SCoT – Plus de 14 200 échanges ont lieu entre les deux territoires ;
- Le **secteur de Valence – Ville**, avec près de 12 700 déplacements d'échanges, auquel il peut être ajouté les corridors Est (12 400 déplacements) et Ouest (8 900) de la préfecture drômoise ;
- Le **secteur Sud Isère-Drôme**, limitrophe de la Vallée de la Drôme Aval (7 100 déplacements).

5.1.4. Les flux liés aux déplacements domicile-travail

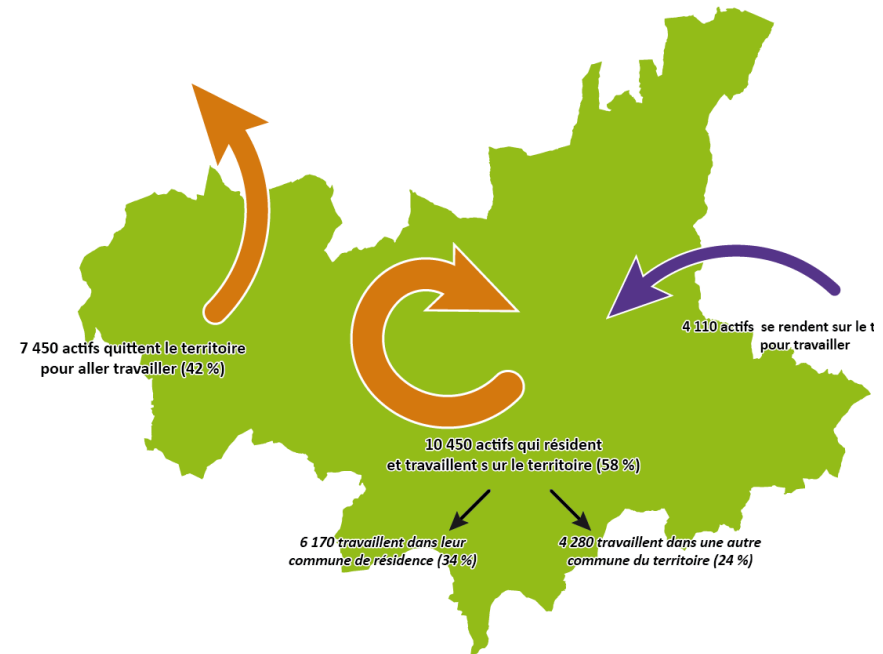
Pour cette thématique spécifique de la mobilité liée au travail, il convient de s'appuyer sur les **données de l'INSEE (2014)**.

Ainsi sur les 17 900 actifs résidant sur le territoire :

- 10 450 travaillent au sein même du territoire (58 % du total des actifs) dont :
 - o 6 170 qui travaillent dans leur commune de résidence (34 %) ;
 - o 4 280 qui travaillent dans une autre commune du SCoT (24 %) ;
- 7 450 qui quittent le territoire pour aller travailler (42 %).

A cela s'ajoute les flux entrants d'actifs, qui représentent 4 110 actifs.

Carte 36 : Répartition des flux d'actifs selon l'échelle de déplacement (INSEE – 2014)



Plus d'un tiers des déplacements d'actifs sur des distances relativement courtes

Dans le détail, en ce qui concerne les flux internes au territoire, il est important de **souligner que la majeure partie d'entre eux sont intracommunales**.

En termes d'origine – destination les premiers flux sont internes aux communes, et notamment sur **Crest** (1 730 individus), **Loriol-sur-Drôme** (940), **Livron-sur-Drôme** (930), voire **Alex** (230), **Aouste-sur-Sye** (210) ou **Saillans** (210). Tandis-que le **premier échange entre commune se fait entre Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme (310) distantes de 3 kilomètres**.

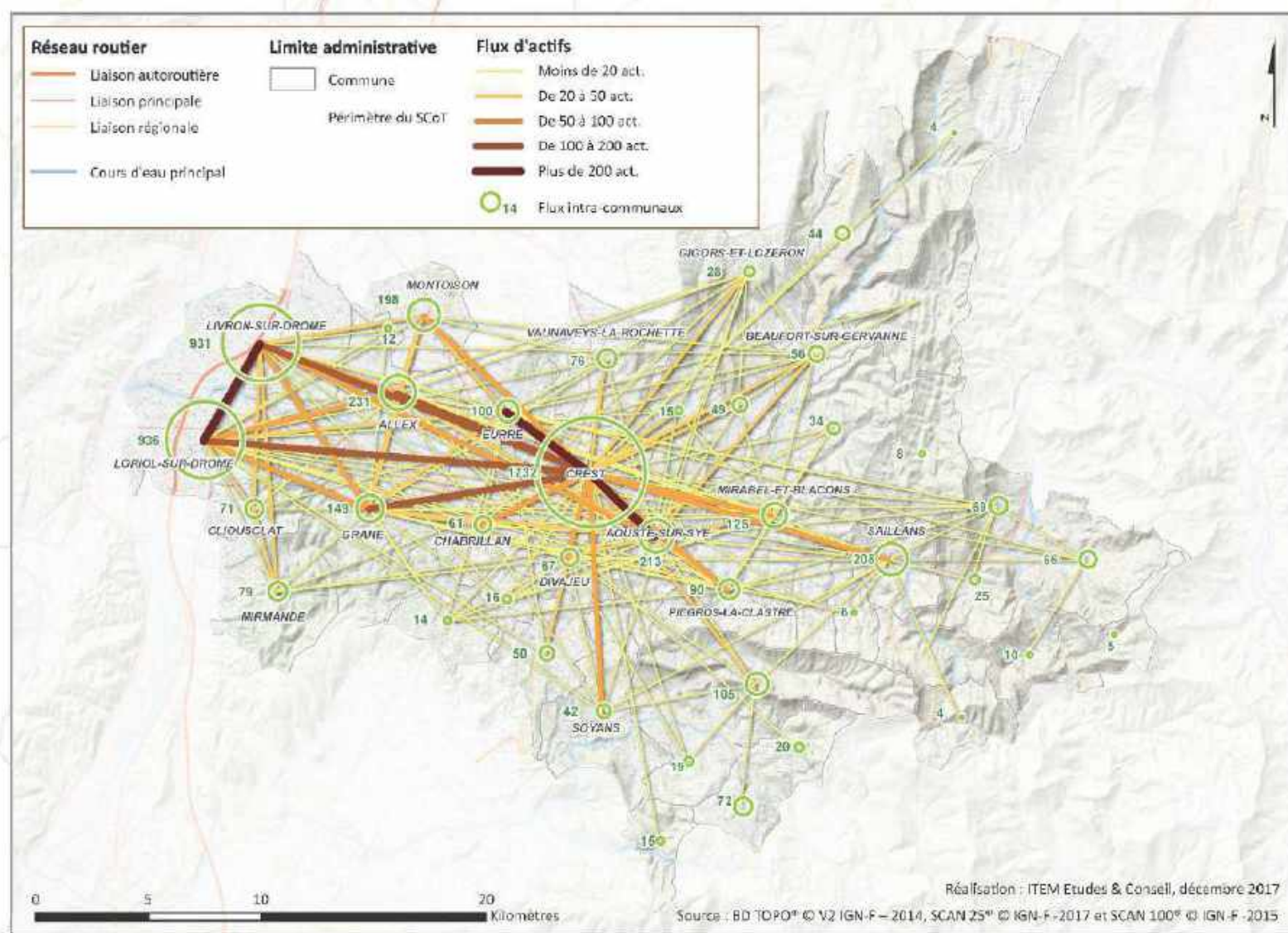
Tableau 25 : Principaux flux d'actifs (INSEE – 2014)

Origine	Destination	Flux
Crest	Crest	1 732
Loriol-sur-Drôme	Loriol-sur-Drôme	936
Livron-sur-Drôme	Livron-sur-Drôme	932
Livron-sur-Drôme	Loriol-sur-Drôme	306
Aouste-sur-Sye	Crest	286
Allex	Allex	232
Aouste-sur-Sye	Aouste-sur-Sye	214
Saillans	Saillans	208

L'amélioration des déplacements des actifs ne pourra se **détacher d'une réflexion sur les conditions de déplacements internes aux communes**, notamment via les modes doux.

Plus globalement, l'analyse cartographique des flux intercommunaux met en valeur une **concentration logique des flux à l'ouest depuis les communes du bord du Rhône jusqu'à Crest voire Aouste-sur-Sye**.

Carte 37 : Cartographie des flux d'actifs internes au territoire du SCoT (INSEE – 2014)



Des flux sortants orientés vers Valence

Pour rappel, 42 % des actifs du territoire travaillent à l'extérieur. Les principales destinations sont :

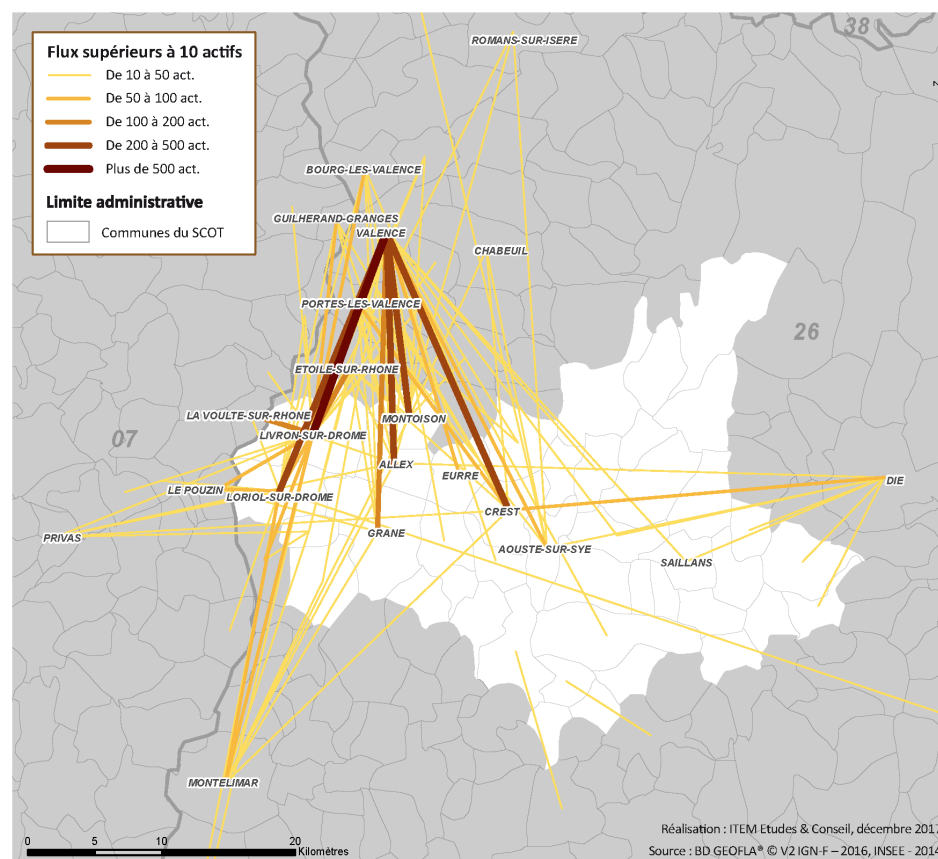
- Valence (2 230 actifs dont 590 depuis Livron-sur-Drôme) ;
- Portes-Lès-Valence (655 actifs dont 275 depuis Livron-sur-Drôme) ;
- Montélimar (470 actifs dont 95 depuis Livron-sur-Drôme).

D'un point de vue géographique, les flux sont orientés, logiquement depuis l'ouest du territoire, où se concentre la population, vers le nord et l'Agglomération Valentinoise.

Tableau 26 : Pôles d'attraction des flux vers l'extérieur (INSEE – 2014)

PÔLES D'ATTRACTION DES FLUX VERS L'EXTÉRIEUR	FLUX
Valence	2 227
Portes-lès-Valence	655
Montélimar	472
Étoile-sur-Rhône	384
Die	249
La Voulte-sur-Rhône	217

Carte 38 : Principaux flux sortants d'actifs (INSEE – 2014)



Des flux entrants éparpillés sur deux destinations : Crest et l'axe rhodanien

Pour rappel, 4 110 actifs viennent travailler sur le territoire depuis l'extérieur. Les principaux pôles d'émission sont :

- Valence (415 actifs dont 126 vers Crest) ;
- La Voulte-sur-Rhône (194 actifs dont 79 vers Livron-sur-Drôme) ;
- Étoile-sur-Rhône (169 actifs dont 64 vers Crest).

D'un point de vue géographique, une **certaine dichotomie émerge** entre :

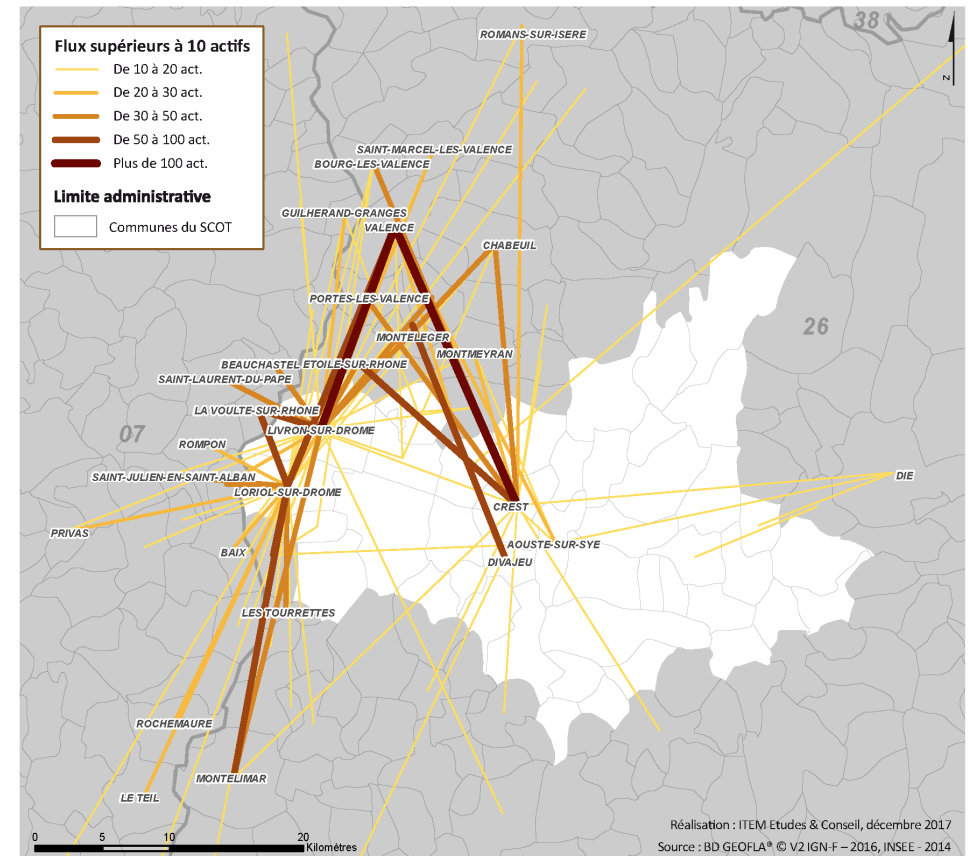
- Un axe rhodanien depuis Valence et Montélimar vers Livron-sur-Drôme et Lorient-sur-Drôme ;
- Un axe entre le pôle Valentinois et Crest qui ne se prolonge pas ensuite vers Montélimar.

Les conditions de déplacements routiers justifieront ces caractéristiques avec un territoire plus accessible à l'ouest le long du Rhône et vers Crest depuis le secteur Valentinois.

Tableau 27 : Pôles d'attraction des flux vers l'extérieur (INSEE – 2014)

PÔLES D'ÉMISSION DES FLUX DEPUIS L'EXTÉRIEUR	FLUX
Valence	415
Étoile-sur-Rhône	169
Portes-lès-Valence	153
Saulce-sur-Rhône	145
Montélimar	136

Carte 39 : Principaux flux entrants d'actifs (INSEE – 2014)



5.1.6.3 déplacements scolaires sur 4 sont internes au territoire

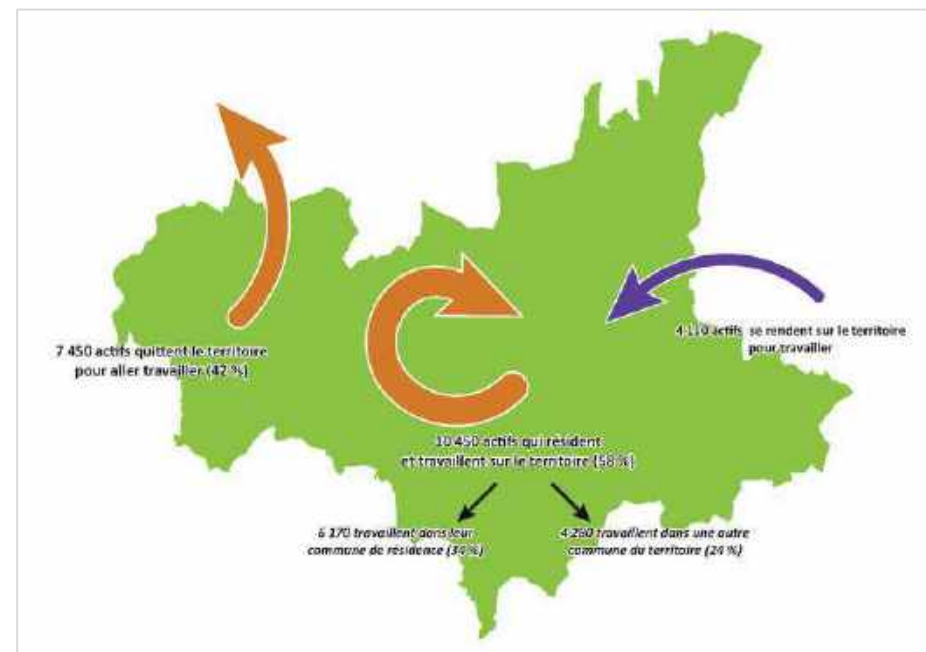
Selon les données de l'INSEE, 9 775 scolaires résident sur le territoire :

- 7 400 étudient sur le territoire (76 %), dont :
 - 5 060 dans leur commune de résidence (52 %) ;
 - 2 340 dans une autre commune du territoire du SCOT (24 %), Crest étant l'essentiel pôle d'attraction des flux scolaires internes (1 424 scolaires viennent étudier depuis les autres communes).
- 2 375 scolaires vont étudier à l'extérieur (24 %) dont :
 - o 1 000 vers Valence (près de 10 % des scolaires du territoire) ;
 - o 145 vers Montélimar ;
 - o Une centaine vers Lyon ou Die.

Dans le sens inverse, 2 630 scolaires viennent étudier sur le territoire, dont :

- 140 depuis Valence ;
- 130 depuis Montélimar ;
- 115 depuis Saulce-sur-Rhône.

Carte 40 : Répartition des flux scolaires selon l'échelle de déplacement (INSEE – 2014)



5.1.7. Des difficultés de mobilité classiques liées à l'organisation des services de santé

La répartition des professionnels de santé conditionnera les besoins de mobilité des habitants.

Si sur la Vallée de la Drome, les densités de praticiens libéraux (médecins généralistes, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes) sont sensiblement les mêmes voire meilleures que celles observées sur le département ou la région, de fortes disparités existent au sein du territoire, au détriment de la CC du Val de Drôme en Biovallée. Ces carences induiront logiquement des déplacements, soit vers la CCPS depuis la CCVD soit vers les pôles externes.

En effet, l'offre est deux fois plus dense sur la CCPS que sur la CC du Val de Drôme, avec une offre concentrée sur Crest, Lorient-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme.

Tableau 28 : Effectifs des professionnels de santé

	Territoire		CCPS		CC du Val de Drôme		Drôme	Rhône-Alpes
	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Effectif	Densité	Densité	Densité
Médecins généralistes	41	0,9	20	1,4	21	0,7	0,9	0,9
Dentistes	20	0,5	13	0,9	7	0,2	0,6	0,6
Infirmiers	90	2,0	40	2,7	50	1,7	1,9	1,3
M-kinésithérapeutes	51	1,2	33	2,3	18	0,6	1,1	1,1
Orthophonistes	18	0,4	10	0,7	8	0,3	0,3	0,4

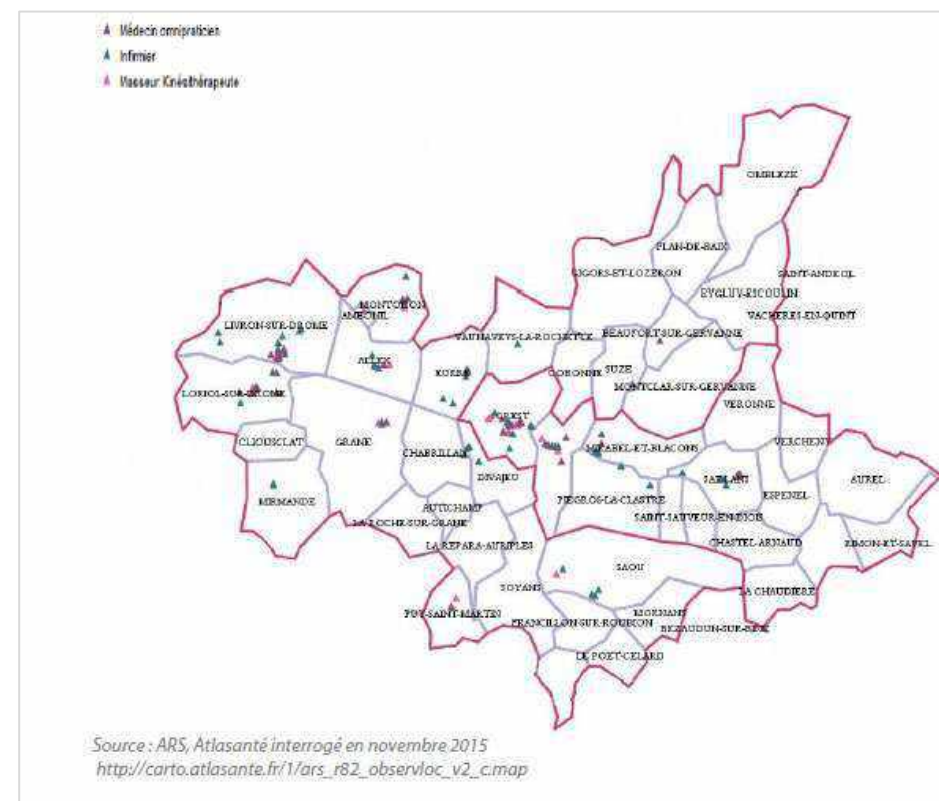
Source : ARS (régime général de l'Assurance Maladie – 2013)

Certaines spécialités médicales sont peu présentes voire absentes du territoire : c'est le cas des pédiatres, gynécologues, sages-femmes, ophtalmologues et psychiatres. Enfin sur certaines zones montagneuses, la Gervanne et le Haut Roubion, l'offre libérale est très limitée.

D'une manière générale, le territoire souffre de points faibles classiques avec des **problèmes d'accessibilité aux soins** :

- Pour les publics en précarité, fragiles, handicapés (médecines traditionnelles et alternatives) ;
- Vers des cabinets, depuis les communes isolées induisant un allongement des distances à parcourir.

Carte 41 : Localisation des praticiens de premier recours en 2015

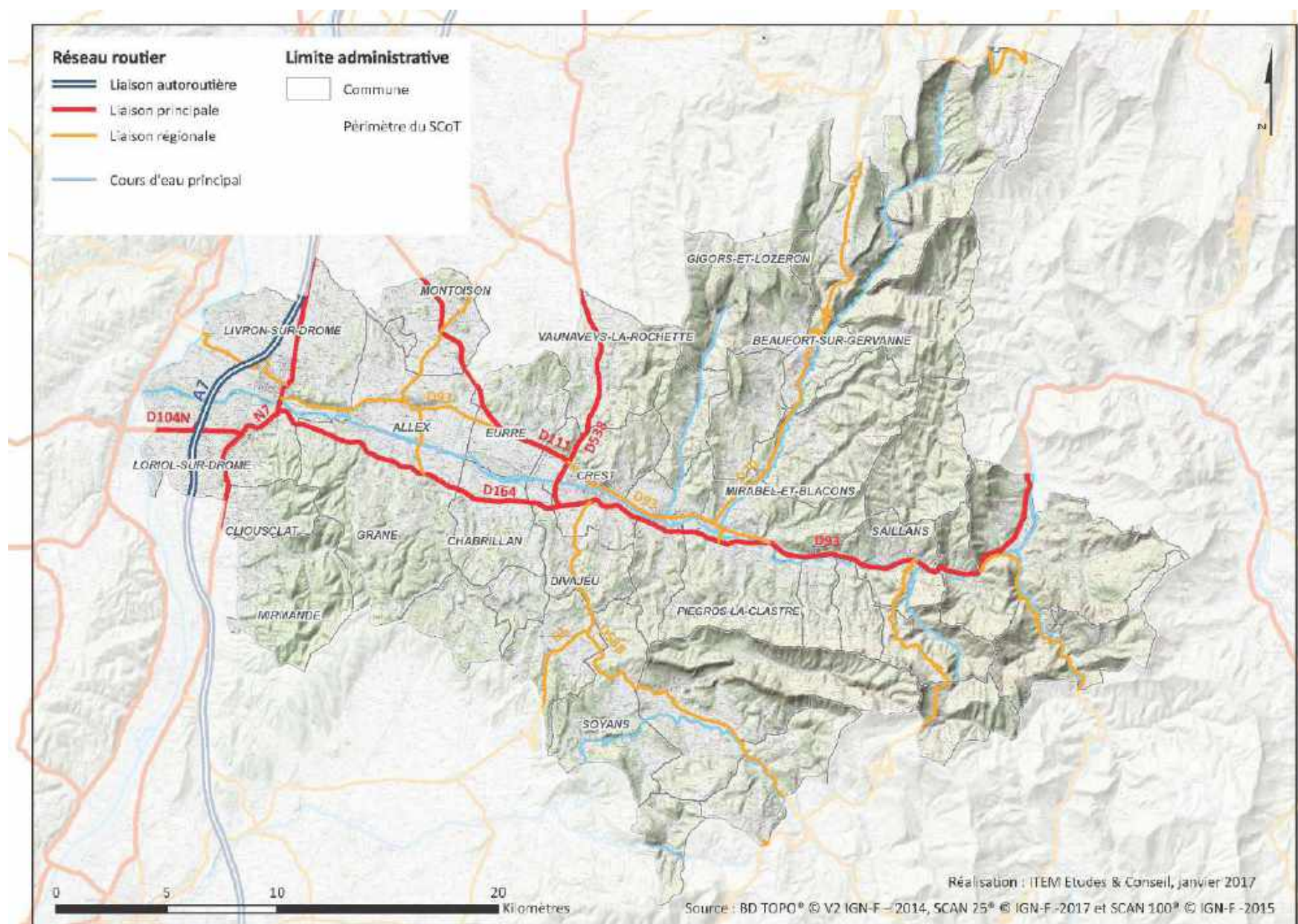


5.2. L'OFFRE DE TRANSPORT

D'une manière générale, le territoire peut être distingué en deux secteurs :

- **L'ouest du territoire où se cumulent les infrastructures majeures**, à vocation nationale, sur un fuseau nord-sud, et comprenant :
 - En matière d'infrastructures ferroviaires la **Ligne Grande Vitesse Paris-Marseille, et la Voie Ferrée Lyon-Marseille** ;
 - En matière d'infrastructures routières l'autoroute **A7 et la RN7** ;
 - La **ViaRhôna**, pour les déplacements modes actifs.
- L'est du territoire autour de la Vallée de la Drôme qui possède des infrastructures secondaires mais néanmoins à vocation régionale, avec :
 - La voie ferrée Valence-Gap ;
 - L'axe routier RD104/RD93 ;
 - La Vélodrôme pour les déplacements doux.

Carte 42 : Hiérarchisation viaire



5.2.1. Un réseau viaire hiérarchisé et structurant pour la frange Ouest du territoire

Le territoire du SCoT de la « Vallée de la Drôme Aval » dispose d'un réseau viaire hiérarchisé comprenant :

- Des **axes majeurs représentés par l'autoroute A7** (reliant notamment Lyon à Marseille), avec la présence d'un échangeur sur la commune de Lorient-sur-Drôme, et **par la route nationale RN7** (reliant Paris à Menton).

Ce réseau, organisé selon une logique Nord-Sud enregistre des flux importants : 70 000 véhicules/jour pour l'autoroute A7, environ 20 000 véhicules/jours pour la nationale 7 dont 10% de trafic de poids lourds.

Ces axes permettent à la frange Ouest du territoire de bénéficier d'une position stratégique et d'une bonne accessibilité aux principaux pôles métropolitains (Lyon et Marseille étant à moins de deux heures) ainsi qu'aux pôles régionaux (Montélimar et Valence se situant à environ 30 minutes).

- Un **maillage de départementales structurantes** avec :
 - o Un **axe Est-Ouest** composé des RD 104 (Lorient-sur-Drôme/Crest), 164 et 93 (Livron-Crest-Vercheny) ;
 - o La **RD 538** (Vaunaveys-la-Rochette-Crest-Bourdeaux) qui constitue un axe Nord-Sud et joue dans les faits un rôle de contournement de la ville de Crest ;
 - o La **RD 111** qui assure une liaison directe Valence/ Crest sans emprunter la Vallée du Rhône.

Ces voiries assurent la liaison entre les principaux pôles du territoire (Crest, Saillans, Lorient-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme) et le réseau primaire ou les agglomérations environnantes en particulier Valence. Elles enregistrent un trafic moyen journalier compris entre 3 000 et 10 000 véhicules/jour, hormis la départementale D93 qui comptabilise plus de 15 000 véhicules/jour au Nord de Crest, et qui cumule à la fois un rôle de desserte de l'agglomération et de transit entre les polarités urbaines.

- Des **axes locaux** ayant une vocation de rabattement vers les axes majeurs et les pôles structurants. Ils supportent davantage un trafic local et assurent les liaisons entre les polarités primaires et secondaires du territoire. Les trafics sont compris entre 500 et 3 000 véhicules/jour selon les axes (Saoû, Puy-Saint-Martin), hormis la départementale D164 qui comptabilise entre 3 000 et 10 000 véhicules/jour (Saillans).

Tableau 29 : Trafic routier sur les principaux axes (Données Drôme Transports - 2014)

Inscription dans la hiérarchisation du réseau viaire	Axes	Communes	Trafic Moyen Journalier Annuel (Véh./jour)
Majeur	A7		70 000
Majeur	N7	Livron-sur-Drôme / Lorient-sur-Drôme	20 000
Structurant	D93	Crest	> 15 000
		Saillans	6 000
		Mirabel-et-Blacons	1 300
Structurant	D104 / D164	Grâne / Livron-sur-Drôme / Lorient-sur-Drôme	5 600
Structurant		Aouste / Saillans / Die	6 900
Rabattement	D136	Saoû	600

Sur le territoire plusieurs routes sont classées à grande circulation et déviations :

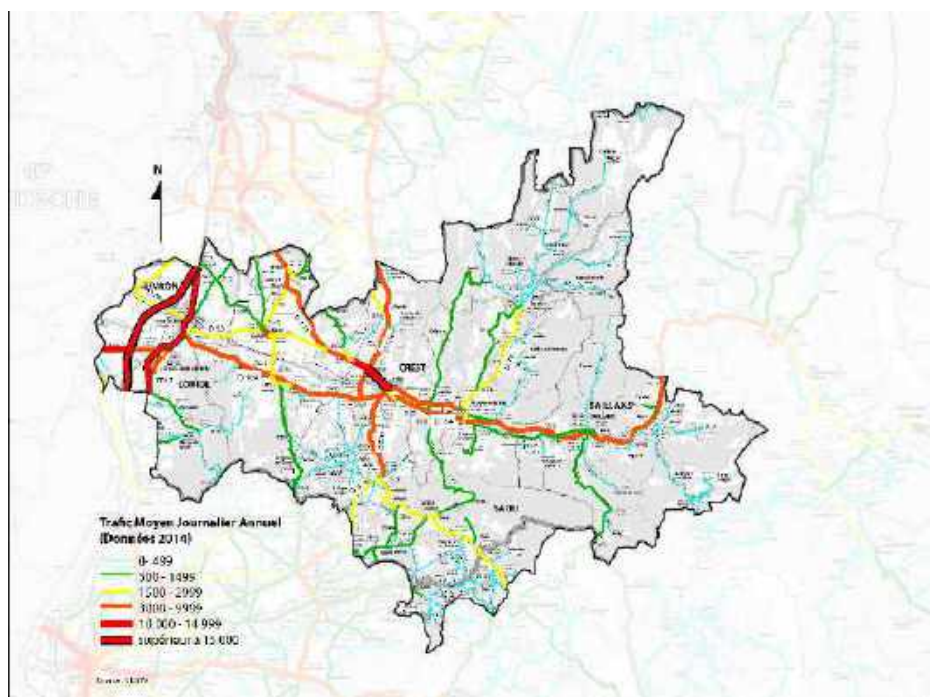
- L'autoroute A7
- La route nationale n°7
- Les routes départementales n° 104 N, 104, 538 et 6.
- La déviation de Livron / Lorient

En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de leur axe et 100 m pour l'autoroute et les routes express ou ayant le statut de déviation au sens du code de la voirie routière.

La structuration du réseau et les dynamiques observées mettent donc en évidence des **disparités sur le territoire en matière de desserte entre** :

- Une **frange Ouest bien desservie** et bénéficiant de l'influence de l'autoroute A7 et de l'axe de transit de la RN7. Par la proximité de ce maillage, les villes de Crest, Livron-sur-Drôme et Loriol-sur-Drôme constituent des portes d'entrée sur le territoire de la vallée ainsi que des pôles structurants.
- Une **frange Est moins fréquentée**, connectée au reste du réseau par des axes de rabattement mais éloignée de la dynamique des grands axes majeurs du territoire. Ce constat se justifie logiquement au regard de la topographie et d'une faible densité de population.

Carte 43 : Trafic moyen journalier



Des aménagements ponctuels de pacification dans les centres-bourgs

La pacification de la voirie a pour objectif **d'adapter les conditions de circulation aux espaces urbains traversés**. Le développement de zones pacifiées répond à 3 objectifs :

- Obliger les automobilistes à réduire leur vitesse ;
- Favoriser et sécuriser les déplacements à pied et à vélo ;
- Améliorer le cadre de vie en limitant les nuisances sonores de la voiture.

Sur l'ensemble du territoire, les aménagements en faveur d'une pacification de la voirie restent très hétérogènes :

- Les principales polarités du territoire (Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Crest) sont traversées par des axes majeurs de circulation, conférant aux communes, un caractère routier. Néanmoins, certaines sections (centre-bourg, polarité commerciale, établissements scolaires) ont fait l'objet d'aménagements pacifiés de type zone 30, zone semi-piétonne ou encore espace partagé. A noter toutefois que l'absence de cohérence entre la signalisation routière et la configuration de la voirie (chaussée large, cheminements piétons étroits) réduit parfois l'efficacité du dispositif.



Loriol-sur-Drôme



Livron-sur-Drôme

- Certaines polarités secondaires (Allex, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre) disposent d'aménagements de qualité, favorables au partage de la voirie et à la sécurisation des piétons.



Allex



Piégros-la-Clastre

- Dans les plus petites communes (Soyans, Le Poët-Célard, Saoû, Autichamp, ...), les voiries étroites limitent d'elles-mêmes la vitesse des véhicules mais l'absence de réglementation spécifique et d'aménagement en faveur des piétons entraînent un partage de la voirie favorisant l'automobile.



Saoû

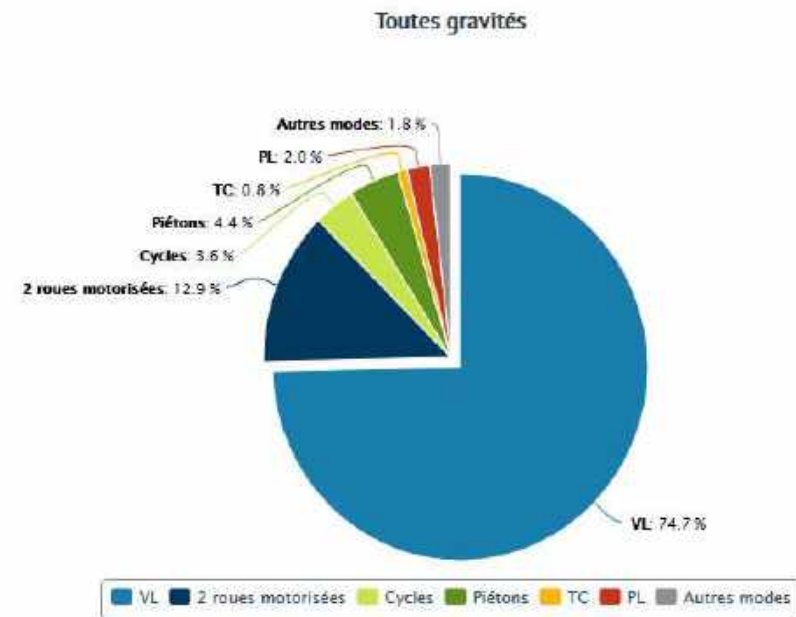


Autichamp

Une accidentologie en baisse mais toujours « meurtrière »

Sur le département de la Drôme, le nombre d'accidents corporels est passé de 502 à 370 entre 2009 et 2016, soit une baisse de 26 %. **179 accidents ont été recensés** sur la période 2013-2017, sur le territoire du SCoT, qui ont fait tout de même 33 tués.

Figure 23 - Répartition par modes de l'Accidentologie sur l'ensemble du territoire du SCoT « Vallée de la Drôme – aval » (données CD26)



Sur le total des accidents du territoire du SCoT « Vallée de la Drôme Aval », **75% sont en véhicules légers et 13% en deux roues motorisés**. Les cyclistes et piétons représentent à eux deux 8% des accidents. Sur la période

Pour les accidents géolocalisés, ils sont concentrés sur les communes de Livron, Lorient-sur-Drôme et Crest, territoires ayant les flux de trafic les plus importants. On constate 63% des accidents ont eu lieu sur les routes départementales (notamment la RD 104), et environ 12% pour chacune des trois autres catégories de voiries à savoir communale, Nationale et Autoroute. Ainsi, malgré la présence d'infrastructures à très fort trafic, les

accidents corporels de la circulation ont eu lieu principalement sur le réseau secondaire (routes départementales et voies communales). C'est sur ces voiries que se concentrent les ¾ des victimes.

Tableau 30 - Répartition des accidents entre 2013 et 2017 par lieux

45 communes	Nombre d'accidents	Tués	Blessés légers	Blessés hospitalisés
Global	179	33	284	183
Autoroute	21	2	29	18
Route Nationale	23	4	34	23
Route Nationale	113	26	194	123
Voie communale et autre	22	1	27	19

5.2.2. Un stationnement valorisant la rotation dans les principaux pôles

La question du stationnement revêt plusieurs enjeux :

- **L'accessibilité et l'attractivité d'un centre-ville**, notamment dans un contexte concurrentiel intense entre commerces de proximité et zones d'activités commerciales ;
- Des **besoins variés de stationnement** selon les publics (actifs, résidents, clientèle, visiteurs...) induisant des temporalités de stationnement de plus ou moins longue durée ;
- **L'ambiance et la qualité urbaine des centres**, et globalement des espaces publics en fonction de l'espace dévolu à la voiture ;
- **L'incitation au report modal**, pour favoriser l'usage des TC ou des modes actifs.

L'enjeu pour les décideurs locaux est donc de trouver un juste équilibre entre une offre pléthorique ou insuffisante, en s'appuyant sur des outils réglementaires favorisant notamment la rotation des véhicules.

Les conditions de stationnement dans les centres villes des pôles du territoire où se concentre la demande :

Le stationnement a été analysé dans le centre-ville (CV) des pôles de Crest, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et Saillans où se concentre l'essentiel de l'activité du territoire.

Dans les autres communes, l'intensité de la demande de stationnement est réduite par rapport aux commerces et services présents. En effet, sur les autres communes la demande est essentiellement résidentielle et la concurrence limitée aux abords des quelques commerces présents dans les centres bourgs.

Ainsi, on peut dire qu'il n'existe pas vraiment de difficultés quotidiennes de stationnement dans les communes périphériques. Les difficultés, si elles existent, peuvent être très ponctuelles dans le temps et dans l'espace : abords des écoles aux horaires d'entrée et de sortie, ...

Sur ces communes, les problèmes sont moins liés à un manque d'offre qu'à des comportements (volonté de stationner « au plus près » de sa destination), notamment sur les trottoirs dans les rues résidentielles. Si les trafics routiers restent faibles, l'obligation pour les piétons de se déplacer sur la voirie, peut être excessivement dangereux.

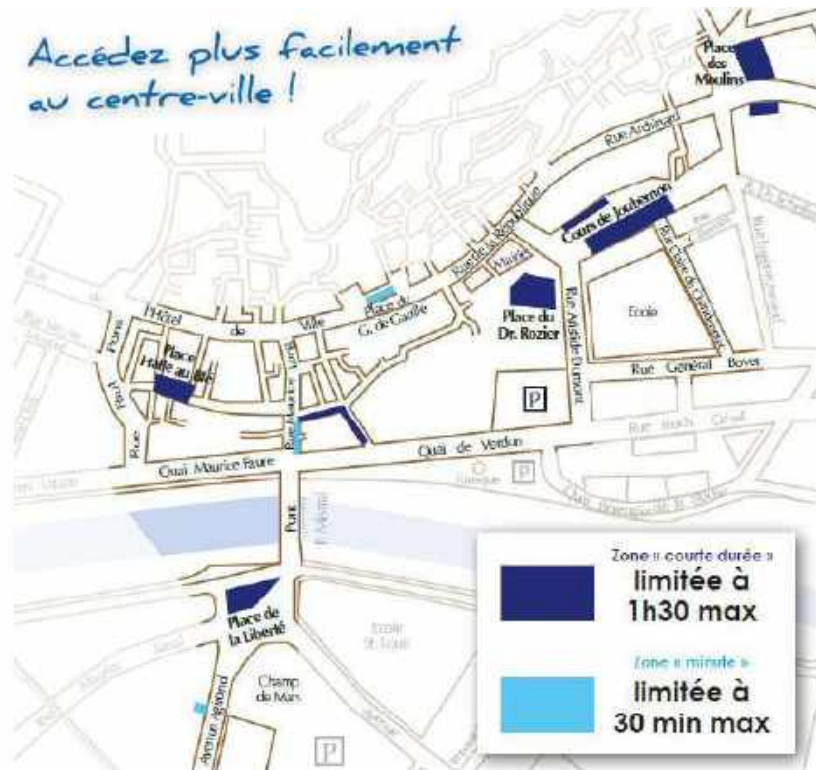
> Le stationnement au Centre-Ville de Crest : une adéquation entre l'offre et la demande

C'est sur le pôle principal que le stationnement réglementé est le plus important même si une large partie de l'offre reste gratuite en centre-ville et à proximité immédiate. On distingue ainsi de nombreux **parkings gratuits** dans le centre ou le péricentre avec notamment **pour les principaux** :

- Le Parking Champ-de-Mars : 250 places ;
- La Poste : 110 places ;
- La Gare : 75 places.

Figure 24 - Zonage du stationnement réglementé à Crest

SECTEURS REGLEMENTÉS EN ZONE BLEUE



D'autres parkings gratuits de plus petites tailles maillent le centre-ville et regroupent près de 130 places. L'ensemble de cette offre gratuite permet de répondre à la demande de stationnement de longue durée notamment.

En parallèle, afin de faciliter l'accès aux commerces et services et d'encourager la rotation des véhicules, plusieurs rues et parkings du centre-ville ont un stationnement limité dans le temps avec la mise en place :

- D'une zone bleue limitée à 30 minutes dite zone « minute » sur une vingtaine de places réparties sur 3 rues distinctes (Rue Agirond, Place du Général de Gaulle...);
- D'une zone bleue limitée à 1h30 dite de « courte durée ». Cette zone comprend plus de 150 places avec notamment : parking et cours Jouberton (70 places), Place de la Liberté (30 places), Place du Docteur Maurice Rozier (15 places), Place des Moulins (15 places)...

La zone bleue s'applique du lundi au samedi entre 9 h et 12 h et entre 15 h et 18 h. Il est à noter que lors des relevés de terrain réalisés cette zone était difficilement lisible en termes de marquage au sol etc... Par exemple sur la photo ci-contre le marquage des places est en blanc alors qu'on se situe en zone bleue.

Depuis le 1er janvier 2018, un forfait de post-stationnement, dit FPS, est désormais appliqué. Son montant est de 20 € et correspond à la totalité de la redevance pour la plus longue durée de stationnement autorisée. Si l'offre payante ne change pas, avec deux espaces de stationnement concernés pour un volume de 82 places (Quai des Marronniers : 42 places / Parking Dumont : 40 places) les tarifs et la durée maximale (de 4 à 6h) évoluent.



Applicable du lundi au vendredi et le samedi matin de 9h à 12h et de 15h à 19h, les tarifs sont les suivants :

- 0,15 € le 1er quart d'heure ;

> **Une offre favorable au stationnement de longue durée à Livron-sur-Drôme**

Sur la commune, le stationnement est réglementé sur la traversée principale par la RN7 (qui concentre commerces, services...), pour assurer une rotation maximale. Avec **une quarantaine de places limitées à 15 minutes** (réparties sur toute la traversée par grappes de 2-3 places) sur près de 120 places. La présence de secteurs résidentiels induit en effet de préserver certaines places gratuites. La rotation s'effectue sur les places minutes essentiellement ce qui peut entraîner un sentiment d'offre limitée.

Une étude réalisée à l'échelle nationale a montré que d'une manière générale :

- 60 % des places de stationnement sont prises à la demi-journée ou à la journée (par des personnes qui travaillent à proximité) ;
- 20 % sont occupées par les résidents pour du stationnement permanent ;
- 20 % sont utilisées pour de courtes durées, correspondant au passage de la clientèle.

Dans le cas de Livron-sur-Drôme, 520 places de stationnement sont recensées autour ou à proximité de la RN7. L'application de ces ratios, induirait de laisser libre environ 104 places, pour la clientèle des commerces. **Il s'agira donc d'inciter les utilisateurs de longue durée à utiliser davantage les stationnements des parkings proches.**



Stationnement axe RN7 dans la traversée de Livron-sur-Drôme

Sur le reste du territoire communal, il n'y a pas de réglementation et le stationnement gratuit est plutôt assez abondant avec de nombreux parkings (place Jean-Jaurès 60 places, Madeleine 80 places, Marie 120 places, ...) dont la plupart sont en accès directs

pour les piétons avec l'axe commerçant (+/- 100 m mais situé sur la partie ouest de la ville).

Dans les autres quartiers on notera notamment une demande de stationnement plutôt importante autour du CFA, mais des réserves sont disponibles dès que l'on marche un peu. Pour le fonctionnement quotidien, des problèmes récurrents sont présents au moment des entrées et sorties des écoles Pagnol et Mistral situées à un des endroits offrant le moins de places de stationnement et où se trouve également la poste.

> **A Saillans un stationnement illicite « toléré » défavorable à la qualité des espaces publics**

Sur le pôle de Saillans, l'intensité commerciale est plus limitée et le centre du village n'est pas un secteur de transit puisque non traversé par l'axe principal.

Dans le centre du village, on distingue de nombreuses rues étroites sans stationnement, ce qui peut laisser paraître un stationnement délicat pour les résidents qui ne seront pas stationnés directement à leur domicile. Le stationnement est souvent rassemblé sur quelques poches et sur deux secteurs principalement celui de la mairie le long du Boulevard de l'Echo et sur le secteur du parking républicain.



Une petite partie est réglementée en zone bleue vers les commerces pour faciliter l'accès et la rotation. A l'échelle globale, la pression du stationnement demeure toutefois limitée, même si comme dans de nombreuses communes rurales, le stationnement est toléré sur des espaces non matérialisés laissant paraître un certain « désordre » et des déplacements piétons parfois délicats.

5.2.3. Les transports collectifs : 4 types d'offres disponibles sur le territoire

Quatre réseaux de transports assurant plusieurs niveaux de desserte sont présents sur le territoire :

- **Une desserte interurbaine régionale** permettant des liaisons avec des pôles structurants (Valence, Montélimar, Avignon) voire même métropolitains (Lyon) ;
- **Une desserte des établissements scolaires internes et externes avec des services spéciaux ;**
- **Une desserte locale** avec la mise en place de deux réseaux de Transport à la Demande (TAD) départementaux et un réseau de TAD urbain sur la Ville de Crest (Mouv' à Crest).

Un usage des TC qui reste limité sur les trajets quotidiens

Pour rappel, selon les données de l'Enquête Déplacements Régionale, tous motifs confondus, les transports collectifs représentent 3 % des déplacements.

A noter que selon les offres proposées, le niveau de fréquence d'utilisation reste globalement limité. Ainsi :

- 1 à 4 % des enquêtés, ont un usage quotidien des offres (en se basant sur les réseaux antérieurs à la nouvelle répartition des compétences issues de la loi NOTRE) ;
- 4 à 5 % en ont un usage « régulier » (de 2 déplacements par semaine à 2 déplacements par mois) ;
- 11 à 18 % en ont un usage exceptionnel et 76 à 81 % ne les utilisent jamais.

Figure 26 - Fréquence d'utilisation de l'ancienne offre routière départementale selon l'Enquête Déplacements Régionale (2012-2015)

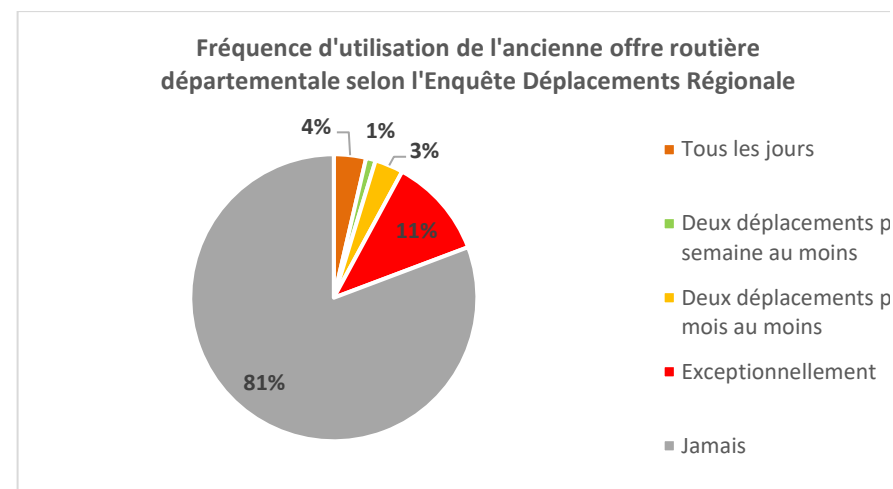
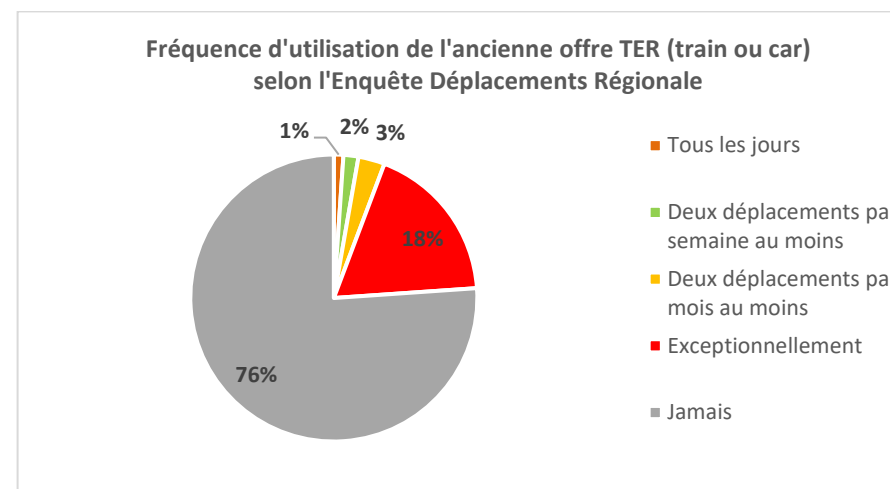


Figure 27 - Fréquence d'utilisation de l'ancienne offre TER (train ou car) selon l'Enquête Déplacements Régionale (2012-2015)



- > **Une offre ferroviaire assez structurante pour la liaison entre les polarités internes, et externes les plus proches : mais une qualité de service en inadéquation avec les attentes des usagers**

Deux lignes du Transport Express Régional, gérées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, desservent le territoire :

- **La ligne Gap <-> Valence** qui dessert les gares de Livron-sur-Drôme, Crest et Saillans. Cette offre ferroviaire est remplacée par une offre routière de cars TER sur certains services. La voie fait l'objet d'un projet de modernisation porté par la Région et le Département (engagement dès 2019). Une emprise foncière est réservée sur l'Eco-site d'Eurre et des travaux spécifiques auront lieu sur la portion Livron-sur-Drôme / Crest.
- **La ligne Avignon <-> Lyon** qui dessert les gares de Livron-sur-Drôme et de Lorient-sur-Drôme

A noter que les voyageurs ne sont pas autorisés à monter systématiquement avec leur vélo dans tous les trains TER, sauf pour les vélos pliants ce qui est un frein pour les usagers réguliers qui veulent effectuer un trajet multimodal.

Tableau 31 – Lignes du Transport express régional (données 2018)

Ligne	Communes desservies	Amplitude horaire	Nombre moyen de services en Jours Ouvrables de Base (mardi ou jeudi)
Avignon <-> Lyon	Livron-sur-Drôme Lorient-sur-Drôme	05h47-20h48	27 services globaux pour le territoire (14A/13R) De 20 à 27 selon les communes
Valence <-> Gap train *	Livron-sur-Drôme, Crest, et Saillans	07h35-19h21	8 services (4 A/R)

* Cette offre ferroviaire est renforcée par une offre routière de cars TER sur 4 services par jours (2 A/R) qui ne desservent pas Livron-sur-Drôme et vont directement à Valence après l'arrêt Crest. Ils permettent d'augmenter l'amplitude le soir avec un départ après 20h dans chaque sens notamment.

La liaison **Avignon- Lyon** est attractive pour les actifs souhaitant se rendre vers les pôles externes les plus proches (Valence, Montélimar). Mais l'intérêt reste toutefois plus limité sur les pôles éloignés tels qu'Avignon ou Lyon : nombre de desserte limité, temps de trajet équivalent à ceux effectués en voiture (1h30) n'incitant pas au report modal.

Le week-end et en particulier depuis la gare de Livron-sur-Drôme, l'offre des lignes TER (train et car) permet de réaliser 14 allers-retours vers Valence et Montélimar, offrant ainsi une alternative intéressante, notamment pour les captifs.

La liaison Valence – Gap peut répondre aux besoins des actifs notamment ceux des communes de Crest et de Saillans, effectuant des liaisons entre les principaux pôles internes du territoire ou travaillant dans les pôles externes (Valence, Die).

Les actifs des communes de Crest et de Saillans peuvent arriver sur le pôle d'échange de Valence Gare à 8h14 où l'offre urbaine CITEA prendra le relais (pour une arrivée plus tôt il faudra opter pour l'offre routière (le premier service du matin permet d'arrivée à 7h19, avec un temps de parcours depuis Saillans plus long de 15 minutes). Pour les captifs elle permet des allers/retours à la demi-journée sur le pôle de Valence.

Sur cette ligne, la qualité de l'offre (ponctualité, possibilité d'embarquer son vélo...) semble peu en adéquation avec les attentes des usagers et n'incite pas au report modal d'après les usagers et habitants qui constatent trop de dysfonctionnements !

- > **Une fréquentation des gares globalement en hausse**

Le territoire de la Vallée a enregistré un total de près de 151 200 voyageurs annuels en 2016, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2014. Crest et Saillans enregistrent une évolution positive du nombre de voyageurs avec une augmentation respective de 24% et de 50%.

Les gares de Lorient-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme connaissent quant à elle une légère diminution de leur nombre de voyageurs (-8% et -3%).

Tableau 32 - Fréquentation des gares du territoire (données Région 2016)

Gares TER	Nombre de voyageurs en 2016	Nombre de voyageurs par jours	Evolution 2014-2016
LORIENT-SUR-DRÔME	47 421	216	-8 %
LIVRON-SUR-DRÔME	44 916	204	-3 %
CREST	49 767	226	24 %
SAILLANS	9 093	41	50 %
TOTAL	151 197	687	5 %

L'attractivité des gares de Crest et de Saillans peut notamment s'expliquer par la fréquence de leur desserte sur la liaison Valence – Gap.

Concernant les montées/descentes des gares du territoire en lien avec la gare TGV de Valence, avec les dernières connues, datant de 2011, environ 7,5% des montées/descentes des usagers utilisant les gares de Biovallées se font en lien avec la gare de Valence TGV.

> **Une tarification ferroviaire encore peu incitative face aux avantages de la voiture**

La Région a mis en œuvre une nouvelle grille tarifaire nommée « TER illico » afin de répondre aux besoins des voyageurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Trois grandes catégories sont proposées :

- **Voyages occasionnels** (illico AUTOCARS, illico EVENEMENTS) ;
- **Voyages fréquents avec carte de réduction** (illico LIBERTÉ JEUNES, illico SOLIDAIRE) ;
- **Voyages quotidiens** (abonnements illico HEBDO, illico MENSUEL, illico ANNUEL).

Cette politique tarifaire qui vise tous les types de publics et notamment les plus « fragiles » permet de bénéficier sur les voyages de réduction allant de 20% à 90%. Sur le réseau TER, la tarification est établie en fonction du trajet effectué. A titre d'exemple, sur la liaison Valence-Gap, un aller simple depuis Crest vers Valence coûtera 7,70 € (3,54€/trajet avec un abonnement illico MENSUEL).

La politique tarifaire mise en place, a pour objectif de fidéliser la clientèle et d'inciter au report modal.

Au regard du coût d'un trajet en voiture individuelle, l'offre TER reste incitative dans le cas de trajet régulier.

Tableau 33 – Comparatif des avantages par modes de transport

	Prix du trajet (pour un aller simple)	Temps de trajet
Train	7,70 €	26 min à 1h (selon le train ou le car)
Train – réduction (abonnement illico mensuel)	3,54 €	
Voiture	+/- 5 €	40 min

> **Un réseau interurbain avec des lignes à vocations différentes**

Le territoire de la Vallée de la Drôme – Aval est ainsi desservi par 6 lignes interurbaines gérées depuis le 1 janvier 2018 par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Tableau 34 : détail des lignes de transport interurbaines

Ligne	Communes et PEM du territoire desservis	Amplitude horaire et période de fonctionnement	Nombre moyen de services		Intérêt et réponses aux besoins	
			Jour Ouvrable de Base (mardi ou jeudi)	Desserte du territoire		
Ligne 21 : Crest <-> Romans	Crest (Gare SNCF), Eurre, Vaunaveys-la-Rochette	07h24 - 18h22 L-Ma-Me-J-V Distinction entre période et vacances scolaires	8 services globaux sur le territoire De 4 à 8 services selon les communes	3 communes 10 069 habitants (22%)	Actifs : Très faible Horaires peu adaptés aux actifs (faible amplitude horaire notamment en soirée) et nombre de services limités voire très limités, engendrant un sentiment de contraintes. Offre limitée en période scolaire 1A/R	Captifs : Faible Nombre de services très limité Possibilité d'un AR dans la journée vers le pôle interne (Crest) Ligne essentiellement dédiée aux scolaires
Ligne 25 : Valence <-> Plan de Baix	Plan de Baix, Beaufort-sur-Gervanne, Montclar-sur-Gervanne, Mirabel-et-Blacons, Aouste-sur-Sye, Crest (dont Gare SNCF) et Vaunaveys-la-Rochette	06h40 - 19h05 L-Ma-Me-J-V-S Distinction entre période et vacances scolaires	20 services globaux sur le territoire De 2 à 20 selon les communes	7 communes 13 015 habitants (29%)	Actifs : Très faible Horaires peu adaptés (notamment horaires de soirée) aux actifs et nombre limité de services voire très limité sur certaines communes (Plan de Baix, Mirabel-et-Blacons). Service un peu plus fonctionnel pour les actifs de Crest et de Vaunaveys-la-Rochette Offre limitée en période scolaire et Aouste, Mirabel et Blacons, Montclar, Beaufort et Plan de Baix ne sont pas desservies pendant les vacances scolaires.	Captifs : Moyen Nombre de services limité et horaires peu adaptés. Possibilité d'un AR à la journée vers les pôles (Crest) internes et externes (Valence). Ligne essentiellement dédiée aux scolaires
Ligne 26 : Crest <-> Portes-lès-Valence	Crest (dont Gare SNCF), Divajeu, Chabrillan, Grâne, Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme (Gare SNCF)	07h10 - 18h50 L-Ma-Me-J-V Distinction entre période et vacances scolaires	23 services globaux sur le territoire De 13 à 23 selon les communes	6 communes 26 594 habitants (59%)	Actifs : faible Nombre de service correct Amplitude horaire limitée notamment en soirée mais 1 AR possible dans la journée entre les principaux pôles internes du territoire (Crest, Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme) Offre limitée en période scolaire (les cars ne desservent pas au-delà de la gare de Livron-sur-Drôme (ZA de Fiancéy, Etoile et Portes les Valence ne sont pas desservies)	Captifs : Bon Nombre de services correct et horaires adaptés Possibilité de faire 1 voire 2 AR dans la journée pour se rendre aux principaux pôles du territoire (Crest, Livron-sur-Drôme). Ligne pas seulement adaptée aux scolaires car continuité du service durant les vacances
Ligne 27 : Bourdeaux <-> Crest	Mornans, Francillon, Saoû, Soyans, La Repara Auriples, Divajeu, Crest (Gare SNCF)	06h55 - 19h10 L-Ma-Me-J-V Uniquement en période scolaire	6 services globaux sur le territoire De 3 à 6 selon les communes	7 communes 10 200 habitants (23%)	Actifs : Très faible Horaires peu adaptés aux actifs et nombre de services limités voire très limités, engendrant un sentiment de contraintes Pas de services en période de vacances scolaires	Captifs : Faible Nombre de services très limité et horaires peu adaptés. Possibilité d'un AR à la journée vers les pôles (Crest) internes Ligne essentiellement dédiée aux scolaires
Ligne 28 : Luc-en-Diois <-> Valence	Vercheny, Espenel, Saillans, Piegros-la-Clastre, Mirabel et Blacons, Aouste-sur-Sye, Crest (Gare SNCF), Divajeu, Chabrillan, Grâne, Allex, Montoisson	06h15 - 20h38 L-Ma-Me-J-V-S-D-JF Toute l'année	24 services globaux sur le territoire De 11 à 24 selon les communes	13 communes 23 080 habitants (51%)	Actifs : Bon Bonne amplitude horaires et bon niveau de service. Service indépendant des périodes scolaires Horaires adaptés notamment pour les actifs de Crest et de Saillans mais service plus limité pour les actifs de Chabrillan ou Divajeu. Offre en complément de la ligne TER	Captifs : Fort Nombre de services important et horaires adaptés. Possibilité de faire plusieurs allers-retours dans la journée voir à la demi-journée vers les principaux pôles externes (Die, Valence) et internes (Crest, Saillans)
Ligne 30 : Valence <-> Montélimar	Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Clionsclat	06h46 - 19h57 L-Ma-Me-J-V-S-D-JF Distinction en période et vacances scolaires	22 services globaux sur le territoire	3 communes 15 887 habitants (35%)	Actifs : Bon Bonne amplitude horaire et bon niveau de service. Horaires adaptés aux actifs pour effectuer un AR dans la journée vers les principaux pôles internes (Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme) et externes (Valence, Montélimar)	Captifs : Fort Nombre de services important et horaires adaptés. Permet aux captifs de faire plusieurs allers-retours dans la journée voir à la demi-journée vers les principaux pôles internes (Loriol-sur-Drôme, Livron-sur-Drôme) et externes (Valence, Montélimar). Bon niveau de service même lors des vacances scolaires

Le réseau assure des **liaisons vers les principaux pôles départementaux** (Valence et Montélimar) et offre la **possibilité d'un rabattement vers les lignes TER**. On distingue ainsi :

- Les **lignes structurantes n°28 et n°30** (respectivement 24 et 22 services) qui proposent des liaisons vers Die, Valence et Montélimar et permettent un rabattement vers les lignes TER Valence-Gap et Avignon-Lyon ;
- Une **ligne intermédiaire n°26** (23 services) reliant Crest à Portes-lès-Valence (et fonctionne pendant les vacances scolaires entre Crest et Livron-sur-Drôme) ;
- Une **ligne secondaire n°25** (20 services) assurant une liaison Valence-Plan de Baix ;
- Les **lignes n°21 et 27** (respectivement 8 et 6 services) essentiellement dédiées aux transports scolaires.

Il faut noter que ces lignes comme leurs noms l'indique sont des lignes interurbaines et qu'elles n'ont pas vocation à desservir finement les zones urbaines mais bien à assurer des liaisons de pôles à pôles, lorsqu'elles n'ont pas pour vocation que de faire du ramassage scolaire. Le nombre d'arrêts proposés dans les communes est donc limité.

Ces lignes **peuvent répondre aux besoins de certains actifs et surtout des captifs** (en + des scolaires) :

- **En effet, elles ont des temps de transport souvent longs, un nombre d'arrêts limités.** Il y a assez peu d'arrêt dans les communes, ces lignes restent sur les axes principaux, donc un rabattement est nécessaire avec un autre mode, car les arrêts sont souvent éloignés des villages (mais si on dessert trop finement les temps de parcours seront vraiment très longs alors qu'ils sont déjà peu concurrentiels face à la voiture). Ainsi par exemple, elles ne desservent pas directement certains pôles structurants comme l'Hôpital de Crest (la ligne 26 passe à 200 m). Pourtant, si près de 33% des séjours hospitaliers des habitants de la vallée de la Drome ont lieu au CHU de Valence, 23% ont lieu au CH de Crest et 18% à l'hôpital privé Drome Ardèche. Environ 56% des accouchements ont lieu au CHU de Valence et 22% à la maternité de Die. L'Hôpital de Crest est implanté depuis mi 2013 dans nouveaux locaux, dans le quartier le Mazorel (un quartier excentré de Crest). Le nouveau bâtiment de l'hôpital est facilement accessible en voiture mais n'est pas desservi par les transports en commun. Ce dernier point, a été souligné par les professionnels et habitants du territoire qui

pointent les difficultés d'accès pour les personnes non véhiculées et notamment les personnes âgées. En effet, il faut compter environ 20 minutes de marche depuis le centre-ville pour parvenir à l'hôpital.

- **Il faut noter aussi que ces lignes sont des lignes de pôles à pôles qui font le lien avec des réseaux urbains.** En arrivant sur valence gare routière, les lignes urbaines CITEA structurantes ont des fréquences en heure de pointe entre 12 et 15 minutes ce qui permet de se rendre facilement sur l'ensemble des secteurs desservis. Cela explique aussi notamment qu'elles ne desservent pas la gare TGV en direct sur Valence. Ce type d'équipement a une aire de chalandise Régionale, donc les offres TC depuis différents territoires (comme celui du SCOT Val de Drôme par exemple) sont rabattues sur Valence Ville d'où une ligne CITEA permet de massifier les flux et faire la correspondance vers la gare TGV. Ainsi, la ligne INTERCITEA Valence gare routière à Romans gare via la gare TGV proposent 68 services par jours (soit 34 aller/retour) avec un trajet de 19 minutes entre valence gare routière et valence TGV.
- **De plus certaines (les lignes secondaires ou à vocation scolaire) ont un niveau de service réduit ou nul en vacances scolaires.** En effet, il n'y a pas de pérennité de l'offre sur la plupart des lignes : exemple la lignes 27 ne fonctionnent pas en période de vacances scolaires ; les lignes 21, 25 et 26 ont un service réduit en vacances scolaires avec 1, 3 et 5 A/R maximum. Seules les lignes 28 et 30 ont le même service toutes l'année. **Cette offre non pérenne toute l'année encourage les actifs à utiliser la voiture car ils ne peuvent avoir une solution alternative stable toute l'année et sont donc par exemple pour certains couple « obligé de posséder un second véhicule ».**
- **Enfin, comme pour le train ces lignes n'accueillent systématiquement les cycles (hors vélos pliant).** Côté transport combiné de vélos, il n'est pas prévu d'équiper ni les bus et cars. **La possibilité de mise en soute de vélos reste « au bon vouloir » de chaque chauffeur ce qui ne peut garantir un voyage pour un usager !**

Ainsi, le niveau de services proposé et la **finesse de la desserte** représente un niveau d'offre :

- qui est **insuffisant pour les habitants limités la dépendance à l'automobile des personnes qui en disposent ;**
- qui se traduit comme un **frein à l'embauche pour certaines entreprises**, faisant état de difficultés de recruter pour les personnes ne disposant pas de moyens de transport individuel : avec leur niveau d'offre (services, amplitude, ...) et le fait qu'elles ne desservent pas finement le territoire, ces lignes sont peu attractives pour les actifs venant travailler sur le territoire.

Ainsi, hormis, les **lignes n°28 et 30 pouvant répondre aux besoins des actifs sous certaines conditions (autre mode en amont/aval notamment), le réseau interurbain présent sur le territoire de la Vallée de la Drôme Aval répond essentiellement aux besoins des captifs occasionnels et du transport scolaire.**

Selon les chiffres fournis par la Région, en 2017, **863 170 voyageurs ont fréquenté les lignes interurbaines** desservant le territoire.

Les données de fréquentation permettent de confirmer que les lignes 28 et 30 sont les plus structurantes car ce sont les lignes les plus utilisées, elles concentrent 80% des voyages (690 000 voyages dont 412 000 voyages commerciaux). La ligne 30 est fréquentée à 75% par des usagers commerciaux et la 28 à 48%. Une troisième ligne, même si elle représente des volumes moindres, est aussi bien utilisée par les usagers commerciaux, il s'agit de la ligne 25 sur laquelle, ils totalisent 46% de la fréquentation.

A l'inverse, **les lignes 21, 26 et 27 ont une vocation très scolaire**, puisqu'elles ont entre 7 et 11% de voyageurs commerciaux uniquement.

Tableau 35 - Fréquentation des lignes interurbaines de transport en 2017

Lignes	Fréquentation totale en 2017	Part d'usagers commerciaux	Part d'usagers scolaires
Ligne 21	23 335	11%	89%
Ligne 25	83 082	46%	54%
Ligne 26	46 339	11%	89%
Ligne 27	19 260	7%	93%
Ligne 28	392 580	48%	52%
Ligne 30	298 574	75%	25%
TOTAL	863 170	53%	47%

La fréquentation des lignes dans leurs globalité est assez difficilement comparable avec les années précédentes puisque on a observé une très forte baisse de la fréquentation scolaire sur ces lignes dues à l'augmentation du PTU des agglomérations qui s'est étendu et donc un transfert des scolaires sur les lignes urbaines (- 200 000 voyages environ par rapport à 2014)

En revanche, sur la partie « usagers commerciaux » la fréquentation des lignes augmente. Ainsi, les deux lignes structurantes 28 et 30 sont passées de 359 000 voyages commerciaux en 2014 à 412 000 en 2017.

> La politique tarifaire sur les lignes interurbaines

Afin de simplifier les tarifs, la **Région a identifié 9 zones sur le Département de la Drôme correspondant aux principaux bassins de déplacements quotidiens**. Les tarifs évoluent ainsi selon le nombre de zones fréquentées : de 2€/trajet pour un déplacement dans une zone à 7€/trajet pour un déplacement dans 4 zones.

Pour améliorer l'attractivité du réseau urbain, elle a également mis en place plusieurs offres tarifaires afin de viser tous les types de publics (formules jeunes, formules pour les personnes en situation de handicap, ou ayant de faibles revenus).

Tableau 36 – Tarification sur les lignes interurbaines

Tarification	Prix	Avantages
Billet 1 trajet – 1 zone	2 €	Prix fixe sur l'ensemble du département
Abonnement mensuel	40 €	Economie de 54 % par-rapport au billet unitaire (base 22 jours ouvrés / mois)

Ainsi, pour une personne utilisant le réseau du lundi au vendredi et effectuant un aller-retour par jour (soit 40 déplacements par mois), l'économie atteindra 54% si elle souscrit un abonnement mensuel.

Une offre départementale et locale complémentaire : le Transport à la Demande

Plusieurs solutions de Transport à la Demande sont proposées sur le territoire. L'objectif, en assurant une réponse TC adaptée à des contextes ruraux, est de pouvoir assurer à tous une solution de mobilité.

> Un double service pour le réseau TAD du Département

Le Conseil départemental a développé une large offre de transport à la demande. (contributions au SRADDET de la région Auvergne-RhôneAlpes). Ainsi localement, afin de répondre aux besoins en déplacement des zones de l'arrière-pays drômois peu ou pas desservies par les lignes interurbaines régulières, le **Département a mis en place deux services de Transport à la Demande** :

- Un **service régulier à la demande (SRD) qui permet un rabattement vers les polarités du territoire (Crest, Saillans) depuis les communes les plus excentrées (Mornans, Ombrière, Gigors-et-Lozeron)**. Sur le territoire de la Vallée de la Drôme- Aval, trois circuits sont ainsi proposés :
 - o Vallée de la Gervanne vers Crest ;
 - o Bourdeaux vers Crest ;
 - o Saint Nazaire le Désert vers Saillans et Crest.

Ce TAD propose un service **d'arrêts à arrêts** (centre – centre) et de **porte à arrêt pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou à mobilité réduite** (domicile – centre).

Il fonctionne une à trois demi-journées par semaine selon les circuits (amplitude horaire : 09h – 12h15).

Il permet de répondre aux différents besoins des captifs (achats, santé, loisirs, ...). Pour ce service, les tarifs proposés sont de 2,70€ pour un aller simple et de 5,40€ pour un aller-retour.

Cette tarification accompagnée d'une desserte à domicile constitue une bonne alternative en particulier pour les personnes âgées.

- Un **service de correspondance à la demande qui permet un rabattement sur les lignes interurbaines régionales régulières** (TER, car). Sur le territoire de la Vallée, deux circuits sont proposés :
 - o La Gervanne – Crest ;
 - o Bourdeaux – Crest.

Ce TAD propose un service **d'arrêts à arrêts** (arrêts des lignes interurbaines). Il fonctionne du lundi au samedi et de 06h à 21h, en **correspondance avec les lignes régulières**. La tarification de ce service est définie comme suit :

- 5 € pour un trajet aller inférieur à 30 km
- 10 € pour un trajet supérieur à 30 km
- 12 € pour un trajet supérieur à 60 km

La tarification relativement élevée sur ce service constitue un frein pour les ménages à faible revenu.

A noter que le TAD (en service régulier ou en correspondance) doit être réservé au moins 24 heures à l'avance et que ce service n'est pas ouvert aux scolaires.

> Des services régulièrement utilisés sur le territoire du SCoT

En 2015, 8 647 voyages ont été effectués sur l'ensemble des services du TAD départemental dont les 2/3 sur les services de correspondance.

C'est sur le territoire du SCoT que ces services sont les plus utilisés :

- Pour le SRD, les circuits « Bourdeaux-Crest » et « Vallée de la Gervanne-Crest » avec respectivement **47 et 42 trajets en moyenne par mois**.

- Pour le service de correspondance, la fréquentation la plus importante s'effectue sur la ligne « Bourdeaux-Crest » **en direction de la gare SNCF de Crest et la ligne régulière n°28.**



> Une offre TAD local Mouv' à Crest pour les captifs

Mouv' à Crest : ce service local permet de relier les services et équipements structurants (pôles générateurs de déplacement) de la ville (EHPAD, Gare SNCF, Pôle emploi, cimetière).

Accessible à tous, ce service est proposé à 1€/trajet et fonctionne le mardi matin (8h-12h), le mercredi après-midi (14h-18h) et le samedi matin (8h-12h). Elle constitue une **bonne alternative pour répondre aux besoins de déplacement des captifs**, en particulier les personnes âgées et/ou à faibles ressources. Comme pour les TAD départementaux, la réservation doit s'effectuer la veille par téléphone.

Une commune du territoire desservie par l'offre de l'agglomération de Montélimar

La commune de Puy Saint-Martin est desservie par la ligne 34 Montélibus. Il s'agit d'une ligne de renfort scolaire, qui relie la Gare de Montélimar au Collège de Cléon d'Andran.

Cette ligne 34 propose 13 services en période scolaire avec un arrêt dans le village de Puy Saint-Martin et permet donc une bonne réponse à des usagers qui voudrait se rendre sur

Montélimar avec une arrivée en Gare à 7h25 et le soir un départ de Montélimar à 18h20 pour une arrivée à 18h55.

Toutefois, cette ligne a davantage une vocation pour des captifs car elle ne fonctionne par ni les week-ends ni pendant les vacances scolaires.

Une intermodalité à améliorer sur les gares du territoire

Les **4 gares du territoire sont des lieux d'intermodalité privilégié au regard de l'offre ferroviaire**. On peut observer, au regard du stationnement voiture présent, une utilisation assez importante de ces gares pour des trajets multimodaux. Mais au vu de la saturation de certains espaces, le report modal peut être freiné si les conditions ne sont pas réunies pour un stationnement de qualité et suffisant.

De plus, si l'on veut **développer le rabattement** sur les gares par les autres modes, il faudra en **améliorer l'accès car celui-ci n'est pas toujours optimal**, même si le stationnement vélo sécurisé est garanti (le rabattement à vélo est faible au regard de leur utilisation). L'accès à pied notamment n'est pas toujours évident d'autant que les gares sont plutôt excentrées du centre-ville sauf à Crest.

Un parc de stationnement et un parvis saturé en gare de Crest



Une réserve de stationnement en gare de Lorient-sur-Drôme mais sur un espace privé ?



*Un stationnement saturé en gare de
Livron-sur-Drôme*



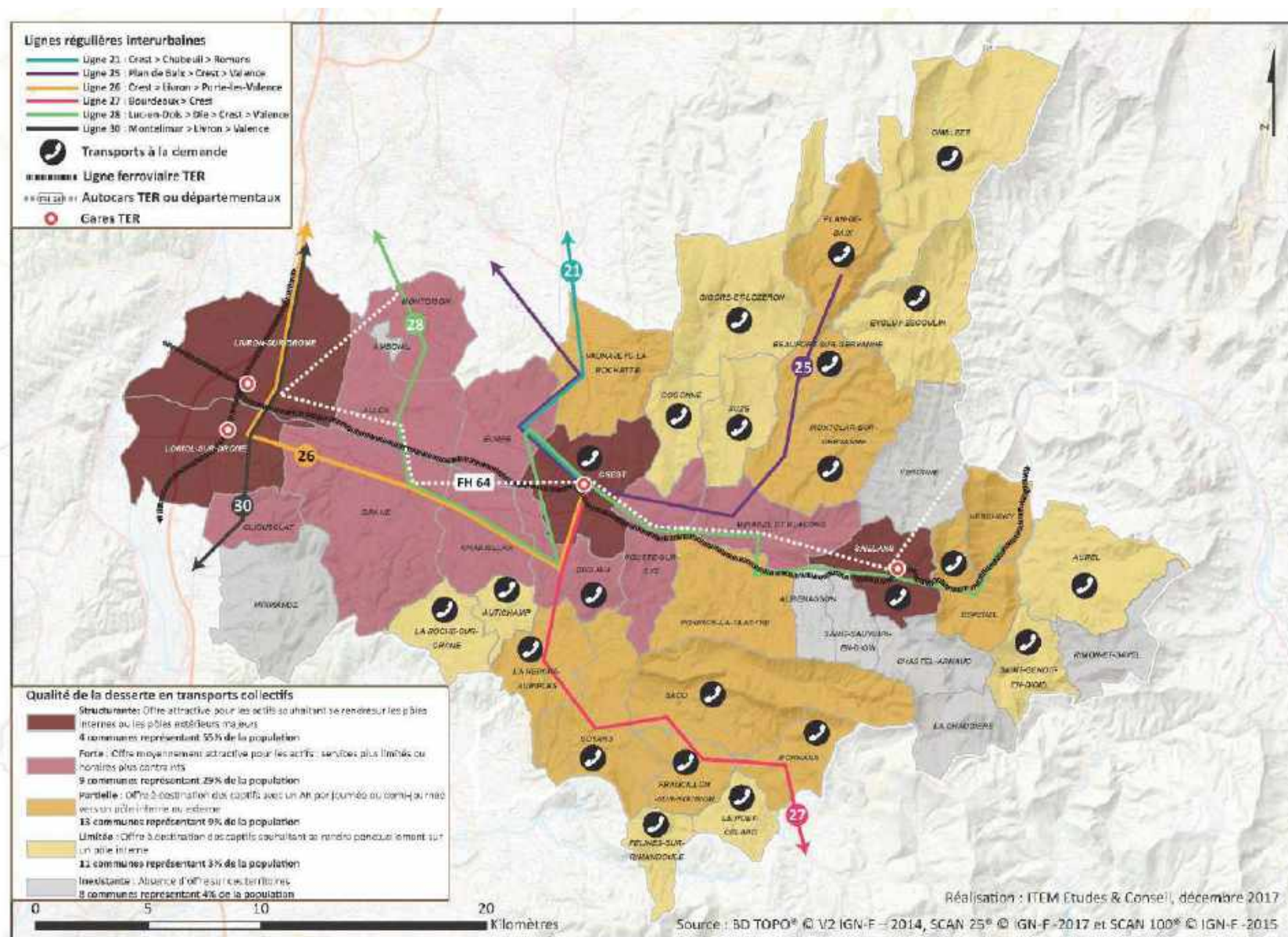
*Jalonnement en gare de Livron-sur-
Drôme*



Tableau 37 - Détail de la qualité de l'intermodalité aux gares

	GARE DE CREST	GARE DE LIVRON-SUR-DRÔME	GARE DE LORIOI-SUR-DRÔME	GARE DE SAILLANS
Offre de stationnement VP	Parking d'environ 80 places	20 places matérialisées	26 places environ mais non matérialisées	+/- 30 places environ mais non matérialisées
Intensité de la demande	Parc saturé plusieurs voitures stationnées de manière anarchique	35 voitures (soit 80% de + que l'offre matérialisée)	100% d'occupation	Très faible occupation
Réserve disponible	Faible (concurrence médiathèque, commerce, services à proximité)	Pas de réserve à proximité dans le quartier gare	Importante mais sur un parc privé ? (Mais utilisé par certains usagers de la gare)	De l'autre côté de la rue
Desserte TC / arrêt	1 arrêt sur le parvis + TAD	Pas d'arrêt TC	Pas d'arrêt TC	A 100 m en amont arrêt important sur Parc de la Mure sur D93
Accessibilité piétonne	Correcte	Bonne avec un trottoir menant à la gare	Médiocre, pas de cheminement	Plutôt mauvaise et très peu sécurisée pour les piétons car il faut traverser la nationale. Mais il existe un trottoir menant à la gare depuis le CV
Accessibilité cycle	Moyenne - présence de bandes cyclables à proximité mais peu larges	Un aménagement jusqu'à 200 m de la gare environ (Avenue de Provence).	Pas d'aménagement mais jalonnement de la Viarhona	Un accotement utilisable sur l'axe principal D93, puis une zone 30 jusqu'au centre-ville en traversant le pont mais sans aménagement.
Stationnement vélo	9 box vélos sécurisés (5 occupés)	12 box vélos sécurisés (2 occupés)	9 box vélos sécurisés (1 occupé)	Stationnement vélo présent
Autres	3 places de taxi sur le Parvis	Un jalonnement piéton et cycle qui indique la distance vers l'OT, le quartier gare, mais pas vraiment vers le CV et les commerces...		

Carte 44 - Qualité de la desserte en transport collectif par commune



Une qualité de desserte hétérogène et globalement satisfaisante pour les 3/4 de la population dans les relations de pôles à pôles mais qui est ressentie comme globalement insatisfaisante par les habitants

L'analyse de l'offre globale en transports collectifs permet d'identifier le niveau de qualité de desserte sur chaque commune et ainsi de mettre en lumière les **dynamiques et disparités territoriales existantes**. Aujourd'hui :

- **4 communes représentant 55% de la population du territoire du SCoT disposent d'une desserte structurante.** L'offre proposée (réseau TER, lignes interurbaines régulières) est plutôt attractive pour les actifs (nombres de services, horaires), et les captifs qui peuvent effectuer un aller-retour dans la journée voire dans la demi-journée vers un pôle interne ou externe majeur (Valence, Montélimar). Ces lignes nécessiteront en revanche généralement un trajet multimodal pour rejoindre un arrêt au départ et pour terminer le trajet avec un réseau urbain par exemple.
- **9 autres communes disposent d'une desserte assez intéressante** pouvant répondre à certains actifs et plus largement aux captifs. L'offre, bien que régulière, reste peu intéressante pour les actifs (services limités, horaires contraints).
- **13 communes possèdent une desserte partielle pour les captifs** souhaitant se rendre sur la journée ou la demi-journée vers un pôle interne ou externe.
- **Enfin, 19 communes ne représentant que 7% de la population disposent d'une desserte limitée voire inexistante :** l'offre reste ponctuelle et se limite à du transport à la demande. La faiblesse de l'offre peut être imputée par la faible densité de population, la topographie ainsi que par l'éloignement des réseaux structurants (départementales, ...).

Si au regard de l'offre proposée plus des 2/3 de la population semble profiter d'une desserte structurante de pôles à pôles, et outre une forte disparité logique entre l'ouest et l'est, il convient de pointer certaines faiblesses du réseau : l'offre doit être mise en relation avec la qualité observée dans les faits, avec l'inadéquation de réponse aux besoins des habitants qui attendent une desserte plus régulière, plus fine (au caractère urbain) et non de pôles à pôles avec des trajets nécessitant un rabattement ou une poursuite via un autre mode en amont et aval.

Ainsi, 18 % des entreprises interrogées dans l'étude Dromolib rencontrent des difficultés de recrutement (Éloignement, Isolement) qu'une amélioration de l'offre de transport pourrait gommée.

De plus, les carences étaient déjà pointées dans si l'on regarde les transports collectifs vu par les habitants dans le cadre d'une consultation du Conseil de Développement datant de 2012 et ayant rassemblée 224 réponses :

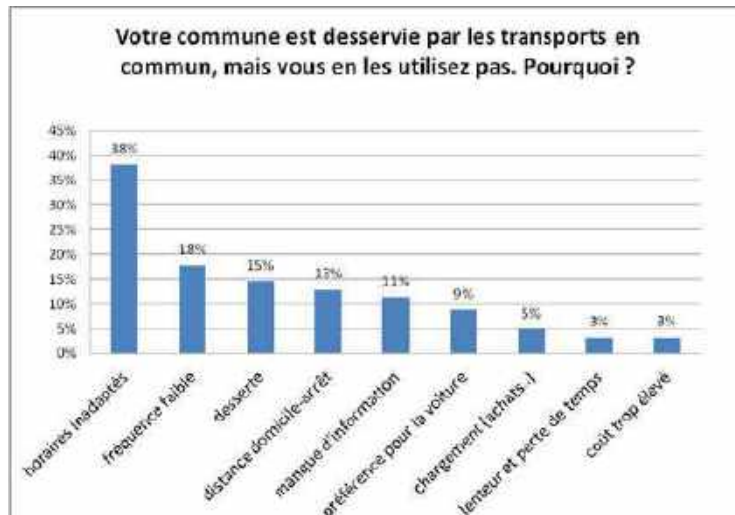
- 14% des répondants habitent une commune non desservie ;
- 31% habitent une commune desservie mais ne les utilisent pas ;
- 55% habitent une commune desservie et les utilisent ;

Les raisons qui poussent les habitants à utiliser les TC sont principalement :

- Car cela est pratique ;
- Pour des raisons écologiques ;
- Pour limiter les coûts

Pour les non-utilisateurs les raisons évoquées, comme le montre le graphique ci-dessous concernent essentiellement le niveau de l'offre et la qualité offerte.

Figure 28 : graphique sur les raisons de la non-utilisation des TC (enquête Conseil Développement 2012)



Aujourd'hui, un collectif d'usagers des transports en commun existe sur Crest, et réalise des enquêtes sur les besoins des habitants (fréquences, horaires ...) en vue de faire évoluer l'offre.

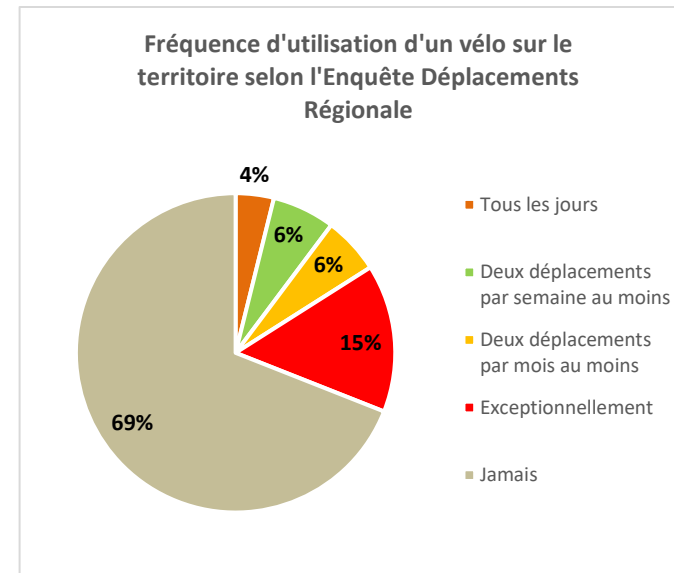
5.2.4. Les modes actifs sur le territoire

Pratique et politique cyclable en Val de Drôme Aval

> Une pratique cyclable très faible au regard des autres modes

Pour rappel, les déplacements cyclables ne représentent que **1 % des déplacements, tous motifs confondus**. Cette sous-utilisation du vélo, confirmée par la **fréquence d'utilisation du mode selon l'enquête régionale** (seulement 4% l'utilisent tous les jours) peut paraître peu cohérente au regard des distances parcourues. En effet, les données de l'INSEE démontrent qu'un tiers des actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Figure 29 - Fréquence d'utilisation d'un vélo sur le territoire selon l'Enquête Déplacements Régionale



> Une volonté politique clairement affichée en faveur du cycle : l'exemple du Schéma Directeur cyclable

Le Département de la Drôme a approuvé en janvier 2015, un schéma directeur cyclable dans l'objectif de contribuer au développement et à la promotion de cette pratique sur l'ensemble du territoire.

Il se structure autour de 4 axes stratégiques et se compose également de 14 fiches actions permettant de traduire, sur le plan opérationnel, les objectifs de la politique cyclable :

- **Poursuivre les efforts d'aménagements et de sécurisation de la pratique** (dans ce cadre, l'objectif affiché du Département est, aujourd'hui, de réduire la largeur des voiries destinées aux voitures au profit des autres modes de circulation (modes doux).
- **Accompagner les changements de comportement** (développement de la pratique du vélo pour les déplacements domicile-travail, par la valorisation des

Plans de Déplacements d'Administration (PDA) de Collèges (PDC) ou d'Entreprises (PDE))

- **Mettre en œuvre des services pour faciliter la pratique** (développement de l'intermodalité vélo/transports collectifs ou covoiturage la valorisation du VAE à vocation locale et touristique) ;
- **Faire de la Drôme une destination majeure** du tourisme à vélo.

L'objectif de cette politique cyclable est donc double :

- **Développer et accompagner la pratique cyclable sur les déplacements dits « quotidiens »** (domicile-travail, domicile-scolaire) ;
- **Poursuivre le développement du vélo dans sa dimension touristique et loisirs**
- > **Un développement cyclable fort autour du tourisme et du loisirs...**

Le territoire de la Vallée de la Drôme Aval est traversé par deux grands itinéraires cyclables :

- **L'Eurovélo17 / ViaRhôna** : inscrite dans les schémas national et régional des Véloroutes et Voies Vertes, cette infrastructure permet de relier les Alpes suisses à la Méditerranée en longeant le Rhône sur près de 800 km.

Sur le territoire, **seules les communes de Livron-sur-Drôme et de Loriol-sur-Drôme accueillent ce tracé sur près de 6 km** (voies vertes, voies partagées). Des liaisons secondaires assurent des connexions entre cet itinéraire et les centres de Loriol-sur-Drôme et de Livron-sur-Drôme.

Des comptages effectués par le Département de la Drôme entre 2012 et 2015 montrent une **hausse de la fréquentation sur la ViaRhôna** à l'image du secteur de Livron-sur-Drôme (+22% entre 2012 et 2015).

La **VéloDrôme** : connectée à la ViaRhôna, ce maillage secondaire à vocation touristique relie aujourd'hui les centres de Loriol-sur-Drôme et d'Allex. Des tracés sont à ce jour à l'étude ou en cours d'aménagement afin de prolonger l'axe jusqu'à Vercheny en passant par les communes de Grâne, entre Crest et Saillans.... En reliant ainsi les principaux pôles du territoire, **la VéloDrôme constituera une infrastructure forte pour le territoire communautaire (linéaire d'une trentaine de kilomètres), pouvant répondre à un usage bien au-delà du tourisme et du loisir.**

Ces deux axes sont complétés par des itinéraires cyclables secondaires, à vocation sportive tels que des circuits VTT (VTT26).

> Peu d'aménagements cyclables en faveur des trajets quotidiens.

Actuellement, si plusieurs liaisons à l'échelle des communes existent, le territoire ne dispose **pas de véritable réseau cyclable structurant à vocation communautaire pour des trajets du quotidien.**

Des aménagements ont en effet été identifiés sur quelques polarités telles que Crest. Dans le cadre de son Agenda 21, la commune a souhaité améliorer les conditions de la pratique du vélo sur son territoire. **15 km de linéaires cyclables ont ainsi été réalisés depuis 2006** : pistes cyclables, voies vertes, espaces partagés, ... Aujourd'hui, d'autres tracés sont à l'étude **afin d'améliorer le maillage existant et de réduire les nombreuses discontinuités entre les aménagements.** Actuellement, **une passerelle piétonne-cyclable est en cours de réalisation sur Crest pour faciliter la jonction avec la VéloDrôme.**

A noter la **présence d'accotements aménagés sur les voiries départementales.** Si ce type de mesures peut participer à la constitution d'un maillage, le sentiment d'insécurité peut prévaloir et ne pas inciter à la pratique.

Tableau 38 - Comptages vélos sur la fréquentation de l'Eurovélo

	Fréquentation en 2015	Évolution entre 2012-2015
LIVRON-SUR-DRÔME	51 914	22%
ANDANCETTE	47 954	-11%
EPERVIÈRE	47 850	32%
MONTELIMAR	48 929	39%



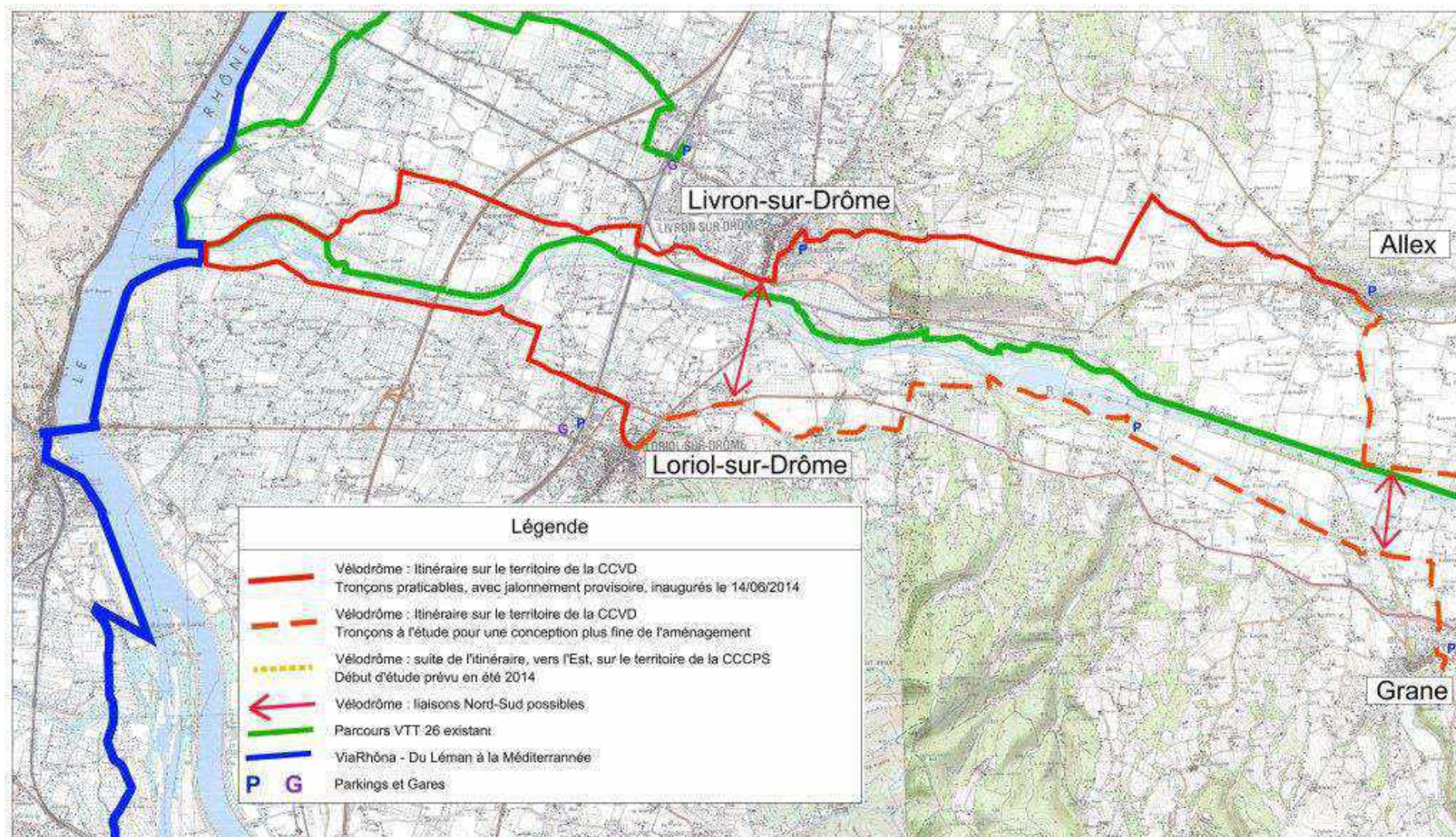
Piste cyclable sur la commune de Loriol-sur-Drôme



Accotements aménagés en faveur de la pratique cyclable

L'existence d'aménagements ponctuels ainsi que l'absence de maillage structurant participe au manque de lisibilité du réseau et contraint fortement la pratique cyclable notamment pour les trajets utilitaires (domicile-travail, domicile-scolaire).

Carte 45 - Aménagements cyclables Vélodrôme



> Un stationnement vélo qui reste à développer

Comme pour les automobiles, le stationnement des cycles est une préoccupation majeure. En effet, le vol est une crainte des cyclistes et un manque de stationnement est un frein à la pratique du vélo. Le stationnement vélo est un outil de report modal.

A l'échelle du territoire, il existe **peu d'espaces de stationnement, même à proximité des pôles générateurs**. Plusieurs communes à l'image de Crest, Vercheny ou encore Livron-sur-Drôme ont toutefois mis en place des aménagements ponctuels en faveur du stationnement de courte et de longue durée : arceaux, box à vélos. Ces aménagements, qui assurent globalement un **bon niveau de protection doivent continuer à être développé en particulier sur les pôles d'échanges** (gares, arrêts de bus, parking co-voiturage) afin d'inciter les usagers au report modal.



Stationnement vélos de longue durée à Loriol-sur-Drôme et à Crest

> Une valorisation des mobilités durables et actives : l'exemple des VAE – Vélos à Assistance Électrique

Les deux Communautés de communes ont mis à la disposition de leurs habitants des vélos à assistance électrique. Dans le cas de la **Communauté de communes du Val de Drôme 18 ont été mis en service** depuis juillet 2017 et pour une période de deux ans. Ils concernent Eurre, Cobonne, Montoisson, Saoû, Loriol-sur-Drôme. Sur la CCPS, 18 VAE ont également été mis en place depuis mai 2018.

Cette expérience permet aux collectivités de mettre à disposition gratuitement (et pour une durée de 3 mois) des VAE aux habitants, associations ou entreprises locales afin d'offrir une alternative aux déplacements automobile et encourager la pratique des modes actifs.

Ce dispositif constitue une très bonne initiative puisqu'il permet de :

- **Proposer une alternative à la voiture individuelle** pour les ménages les plus modestes ne pouvant posséder d'automobile
- **Offrir une solution de mobilité complémentaire** pour les ménages disposant déjà d'un véhicule individuel
- **Pallier les contraintes liées à la topographie et à la distance** particulièrement prégnantes dans les territoires ruraux.



VAE : Lancement de « l'Expérience 2 roues » par la CC Val de Drôme

Des aménagements piétons hétérogènes et perfectibles

Pour rappel, 25 % des déplacements sont réalisés à pied. Cette valeur démontre une certaine praticabilité, mais peut être encore plus élevée eu égard aux déplacements internes aux communes réalisés en voiture (73 % pour les déplacements domicile-travail).

Sur l'ensemble du territoire communautaire, les cheminements piétons sont de qualité très hétérogène :

- A Crest, Livron-sur-Drôme ou encore Loriol-sur-Drôme, les centres-bourgs ne sont pas toujours favorables aux piétons (trottoirs étroits, stationnement illicite), mais les **récents aménagements ont globalement permis d'améliorer la qualité et l'accessibilité des cheminements sur certains axes** (réaménagement du quai des Marronniers à Crest) ;

- Certains bourgs (Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons) présentent des **cheminements ponctuels de qualité**, souvent accompagnés d'une pacification de la voirie, mais **d'autres seront peu confortables et peu sécurisants** ;
- En **périphérie des centre bourgs**, les cheminements sont **peu sécurisés** (accotements aménagés) voire inexistants.

Des aménagements de qualité (environnement paysager) et accessibles (dimensionnement des trottoirs) sont un atout important pour le développement de la marche à pied. L'amélioration de la pratique de la marche passe également par une amélioration du sentiment de sécurité des piétons à travers un aménagement de voirie réduisant la vitesse des automobilistes.

5.2.5. Des solutions alternatives à l'autosolisme et d'accompagnement à la mobilité

Le covoiturage : une pratique encouragée

Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche associés au syndicat mixte Valence Romans ont adopté en 2011, un **Schéma Bi-Départemental de covoiturage**. Ce schéma s'articule autour de **3 axes** :

- Un volet **Territoire relatif à l'aménagement d'aires de covoiturage** ;
- Un volet Mise en relation : plateforme d'accueil, site internet de mise en relation des usagers : **ecovoiturage0726.fr** ;
- Un volet Animation : Information grand public, communication...

Aujourd'hui, quinze aires sont labellisées sur le territoire communautaire :

- 8 sur la Communauté de communes du Crestois et Pays de Saillans
- 7 sur la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD)



Tableau 39 : Les aires de covoiturage du territoire

Intercommunalité	Aires de covoiturage	Nombre de places	Observations
Communauté de Communes du Crestois et Pays de Saillans	Crest - Saint Ferréol	20	
	Crest - Les Blaches	8	
	Crest - La Saleine	NC	
	Piégros-la-Clastre	14	Proximité arrêt ligne n°28
	Aouste-sur-Sye – Gare	20	
	Aouste-sur-Sye - Cimetière	10	
	Saillans - Gare	15	Gare SNCF – Box vélo
	Saillans - La Magnanerie	4	
Communauté de Communes du Val de Drôme	Loriol-sur-Drôme Echangeur de Loriol-sur-Drôme	90	Vinci Autoroute – Echangeur A7 Aire payante au-delà de trois jours
	Loriol-sur-Drôme Jean Clément	30	Proximité Gare SNCF - Vidéo-surveillance
	Livron-sur-Drôme - Médiathèque	20	Arceaux vélos
	Allex – Espace Saint Joseph	10	Proximité arrêt ligne n°28
	Grâne	10	
	Suze – Les Jaux	5	
	Saoû	5	

> Un développement des aires de covoiturage bien amorcé...

Il y a donc déjà un bon réseau d'aires de covoiturage sur le territoire et il se renforce petit à petit. Il y a par exemple une nouvelle aire de covoiturage en réflexion sur la commune de Puy-St-Martin.

Les aires sont globalement attractives :

- **Présence de jalonnement signalant en amont ces aires afin d'en faciliter l'accès et l'usage** ;
- **Rabattements en vélo possible mais les aménagements restent très ponctuels et perfectibles** : quelques équipements pour le stationnement des vélos, peu ou pas d'aménagements cyclables aux abords des aires.

> Un volume d'offre à améliorer...

Au regard des relevés de terrain, sur certaines aires, à l'image de l'aire ASF sur Loriol-sur-Drôme, **l'offre est parfois insuffisante au regard des besoins**. Le recours à un stationnement sur d'autres espaces non affiliés à ce type de pratique peut être préjudiciable.

> Des difficultés de mise en réseau

Plusieurs sites assurent la mise en réseau : le site movici.auvergnerhonealpes.fr assure la mise en relation des covoitureurs à l'échelle régionale (avec plusieurs communautés par secteurs, mais aucune sur le territoire du SCoT) effectuant notamment des liaisons domicile-travail, ou trajets étudiants. On notera aussi Idvroom le site partenaire de la SNCF sur le même créneau, l'ancien site. Les autres déplacements (notamment de longue distance) sont gérés via les sites généralistes de covoiturage et notamment Blablacar.

Selon les données recueillies, sur l'ancien site ecovoiturage.fr, l'offre de covoiturage reste faible. A titre d'exemple, 1 à 6 trajets sont proposés pour se rendre sur les pôles extérieurs (Die, Valence) alors que l'offre sur le site Blablacar est bien plus conséquente (10 à 17 trajets). Sur les réseaux sociaux, plusieurs pages locales proposant du covoiturage se sont également ouvertes ces dernières années.

Cela contribue ainsi à l'éparpillement de l'offre de covoiturage, qui peut témoigner d'un manque de lisibilité de l'offre proposée sur les sites conventionnels et plus globalement entraver la mise en relation des covoitureurs.

Tableau 40 - La demande de covoiturage sur les sites spécialisés

Trajets	Flux d'actifs	Annonces Ecovoiturage (sem + we) / poids par rapport au flux	Propositions sur Blablacar (sem +we) / poids par rapport au flux
Crest > Die	56	1 (1,8%)	10 (18 %)
Crest > Valence	261	6 (2,3 %)	17 (6,5 %)
Valence > Crest	125	5 (4 %)	11 (9 %)
Crest > Livron-sur-Drôme / Loriol-sur-Drôme	80	5 (6,2 %)	0

L'autopartage : une alternative complémentaire

Sur le territoire communautaire, l'autopartage est proposé via :

- **Des plateformes internet** : Koolicar.com, Drivy.com ou encore Ouicar.fr
- **Des associations à l'image de Crest Autopartage.**

Ce dispositif est né de l'association de plusieurs habitants de Crest souhaitant partager leurs véhicules personnels. Depuis 2014, plus de 30 adhérents sont répertoriés. La tarification se traduit comme suit :

- o Adhésion annuelle : 5€
- o Paiement des frais kilométriques au propriétaire : 0,24€/km
- o Cauton de 500 €

Venant en complémentarité avec le covoiturage et les transports collectifs, **l'autopartage constitue une véritable solution de mobilité**. Grâce à la mutualisation, ce dispositif permet de :

- **Diminuer le nombre de véhicules par foyer ;**
- **Proposer une alternative aux ménages les plus modestes ;**
- **Réduire le budget « déplacements » ;**
- **Favoriser le report modal ;**
- **Libérer de l'espace urbain en réduisant les emprises réservées à la voiture (surface de stationnement, ...).**

Un engagement croissant en faveur de l'électromobilité

Au côté du SDED (Service public Des Energies dans la Drôme), le territoire du SCoT promeut l'écomobilité à travers le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (système eborn). Le site du SDED propose un outil de géolocalisation des bornes sur l'ensemble du Département de la Drôme. **Un réseau actuel de 124 bornes, soit 248 points de recharges**, installés par le SDED, en lien avec les communes et les intercommunalités de la Drôme. **Onze bornes sont présentes sur le territoire.**



Bornes de recharge à Crest

eborn c'est à terme, 700 bornes avec les SDE de l'Ardèche, les Hautes Alpes, l'Isère et la Haute Savoie, ce qui fait de lui le 1er réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques en France !

Depuis janvier 2018, une tarification commune a été mise en place sur les 5 départements du réseau. Cette nouvelle tarification, plus juste pour l'utilisateur, est proportionnelle à l'énergie délivrée par la borne lors de la recharge.

Après plus d'un an d'utilisation, plus de 1100 utilisateurs se sont abonnés au réseau eborn. Le réseau comptabilise désormais près de 40 000 charges réalisées pour près de 320 MWh d'énergie électrique délivrée, représentant ainsi près de 370 tonnes de CO2 économisées correspondant à environ 2,3 millions de kilomètres parcourus en véhicules électriques grâce aux bornes du réseau eborn.

Des actions multiples pour favoriser la mobilité solidaire

Au-delà des aspects économiques et environnementaux, la **mobilité revêt également un puissant rôle social**. Les conditions d'accessibilité à l'emploi et aux services (voiture individuelle indispensable, réseau de transports collectifs peu efficaces) peuvent **contribuer à la précarisation et à l'exclusion de certains ménages en particulier les jeunes**, les personnes âgées ou les personnes en cours d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont menées sur le territoire communautaire afin de pallier ces problématiques :

- **Bourse aux permis** : la Communauté de communes du Val de Drôme a mis en place un nouveau dispositif permettant de financer à hauteur de 500 euros le permis de conduire en échange de 50h de bénévolat dans une association ou une collectivité du territoire ;
- **Mobilité0726** : cette association propose notamment la location de véhicules (voitures, deux roues motorisés) pour un coût de 2€/jour permettant ainsi de proposer une solution de mobilité aux personnes à faible revenu. L'association a également ouvert des auto-écoles insertion sur le Département et organise régulièrement des ateliers autour de la mobilité. L'association travaille en collaboration avec les CCAS et missions locales du territoire.
- **Plateforme de mobilité** : Elle recense toutes les informations relatives aux aides à la mobilité et à l'emploi sur les départements de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère.

Les actions et outils mis en place sur le territoire offrent ainsi aux personnes n'ayant pas de possibilités de se déplacer (en raison de leur situation sociale, leur âge, ...) de disposer de solutions de mobilité.

Plusieurs outils de communication et d'informations

Afin d'informer et de sensibiliser le public sur les modes de déplacements disponibles et les aménagements existants sur le territoire, plusieurs outils de communication ont été mis en place et à plusieurs échelles. Ces outils ne sont pas assez connus et doivent être davantage valorisés avec une communication plus accrue. On peut noter également l'association « Vélo dans la ville » qui fait de la sensibilisation et de l'information auprès des habitants et des collectivités.

Tableau 41 - Les différents outils d'information sur la mobilité

Outils	Echelle d'information	Vocation	Modes concernés par les outils					Commentaires
			Transports collectifs (TC)	Modes doux	Covoiturage	Autopartage	Informations mobilité durable, solidaire, services	
OùRa	Régionale	TC : Offre TER Lignes régulières						Site Internet : centrale d'information multimodale avec calculateur d'itinéraire Carte : support de billettique unique
Sites internet de la SRADDA, de Keolis Drôme Ardèche, Montélibus (ligne 34)	De Locale à régionale selon les lignes concernées	TC Lignes régulières TAD						Pas de réelle plus-value par rapport à OùRa
Plaquettes d'information Transport à la Demande	Départementale	TAD						Document simple et synthétique Pas d'information sur les horaires de correspondance avec lignes régulières
Guide pratique « Bougeons autrement en Vallée de la Drôme et Diois »	Supra territoriale	Multimodalité						Document lisible, synthétique donnant un bon aperçu de l'offre globale et des services disponibles : mobilité solidaire, réparations des cycles
DROMOLIB – Association promouvant l'écomobilité	Intercommunale	Multimodalité						Actions de communication Formation des usagers Accompagnement de projets
Fiches sur boucles pédestres, circuits VTT et grands itinéraires cyclables	Intercommunale (Offices du tourisme notamment)	Modes doux						Fiches uniquement dédiées à la pratique cyclable et pédestre à vocation touristique / sportive/ loisirs
Plan des aménagements cyclables – Ville de Crest	Communale	Modes doux						

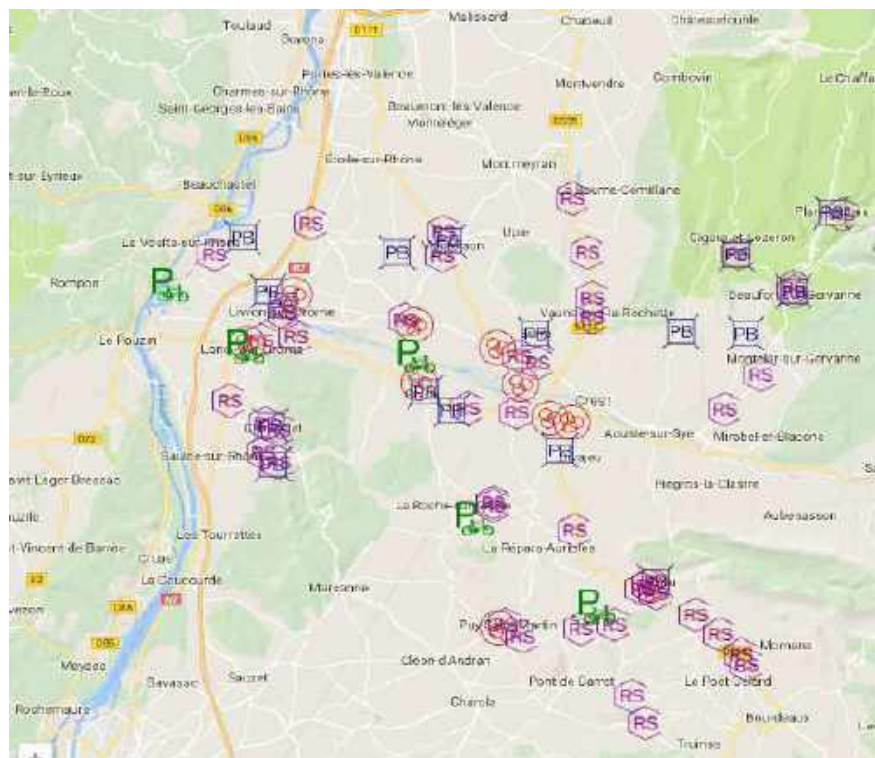


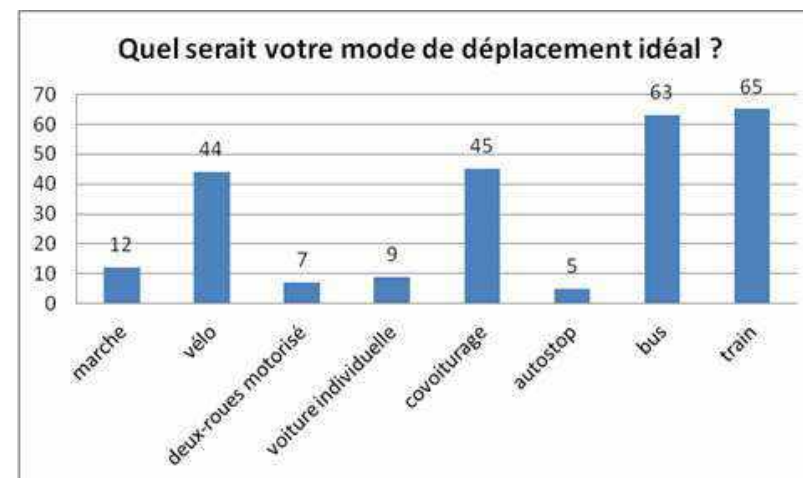
Figure 31 - Localisation des stations de mobilités projetées

Des attentes fortes de la population en matière de report modal ?

Dans l'enquête menée en 2013 par le Conseil de Développement, 40% des répondants n'étaient pas satisfaits par leurs pratiques de déplacements et des modes utilisés (dépendance à l'automobile, ...). **Comme le montre le graphique ci-après, seuls 16 sur 250 continueraient dans l'idéal à utiliser soit la voiture soit un deux-roues motorisé.**

Cela laisse présager des perspectives de report modal importantes si l'offre développée sur les modes alternatifs est de qualité sur le territoire, même si ces résultats restent du déclaratif et que dans les faits le passage à l'acte de changement est souvent moindre.

Figure 32 - Le mode idéal des répondants à l'enquête 2012 du Conseil de Développement



5.3. SYNTHÈSE ET ENJEUX

LES CHIFFRES ET IDÉES À RETENIR

- > 81 % des déplacements tous motifs confondus selon l'enquête régionale sont internes au territoire ;
- > Les besoins non-couverts en internes se font essentiellement avec les deux pôles drômois de Valence et Montélimar ;
- > 69 % des déplacements réalisés le sont en voiture (en tant que conducteur ou passager), 25 % à pied, 3 % en transports collectifs et 1 % en vélo.
- > 151 200 voyageurs sur l'offre ferroviaire en 2016 en lien avec le territoire
- > 1/3 des actifs travaillent dans leur commune de résidence et font des déplacements courts
- > 7 450 qui quittent le territoire pour aller travailler (42 %) dont l'essentiel orienté vers Valence

> **Un territoire largement tourné vers l'automobile et une offre alternative en phase de déploiement mais qui n'incite pas au report modal**

Aujourd'hui, près de **7 déplacements sur 10 tous motifs confondus sont réalisés en voiture**. Sur le territoire, il apparaît que **l'offre de mobilité alternative est encore peu développée et peu diversifiée notamment à destination des modes actifs**. En matière de transport collectif par exemple, le niveau de services proposé, la qualité et la finesse de la desserte sont insuffisants pour les habitants en vue de limiter la dépendance à l'automobile des personnes qui en disposent. Cette inadéquation avec les besoins des habitants est surtout prégnante pour les déplacements des captifs en lien avec l'offre de santé.

Toutefois, malgré le réflexe automobile bien présent, le territoire dispose de conditions de circulation et de stationnement globalement satisfaisant.

A l'échelle locale on observe également de réelles disparités entre la frange Ouest plutôt bien desservie et accessible et la frange Est éloignée des principales dynamiques et des principaux axes et services de transport.

- > **La nécessité d'une mobilité plus durable à l'avenir : le SCoT un levier pour atteindre cet objectif**

A l'avenir le développement d'une mobilité plus durable sur le territoire sera nécessaire pour répondre à des attentes fortes de la population en matière de report modal. **La place de l'automobile sera une question importante pour ne pas donner l'image d'un territoire tout-voiture.**

Le changement d'habitude passera par des solutions qui se voudront résolument multimodales.

En agissant sur les modes déplacement et l'information : avec des offres mieux adaptées aux différents besoins et publics et plus diversifiées, et mieux connues de tous : Transport Collectif, covoiturage, modes actifs (vélo, marche...). ... pour répondre à cette demande de faire un trajet de « porte à porte ».

Il est attendu par exemple une desserte plus régulière en Transport collectif, plus fine, au caractère plus urbain et non uniquement de pôles à pôles avec des trajets

L'enjeu sera de développer des « stations de mobilité » connectées pour pouvoir utiliser facilement plusieurs moyens de transport pour un même trajet. La connexion entre les offres tous modes sera ainsi une priorité

En agissant sur les besoins de mobilité : il s'agira de repenser l'aménagement du territoire à l'avenir pour qu'il soit moins générateur de mobilité et qu'il réduise la dépendance à l'automobile. Parce qu'on ne peut pas réduire la place de la voiture sans agir sur la forme urbaine. La structuration du territoire autour de bassin de mobilité de proximité ira dans ce sens de même que la places des modes actifs qui sera à développer pour assurer un développement des déplacements courts en lien avec la structuration interne du territoire.

Toutefois, le maintien d'un réseau viaire de qualité demeurera un enjeu pour garantir l'accessibilité au territoire et il sera aussi important de s'assurer de sa sécurisation, et sa pacification notamment dans la vallée et les unités urbaines principales : Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme et Crest prioritairement, et ensuite Saillans, Aouste-sur-Sye ... où se concentrent les principaux enjeux en termes de déplacements.

	ATOUTS	FAIBLESSES
Pratiques de déplacement	- Un territoire « bassin de vie » doté d'un niveau d'équipements satisfaisant favorisant les déplacements intraterritoriaux : - 81 % des déplacements, tous motifs confondus sont internes au territoire / 58 % des déplacements d'actifs - 1/3 des actifs travaillent dans leur commune de résidence	- Un territoire dépendant de l'automobile : plus de 7 déplacements tous motifs réalisés en voiture - Des difficultés de mobilité liées aux services de santé
Réseau viaire et circulation	- Un réseau routier hiérarchisé assurant une bonne desserte et connectant la frange Ouest aux dynamiques de la Vallée du Rhône - Un volume de trafic modéré (à l'exception de l'A7 moins de 15 000 véh. /j.) et une circulation globalement fluide - Une accidentologie relativement faible - Une pacification ponctuelle dans les centres-bourgs	- Des disparités territoriales entre une frange Ouest bien connectée et une frange Est éloignée de la dynamique des axes structurants - Des conditions de circulation favorable à la voiture au détriment des autres modes
Stationnement	- Une bonne prise en compte des enjeux en matière de rotation dans les centres des pôles (zone bleue, voire zone payante) - Une offre conséquente permettant de répondre aux besoins de tous les usagers : actifs, résidents, visiteurs	- Une empreinte importante du stationnement de surface qui peut nuire à la qualité des espaces publics - Une politique de stationnement qui n'incite pas au report modal
Transports collectifs	- Une desserte assurée à plusieurs niveaux d'échelles : régionaux, interurbains, locaux - Une offre globalement structurante pour plus des 2/3 de la population du territoire du SCoT dans les relations pôles à pôles - Des services TAD qui pallient pour partie les carences ou absences des lignes régulières et qui répondent aux besoins des habitants	- Seulement 3 % des déplacements sont réalisés en TC - Un réseau interurbain sans desserte fine des territoires, avec une qualité réelle plutôt limitée (retard, pas de transport pendant les vacances sur certaines lignes, pas de transport des vélos, ...) qui correspond finalement essentiellement aux captifs et scolaires - Absence d'offre de transport intra-territoire, organisée autour de sa logique propre. Pour l'instant, le territoire bénéficie en grande partie de l'offre de transport des polarités voisines. - Une intermodalité à optimiser dans les gares
Modes doux	- Un engagement politique sur le long terme à travers le Schéma Directeur Cyclable - Des itinéraires structurants en faveur du tourisme et du loisirs : ViaRhône et VéloDrôme qui maillent les principaux pôles - Une promotion de la mobilité active et durable par la mise à disposition de VAE à la population	- Une pratique cyclable faible sur le territoire : seulement 1 % des déplacements tous motifs confondus - Des conditions de déplacements en modes actifs perfectibles pour les trajets réguliers : des aménagements ponctuels et une absence de maillages communaux ou communautaires, stationnement vélo limité, partage de la voirie favorable à la voiture (l'insécurité et le manque de stationnement (arceaux) sont perçus comme les principaux freins au développement actuel de la pratique)
Mobilités alternatives Management de la mobilité	- Un maillage dense de 15 aires de covoiturage - Des initiatives locales et citoyennes en faveur d'une mobilité pour tous - Des outils de communication intéressants à l'image du guide Bougeons autrement	- Une visibilité de l'offre et de l'information qui doit être améliorée - Un projet de déploiement de stations de mobilité connectées avec une application numérique mobile pour pouvoir utiliser facilement plusieurs moyens de transport pour un même trajet. Elles centraliseraient différentes offres de mobilité.

Tableau 42 – Synthèse des atouts et faiblesses

6. ANNEXES

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

6.1. ANNEXES 1 : SIGLES

ADAF : Aide à Domicile aux Familles

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ADMR : Aide à domicile en milieu rural

ADN : Ardèche Drôme Numérique

ADT : Agence de développement Territorial

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

AMAP : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC : Appellation d'origine contrôlée

ASF : Autoroutes du Sud de la France

BNI : Business réseau de recommandations

CAMESOP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CC : carte communale

CCAS : Centre communal d'Actions Sociales

CCCPS : Communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CCVD : Communauté de communes du Val de Drôme

CFA : Centre de Formation Adultes

CH : Centre Hospitalier

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

CSP : Catégories Socio-Professionnelles

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CV : Centre-Ville

DSL : ligne d'accès numérique

EAJE : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EIE : étude d'impact sur l'environnement

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

FPS : forfait de post-stationnement

GES : Gaz à Effet de serre

GEVD : Groupement des Entreprises du Val de Drôme

HLM : habitation à loyer modéré

IAA : Industries Agroalimentaires

IFN : Inventaire forestier national

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MARPA : maison d'accueil rural pour les personnes âgées

ONF : Office national des forêts

ONG : organisation non gouvernementale

ORL : Oto-Rhino-Laryngologie

OT : Office de Tourisme

PAC : Politique agricole commune

PDA : Plans de Déplacements d'Administration

PDC : Plans de Déplacements de Collèges

PDE : Plans de Déplacements d'Entreprises

PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières

PIB : produit intérieur brut

PLU : Plan local d'urbanisme

PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

REE :

RGA : recensement général agricole

RNU : règlement national d'urbanisme

RP : Rapport de présentation

RPLS : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

SDED : Service public Des Energies dans la Drôme

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SRD : service régulier à la demande

SRU : solidarité et au renouvellement urbains

TAD : Transport à la Demande

TC : Transport Collectif

TER : Train Express Régional

TGV : Train Grande Vitesse

UTA : Unités de travail agricole

UTN : unités touristiques nouvelles

VTT : Vélo Tout Terrain

ZAE : Zones d'activités économiques

6.2. ANNEXES 2 : DOCUMENTS D'URBANISME COMMUNAUX

Tableau 43 – Documents d'urbanisme communaux en 2018

Commune	Etat des documents d'urbanisme communaux
Alex	PLU approuvé le 27/06/2017 modification simplifiée 11/03/2020
Ambonil	PLU approuvé le 29/09/2020
Aouste-sur-Sye	PLU approuvé le 08/11/2016 modification simplifiée 03/12/2018
Aubenasson	CC approuvée le 13/01/2020
Aurel	CC approuvée le 19/10/2012
Autichamp	RNU
Beaufort-sur-Gervanne	RNU
Chabrillan	PLU approuvé le 21/02/2017
Chastel-Arnaud	RNU
Cliusclat	PLU approuvé le 24/04/2006 révision allégée 25/02/2020
Cobonne	RNU
Crest	PLU approuvé le 20/09/2019
Divajeu	CC approuvée le 08/11/2005
Espenel	CC approuvée le 01/07/2008
Eurre	PLU approuvé le 30/11/2018
Eygluy-Escoulin	RNU
Félines-sur-Rimandoule	RNU
Francillon-sur-Roubion	RNU
Gigors-et-Lozeron	PLU approuvé le 10/06/2013 modification 25/01/2020
Grâne	PLU approuvé le 28/10/2021
La Chaudière	RNU
La Répara-Auriples	RNU
La Roche-sur-Grâne	RNU

Commune	Etat des documents d'urbanisme communaux
Le Poët-Célar	PLU approuvé le 31/07/2009 mise à jour 07/09/2021
Livron-sur-Drôme	PLU approuvé le 03/09/2012 mise à jour le 07/09/21
Loriol-sur-Drôme	PLU approuvé le 11/0/2018 mise à jour 29/06/2021
Mirabel-et-Blacons	PLU approuvé le 01/09/2017 modification 10/11/2021
Mirmande	PLU approuvé le 26/01/2021
Montclar-sur-Gervanne	RNU
Montoison	RNU
Mornans	RNU
Ombrière	CC approuvée le 02/03/2010
Piérog-la-Claire	PLU approuvé le 29/08/2018
Plan-de-Baix	PLU approuvé le 19/09/2009 modification 28/01/2020
Rimon-et-Savel	RNU
Saillans	PLU approuvé le 06/03/2020
Saint-Benoît-en-Diois	RNU
Saint-Sauveur-en-Diois	RNU
Saoû	PLU approuvé le 19/12/2017
Soyans	RNU
Suze	PLU approuvé le 16/10/2014 - MAJ 15/10/2015
Vaunaveys-la-Rochette	PLU approuvé le 02/03/2016 modification simplifiée 28/01/2020
Vercheny	RNU
Véronne	RNU

TERCIA

Territoires résilients et innovants

